Les écoles de Saint-Pierre, Île d'Orléans (1829-1965)

Jean-Claude Dionne



Jean-Claude Dionne

B.Sc. (Chimie, Laval, 1964) M.A. (Histoire, Université de Montréal, 2007)

Les écoles de Saint-Pierre, Île d'Orléans (1829-1965)



Montréal 2021



Page titre:

L'école du village de Saint-Pierre George A. Driscoll BAnQ Québec – Cote - P630, D13751, P2

Société de recherche historique

Archiv-Histo Inc.

535, rue Viger Est

Montréal (Québec) H2L 2P3

Case postale 45 501, succursale Sault-au-Récollet

Montréal (Québec) H2B 3C9

Téléphone : (514) 625-5791 Courriel : archiv.histo@gmail.com

Site Internet: Archiv-Histo.com

© Tous droits réservés

Archis Histo

Dépôt légal — Bibliothèque et Archives nationales du Québec — 2021 Bibliothèque Archives Canada — 2021

ISBN: 978-2-923598-85-7

Introduction

L'un des berceaux des familles Québécoises l'île d'Orléans a fait l'objet de nombreux travaux de recherche couvrant des champs d'étude variés: historique, folklorique, géographique, géologique, archéologique, toponymique, généalogique, patrimonial, archivistique, sociologique, économique, agricole, touristique, etc. Ces domaines ont été analysés et décrits dans 20 mémoires de maîtrise, 30 livres, 18 études et 49 articles. Ce travail archivistique concernant les écoles, les instituteurs et institutrices vient enrichir cette collection et apporte une acquisition de connaissance supplémentaire qui, sans aucun doute, va aider tant les généalogistes, les historiens que les autres passionnés de mon coin de pays.

Les actes notariés

Pour effectuer cette recension des contrats relatifs aux écoles, instituteurs et institutrices à l'île d'Orléans, j'ai, dans un premier temps, dépouillé les actes des nombreux notaires qui ont exercé leur profession dans la région de Québec en consultant la base de données Parchemin (1626-1801) pour en extraire les actes relatifs aux résidants de l'île d'Orléans (1626-1801). L'exactitude et l'exhaustivité de la base Parchemin est tributaire de l'état des minutiers des notaires. Dans certains cas il peut y avoir des actes qui ont été perdus ou détruits. J'ai relevé 3 143 actes provenant de 61 notaires de Québec; 5 054 actes de 11 notaires ayant exercé à l'île d'Orléans; et 273 actes de la Base de la Prévôté de Québec de la BAnQ qui ne sont pas dans la base Parchemin.

Dans un deuxième temps, j'ai effectué le dépouillement des actes notariés pour la période de 1801-1937 en utilisant soit la base numérique de la BAnQ « Archives des notaires du Québec des origines à 1937 » soit les Microfilms de ces actes qui se trouvent au Centre d'Archives de la BAnQ à Montréal. Le choix de retenir les actes associés aux résidants de l'île d'Orléans et aux métiers qu'ils exerçaient à l'exception des cultivateurs s'est imposé compte tenu de l'ampleur de la tâche (55 402 actes des notaires qui ont exercé à l'île d'Orléans sans compter les actes provenant des autres notaires). Le nombre d'actes choisis va comme suit : 19 700 actes rédigés par les 17 notaires qui ont exercé à l'île d'Orléans et 4 388 actes écrits par 85 notaires de Québec et des environs.

Finalement, pour compléter cette recherche j'ai utilisé la Base de données du Registre Foncier du Québec, Bureau d'enregistrement de St Laurent île d'Orléans afin de trouver des actes concernant des résidants de l'Île d'Orléans. Les notaires concernés sont ceux dont les actes ne sont pas archivés à BAnQ, ceux dont les actes font partie de la collection Fonds Cour Supérieure District Judiciaire de Québec (CN301 BAnQ), ainsi que les notaires dans d'autres districts. Des 7 200 actes examinés j'ai relevé 346 actes provenant de 23 notaires de la première catégorie, 1 490 actes de 73 notaires de la deuxième et 98 actes de 38 notaires dans d'autres districts.

Donc, l'ensemble des actes reliés aux multiples aspects de ma recherche sur l'île d'Orléans totalisent un corpus de 34 492 actes rédigés par 308 notaires.

Les documents de la BAnQ

Afin de vérifier si des actes relatifs aux écoles, instituteurs et institutrices sont accessibles en ligne dans la base *Pistard* de la BAnQ, j'ai fait une recherche en indiquant dans les onglets de Recherche avancée «école», «instituteur», «institutrice» et «île d'Orléans» Cote, Classe, Toutes les cotes.

Les documents publiés

Les recensements du Canada

Les recensements quinquennaux de la population contiennent plusieurs informations concernant divers renseignements, dont le lieu de résidence, l'âge, le sexe, l'état matrimonial, le métier ou profession et l'ethnicité. C'est donc une source essentielle, disponible sous forme numérique, à Bibliothèque et Archives Canada.

J'ai fait le dépouillement de tous les recensements présentement accessibles : 1831, 1851, 1861, 1871, 1881, 1891, 1901, 1911 et 1921.

Les rapports

Les rapports du Surintendant de l'instruction publique de la Province de Québec : de 1875 à 1920.

APPENDICES (D.) & (E.) TO REPORT ON THE AFFAIRS OF BRITISH NORTH AMERICA, FROM THE EARL OF DURHAM, HER MAJESTY'S HIGH COMMISSIONER, &C. &C. . [S.l.: s.n., 1839?]

Les revues

Journal de l'instruction publique : 1857-1879

L'enseignement primaire : journal d'éducation et d'instruction : 1881-1956

Les livres

Meilleur, Jean-Baptiste. Mémorial de l'Éducation du Bas-Canada. Étant un exposé des principaux faits qui ont eu lieu relativement à l'Éducation, depuis 1615 jusqu'à 1855 inclusivement. Montréal, J.-B. Rolland et fils, libraires-éditeurs, 1860, 389, pages.

Code de l'Instruction Publique de la Province de Québec, comprenant les lois scolaires et un grand nombre de décisions judiciaires s'y rapportant et les Règlements des Comités catholiques et protestants du Conseil de l'instruction publique. Compilé par Paul de Cazes, première édition. Québec, J.O. Filteau et frères, libraires-éditeurs, 1888, 145 pages plus annexes et index.

Filteau, Gérard et Lionel Allard. Un siècle au service de l'éducation. 1851-1951. L'inspection des écoles dans la province de Québec, Tome 1, 1851-1951, Québec 1951, Département de l'instruction publique, 164 pages.

Gosselin, Amédée. L'instruction au Canada sous le régime français (1635-1760). Québec, Typ. Laflamme & Proulx, 1911, 501 pages.

Labarrère-Paulé, André. Les instituteurs laïques au Canada Français 1836-1900. Les Presses de l'Université Laval, 1965, 471 pages.

Audet, Louis-Philippe. Histoire de l'enseignement au Québec, Tome 1 – 1608-1840, 432 pages, Holt, Rinehart et Wilston Limitée, 1971; Tome 2 – 1840-1971, 496 pages, Holt, Rinehart et Wilston Limitée, 1971.

Aubin, Henri. L'Île d'Orléans à Saint-Pierre. (Ile d'Orléans s.é., 1985), 181, pages.

Paradis Rioux, Claire. Charles Drolet 1795-1873, Ronald MacDonald 1797-1854 : histoire et généalogie. Brossard, Québec, Claire Paradis Rioux, 2017, 404 pages.

Leclerc Richard. Histoire de l'Éducation au Québec. 121 pages. numerique.banq.qc.ca > patrimoine.

Langevin, Jean. Cours de pédagogie ou principes d'éducation. Québec, C. Darveau, imprimeur, 1865, 409 pages.

L'Histoire de l'éducation au Québec : les grands textes politiques et législatifs. Bibliotheque@assnat.qc.ca

Les articles

Jean-Pierre Charland. Le réseau d'enseignement public bas-canadien, 1841-1867. Une institution de l'état libéral. *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 40, n° 4, 1987, p. 505-535.

Les journaux

L'Action Sociale (Québec, 1907-1915)

L'Action Catholique (Québec, 1915-1962)

L'Action nationale (Québec, 1933-2013)

L'Électeur (Québec, 1880-1896)

L'Événement (Québec, 1867-1938)

L'Événement journal (Québec, 1938-1962)

L'Opinion Publique (Montréal, 1870-1883)

La Gazette de Québec (1764-1874)

La Gazette de Joliette (1866-1895)

La Justice (Québec, 1886-1892)

La Patrie (Montréal, 1879-1978)

La Presse (Montréal, 1884-2019)

La Minerve (Montréal, 1826-1899)

La Vigie (Québec, 1906-1913)

Le Bien public (Trois-Rivières, 1909-1978)

Le Bulletin des agriculteurs (1916-2006)

Le Canadien (Québec, 1806-1909)

Le Clairon (St-Hyacinthe, 1912-1954)

Le Castor (Québec, 1843-1845)

Le Courrier du Canada (Québec, 1857-1901)

Le Devoir (Montréal, 1910-pésent)

Le Franc-Parleur (Québec, 1915-1940)

Le Franco-Canadien (St-Jean d'Iberville, 1860-1895)

Le Journal de Québec (1842-1889)

Journal des campagnes (Québec, 1882-1901)

Le Journal des Trois-Rivières (1865-1893)

Le Nouvelliste (Trois-Rivières, 1876-1886)

Le Pays (Montréal, 1852-1869)

Le Peuple (Montréal, 1880-1887)

Le Progrès de l'Est (Sherbrooke, 1883-1924)

Le Progrès du Saguenay (1887-1964)

Le Quotidien (Saguenay, 1997- présent)

Le Quotidien de Lévis (1879-1937)

Le Soleil (Québec, 1896-2019)

The Quebec Mercury (1805-1863)

The Quebec Daily Mercury (1863-1875)

The Quebec Daily Evening Mercury (1876-1878

The Daily Evening Mercury (1879-1887)

The Quebec Daily Mercury (1887-1903)

The Quebec Morning Chronicle (1847-1924)

The Quebec Chronicle and Gazette (1888-1892)

Quebec Weekly Chronicle (1888-1892)

The Quebec Morning Chronicle (1888-1898)

The Quebec Chronicle (1898-1824)

Morning chronicle and commercial and shipping gazette (Québec, 1850-1888)

Montreal Herald and Daily Commercial Gazette (1834-1883)

La graphie des noms de famille

Dans la base de données Parchemin les noms de famille correspondent minutieusement à l'orthographe employée par le notaire. Dès lors, dans plusieurs cas, ces noms se déclinent en quelques variantes avant d'atteindre l'orthographe moderne. Voici quelques exemples :

Les Allaire: Alaire, Allere, Dallaire, D'allaire

Les Asselin: Ancelin, Asseline, Asselaint, Asselain, Asselint

Les Côté : Cote, Cotte, Cotté, Coste, Costé

Les Dionne: Guyonne, Guionne, Dione

Les Émond: Hemond, Emond, Esmond, Esdmont, Aimon, Aymond, Haymond, Edmon,

Les Ferland: Frelan, Ferlat, Frelland, Freland, Ferelant, Ferelan

Les Gagnon: Gaignon, Gasgnon

Les Leclerc : Lecler, Leclair, Leclert, Leclerd, Leclere Les Létourneau : Estourneau, L'estourneau, Letourneau

Les Maranda: Marandau, Marandas, Marenda, Marandaux, Morandeau

Les Ratté: Rate, Ratte, Raté

Mise en contexte

Faisons un survol historique, bien évidemment restreint compte tenu de l'ampleur du sujet, de l'évolution de l'enseignement au Québec au cours des quatre derniers siècles. Il importe de mentionner les jalons les plus significatifs en y ajoutant des informations spécifiques à l'enseignement dans les diverses paroisses de l'île d'Orléans.

Du début de la Nouvelle-France jusqu'à 1759

Sous le régime français, les membres des communautés religieuses étaient responsables de l'enseignement aux enfants des colons ainsi que des autochtones. Au cours des premières décennies aux premières petites écoles (élémentaire), vont s'ajouter les écoles secondaires, et les écoles supérieures. Voici quelques évènements saillants de la mise en place de ces écoles dans la ville de Québec et dans les paroisses environnantes :

- Les Récollets (Franciscains) s'établirent dans la colonie en 1615 afin de propager la foi catholique et l'instruction des colons et des autochtones. Un couvent est érigé sur les bords de la Rivière St-Charles en 1620 et il est acheté, en 1682, par Mgr. St. Valier et devient l'Hôpital Général. Ils établissent d'autres couvents en autre à Trois-Rivières et Montréal.
- En 1625, les Jésuites arrivent en Nouvelle-France. Cependant, ce n'est qu'en 1635 qu'une école à Québec, dirigée par les pères Lalemant et Lejeune, accueillait les enfants des français et des autochtones.¹
- Les Dames religieuses de l'Hôtel-Dieu ainsi que les Ursulines, accompagnées du Jésuite Barthélémi Vimont, arrivent à Québec en 1639.
- Monsieur Laval met sur pied, en 1668, le collège du Séminaire de Québec dirigé par les Messieurs du Séminaires. Quelques années plus tard, il ouvrit une ferme modèle au Cap-Tourmente.²
- A Sainte-Famille, île d'Orléans, ouverture, en 1685, du couvent des Sœurs de la Congrégation Notre-Dame.

Puisqu'il n'y avait pas de structure administrative pour encadrer l'enseignement dans la colonie, c'est l'Évêque de Québec qui exerce l'autorité sur l'enseignement, en vertu des pouvoirs sur l'enseignement

_

¹ Destiné uniquement aux garçons, le collège des Jésuites fut la seule institution de Nouvelle-France à dispenser un cours classique complet durant tout le Régime français. Ses diplômés fort peu nombreux se dirigeaient généralement après leurs études vers les professions libérales, militaires ou devenaient marchands dans la colonie. Référence : Leclerc Richard. Histoire de l'Éducation au Québec. numerique.banq.qc.ca > patrimoine. p.7

² Peu après la fondation de son Petit Séminaire, M de Laval ouvrit au Cap-Tourmente une ferme modèle où tout en occupant les élèves aux travaux de la terre, on leur apprenait, avec le catéchisme, la lecture, l'écriture et l'arithmétique. Un peu plus tard, dans l'hiver de 1678, Jacques et Antoine Girard furent envoyés à Saint-Joachim; ils en revinrent au mois d'octobre suivant. La même année partaient pour l'école du Cap-Tourmente: Gervais, Jacques et Jean Houde, trois frères, de Saint-Famille de l'île d'Orléans. Pierre Deslauriers, aussi de l'Île d'Orléans, y fit un séjour de neuf ans. Référence: Gosselin, Amédée. L'instruction au Canada sous le régime français (1635-1760). Québec, Typ. Laflamme & Proulx, 1911, p.53-54

conférés par le pape. C'est donc lui qui décide de la construction des écoles, de l'embauche des instituteurs, et le contenu des programmes d'enseignement.

Outre ces religieux et religieuses, il y a eu aussi un certain nombre de laïques ayant des connaissances plus étendues, les maîtres ambulants, ou de formations spécifiques, tels les notaires, qui ont enseigné aux enfants des colons les éléments de base, écriture et lecture.

J'ai, au cours de mes recherches, identifié les individus suivants qui ont enseigné à l'île d'Orléans :

- ➤ 1673 François Labernade dit Laprairie, premier maître d'école de Ste-Famille;
- ➤ 1674 Nicolas Metrue, à St-Pierre. Il a été notaire à Québec de 1678 à 1700;
- > 1758-1770 Louis Miray, maître d'école à St-François. Il a été notaire de 1772-1807;
- ➤ 1804-? Pierre Descombe, maître ambulant à St-Laurent;
- ➤ 1813-36 Pierre Descombe, maître ambulant à St-Jean ;
- > 1817-18 Jérémie Plante, instituteur, à St-Pierre;
- ➤ 1817-1824 Antoine Levasseur, maître d'école, à St-François;
- ➤ 1837 Pierre Descombe, précepteur, à Ste-Famille.

Une ordonnance de l'intendant Dupuy, daté du 4 juin 1727, stipule les exigences requises à ceux qui veulent exercer ce métier.³

Note de J.C. Dionne : Les auteurs qui ont écrit sur Pierre Descombe, mettent un «s» à la fin de son nom. Au cours de mes recherches, j'ai relevé 42 actes notariés concernant Pierre Descombe et ses enfants, et dans tous ces actes, ils ont signé leur nom sans «s» à la fin.

³ 4 juin 1727 - Ordonnance de l'intendant Dupuy qui fait défense au nommé LeChevalier (Chevalier), garçon, âgé d'environ vingt-huit ans, de moyenne taille, cheveux châtains, brun de visage, les yeux ronds et un peu égarés, le nez long, sous peine de punition corporelle, de s'ingérer de montrer à lire et à écrire aux jeunes gens de la colonie; défense à toutes personnes de quelque état et condition qu'elles soient, autres que ceux déjà établis à cet effet, de s'ingérer de montrer à lire et à écrire aux jeunes gens des villes et de la campagne, et de tenir école de garçons ou de filles sans la participation de l'intendant et sans en avoir la permission et approbation de monseigneur l'évêque de Québec ou du sieur de Lotbinière, archidiacre de ce diocèse, à l'examen desquels ils seront soumis pour recevoir d'eux leur mission, et tenus de rendre compte de leur conduite aux curés des paroisses où ils enseigneront, sans qu'aucun homme puisse tenir école de filles ni aucune femme tenir école pour les garçons, à moins que ce ne soient gens mariés et qui en aient la permission. E1,S1,P1867. Fonds Intendants - BAnQ Québec.

Les effets désastreux de la conquête de 1759 sur le système scolaire

Les conquérants saisissent tous les biens de Récollets et des Jésuites. Le collège des Jésuites sert de caserne aux soldats de l'armée britannique. Plus tard il sera détruit pour laisser la place à l'Hôtel de ville. Suite au traité de Paris le 10 février 1773, le Roi Georges III édicte la Proclamation royale le 7 octobre 1763 dans laquelle se retrouvent les directives pour détruire toutes les institutions politiques et administratives de l'ancienne Nouvelle-France. Il est indiqué que les nouvelles écoles seront de langue anglaise et de religion protestante. Inutile de discourir longtemps sur les effets de cette directive notamment une baisse marquée des effectifs enseignants, une pénurie généralisée d'outils pédagogiques puisque les Britanniques considèrent les livres venant de France comme de la contrebande tant et si bien que déjà en 1790 on dénombre 1 école anglophone pour 588 habitants et 1 école francophone pour 4000 habitants.

Si l'acte 42 George III, chapitre 17, passé en 1801, pour l'établissement d'écoles élémentaires sous la direction de l'institution royale, a probablement permis la construction d'écoles anglophones, il n'a pas eu cet effet chez les francophones.

Dans son fameux rapport, Lord Durham, souligne:

«Je suis peiné d'être obligé de dire que le Gouvernement britannique depuis qu'il possède la colonie, n'a rien fait ou n'a rien tenté pour promouvoir l'éducation en général. En effet, le seul cas où le Gouvernement s'est occupé de cette question ne lui fait pas honneur. Car il a appliqué le revenu des biens des Jésuites destinés à l'éducation, afin de constituer un fonds pour le service secret et il a livré, pendant plusieurs années, une lutte opiniâtre avec l'Assemblée, afin de continuer ce système injuste d'appropriation.»

Source: L.-P. Audet. Le Système scolaire de la province de Québec, VI, p.284.

Mason Wade évalue ce fonds à deux millions de dollars. (*The French Canadians*, 1955, p.424).

Liste des diverses lois d'éducation

• 1824 - L'acte 4 et 5 George IV, chapitre 31, pour l'établissement d'écoles élémentaires sous la direction des fabriques de paroisses.

L'acte des écoles de fabrique autorise les fabriques à employer annuellement un quart de leurs revenus respectifs et à posséder un arpent de terre pour le soutien d'une ou plusieurs écoles, mais il est notoire que les revenus des fabriques sont pour la plupart très limités, et que, très généralement, le quart n'aurait pas suffi pour encourager une seule bonne école. Or, il valait autant ne pas avoir d'école que de ne pas en avoir une seule bonne par paroisse, et c'est la conclusion à laquelle tout naturellement on en vint de part et d'autre. De sorte que les paroisses pauvres furent privées d'école jusqu'au temps où il en fut établi en 1842, en vertu de la loi de 1841; mais, avant cette époque, il y avait une bonne école en opération dans chaque paroisse qui était en moyen de la soutenir sur un bon pied.

Référence: Meilleur, Jean-Baptiste, 1860, p.253-54

• 1829 - L'acte 9 George IV, chapitre 46, pour l'établissement d'écoles élémentaires sous le contrôle de syndics élus et des membres du parlement. Cet acte fut amendé et continué par l'acte 2 Guillaume IV, chapitre 26, passé en 1832, et expiré le premier mai 1836.

Cette loi donne en fait le beau rôle aux parlementaires qui, allouant les sommes nécessaires à l'érection et au fonctionnement des écoles, deviennent les maîtres du système scolaire. Convoquée chaque année par le plus ancien principal officier de milice, une assemblée de propriétaires choisira cinq syndics chargés de l'exécution de la loi. Ces derniers, responsables de la marche des écoles, devront faire des rapports périodiques détaillés au Parlement. En 1831, un léger amendement permet au curé, recteur et ministre résidant et desservant une paroisse de se présenter comme candidat à la charge de syndic sans être propriétaire.

Référence : Labarrère-Paulé, André. Les instituteurs laïques au Canada Français 1836-1900. Les Presses de l'Université Laval, 1965, p. 7

La loi des Écoles de Syndics fut la première loi scolaire véritablement efficace dans la province du Bas-Canada: elle contribua à multiplier les écoles élémentaires dont les campagnes avaient alors un si pressant besoin. À la fin de 1828, il y avait dans le Bas-Canada, 325 écoles accueillant 11,679 élèves; trois ans plus tard, au début de 1832, on comptera 1,305 maîtres enseignants dans 1,282 écoles à 45,203 écoliers. Le nombre d'enfants d'âge scolaire, en 1832, étant de 102,383 enfants et les présences à l'école de 45,203, on peut dire qu'un enfant sur trois fréquentait l'école.

Référence : Audet, Louis-Philippe. Histoire de l'enseignement au Québec, Tome 1 – 1608-1840, p.363-64

- 1841 L'acte 4 et 5 Victoria, chap. 18, pour l'établissement d'écoles élémentaires sous le contrôle des conseils municipaux et des surintendants d'éducation. Cet acte était pour la province unie, mais ayant rencontré de l'opposition en raison de la perception obligatoire d'une taxe pour tous les propriétaires fonciers tant francophones qu'anglophones, il fut abrogé, quant au Haut-Canada, en 1843, et, quant au Bas-Canada, en 1845. C'est en vertu de la loi de 1841 que le docteur Jean-Baptiste Meilleur fut nommé le premier Surintendant de l'Instruction publique en 1842.
- 1846 L'acte 9 Victoria, chapitre 27, pour l'établissement d'écoles primaires, sous le contrôle de commissaires d'école élus par le peuple et d'un surintendant d'éducation. C'est l'acte d'éducation.

Ces faits, incontestables et de notoriété publique, prouvent évidemment à la fois que l'opposition faite à la loi d'éducation de 1846 venait bien moins du peuple proprement dit que de certains hommes politiques, et que le peuple canadien, aimant l'éducation, voulait bien se soumettre, malgré l'agitation faite par ces hommes, à la contribution exigible par cette loi pour en procurer le bienfait à ses enfants.

Référence: Meilleur, Jean-Baptiste, 1860, p.255

Les charlatans politiques ayant pour auxiliaires et dupes quelques hommes mobiles et serviles de toutes espèces, étaient sans cesse occupés à déprécier la loi et ses moyens, mon administration et son succès. Or, ces charlatans, hommes pervers que l'on désignait sous le nom significatif d'éteignoirs, se composaient de deux classes, savoir : les parvenus *et* les aspirants.

Référence: Meilleur, Jean-Baptiste, 1860, p.332

• 1849 - L'acte 12 Victoria, chapitre 50, passé en 1849, amendant celui de 1846.

Cette loi reconnait aux membres du clergé le droit d'être élus commissaires d'école; en outre elle fortifiait les pouvoirs du surintendant, créait des commissions d'examens pour les aspirants maître d'école et permettait au Conseil des ministres le démembrement des paroisses pour la création de nouvelles municipalités scolaires.

Référence : Audet, Louis-Philippe. 1971, Tome 2 – 1840-1971, p.59

- 1851 L'acte 14 et 15 Victoria, chapitre 97, pour l'établissement d'écoles normales et pour la nomination des inspecteurs d'école.
- 1856 La loi 19 Victoria, c. 14 du 16 mai.

Cette première loi scolaire est souvent citée pour trois raisons principales :1) parce qu'elle a institué le *Journal de l'instruction publique* et le *Journal de l'Éducation*; 2) parce qu'elle est la première à avoir établi un fonds de retraite pour les instituteurs; 3) parce qu'elle a créé le Conseil de l'Instruction publique.

Référence : Audet, Louis-Philippe. 1971, Tome 2 – 1840-1971, p.69

• 1856 – La loi 19 Victoria, c. 54 du 19 juin.

Les premiers articles de cette loi traitent surtout des problèmes financiers relatifs à l'éducation; mais l'essentiel de la loi se rapporte aux écoles normales qu'on veut établir à Québec et à Montréal.

Référence : Audet, Louis-Philippe. 1971, Tome 2 – 1840-1971, p.69

L'École normale Laval n'a fonctionné que deux mois et demi en 1857. Elle a dû fermer à cause de la chaleur. De mai à juillet elle a reçu 22 élèves dont 5 vont quitter après ces trois mois. Nous avons pu déterminer le lieu d'origine de ces premiers élèves. La plupart sont de la campagne. Il est curieux de constater que presque un tiers des élèves est originaire de l'Ile d'Orléans. 1ième division 11 élèves : 2 de Saint-Jean, I.O., 1 de Saint-Laurent, 1 de Saint-Jean.

Référence : Labarrère-Paulé, André. Les instituteurs laïques au Canada Français 1836-1900. Les Presses de l'Université Laval, 1965, p. 213-14

Note de J.-C. Dionne: A mon avis, cela est dû à l'influence de François-Xavier Toussaint qui a été professeur à St-Jean et St-Laurent, et qui avait sans doute des contacts avec ses successeurs dans ces paroisses. Il fut le premier professeur à l'École Normale Laval et il y enseigna pendant 37 ans.

• 1867 – L'acte de l'Amérique du Nord Britannique, article 93.

Cet article confie tout d'abord à chaque province la juridiction exclusive en matière d'éducation. Il garantit, en outre, les droits et privilèges reconnus par les lois existantes concernant les écoles confessionnelles et il prévoit un droit d'appel pour les minorités catholiques ou protestantes au Parlement fédéral, gardien de la constitution.

Référence : Audet, Louis-Philippe. 1971, Tome 2-1840-1971, p.82

Note : de J.-C. Dionne : Les lois scolaires subséquentes de 1897 à 1959, se trouvent à l'annexe 3.

Être instituteur laïque au dix-neuvième siècle

Grâce aux travaux de recherche de Gérard Filteau et Lionel Allard, publié en 1951, et celui d'André Labarrère-Paulé, publié en 1965, nous avons deux sources incontournables d'informations concernant la formation, l'influence et les conditions de travail de ces individus qui ont consacré leur vie à instruire les écoliers de cette époque. En voici quelques extraits :

En 1829, année de l'apogée de l'Institution royale, on ne compte que 87 maîtres enseignant dans 84 écoles à 3,675 écoliers.

Référence : Labarrère-Paulé, André. Les instituteurs laïques au Canada Français 1836-1900. Les Presses de l'Université Laval, 1965, p. 213-14

La loi de 1829 ne prévoyait pas de direction supérieure ni de contrôle à un degré plus élevé que celui de la commission de syndics». Cependant les effets de la loi dépassèrent immédiatement les espoirs des plus optimistes. De partout surgirent des écoles. La première année, la nouvelle loi avait provoqué la fondation de 262 écoles fréquentées par 14,755 élèves. Dès la seconde année, 1830, le nombre des écoles s'éleva à 752 et celui des élèves à 38,216. En 1831, on atteignait 1,074 écoles et 42,000 élèves. Une expansion si rapide ne manquait pas de créer des problèmes d'ordre général, en particulier celui du recrutement du personnel, de sa surveillance et du contrôle de l'emploi des sommes versées par l'État».

Référence : Filteau, Gérard et Lionel Allard. Un siècle au service de l'éducation. 1851-1951. L'inspection des écoles dans la province de Québec, Tome 1, 1851-1951, Québec 1951, Département de l'instruction publique, p.6

Cette mesure (l'inspection des écoles par les députés-inspecteurs) eut pour effet immédiat d'éliminer les plus incapables et certains indésirables. Dès l'année suivante, les inspecteurs virent à ce que tous les titulaires se munissent d'un certificat de moralité décerné par leur curé ou leur pasteur et d'un certificat attestant un minimum d'instruction et d'aptitudes, en subissant un examen en présence d'un jury formé d'un ministre du culte, d'un juge de paix et du plus haut officier de milice de la paroisse. Refus de l'allocation aux incompétents et

obligation de produire un certificat d'aptitudes eurent pour résultat d'éclaircir sensiblement les rangs du personnel enseignant, si bien qu'en 1833, plus de 150 écoles durent rester fermées faute d'instituteurs.

Référence : Filteau, Gérard et Lionel Allard. Un siècle au service de l'éducation. 1851-1951. L'inspection des écoles dans la province de Québec, Tome 1, 1851-1951, Québec 1951, Département de l'instruction publique, p.8

La loi de 1832 a donc suscité un instituteur le plus souvent incompétent, dépendant de tout le monde et en particulier de syndics ignorants. Son souci est de sauver les apparences. Il faut tel nombre d'élèves dans les classes et tout ira bien. Aucune préoccupation pédagogique; cet instituteur, en général improvisé, ne peut avoir de goût pour son travail. Son salaire est misérable mais la loi fixe un minimum, ce qui est un progrès. Le seul encouragement est l'allocation supplémentaire que l'on attribue dans chaque paroisse au maître le plus qualifié.

Référence : Labarrère-Paulé, André. Les instituteurs laïques au Canada Français 1836-1900. Les Presses de l'Université Laval, 1965, p. 213-14

Quelques-uns cependant sont des instituteurs au vrai sens du terme : compétents, dévoués, ils continuent à enseigner malgré les mauvaises conditions matérielles et leur situation au bas de l'échelle sociale. Dans l'ensemble, l'instituteur est déconsidéré en 1836. Balayeur, sacristain, sonneur de cloches, il est bon pour tous les métiers. L'importance de son rôle n'est pas vraiment reconnue.

Référence : Labarrère-Paulé, André. Les instituteurs laïques au Canada Français 1836-1900. Les Presses de l'Université Laval, 1965, p. 213-14

Les instituteurs laïques, en vertu de la loi de 1841, sont encore plus soumis aux commissaires qu'ils ne l'étaient aux syndics de la loi de 1832. Les commissaires règlent le cours d'études de chaque école, indiquent les livres dont il sera fait usage, établissent les règles générales pour la régie des écoles et les communiquent par écrit aux instituteurs concernés (article 7). Ainsi le maître ne participe même plus à l'élaboration des règles de conduite de son école. Tout différend est soumis à l'arbitrage du commissaire. Son école est surveillée plus particulièrement par un commissaire et, tous les mois, deux autres commissaires la visitent pour constater les progrès des élèves, la valeur de l'instituteur et la conduite du commissaire chargé p.109

Référence : Labarrère-Paulé, André. Les instituteurs laïques au Canada Français 1836-1900. Les Presses de l'Université Laval, 1965, p. 213-14

L'un des grands obstacles à la formation d'un personnel enseignant compétent, obstacle signalé par presque tous les inspecteurs, était la modicité des salaires qui variaient alors entre \$60 et \$400 au maximum, pour les hommes, la plus grande partie recevant entre \$125 et \$250. Les institutrices devaient se contenter, de la moitié de ces salaires, plusieurs ne recevant que de \$40 à \$50.

Référence : Filteau, Gérard et Lionel Allard. Un siècle au service de l'éducation. 1851-1951. L'inspection des écoles dans la province de Québec, Tome 1, 1851-1951, Québec 1951, Département de l'instruction publique, p.46

Vers 1850, les instituteurs formaient un groupe pauvre, peu considéré, même méprisé du public. Dans sa troisième circulaire, 'en date du 14 août 1852, le Docteur Meilleur demandait aux inspecteurs d'insister auprès des instituteurs. Il écrivait: "Il est extrêmement important de recommander aux instituteurs de prendre plus de soin de leur personne et d'observer plus de décorum dans leurs écoles qu'ils ne le font généralement afin d'inspirer aux enfants qui leur sont confiés le respect qu'ils leur doivent et celui qu'ils se doivent à eux-mêmes".

Référence : Filteau, Gérard et Lionel Allard. Un siècle au service de l'éducation. 1851-1951. L'inspection des écoles dans la province de Québec, Tome 1, 1851-1951, Québec 1951, Département de l'instruction publique, p.48

De 1836 à 1845, l'enseignement laïque n'a connu que l'incertitude. Qu'il y ait une loi d'éducation ou qu'il n'y en ait pas, son sort est toujours aussi précaire. Si l'importance de l'éducation n'est pas comprise, celle de l'instituteur l'est encore moins. Il n'a d'ailleurs rien fait lui-même pour donner un peu de prestige à son métier. A la poursuite d'un salaire misérable, harcelé par les créanciers, le maître est de plus à la merci d'habitants le plus souvent ignorants. Il lui faut penser à vivre avant de penser à enseigner. D'ailleurs, même s'il était excellent, reconnaîtrait-on ses talents ? Sa profession ne débouche sur rien. Ni sur l'espoir d'un avancement, ni sur la récompense des progrès de ses élèves. La plupart n'ont qu'un désir: sortir de ce métier sans intérêt et sans gloire.

Référence : Labarrère-Paulé, André. Les instituteurs laïques au Canada Français 1836-1900. Les Presses de l'Université Laval, 1965, p. 115

Si, à partir de 1845, les instituteurs laïques s'éveillent, il n'est nulle part question des institutrices. Elles sont le plus souvent une entrave aux progrès de la classe enseignante: jeunes, peu instruites, on les engage au moindre prix. Nous voyons donc s'affirmer au milieu du XIXe siècle une différence entre le personnel masculin et le personnel féminin, ce dernier inerte et le plus souvent incompétent. Les instituteurs au contraire sont, au moins pour quelques-uns, plus aptes à se défendre et plus combatifs. La Législature les favorise-t-elle? Les lois d'éducation à partir de 1845 mettent-elles l'instituteur laïque en valeur, lui donnent-elles une meilleure position? Ces instituteurs dont quelques-uns sont maintenant conscients de l'importance de leur rôle vont-ils se hisser à la hauteur de leur mission? Vont-ils acquérir la compétence qui généralement leur fait défaut ?

Référence : Labarrère-Paulé, André. Les instituteurs laïques au Canada Français 1836-1900. Les Presses de l'Université Laval, 1965, p. 133

Pour la première fois, les devoirs du maître d'école sont considérés de manière très large. Il ne doit pas seulement être un *distributeur d'instruction* mais un éducateur. Un éducateur qui connaît la psychologie de l'enfant et qui assume en entier la tâche de le former. Jean-Baptiste Meilleur n'envisage ici que les instituteurs comme capables de cette œuvre. Pas un mot des

institutrices. Au milieu du XIXe siècle, la tâche ingrate de l'enseignement est considérée par les responsables de l'éducation comme devant être surtout une profession masculine.

Référence : Labarrère-Paulé, André. Les instituteurs laïques au Canada Français 1836-1900. Les Presses de l'Université Laval, 1965, p. 144

De 1876 à 1886, le nombre des instituteurs, malgré quelques fluctuations minimes, reste à peu près constant alors que l'ensemble du corps enseignant primaire augmente. Il n'y a un effort sérieux pour augmenter le personnel masculin qu'à partir de 1886-1887 et ceci est dû aux ecclésiastiques.

La féminisation a une incidence très grave sur le plan de la compétence. On est beaucoup moins exigeant pour une institutrice d'autant plus qu'on les engage pour les payer très bon marché et non pour leur valeur.

Référence : Labarrère-Paulé, André. Les instituteurs laïques au Canada Français 1836-1900. Les Presses de l'Université Laval, 1965, p. 356

Réserve concernant les couvents

Les informations concernant le couvent de St-Pierre sont limitées puisque que je n'ai pas examiné les archives de la communauté de la congrégation des Servantes du St-Cœur-de-Marie.

Hommage aux institutrices et instituteurs de la paroisse

Un hommage spécial doit leur être rendu. Ils ont accompli une tâche héroïque. Seuls des héros peuvent accomplir un œuvre gigantesque, confiée dans des conditions matérielles pénibles, à un salaire très bas. Les contraintes de cette petite histoire nous permettent volontiers au moins quelques citations forcément brèves et forcément incomplètes. Je m'en excuse d'avance. (Henri Aubin, 1985)

Ad Desmeules
Clara Montreuil
M C Meunier
Henriette Guay
Iphigénie Ferland
Eugénie Goulet
Henriette Guay
Marie Rousseau (R.C.1901)
Arthémise Turcot

Les 20 dernières institutrices furent en fonction entre 1880 et 1900 au salaire moyen de \$90 par année. Réf. Henri Aubin, p.48

Quelques noms entre 1900 et 1906		
Cédulie Turcotte	Lumina Martel	
Lumina Martel	Emma Leclerc (R.C.1901)	
Blanche Demers	Zélia Dubeau	
Marie-Ange Dupuis	Mlles Desrosiers (de Saint-Charles de Bellechasse, dont on a dit beaucoup de bien).	

La moyenne des salaires est maintenant montée à environ \$135. De 1905 à 1940, l'absence des journaux d'appel et la latitude du Président à retenir lui-même les services des maîtresses, rendent le travail de compilation difficile, les noms n'étant pas toujours explicités dans les procès-verbaux.

Mlle Alice Plante, institutrice pendant 25 ans dans sa paroisse natale, me fait part des noms			
suivants et toutes mes excuses pour les omissions :			
Blanche Gobeil (R.C.1911)	Alphonsine Plante	Noëlla Bernier	
Léontine Gobeil (de St-Laurent)	Thérèse Ferland	Rosa Lemay	
Albertine Delisle	Marie-Jeanne Ferland	Jeannine Migneault	
Laure Desrosiers	Marthe Ménard	Armandine Lapointe	
Melle Paquet (de Ste-Pétronille)	Laurette Ménard	Irma Boutin	
Blanche Tailleur	Léontine Gendreau	Rachel Boutin	
Alice Bélanger	Hélène Côté	Rolande Roy	
Madame Albert Tailleur	Mariette Blais	Hélène Chabot	
Mlle Guay	Claudia Lachance	Candide Chabot	
Géraldine Gagné	Gemma-Bernadette Côté	Clémence Larochelle	
Marie-Claire Gagné	Anne-Marie Côté	Marie-Antoinette Hébert	
Marguerite Létourneau	Pauline Lapointe	Angéline Gosselin	
Gracia Létourneau	Mlle Lapointe (de St-Jean)	Alice Plante	
Juliette Catellier	Thérèse Hébert		

L'on se souviendra particulièrement de Mlle Alice Plante, institutrice émérite pendant 25 ans à partir de 1918.

Site Internet: Archiv-Histo.com

Ajout de J.C. Dionne: provenant des recensements			
Elisabeth Abbott (23 ans) (R.C.1871)	Lucie Turcot (R.C.1901)		
Marie Kertson (22 ans) (R.C.1871)	Alma Breton (38 ans) (R.C.1911)		
Virginie Gobeil (35 ans) (R.C.1891)	Ernestine Brochu (18 ans) (R1911)		
Rose Gobeil (32 ans) (R.C.1891)	Albertine Boudreault (22 ans) (R.C.1921)		
Mary Fradet (66 ans) (R.C.1991)	Palma Plante (22 ans) (R.C.1921)		

■ Marie-Madeleine Pichet

Elle est désignée comme exécutrice testamentaire de sa sœur Adéline Pichet en 1889 :

16 août – Acte 4459 – Testament de Demoiselle Adéline Pichet, institutrice, de St Pierre.

Minutier du notaire Elzéar-Hubert Tremblay.

Les Instituteurs:

Au cours de mes recherches j'ai relevé les noms de dix instituteurs qui ont enseigné dans la paroisse.

Période	Nom	Note		
1674 - 75	NICOLAS MÉTRUE	Il montre à lire et écrire aux enfants de Jacques Chartier dit Lafontaine, maçon, et son épouse.		
181? –182?	JÉRÉMIE PLANTE	Baptisé le 30 septembre 1795 à St-Jean. 1817- 21 octobre - Mariage de Jérémie Plante, habitant de St-Pierre (fils de François Plante et de Geneviève Thivierge, de St-Jean) et de Geneviève Langlois (fille majeure de Joseph Langlois et Marthe Turcot) de St-Pierre. 1818-26 octobre - Acte – Acte non numéroté – Testament de Jérémie Plante, maître d'école de St-Pierre.		
1832 - ?	PAUL GOSSELIN	Il agit à titre de témoin dans l'acte suivant : 4 septembre – Acte 296 – Donation par Dame Marie Josephte Plante, veuve de feu François Noël, de St-Pierre, à son frère Pierre Plante, passager, du même lieu. Minutier du notaire Samuel Glackmeyer.		
1840 – 1868	FRANÇOIS FORTIN	École No.1. Il prend sa retraite en 1868. Il décède le 27 mars 1894.		
1851 –185?	JOHN LAUGHLIN SMITH	Recensement Canada 1851. Il est âgé de 26 ans. École No.3 Bout de l'Ile.		
1870 –1891	LOUIS TARDIF	École No. 1		
1885 -1891	SAMUEL FRADET	École No.1. Il décède le 5 août 1891.		
1952 -1984	CLÉMENT LANGLOIS	Il décède le 24 mars 2020.		
1954 - ?	HENRI-PAUL MORIN			
1955 - ?	ETIENNE TREMBLAY	L'Action Catholique 23 septembre 1955, p.6.		

1674 - Nicolas Metrue

18 avril - Engagement de Nicolas Metrue, de la ville de Québec, à Jacques Charrier dit Lafontaine, maçon et son épouse, de l'île Dorleans, épouse antérieure de Jean Vallée.

Fut présent en sa personne Nicolas Metrue, demeurant en cette ville au logis de Guillaume Chartier dit Lafontaine, lequel a volontairement reconnu et confessé (mots rayés) avoir promis et s'être engagé à servir bien et dument et fidèlement, en tout ce qui lui sera commandé du premier jour de mai prochain pendant un an finissant à pareil jour, Jacques Chartier dit Lafontaine, maçon, pour ce acceptant habitant de l'île d'Orléans ou autre de sa part, et qu'il montrera à lire et à écrire autant qu'il le pourra auxdits enfants de la femme dudit Chartier, veuve de défunt Jean Vallée.

Note de J.-C. Dionne : Jacques Charrier dit Lafontaine, exerce son métier de maçon à St-Pierre. Minutier du notaire Gilles Rageot - Transcription en français moderne faite par Jules Guérard, paléographe

Note de J.-C. Dionne : Deux autres contrats de Nicolas Metrue :

1673 – 16 mars 18 avril – Engagement de Nicolas Metrue, de la ville de Québec, à Romain Becquet, notaire, de Québec. Minutier du notaire Gilles Rageot

1673 – 20 avril – Engagement de Nicolas Metrue, de la ville de Québec, à Antoine Caddé, bourgeois, de la ville de Québec. Minutier du notaire Gilles Rageot

Nicolas Metrue a été notaire à Québec de 1678 à 1700

A Jean Adam succéda Nicolas Metru, qui fut nommé notaire de la seigneurie de Lauzon par M. de la Martinière, le 14 juin 1684 (1). Metru avait été d'abord huissier dans le comté de St-Laurent (2), en 1677. En 1678, il résidait au bourg de Fargy, à Beauport, et il y recevait des actes pour les censitaires de cette seigneurie et pour les paroissiens de l'Ange Gardien. Il vint ensuite s'établir à Québec comme praticien. Dans l'hiver de 1681, Denis Avisse, huissier royal. s'étant perdu dans les glaces, l'intendant Duchesneau nomma Metru pour le remplacer. La même année, ce dernier commença d'exercer l'office de greffier dans la justice seigneuriale de Lauzon. Metru décéda en 1700, dans l'exercice de ses fonctions de notaire en la seigneurie de Lauzon. Son étude, très intéressante à consulter, est conservée au greffe de Québec. Le dernier acte que nous ayons de lui est du 18 juin 1700 (3).

- (1) Archives de la prévôté.
- (2) Jug. et Délib. Cons. sup., II, 152.

(3) Voir notre Histoire de la seigneurie de Lauzon, I, 415. Nicolas Metru était huissier de la prévôté, ainsi que notaire et greffier en la côte de Lauzon, lors de sa mort. Sa commission de notaire pour la seigneurie et juridiction de Lauzon lui fut donnée par M. de la Martinière, comme usufruitier de la terre, fief et seigneurie et juridiction de Lauzon, le 14 juin 1684. Il y eut information de vie et mours, le 19 du même mois, et il fut installé en la charge de notaire le 20 juin 1684.

Il mourut vers le 20 juillet 1700, célibataire, au logis d'Adrien Bordereau dit Laborde, dans la rue Sous-le-Fort, où il avait une chambre. Le 20 juillet, le lieutenant général se rend à sa résidence et procède à l'inventaire de ses papiers et autres

J. Edmond Roy. Histoire du notariat au Canada. Premier Volume, Lévis, Imprimé à la Revue du notariat, 1899, p, 158

1818 – Jérémie Plante

26 octobre - Acte - Acte non numéroté - Testament de Jérémie Plante, maître d'école de St-Pierre.

Aujourd'hui le Sieur Jérémie Plante, maître d'école demeurant en ladite paroisse de St-Pierre, Isle d'Orléans, sain d'esprit, mémoire, jugement et entendement ainsi qu'il est apparu au notaire et témoins ci-après nommés.

Lequel nous a dit et nommé le présent son testament de la manière et ainsi qu'il en suit premièrement comme vrai chrétien catholique a recommandé son âme à Dieu, son créateur suppliant sa divine bonté lui pardonner les péchés lui faire miséricorde et lui accorder la béatitude éternelle après-sa mort;

Veut et ordonne ledit testateur que son corps soit inhumé dans le cimetière de l'endroit où il décédera, qu'il lui soit fait chanter un service sur son corps présent et le nombre de vingt-cinq messes basses de requiem pour le repos de son âme après sa mort;

Veut et ordonne ledit testeur que ses dettes soient payées et acquittées par son exécuteur testamentaire ci-après nommé aux personnes il est loisible à qui que ce soit de léguer et tester comme il lui plaira;

Donne et lègue ledit testateur à Geneviève Langlois, son épouse, tous les biens meubles et immeubles, acquêt, conquêt généralement tous quelconque, or et argent moyenné et non moyenné à quelque somme et valeur qu'Ils puissent monter. Instituant par ces présentes sa légataire universelle et pour exécuter le présent testament. Ledit testeur a choisi nommé ... la personne Geneviève Langlois ... entre les mains de laquelle il s'était dessaisit de tous biens meubles pour en disposer comme dit et ce fut ainsi fait ... par le dit testateur au notaire et en présence de témoins ci-après nommé et soussignés à lui lu et relu jusqu'au moment qu'il a dit bien entendre et comprendre veut et ordonne qu'il soit bien exécuté suivant la forme

Car ainsi fait et passé à St-Jean, île d'Orléans, en la demeure du notaire soussigné, l'an mil huit cent dix-huit le vingt-six octobre après-midi et a ledit testateur signé avec nous après lecture faite, le Sieur Étienne Roy, habitant cultivateur et le sieur Jacques Tremblé (ay), maître forgeron, qui ont signés avec nous, ces présentes.



Minutier du notaire Alexis Côté - Document transcrit par J.-C. Dionne

Autres documents concernant Jérémie Plante :

1795-30 septembre, baptême de Jérémie Plante

Joseph Josep

Registre paroisse St-Jean

1817- 21 octobre- Mariage de Jérémie Plante, habitant de St-Pierre (fils de François Plante et de Geneviève Thivierge, de St-Jean) et de Geneviève Langlois (fille majeure de Joseph Langlois et Marthe Turcot) de St-Pierre

Derniers Demancher Come cuteto, ainsi qu'ilnous eneit appare paule estificat de Mapire d'anai, cure deut quiber vete entre nos mains et ne d'atond de couvert aucun empichement au

of Mariage nois Coupigne Cover de cette del

pierre, anon recu Lewlemetuel Consenterne des its Contractants et lew aroundonne la Ba diction suptial delores former grancites par notre more last lquie, et ce enpresence de Lower Prombau, di Joseph Lectoro ames de Levengtien Octobre mil buit cent Desilegt publication (Corne, de Joseph Langlois pere, de Jean faite detrasbans de marin, e) entre Véremie). Le clire Dean from de l'Grovere les quels ont plante Hobitant de Prierre, felingiem de françois Plante, et de generiera Télicage, supere m: xi dictare redavou digner, l'Epouvet le pour et mere, delaparon fra d'an d'une part, et orthigne are nous decerreques generiere Langlow, auti de cette parintes fel le majeure de youth Larylow, et de offante marthe Turist, autre part, laquelle publi-cation acu lieu tant encette parifre qui encelle de guider , risidence y devant de Contractant, et ceil office nariofial parles trois

Registre paroisse de St-Pierre

1829 – Vente d'un terrain et devis pour la construction d'une école au bout de l'île

25 juillet - Acte 164 - Vente par François Noël aux Syndics de l'école de Saint-Pierre.

Fut présent François Noël, cultivateur demeurant dans la paroisse St-Pierre de l'Isle d'Orléans, lequel a par ces présentes vendu, cédé, transporté et abandonné dès ce jour et à toujours et promet garantir de tous troubles, dons, douaires, dettes, hypothèques, évictions, aliénations, substitutions et tous autres troubles et empêchements généralement quelconques à François Félix Noël, Pierre Plante, Pierre Noël et François Gourdeau, cultivateurs en la dite paroisse de St-Pierre Isle d'Orléans et Syndics pour ladite paroisse aux fins de l'acte de la 9º Geo. IV chapitre 46 intitulé: «Acte pour encourager l'éducation élémentaire » à ce présent et acceptant et acquéreurs pour les fins dudit acte, c'est à savoir : Un lopin de terre de ... perches de front sur ... perches de profondeur, à prendre su côté Sud-ouest de la terre du vendeur ci-après décrite le long de la ligne de Jean-Baptiste Fitzback et lequel lopin de terre se trouvera borné en front au sud du chemin du Roi en profondeur et au Nord-est ---- au Sud-ouest au dit Jean-Baptiste Fitzback, circonstances et dépendances tel que le tout se trouve présentement sans en rien réserver, retenir ni excepter et dont les dits acquéreurs sont contents et satisfaits pour l'avoir vu et visité.

Au dit vendeur ledit lopin de terre appartient comme faisant partie d'une certaine terre sise et située en ladite paroisse St-Pierre de l'Isle d'Orléans, de douze perches et demie de front et traversant en profondeur ladite Isle d'Orléans d'un fleuve à l'autre joignant d'un côté au Nord-est à Jacques Gourdeau et d'autre côté au Sud-Ouest à Félix Noël étant le numéro premier décrit dans le Titre nouvel par lui consenti en faveur des coseigneurs des Fiefs et Seigneuries de Beaulieu et La Groisardière par acte passée en présence de M. Besserer et son confrère notaires en cette ville le vingtième mars mil huit cent vingt-six.

Étant ledit terrain en la censive de Michel Forbes, Marie-Thècle Noël, veuve de Joseph Gourdeau, Pierre Goulet et François Gourdeau co-seigneurs du Fief Beaulieu, et envers eux chargés de tels cens et rentes portant profit ... et Ventes que les parties déclarent ignorer, garantie, quitte d'iceux jusqu'à ce jours.

Et sur lequel lopin de terre présentement vendu le dit François Noël s'oblige à bâtir un bonne maison en bois solide et durable de trente pieds de front sur vingt-six pieds de profondeur avec un bon solage en pierre d'un pied de haut au-dessus du niveau du sol et le carré de laquelle maison aura neuf pieds de hauteur au-dessus du solage et à laquelle il fera une bonne cheminée et la couverture sera en bonne planche recouverte en bardeaux de bonne qualité et bien cloués, ladite maison sera crépie en dedans et lambrissée en planche brute en dehors, les planchers seront simples en madrier de deux pouces tous deux bien embouvetés, il y aura six châssis de six pieds de hauteur chaque et une porte dans laquelle il y aura une vitre de douze pouces avec un panneau et des bons contrevents à chaque châssis avec les portes nécessaires dans la maison ainsi que le maître d'école le requerra, le tout bien ferré et les châssis et vitraux complètement vitrés, l'intérieur sera séparé par de bonne cloisons et divisé ainsi que le maître d'école le requerra; la cave aura quatre pieds et demi de hauteur, s'oblige ledit entrepreneur de clore

ledit terrain bien et suffisamment. Laquelle maison ledit François Noël promet et s'oblige livrer, parachevée et complètement finie d'hui au prochain jour du mois de juin prochain à l'exception de la couverture en bardeaux laquelle sera livrable dans le courant du mois d'août de l'année prochaine. Tous les matériaux généralement quelconques sans en excepter aucuns seront entièrement fournis par ledit François Noël à ses frais seuls.

Cette présente vente ainsi faite pour les prix et somme qui suivent c'est-à-savoir cinquante livres pour ledit lopin de terre ci-dessus décrit et vendu et cinquante livres pour la bâtisse de ladite maison d'école formant en tout la somme de cent livres du cours actuel de cette province sur et à compte de laquelle somme le dit François Noël déclare avoir bien réellement reçu desdits Syndics susnommés à son entière satisfaction dès avant ces présentes la somme de cinquante livres dudit cours et dont quittance d'autant et quant à la somme de cinquante livres qui reste due lesdits Syndics susnommés promettent et s'obligent la payer audit François Noël aussitôt qu'ils pourront la recevoir du Gouvernement de Sa Majesté en cette Province en vertu de ledit Acte ci-dessus mentionné, s'obligeant lesdits Syndics faire les démarches à cette fin auprès du gouvernement avec toute diligence convenable.

A ce faire sont intervenu et furent présents, Barthélémy Noël, cultivateur demeurant en la paroisse de St-Pierre et Joseph Maranda, cultivateur demeurant en la paroisse de St-Pierre Isle d'Orléans, lesquels après que lecture leur a été faite du présent contrat de vente qu'ils ont dit et déclaré avoir bien compris et entendus se sont par les présentes volontairement portés et caution pour le dit François Noël en faveur desdits Syndics susnommés à l'entière exécution et accomplissement de la part dudit François Noël, de toutes les charges, clauses et conditions du présent contrat de vente, et ce à quoi les dits cautions s'obligent solidairement entre eux et avec le dit vendeur et l'un deux seuls pour le tout comme seul et principal obligé et vendeur et sans division, discussion, ni auxquels bénéfices ils renoncent.

Et pour l'exécution des présentes ledit vendeur et ses cautions ont élu leur domicile perpétuel et irrévocable en la maison du vendeur et lesdits Syndics en ladite maison d'école, auxquels lieux, etc, car ainsi etc.

Fait et passé à Québec en l'étude de M. Edward Glackmeyer, l'un des notaires soussignés le vingtcinquième jour de juillet de l'année mil huit cent vingt-neuf. Et lesdits Pierre Noël, François Gourdeau, François Noël et Joseph Maranda signé avec nous dits notaires, François Félix Noël, Pierre Plante et Barthélémy Noël ont déclaré ne savoir écrire ni signer de ce requis, lecture faite.



24

Minutier du notaire Edward Glackmeyer - Document transcrit par J.-C. Dionne

1830 - 21 juin – Acte 167 – Dépôt par Ambroise Cantin et les syndics de l'école de Saint-Pierre.

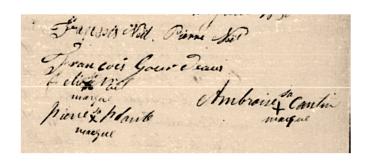
Aujourd'hui le vingt et un jour du mois de juin de l'année mil huit cent trente, Pardevant les notaires publics pour la Province du Bas Canada résidents à Québec soussignés sont comparus Ambroise Cantin, écuyer, premier capitaine de milice en la paroisse St-Pierre de l'Isle d'Orléans, président de l'assemblée tenue en ladite paroisse le vingtième jour du présent mois de juin aux fins de nommer des Syndics de ladite paroisse pour l'exécution de l'Acte pour encourager l'éducation élémentaire, et Pierre Plante, passager et François Gourdeau, Seigneur d'une partie de l'Isle d'Orléans, deux des Syndics nommés à ladite assemblée, tous trois résidents en ladite paroisse de St-Pierre de l'Isle d'Orléans lesquels ont déposé pour minute à maître Edouard Glackmeyer l'un des notaires soussignés l'écrit ci-annexé, étant le procès-verbal des procédés de l'assemblée des habitants de ladite paroisse St-Pierre de l'Isle d'Orléans tenue en la maison dudit Pierre Plante le vingtième jour du présent mois de juin aux fins de nommer des Syndics de la dite paroisse pour l'exécution de l'acte passé dans le Parlement de cette Province intitulé «Acte pour encourager l'éducation élémentaire». Lequel écrit ils ont requis être mis au rang des minutes dudit maître Glackmeyer à l'effet d'en être délivré toutes expéditions nécessaires à qui il appartiendra, ce qui leur a été accordé après qu'ils l'ont eu certifié véritable.

Dont acte fait et passé à Québec en l'étude de maître Edouard Glackmeyer le jour et an susdits. Et a ledit François Gourdeau signé avec nous notaires, lesdits Ambroise Cantin et Pierre Plante ont déclaré ne savoir écrire ni signer de ce requis lecture faite.



A une assemblée générale des tenanciers de la paroisse de l'Isle d'Orléans, tenue ce jour vingtième du mois de juin de l'année mil huit cent trente à l'issue de la grand-messe, convoquée à la réquisition d'Ambroise Cantin principal officier de Milice de ladite paroisse, et à la suite d'un avertissement publié et affiché à la porte de l'église de ladite paroisse, dont copie est ci-annexée, il a été procédé en conformité à un Acte passé dans le Parlement Provincial, intitulé «Acte pour encourager l'éducation élémentaire» à l'élection de cinq Syndics de ladite paroisse aux fins de ladite acte, et ledit Ambroise Cantin, président de ladite assemblée, les habitants ont alors procédé à ladite élection et les sieurs François Noël, François Gourdeau, Pierre Noël, Félix Noël et Pierre Plante, francs tenanciers de ladite paroisse ayant obtenu la pluralité des voix ont été nommés comme Syndics de ladite paroisse pour mettre ledit acte à exécution.

En foi de quoi, j'ai signé le présent en ladite paroisse St-Pierre de l'Isle d'Orléans ledit jour vingtième du mois de juin 1830.



Avis Public

Les tenanciers de cette paroisse sont requis de l'assemblée en la maison de M. Pierre Plante dimanche prochain le vingtième jour du mois de juin à l'issue de la grand-messe pour procéder à l'élection de cinq personnes propres et convenables et francs tenanciers pour être Syndics de cette paroisse aux fins d'un Acte passé dans le Parlement Provincial intitulé « Acte pour encourager l'éducation élémentaire »

St-Pierre, Isle d'Orléans 19 juin 1930



Minutier du notaire Edward Glackmeyer - Document transcrit par J.-C. Dionne

1831 – Recensement Canada (BAnQ -Cote P436,S999)

✓ Rosalie Goulet, préceptrice

Il est indiqué dans le tableau :

- Nombre d'écoles élémentaires dans chaque lieu : 1
- Nombre d'écoliers dans chaque tel collège, académie, couvent ou école élémentaire : Mâle : 8; Femelle : 39.

Recensement du Bas-Canada (1831) pour l'image numéro 004569579_00343 (Comté Orléans, paroisse Saint-Pierre)

Les écoles d'arrondissement

<u>L'arrondissement No.1</u>, ou l'arrondissement du milieu :

«Commence du côté d'en bas chez Olivier Goulet (Pierre Gagnon aujourd'hui) jusque chez Louis Paul Pichet inclusivement (François Pichette aujourd'hui)»;

<u>L'arrondissement No.2</u>, ou arrondissement du bas de la paroisse :

«A partir de chez Prisque Roberge (M. Fillion aujourd'hui) jusqu'au Pot au beurre ou limite est»;

<u>L'arrondissement No.3</u> ou arrondissement du haut de la paroisse :

«Commençant chez Louis Aubin, fils de défunt Pierre Aubin (Léon Létourneau aujourd'hui) et comprenant tout le bout de l'Ile.»

AUBIN, Henri. L'Île d'Orléans à Saint-Pierre. (Ile d'Orléans s.é., 1985), p.41

1831 - École No.1 (du village)

9 novembre - Acte 381 - Dépôt du procès-verbal de l'élection des syndics de l'école élémentaire de St-Pierre.

A une assemblée des francs tenanciers de la paroisse de St-Pierre de l'Isle d'Orléans tenue en la maison de M. Pierre Plante de ladite paroisse dimanche le vingtroisième jour du mois d'octobre de l'année mil huit cent trente et un à l'issu de la grand-messe convoquée par Ambroise Cantin le plus ancien Officier de ladite paroisse après avis public affiché à la porte de l'église de ladite paroisse aux fins d'élire cinq Syndics de ladite paroisse pour les fins de l'éduction en conformité à la loi, et les sieurs Pierre Plante, François Gourdeau, Félix Noël, Pierre Noël et Alexis Ferland, tous francs tenanciers, ont été élu Syndicats pour les fins susdites.



Aujourd'hui le neuvième jour du mois de novembre de l'année mil huit cent trente et un Pardevant les notaires publics pour la Province du Bas Canada résidants à Québec, soussigné sont comparu Ambroise Cantin, cultivateur, premier et principal officier de Milice demeurant en la paroisse St-Pierre de l'Isle d'Orléans, président de l'assemblée de l'assemblée tenue en ladite paroisse, Pierre Plante et Alexis Ferland, cultivateurs demeurant en la paroisse de St-Pierre de l'Isle d'Orléans deux des Syndics nommés à l'assemblé tenue le vingt troisième octobre dernier dans la maison de Pierre Plante pour l'exécution de l'acte pour encourager l'éducation élémentaire, lesquels ont déposé pour minute à maître Edouard Glackmeyer l'un des notaires soussignés, l'écrit ci-annexé étant le procès-verbal des procédés de l'assemblée des habitants de ladite paroisse St-Pierre de l'Isle d'Orléans, tenue en la maison de Pierre Plante, le vingt troisième octobre dernier aux fins de nommer des Syndics pour l'exécution de l'acte du parlement provincial intitulé «Acte pour encourager l'éducation élémentaire». Lequel écrit étant requis être mis au rang des minutes dudit notaire Edouard Glackmeyer à l'effet d'en être délivré toutes expéditions nécessaires à qui il appartiendra, ce qui leur a été accordé après qu'ils l'ont eu certifié véritable.

Dont acte fait et passé à Québec en l'étude de maître Edouard Glackmeyer le jour et an susdits, a le dit Ferland signé avec nous dit notaire, le dit sieur Plante a déclaré ne savoir écrire ni signer de ce requis, lecture faite.



Avis Public

Les tenanciers de cette paroisse sont requis de de l'assemblée en la maison de M. Pierre Plante dimanche prochain le vingtroisième jour du mois d'octobre courant pour procéder à l'élection de cinq personnes propres et convenables et francs tenanciers pour être Syndics de cette paroisse aux fins d'un acte passé dans la session du Parlement Provincial intitulé : Acte pour encourager l'éducation élémentaire.

St-Pierre Isle d'Orléans

23 octobre 1831

Ambrows Contie

Minutier du notaire Edward Glackmeyer - Document transcrit par J.-C. Dionne

1833 - École No.3 (bout de l'île)

8 août – Acte 645 – Dépôt par Pierre Ferland École No.3 à St-Pierre.

A une assemblée des Chefs de Familles de l'Arrondissement d'École, Numéro trois dans la paroisse de Saint-Pierre de l'Isle dans le comté de l'Isle d'Orléans convoqué par avis public donné à la porte de l'église, aux fins d'élire des Syndics d'École, par ordre de Pierre Ferland officier principal, tenue à la salle publique du presbytère, Lundi le douzième jour d'aout 1838.

Présents

Pierre Ferland, président

Antoine Martel, François Vézina et Ambroise Roberge, tous trois cultivateurs et habitants de ladite paroisse St-Pierre Isle et Comté d'Orléans furent élus Syndics d'École pour le dit Arrondissement d'École pour servir jusqu'au second lundi de juin 1834

Et ensuite jusqu'à l'élection de leurs successeurs, pourvu que telle élection ait lieu le ou avant l'expiration de trois mois de cette date.

Pierre Ferland, sa + marque.



L'an mil huit cent trente-trois, le vingt sixième Pardevant Mtre Nazaire Larue notaire public résident à St-Jean dans le comté d'Orléans est comparu ledit Pierre Ferland président susnommé lequel nous a déposé en conformité à la loi le rapport ci-dessus de l'élection des Syndics des écoles pour l'arrondissement No. Trois de la paroisse St-Pierre dans le comté d'Orléans, pour en être par nous notaire délivré toute expédition, réception et ainsi que de besoin, après avoir été dûment par nous dit notaire et témoins en fin nommés ... paragraphe *ne varietur*.

28

Dont acte fait requis et octroyé à St-Pierre susdite Isle et Comté d'Orléans en la maison presbytérale, les jour et an premièrement mentionnés : en présence de sieur François Fortin, cultivateur de St-Jean et Jean-Baptiste Casault écuier membre du Parlement Provincial demeurant en la paroisse St-Jean susdite, témoins à ce appelés qui ont signé avec nous notaire, et le dit Pierre Ferland déposant étant requis de signer, il a déclaré ne le savoir, après lecture faite.



Minutier du notaire Nazaire Larue - Document transcrit par J.-C. Dionne

M. P. A. Parent, ordonné prêtre le 30 septembre 1810, fut dix ans curé de St. Pierre, où il mourut à l'âge de 57 ans. Il fut inhumé le 25 février 1845 dans le sanctuaire de l'église, du côté de l'épître. Ce bon curé fit don à sa paroisse de l'école située près de l'église.

TURCOTTE, Louis-Philippe. Histoire de l'île d'Orléans, Québec, Atelier de typographie du «Canadien», 1867, p.84

1835 – École numéro B (No.2, bas de la paroisse)

3 décembre - Acte 1126 - Acte de dépôt de Pierre Ferland.

L'an mil huit cent trente-cinq, le troisième jours du mois de décembre après-midi, par devant Nazaire Larue notaire public pour la province du Bas Canada résidant à St-Jean, Isle et Comté d'Orléans, soussigné et les témoins ci-après nommés et consignés, est comparu le Sieur Pierre Ferland écuier Capitaine de Milice et agriculteur demeurant en la paroisse St-Pierre, Isle et comté d'Orléans, président d'une assemblée tenue en ladite Paroisse St-Pierre lundi le trentième jour du mois de novembre dernier dans la maison presbytérale, lequel en sa qualité susnommée nous a déposé en conformité à la loi le rapport ci-dessus annexé de l'élection des Syndics des écoles pour l'arrondissement numéro B de la paroisse St-Pierre dans le comté d'Orléans, pour après avoir été dûment signé et accepté dudit président, du notaire et des témoins soussignés, en être délivré à qui il appartiendra et toute expédition que de besoin.

Dont acte fait et passé en la paroisse St-Jean, susdite Isle d'Orléans, en l'étude du notaire soussigné le jour et an premièrement mentionnés.

En présence des sieurs Augustin Métayer, père et François Turcote, tous deux ouvriers-menuisiers demeurant en cette paroisse de St-Jean, Isle et comté d'Orléans, témoins ci-exprès appelés qui ont signé avec nous notaire, ledit Pierre Ferland écuyer déposant étant requis de signer a déclaré ne le savoir, après lecture faite / deux renvois en marges.



Minutier du notaire Nazaire Larue – Document transcrit par J.-C. Dionne

1838 - Écoles catholiques du Diocèse de Québec (île d'Orléans)

Nom des paroisses	Nombre d'écoles		Nombre	Écoles de	Outre la lecture française et l'écriture, on enseigne	
	De garçons	De filles	Mixtes	d'élèves	Fabrique	
Saint-Laurent	-	-	1	30	-	Un peu d'anglais
Saint-Jean	-	-	3	45	-	-
Saint-François	-	-	-	-	-	-
Sainte- Famille	1	1	-	65	1	Arithmétique, géographie (L'école des filles est tenue par les sœurs de la Congrégation
Saint-Pierre	-	-	-	-	-	-
Total	1	1	4	140	1	

Note de J.-C. Dionne : En 1836, la Chambre d'assemblée propose une loi afin d'améliorer l'organisation scolaire. Cependant, cette loi sera rejetée par le Conseil Législatif. Selon le journal *Le Canadien* (du 6 avril) cela aura pour conséquence que des écoles seront fermées : dans cette liste de ces écoles, on dénombre pour le comté Orléans 14 écoles. Est-ce qu'effectivement les écoles de St-Pierre furent fermées? Je n'ai pas trouvé de preuves formelles à ce sujet.

Appendices (D) & (E) to report on the affairs of British North America, from the Earl of Durham, Her Majesty's High Commissioner, & c. & c. (S.N. 1839?), p.173-74

1840 - François Fortin, premier professeur officiel

François Fortin, un nom à retenir, est le premier professeur officiel; arrivé à Saint-Pierre en 1840, il utilisait l'école de la fabrique au village et la salle paroissiale à l'occasion.

AUBIN, Henri. L'Île d'Orléans à Saint-Pierre. (Ile d'Orléans s.é., 1985), p.41

1844 - François Fortin, instituteur

Le 14 décembre engagement de François Fortin, instituteur pour l'arrondissement no. 1, 57 élèves, au salaire de \$108 par année (logé et chauffé).

Note de J.-C. Dionne : Il n'y a pas de contrat notarié de son engagement. AUBIN, Henri. L'Île d'Orléans à Saint-Pierre. (Ile d'Orléans s.é., 1985), p.42

1844 - Henriette Paradis, institutrice

Le 14 décembre engagement de Henriette Paradis, maîtresse de l'arrondissement no. 2, 41 élèves, au salaire de \$88 par année (logée et chauffée).

Note de J.-C. Dionne : Il n'y a pas de contrat notarié de son engagement. AUBIN, Henri. L'Île d'Orléans à Saint-Pierre. (Ile d'Orléans s.é., 1985), p.42

1844 – Marie Doncourt, institutrice

Le 14 décembre engagement de Marie Doncourt, maîtresse de l'arrondissement no. 3, 25 élèves, au salaire de \$64 par année (logée et chauffée).

Note de J.-C. Dionne : Il n'y a pas de contrat notarié de son engagement. AUBIN, Henri. L'Île d'Orléans à Saint-Pierre. (Ile d'Orléans s.é., 1985), p.42

1846 - François Fortin, instituteur

27 mai - Acte 3526 – Obligation, d'une somme de trente et une livres, par Alexis Langlois, cultivateur de St Pierre, à François Fortin, instituteur, et Pierre Goulet, marchand commerçant, tous deux du même lieu. Minutier du notaire Nazaire Larue

1846 – Vente d'un terrain pour servir de potager pour la maison d'école No.2

22 août - Acte 495 – Vente d'un compeau de terre par Charles Côté, cultivateur de St-Pierre, et son épouse, à la Corporation des commissaires d'école de St-Pierre (Joseph Maranda, Louis Pichet, Raphaël Vézina, Louis Gagnon et Léon Aubin).

Par devant les notaires pour cette partie de la Province du Canada, ci-devant constituant la Province du Bas Canada, résidant en l'île d'orléans, comté de Montmorency, soussignés.

Furent présent Charles Côté, cultivateur, demeurant en la paroisse de St-Pierre, susdite île d'Orléans, et Dame Rosalie Gendrault, son épouse qu'il autorise dûment pour l'effet des présentes, lesquels ont par les présentes, vendu, cédé, démembré et transporté avec garantie de tous troubles, douaire, dettes, hypothèque, évictions, aliénations et tous autres empêchement généralement quelconques aux sieurs Joseph Maranda, Louis Pichet, Raphaël Vézina, Louis Gagnon et Léon Aubin, cultivateurs, demeurant en ladite paroisse St Pierre, formant la corporation des commissaires d'école de ladite paroisse, acquéreurs pour eux es-qualité leurs successeurs à l'avenir, c'est à savoir un certain lot ou compeau de terre situé au dit lieu de St-Pierre de la contenance de vingt-six pieds de front sur vingt-sept pieds de profondeur, borné par le nord à un chemin donné par les vendeurs aux dits acquéreurs, par le sud

aux vendeurs, joignant d'un côté au nord-est à Laurent Gosselin et de l'autre côté au sud-ouest aux dits vendeurs, circonstances et dépendances.

Tel que ledit lot ou compeau de terre susvendu, se poursuit, comporte et s'étend sans aucunes réserves quelconques.

Aux dits sieurs et Dame vendeurs ledit lot ou compeau de terre susvendu appartient pour l'avoir eu par testament de Sieur Joseph Côté et de feue Dame Reine Crépeau, leur père et mère et belle-mère.

Cette vente est faite à la charge par lesdits acquéreurs pour eux et leurs successeurs à l'avenir, de payer et acquitter envers le Domaine de la seigneurie des héritiers Drapeau, seigneurs des lieux, tels cens et rentes et autres droits seigneuriaux qui pourront devenir dû, que les parties n'ont pu n'ont pu nous spécifier de ce enquis, garanti quitte du passé jusqu'à ce jour.

Encore, pour et moyennant le prix et somme de cinq livres courant de la province qui sera payable par lesdits acquéreurs, leurs successeurs à l'avenir, auxdits vendeurs lorsque lesdits acquéreurs auront reçu l'alloance du gouvernement ... est due...

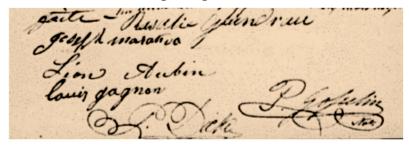
Cette vente est enfin faite avec faculté de réméré par lesdits vendeurs l'immeuble susvendu, à compter de ce jour dans le cas où le présent acte ne s'effectuerait point dans le temps fixé.

Attendu et convenu entre les dites parties que le lot ou compeau de terre susvendu sera employé pour faire un jardin potager pour le maître ou maîtresse d'école qui résidera dans la maison de l'arrondissement du bas de ladite paroisse St-Pierre.

Cette vente est enfin faite pour et moyennant ce que dessus vendu, les vendeurs ont cédé et transporté aux dits acquéreurs leurs successeurs à l'avenir, tous leurs droits de propriété et autres quelconques qu'ils ont et peuvent avoir en et sur ce que dessus vendu s'en départissent à leur profit pour qu'ils en jouissent, fassent et disposent en toute propriété et qu'ils en prennent possession immédiatement.

Pour l'exécution des présentes, chacune des parties élu domicile irrévocable en leurs demeures respectives. Auxquels lieux Etc, Car ainsi, Etc,

Dont acte fait et passé à St-Laurent susdit en l'étude de Mtre Pierre Gosselin l'un desdits notaires, le vingt-deux d'août après-midi de l'an mil huit cent quarante-six. Et ont partie signé avec nous dits notaire et partie déclaré ne le savoir de ce requis, après lecture faite.



Minutier du notaire Pierre Gosselin – Document transcrit par J.-C. Dionne

32

1846 - 22 août – Acte 496 – Donation rémunératoire d'un compeau de terre par Charles Côté, cultivateur de St-Pierre, et son épouse, à la Corporation des commissaires d'école de St-Pierre (Joseph Maranda, Louis Pichet, Raphaël Vézina, Louis Gagnon et Léon Aubin).

Pardevant les notaires pour cette partie de la Province du Canada, ci-devant constituant la Province du Bas-Canada, résidant en l'île d'Orléans, comté de Montmorency, soussignés.

Furent présents

Le Sieur Charles Côté, cultivateur demeurant en la paroisse St-Pierre, susdite île d'Orléans et Dame Rosalie Gendrault, son épouse, qu'il autorise dûment pour l'effet des présentes; lesquels ont par ces présentes fait donation entre vif pure et simple et irrévocable en la meilleure forme et manière que se puisse être, avec garantie de toutes espèces de dettes et troubles et empêchements généralement quelconques, aux Sieurs Joseph Maranda, Louis Pichet, Raphaël Vézina, Louis Gagnon et Léon Aubin, tous cultivateurs demeurent en ladite paroisse de St-Pierre, susdite Île d'Orléans, formant la corporation des Commissaires d'écoles de ladite paroisse de St-Pierre, à ce présent et acceptant pour eux en leur dite qualité, leur successeurs à l'avenir, c'est à savoir : un certain lot ou compeau de terre situé au dit lieu de St-Pierre, susdite Île, contenant vingt-six pieds de terre de front sur vingt pieds de profondeur, borné par le nord et le sud aux donateurs, joignant d'un côté au nord-est à Laurent Gosselin et de l'autre côté au sud-ouest auxdits Sieur et Dame donateurs.

Tel que ledit lot de terre sus donné se poursuit, comporte et s'étend de toutes parts et sans aucune exception ni réserve quelconque.

Aux dits Sieur et Dame donateurs ledit lot ou compeau de terre appartient pour l'avoir eu par testament de Sieur Joseph Côté et de feue Dame Reine Crépeau, leur père et mère, beau-père et belle-mère.

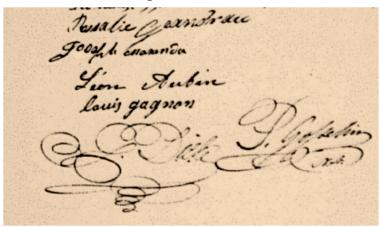
Attendu et convenu entre les donateurs et lesdits Commissaires d'école que ledit lot ou compeau de terre sus-donné sera employé pour une maison d'école. Donnent en outre les donateurs aux Commissaires d'école le droit de vaquer autour de la maison d'école construite sur le lot de terre sus-donné, dans le cas de réparations à faire à ladite maison, ainsi que le droit de passer et repasser par un chemin, connu sous le nom de sentier pour tous les gens de l'arrondissement de l'école ... du bas de ladite paroisse de St-Pierre, pour communiquer à ... de la maison d'école. A la charge par lesdits commissaires d'école, leurs successeurs à l'avenir, de payer envers le domaine des héritières Drapeau en jouissent, fassent et disposent en toute propriété à perpétuité, et qu'ils en prennent possession immédiatement, tel cens et rentes et autres droits seigneuriaux auxquels ledit lot de terre peut être assujetti et garanti quitte du passé jusqu'à ce jour.

Au moyen de tout ce que dessus donné les donateurs cèdent et transportent auxdits commissaires d'école, leurs successeurs à l'avenir tous leurs droits de propriété et autres quelconques qu'ils ont et peuvent avoir en sur ledit lot ou compeau de terre sus donné s'en dessaisissant à leur profit pour qu'ils en jouissent, fassent et disposent en toute propriété et qu'ils en prennent possession immédiatement.

Pour l'exécution des présentes les parties ont élu leurs domiciles irrévocables en leurs demeures respectives, Auquel lieu Etc., Car Ainsi, Etc.

Dont acte fait et passé à St-Laurent en l'étude de Mtre Pierre Gosselin, l'un des dits notaires, le vingtsix août après midi de l'an mil huit cent quarante-six.

Et ont partie signé avec nous dits notaires, et partie déclaré ne le savoir de ce requis, après lecture faite.



Minutier du notaire Pierre Gosselin – Document transcrit par J.-C. Dionne

Note de J.-C. Dionne : Il est indiqué dans l'acte que pour se rendre au terrain vendu pour la construction de l'école de l'arrondissement No.2 les donateurs donnent accès à un sentier qui se rend jusqu'au terrain situé dans les entrecôtes tel que le mentionne Henri Aubin :

En septembre, 1905, malgré plusieurs réparations successives à la couverture et aux pignons de l'école No.2 (école d'en bas) on décide la construction de l'école No.2 après l'achat d'un terrain de Pierre Gosselin et de Pierre Tailleur au coût de \$65.00.

L'on sait que cette école avait été transportée à cet endroit après avoir abrité les enfants pendant 60 ans comme maison d'école dans les entre-côtes. Bonjour au va et vient du chemin royal, mais ··· Adieu à la poésie des entre-côtes; mais trêve de sentiments, ce serait trop éloquent au bras de la petite histoire.

AUBIN, Henri. L'Île d'Orléans à Saint-Pierre. (Ile d'Orléans s.é., 1985), p.50

1848 – le 10 avril naissance de Stanislas Roberge. Frère des écoles chrétiennes sous le nom de Symphorien-Louis. Il enseigne à Montréal où il décède en mars 1924.

harte	Le dix levil, mil huit cent quaran
Stanislas	te huit, nous pretie une soufrigné avons bapti-
Alphonse	se Alphone Stanislas, ne le mene pur du
Proberge	legitime manage de lacques brobeye, cultivateur
	et de Scholartique bote de cette peroise de par rain acte Charles Cote y la manaine Hemiel
T.Swi	to a: I tries now may a le here anon
	Seclare ne sevon signer. Puradio tens les Côtis
	Kenrelle Ouradio these les Cated
	Village Tilling

Registre de la paroisse St-Pierre

Ses parents : Jacques Roberge et Scolastique Côté Ses grands-parents : Jacques Roberge et Angélique Martineau

UN ÉDUCATEUR PATRIOTE Le Frère Symphorien-Louis

(Pour "L'Enseignement Primaire")

Les journaux de la fin mars nous ont annoncé la mort du cher frère Symphorien-Louis, des Écoles chrétiennes, éducateur bien connu d'une bonne partie de l'élite montréalaise, parmi les lettrés et les notabilités du monde ecclésiastique et religieux; bien connu également des nombreuses générations d'étudiants qui se sont succédé au Mont-St-Louis depuis plus de trente ans. Or, il y a une quarantaine d'années, nous avions l'avantage d'être nous-même élève du frère Symphorien; nous l'avons été trois ans durant, et depuis notre séparation il a toujours daigné nous honorer de son amitié, nous pourrions presque dire de son intimité. Nous sommes donc en mesure d'en parler avec connaissance de cause, et nous estimons être un devoir de piété filiale pour nous de consigner son souvenir dans l'excellente revue de L'Enseignement Primaire et d'inviter ses très nombreux lecteurs à unir leurs suffrages aux nôtres pour le repos de l'âme de celui qui pendant près de soixante ans s'est constamment devoué à l'œuvre de l'éducation de la jeunesse.

Stanislas Roberge, le futur frère Symphorien, naquit à Saint-Pierre, île d'Orléans, le 15 avril 1848. Sa grande piété lui mérita d'entendre, comme jadis le jeune homme de l'Évangile, l'appel du divin Maître l'invitant à le suivre dans la pratique fidèle des conseils de perfection. C'est dans sa dix-septième année que le jeune Roberge alla frapper à la porte du noviciat des Frères des Écoles chrétiennes, à Montréal. Il y fit de rapides progrès dans le travail de sa formation religieuse et pédagogique, et sa belle intelligence lui faisait s'assimiler promptement les divers objets de ses études. Le temps de sa probation achevé, le frère Symphorien débuta dans l'enseignement dans une classe inférieure de l'école tenue par ses confrères en l'importante paroisse de Saint-Joseph, Montréal. Il eut tôt fait de maîtriser son petit monde et d'y établir une excellente discipline; aussi les plus heureux résultats s'ensuivirent. Et chaque année le frère Symphorien était promu à une classe plus élevée jusqu'à ce qu'enfin lui fut confiée la direction des élèves les plus avancés de l'école. Précédemment, parmi les plus intelligents des étudiants de la classe supérieure, il avait connu le jeune Paul Bruchési dont les succès précoces lui revinrent en mémoire à la préconisation de l'archevêque actuel de Montréal.

Le frère Symphorien se plut tout jours grandement dans la compagnie de ses confrères: il avait l'humeur joyeuse; c'était un rieur semant la gaieté autour de lui. Très spirituel, ses bons mots, ses saillies pleines de sel, ses anecdotes enjolivées dont il était le premier à rire, amusaient beaucoup l'entourage durant les récréations. Prompt à la riposte, on trouvait parfois ses fines réparties quelque peu cinglantes: quiconque le provoquait recevait à l'instant la monnaie de sa pièce et n'était nullement tenté de récidiver. Ajoutons qu'au physique le frère Symphorien fut un bel homme tel qu'il sied à un poète qu'il était.

Si aux heures de repos réglementaires le frère Symphorien se faisait la boute-en -train de la communauté; par contre, à son bureau il était un abatteur d'ouvrage, et ses confrères sont unanimes à reconnaître qu'il avait du cœur au travail. Par ailleurs, son âme impressionnable, son intelligence apte à saisir promptement les nuances d'idées, sa vive imagination et sa très délicate sensibilité lui firent un tempérament d'artiste; et il devint un fervent de la musique et de la poésie dont il fera les servantes de notre histoire nationale pour laquelle il

professait une véritable passion.

Aux vacances de 1880, le frère Symphorien était appelé à diriger le juvénat ou petit noviciat des Frères, alors sur la rue Côté, Montréal. Ce ne fut pas sans déchirement que, répondant à la confiance dont l'honoraient ses supérieurs, il quitta le premier champ de son apostolat où il avait conscience de faire beaucoup de bien. Le nouveau directeur prit soin d'inspirer une solide et sincère piété à ses juvénistes; il s'attacha à leur donner de fortes convictions par un excellent enseignement catéchistique et un bon manuel de doctrine religieuse mis entre leurs mains. Les études étaient poussées vigoureusement; comme collaborateurs il eut de réelles compétences: le professeur de dessin, le frère Hector, avait fait sa marque en Europe, et celui d'anglais, l'excellent frère Jérôme, le type du "gentleman" fait religieux, est actuellement sous-directeur au Mont-St-Louis; c'est dire sa haute valeur à tous points de vue.

Nommé directeur du scolasticat en 1888, le frère Symphorien y retrouvait un groupe de ses anciens juvénistes d'une couple d'années auparavant: ils avaient reçu la formation religieuse du noviciat proprement dit et venaient de nouveau se placer sous sa direction pour

compléter leurs études, surtout dans la science pédagogique, et s'imprégner de plus en plus de l'esprit et de la doctrine de leur saint fondateur.

L'une des grandes joies du frère Symphorien fut d'avoir été l'un des témoins de la guérison miraculeuse du frère Néthelm, le 4 mai 1889; aussi figure-t-il dans le grand tableau commémoratif de ce miracle, l'un des deux qui ont servi à la cause de canonisation de Jean-

Baptiste de la Salle, en 1900.

Les remarquables qualités pédagogiques déployées par le frère Symphorien à la tête du scolasticat le désignait pour un plus vaste théâtre. En 1891, il devenait directeur général des études au Mont-St-Louis où il résidera jusqu'à sa mort et dont il fut directeur durant plus de vingt ans, de 1893 à 1914. En cette dernière année on voulut le décharger de toute responsabilité pour le mettre mieux en mesure de composer certains ouvrages qu'il avait en vue, d'autant plus qu'il commençait à ressentir les atteintes de l'âge, mais il demanda comme faveur de continuer à professer la littérature et la philosophie, ce qu'il fit jusqu'au début de la présente année scolaire. Nous n'avons pas eu l'avantage de le voir personnellement à l'œuvre dans la grande institution d'enseignement moderne de la rue Sherbrooke, mais nous savons pertinemment qu'il possédait l'entière confiance de tous ses collaborateurs et l'affection sincère des élèves.

L'une des caractéristiques du frère Symphorien fut sa grande dévotion envers la B. Vierge Marie; dévotion toute communicative. Nombre de ses élèves ont conservé la pieuse pratique de réciter chaque jour certaine prière à Marie Immaculée qu'il leur avait enseignée. C'est avec chaleur qu'il nous recommandait de célébrer les fêtes de la très sainte Vierge par une fervente communion et d'honorer pieusement ses saintes images. Le frère Symphorien a mis à contribution son talent d'habile versificateur pour traduire en effusions lyriques ses méditations sur chaque mystère du rosaire. Ces poèmes forment un beau volume de plus de deux cents pages sous le titre "Couronne poétique des mystères du rosaire", volume souvent distribué en prix à la fin de l'année scolaire et dont M. l'abbé J.-M. Leleu disait: "Ce livre est fait de gerbes de fleurs qui deviendront des fruits de vie dans l'âme de ceux qui en savoureront les parfums." Le vœu du frère Symphorien était de mourir un jour particulièrement consacré à honorer la très sainte Vierge: son désir a été exaucé, car il décéda en la fête de l'Annonciation, le 25 mars dernier.

Nous avons intitulé cet article: "Un éducateur patriote". Heureusement, tous nos éducateurs sont patriotes, quoiqu'à des degrés divers; mais le frère Symphorien ne s'est pas contenté d'étudier et d'enseigner notre histoire nationale; on peut presque dire qu'il n'a cessé, sa vie durant, de produire des travaux historiques. Au juvénat, chacun de ses élèves recevait un cahier où se trouvait résumée en tableaux synoptiques toute l'histoire du pays: régimes français et anglais. Laverdière fut le manuel en usage. L'heure de la leçon d'histoire était impatiemment attendue: nous avions hâte de l'entendre nous expliquer les traits héroïques de nos pères et nos grandes figures historiques. Le frère Symphorien a composé une série de manuels intitulés "Histoire du Canada par les Frères des Ecoles chrétiennes" Le cours élémentaire nous paraît admirablement bien fait; les premières éditions du cours moyen se ressentent quelque peu de la rédaction hâtive de l'auteur; quant au cours supérieur, nous estimons que sa deuxième édition est le meilleur ouvrage du genre qui soit paru jusqu'à ce jour. Le frère Symphorien a également composé des drames historiques qui furent interprétés par les élèves du Mt-St-Louis et alors chaleureusement applaudis par le public montréalais. Mentionnons, entre autres, Champlain, Dollard et Montealm; puis deux odes symphoniques: "La découverte du Canada" et "Ville-Marie". (1) On peut dire des héros de ces œuvres qu'ils sont des personnages à la fois Français et Canadiens. Aussi M. le Consul général de France à Montréal ménagea au frère Symphorien la surprise de lui obtenir du gouvernement français le titre d'honneur et les palmes d'Officier de l'Instruction publique. Les drames et odes du frère Symphorien n'ont pas été livrés à l'impression, car ayant le travail facile, l'auteur estimait, non sans raison peut-être, qu'il ne fallait pas les lancer dans le public avant de les remettre sur le métier.

Mais il est temps de clore cet article déjà trop long et de le résumer en disant que le frère Symphorien a été un vrai fils de saint Jean-Baptiste de la Salle, un remarquable éducateur, et un ardent patriote qui semble avoir pris pour devise cet adage latin: "Ducit amor

patriæ", le patriotisme inspire mes actes.

LUCIEN SERRE.

L'enseignement primaire : journal d'éducation et d'instruction, mais 1924, p.590-91

1850 - François Fortin, instituteur

6 juillet – Acte 889 – Obligation par Appoline Nolin, veuve de feu Pierre Goulet, commerçant de St-Pierre, à Alexis Ferland, menuisier, et François Fortin, instituteur, du même lieu.

Minutier du notaire Pierre Gosselin

1851 - Recensement Canada

- ✓ Henriette Paradis (28 ans)
- ✓ François Fortin (40 ans)
- ✓ John Laughlin Smith (26 ans)

Note de J.-C. Dionne : Henriette Paradis (école No. 2); François Fortin (école No. 1) et John Laughlin Smith (école No. 3, bout de l'île)

⁽¹⁾ Nous devons encore à la plume féconde du frère Symphorien des drames bibliques: "Joseph" et "l'Enfant prodigue"; trois manuels de philosophie élémentaire sur la logique, la morale et la métaphysique; un livre destiné à être donné en prix et intitulé: "Une gerbe d'histoires;" "L'Institut des Frères des Écoles chrétiennes du Canada", etc.

1852 - John Laughlin Smith, instituteur

M. le rédacteur

Mercredi, le 30 de juin dernier, a eu lieu, à St. Pierre, Isle d'Orléans, l'examen des élèves de M. John Laughlin Smith, qui a été présidé par le Révérend M. Tardif, curé de ladite paroisse.

Les élèves ont montré beaucoup d'aplomb et de capacité dans les réponses qu'ils ont faites aux questions sur la grammaire anglaise et française, l'arithmétique, la géographie, la géométrie, le dessin, etc., etc., et ont surtout fait preuve de beaucoup de connaissance dans la langue anglaise, laquelle est si utile dans ce pays.

Je suis persuadé qu'avec l'habileté et l'activité reconnue de leur instituteur, les jeunes élèves continueront à faire des progrès comme par le passé.

Un spectateur

Le Canadien, 9 juillet 1852, p. 2



Pierre Martial Bardy: 1853-1869

Félix Emmanuel Juneau: 1870-1874

Joseph Prémont : 1874-1898

L. O. Pagé: 1898-1899

Georges Stanislas Vien: 1899-1922

A. M. Filteau: 1922-1927

L. P. Goulet: 1927-1930

Achille-A. Letarte: 1931-1943

Félix Poulin: 1943-1962

Robert Gagnon: 1962-1965

Recherche et montage : J.-C. Dianne

Des notes biographiques de certains de ces inspecteurs se trouvent à l'annexe 2.

1853 à 1869 : Inspecteur Pierre Martial Bardy



Voir note Biographique à l'annexe 1

Note de J.-C. Dionne : Dans les deux rapports des années 1853 et 1854 de l'inspecteur Bardy concernant l'évaluation et les subventions des écoles de son districts, il n'y a pas d'information concernant les écoles de St-Pierre.

Est-ce que ces écoles étaient fermées ou bien qu'il n'ait pu les visiter, ou tout simplement que c'est un oubli de sa part ? Je n'ai pas de réponse, toutefois l'acte suivant indique qu'en 1854 François Fortin était instituteur.

1854 - François Fortin, instituteur

16 juin - Acte 7879 – Obligation, d'une somme de cent livres courant, par Pierre Plante, cultivateur, de St Pierre, à François Fortin, instituteur, du même lieu. Minutier du notaire Joseph Petitelere

1855 - Évaluation

Rapport de P. M. Bardy, écuier, Inspecteur d'école, sur sa première visite des écoles sous sa juridiction, depuis le mois de janvier 1855.

Monsieur le Surintendant de l'éducation – En vous transmettant le présent rapport sur ma première visite des écoles, commencée en janvier dernier, j'ai l'honneur de vous dire que je n'ai pris que sommairement l'état des affaires monétaires de chaque municipalité scolaire parce que l'octroi législatif n'avait encore été reçu nulle part, et que toutes les contributions locales n'étaient pas rentrées;

Je me suis occupé à connaître aussi minutieusement que possible, dans mon inspection de chaque école, qui a duré presque toujours plusieurs heures, la capacité des instituteurs, leur mode d'enseignement et le progrès des élèves.

Je regrette d'avoir à vous informer que, dans presque toutes les écoles, il y a eu des absences nombreuses, occasionnées par la petite vérole, et d'autres maladies, dont le plus grand nombre des enfants ont été atteints, dans le cours de l'automne et de l'hiver.

Néanmoins, j'ai la satisfaction d'annoncer que, généralement, les infants ont fait des progrès et que les instituteurs ont employé avec encore plus de ponctualité les moyens à leur disposition pour opérer cet

40

heureux résultat. S'il y a quelques rares exceptions, qui pourraient déparer mon tableau, on doit l'attribuer à la pauvreté de certaines municipalités, qui, dans l'intérêt de leurs enfants, désirent y entretenir plusieurs écoles, lors même que les ressources provenant des contributions locales et de l'allocation du gouvernement suffiraient à peine pour en soutenir une seule sur un bon pied.

Je suivrai, dans ce rapport, l'ordre de mon inspection scolaire.

St. Pierre – A 3 écoles, qui sont fréquentes par 141 enfants. Ce sont de bonnes écoles où l'enseignement consiste particulièrement dans la lecture, l'écriture, la grammaire, la géographie, l'histoire et l'arithmétique. Le devoir, le testament, le psautier, l'alphabet, et le manuscrit y sont en usage.

Rapport du surintendant de l'éducation du Bas-Canada. Rapport de Pierre Martial Bardy, inspecteur d'école, p. 107 – Document transcrit par J.-C. Dionne

1856 - Évaluation et subvention

Extrait des Rapports de M. l'Inspecteur BARDY.

COMTÉ DE MONTMORENCY.

St. Pierre – Les trois écoles de cette municipalité fonctionnent convenablement. On s'y impose de grands sacrifices pécuniaires, particulièrement chez les contribuables du No. 3, au bout l'île d'Orléans, pour entretenir les écoles. Les contributions sont volontaires.

Rapport du surintendant de l'éducation du Bas-Canada. Rapport de Pierre Martial Bardy, inspecteur d'école, p. 221

	55		
TA	LEAU DES SOMMES PRÉLEVI		
District d'Inspection de	Subvention annuelle. Cotisation ou contribution volontaire pour égaler la issations spéciales.	Retribution pour cons-	ation ribu- olon-
St. Laurent. St. Jean St. François. Ste. Famille St. Pierre Chateau Richer Ste. Anne St. Joachim L'Ange Gardien. St. Férèol. Laval.	30 10 10 30 10 10 13 19 0 44 3 1 18 3 8 18 3 8 4 10 0 29 12 1 29 12 1 3 10 0 30 17 10 44 4 4 4 3 9 11 43 9 11 78 4 28 17 6 28 17 6 28 17 6 21 19 1 23 5 0 23 5 0 6 10 13 18 11 13 18 11 3 10	0 11 8 0 34	19 1 1 6 14 16 2 6 19 6
Totaux	2411 2 3 2375 1 3 744 2 1	1 11961 2 4 162 14 7 15243	1

Ibid. p. 55

1856 – François Fortin, instituteur

2 février - Acte 9042 - Obligation, d'une somme de vingt-cinq livres courant, par Pierre Plante, navigateur, de St Pierre, à dame Apolline Nolin, veuve de Pierre Goulet, en son vivant marchand, de St Pierre, et à François Fortin, instituteur, du même lieu.

Minutier du notaire Joseph Petitclerc

1857 - Évaluation

Mais si les instituteurs font pour la plupart tous leurs efforts pour faire progresser leurs élèves en science et en vertus, il n'en est pas de même de tous les commissaires, qui, dans certaines municipalités scolaires, veulent donner leurs écoles au rabais, préférant une école élémentaire, la plus médiocre, à une académie bien dirigée, et croyant bonnement rendre reversibles à tous les arrondissements, les £50 octroyées par la législature à leur école supérieure, et diminuer d'autant la cotisation imposée aux contribuables.

Je m'efforce, autant qu'il est en moi, de rectifier de semblables erreurs, en faisant observer toujours que la loi des écoles doit être mise à exécution généralement et avec ponctualité, puisqu'il s'agit de l'avancement et du bonheur des enfants; et je ne laisse pas perdre l'occasion de faire ressortir les avantages réels et inappréciables qui découlent nécessairement du bon fonctionnement et de la judicieuse administration des écoles.

Cependant j'ai remarqué qu'il m'est le plus souvent impossible de rencontrer ceux d'entre les commissaires qui, n'attachant aucun intérêt, aucune importance, aucun prix à l'instruction des enfants de leur municipalité, se joignent aux criards, quand même, pour entraver la marche qu'on veut suivre et le bien que l'on désire opérer dans chacun de leurs arrondissements d'école.

Je saisis toute occasion possible pour leur expliquer combien il est nécessaire qu'il y ait entente cordiale dans leurs délibérations; qu'ils visitent avec intérêt les écoles, y distribuant leurs avis judicieux pour qu'elles soient bien réglées afin que les enfants y fassent de nouveaux progrès; qu'ils recherchent, au lieu de l'éviter, la rencontre de l'inspecteur dans ses visites, pour en obtenir des informations utiles et indispensables.

Ayant appris par expérience à juger des hommes et des choses, je ne saurais hésiter devant la responsabilité de remédier aux abus que l'ignorance ou la mesquinerie tentent toujours d'introduire dans les municipalités scolaires, au détriment de la véritable éducation, surtout lorsqu'il s'agit d'une contribution pécuniaire, cependant j'ai eu souvent le plaisir de voir mes avis prévaloir, produire quelques heureux fruits et souvent rétablir l'ordre et l'harmonie.

Maintenant un mot sur chacune de mes municipalités scolaires, en suivant l'ordre de ma tournée d'inspection.

St. Pierre – Les trois écoles qui y sont en opération, sont très bien tenues, et j'ai le plaisir de constater que les deux institutrices de cette paroisse ont été trouvées dignes de recevoir leur brevet, après leur examen, subi en mars dernier.

Rapport du surintendant de l'éducation du Bas-Canada. Rapport de Pierre Martial Bardy, inspecteur d'école, p. 182-83 – Document transcrit par J.-C. Dionne

1858 - Évaluation et subvention

St. Pierre – Cette paroisse de l'Isle d'Orléans a trois écoles bien dirigées, et sous la surveillance active du curé. Elles réunissent 200 enfants. M. Fortin, l'instituteur de l'école centrale, réussit bien, ainsi que les institutrices des deux autres arrondissements.

Rapport du surintendant de l'éducation du Bas-Canada Rapport de Pierre Martial Bardy, inspecteur d'école, - Journal de l'instruction publique, V.3 (1859), no 12 : 212

		115	·			
TABL	EAU DES	SOMMES PI	RELEVEES	.—Continué.		
DISTRICT D'INSPECTION DE	Subvention annuelle.	Cotisation ou contribution volontaire pour égaler la subvention,	au-delà de la subvention et	Rétribution mensuelle.	Cotisation pour cons- truction d'édifices.	Total prélevé.
P. M. BARDY.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
St. Laurent St. Jean St. François Ste Famille St. Pierre	122 16 176 61 62 74 118 42 123 56	122 16 176 61 72 74 118 42 123 56	47 41 104 74 91 32 249 78 118 44	303 34 337 57 44 47 64 50 133 79	1000 00	472 91 618 92

Rapport du surintendant de l'éducation du Bas-Canada.

1859 – Évaluation et subvention

Vous me permettrez ici quelques réflexions. Je crois qu'il serait très-utile, indispensable même, pour le plus grand succès de notre système éducationnel, qu'il fût fait un Règlement dont les instituteurs auraient à s'autoriser pour coopérer plus efficacement au maintien d'un bon régime dans les écoles. Les parents ne sont pas toujours d'accord sur les détails de l'enseignement qu'on donne à leurs enfants. Ici, on ne voudrait pas entendre parler de géographie; là, point de grammaire; ailleurs, point d'arithmétique; et partout où les commissaires, par indifférence, ne visitent pas les écoles, les instituteurs, redoutant les reproches des parents, laissent faire les enfants à leur gré. Là, par conséquent, point de progrès.

Dans plusieurs paroisses, les commissaires ne se conforment guères aux avis que je leur ai donnés de pourvoir les écoles de cartes géographiques. Ils sont prévenus que cette négligence les expose à se voir refuser la subvention.

Comme la grammaire est, selon moi, la base solide de toute instruction élémentaire ou supérieure, elle est l'objet spécial de mes interrogations auprès des élèves. J'insiste surtout pour qu'ils la comprennent bien. J'ai blâmé des instituteurs et des institutrices qui la faisaient apprendre sans l'expliquer.

and the second second	Octroi législ.			Contr. locales.			Excédant.		
St. Laurent	30	10	6	121	10	0	90	19	6
St. Jean	4	3	2	132	10	8	88	7	6
St. François	20120	3	8	45	5	13	27	1	51
Ste. Familie		12	0	54	0	0	24	8	0
St. Pierre	-	7	10	89	7	4	58	9	6

Il m'est bien agréable d'avoir à vous dire qu'un grand nombre des municipalités scolaires se sont distingués par la générosité avec laquelle les contributions locales y ont été prélevées, puisqu'elles ont pu fournir au-delà du double de l'allocation du gouvernement. Ceci appert par la statistique suivante : en £ (30£, 10 chelins, 6 pences)

Rapport du surintendant de l'éducation du Bas-Canada. Rapport de Pierre Martial Bardy, inspecteur d'école - Journal de l'instruction publique, V.6 (1862), no 12 : 210 – Document transcrit par J.-C. Dionne

1859-60 – Extraits du rapport de l'inspecteur Martial Bardy

J'ai l'honneur de vous transmettre, avec ce rapport, quelques observations recueillies dans mes visites aux écoles, commencées en janvier et terminées à la fin de mars dernier. J'ai pu me convaincre que réellement il y a eu progrès dans la plupart des municipalités scolaires de mon district d'inspection. Plus de capacité dans la grammaires et l'analyse; plus de facilité dans la solution des problèmes d'arithmétiques; de meilleures compositions, surtout dans le genre épistolaire; des cahiers mieux soignés, mieux écrits, puis une lecture plus facile et mieux accentuée.

Dans les localités où les instituteurs ont pu profiter des avantages des conférences tenues à l'école normale Laval, j'ai pu apprécier les efforts généreux et l'application sévère dont ils ont fait preuve, ainsi que les succès qu'Ils ont obtenus dans leurs écoles mieux dirigées et de plus en plus améliorées. Cet heureux résultat me fait regretter qu'un plus grand nombre d'instituteurs n'aient pas les moyens d'assister à ces réunions, où ils pourraient puiser de nouvelles connaissances et se créer une méthode judicieuse d'enseignement. En effet, nos instituteurs comprennent mieux que jamais combien il leur importe de se mettre à la hauteur de l'utile et noble mission qui leur est dévolue. Pour les porter davantage à la bien remplir, je m'applique à leur faire apprécier la grande responsabilité dont ils se chargent en instruisant les élèves confiés à leurs soins, et leur rappelle l'honneur qui doit leur échoir, l'estime et l'application générales auxquelles ils doivent aspirer en faisant preuve de capacité et de mérite dans l'accomplissement de leur devoir.

Les instituteurs ne sauraient donc trop s'appliquer à donner aux enfants des habitudes d'ordre, de soumission et de respect, à leur inculquer des principes de morale sociale et chrétienne, ce qu'il y a de plus pur en fait de moralité ne pouvant se puiser qu'à la source de la religion. De là l'usage qu'ils doivent observer dans leurs écoles d'ouvrier et déterminer la classe par une prière, et de ne tolérer que des paroles encourageantes et polies. «On doit aux enfants un profond respect» a dit un ancien.

Cette tâche suppose un talent admirable et une patience constante dans celui qui sait s'en acquitter; et j'ai vu plusieurs instituteurs régner sur l'esprit et le cœur de leurs jeunes élèves, qu'ils savent former au bien, en leur inspirant avec amour l'idée de l'ordre et de l'application.

M. M. Fortin, à St-Pierre, ... M. Paradis, à la Ste-Famille, M. Paradis, à St-Jean, ... enseignent aussi avec succès.

Vous me permettrez ici quelques réflexions. Je crois qu'il serait très utile, indispensable même, pour le plus grand succès de notre système éducationnel, qu'il fut fait un Règlement dont les instituteurs auraient à s'autoriser pour coopérer plus efficacement au maintien d'un bon régime dans les écoles. Les parents ne sont pas toujours d'accord sur les détails de l'enseignement qu'on donne à leurs enfants. Ici, on ne voudrait pas entendre parler de géographie, là, point de grammaire; ailleurs, point d'arithmétique; et partout où les commissaires, par indifférence, ne visitent pas les écoles, les instituteurs redoutant les reproches des parents, laissent faire les enfants à leur gré. Là, par conséquent, point de progrès.

Journal de l'instruction publique, V.6 (1862), no 12 : 209-10 – Document transcrit par J.-C. Dionne

1860 - Subvention - Contribution

		40			,	
TABL	EAU des s	ommes pré	levées.—(Continué.)		
District d'Inspection de	Subvention annuelle.	Cotisation ou contri- bution volontaire pour égaler la sub- vention.	Cotisation au-delà de la subvention et co- tisations spéciales.	Rétribution mensuelle	Cotisation pour construction ou répara- rion de maisons d'école.	Total prélevé.
P. M. BARDY.—(Continué.)	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
32. St. Laurent. 33. St. Jean. 34. St. François. 35. Ste. Famille. 36. St. Pierre.	122 16 176 61 72 73 118 41 123 56	122 16 176 61 72 73 118 41 123 56	42 11 308 08 51 46 45 60 180 48	252 00 282 25 48 52 52 00 110 34		416 27 766 94 172 71 216 01 414 38

Rapport du surintendant de l'éducation du Bas-Canada. Rapport de Pierre Martial Bardy, inspecteur d'école

1861 - François Fortin, instituteur

27 mars – Acte 2323 – Quittance, d'une somme de cent-six louis et quinze chelins, par François Fortin, instituteur, Narcisse Rousseau, marchand, et autres, tous de St Pierre, à Alexis Langlois, cultivateur, du même lieu.

Minutier du notaire Pierre Gosselin

4 juillet – Acte 2374 – Obligation, d'une somme de cinquante piastres du cour actuel portant cautionnement, par Antoine Nolin, cultivateur, de St Pierre, à François Fortin, instituteur, du même lieu.

Minutier du notaire Pierre Gosselin

1861 - Recensement Canada

- ✓ Philomène Jonca (21 ans)
- ✓ François Fortin (50 ans)

Note de J.-C. Dionne: François Fortin (école No.1); Philomène Jonca (école No.2)

1861 - Évaluation

- 15. St. Pierre 200 enfants fréquentent les trois écoles de cette municipalité scolaire. Les progrès sont les mêmes; point de changement notable. Les enfants de talent n'y brillent pas en grand nombre.
- 11. St. Pierre Les 3 écoles de cette municipalité sont toujours au même point; je les crois cependant tenues avec soins et assez de succès.

Rapport du surintendant de l'éducation du Bas-Canada. Rapport de Pierre Martial Bardy, inspecteur d'école, pp.174-75 et 78 – Document transcrit par J.-C. Dionne

1862 - François Fortin, instituteur

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir: PRANÇOIS FORTIN, InstiNo. 237. Luteur, de la paroisse St.
Pierre de l'Île d'Orléans, dans le district de Québec
contre PIERRE PLANTE, cultivateur, demeurant
au même lieu, à savoir:

1. Un lopin de terre situé en la paroisse St. Pierre
de l'Île d'Orléans, de trois arpents en superficie, plus
ou moins; borné au sud à Noel Hill Bowen, Ecuyer,
au nord et au nord-est à Alexis Ferland, et au sudouest à Isuac Gourdeau, James Courtney, Pierre
Gourdeau et Gilbert Bailliatgeon.

2. Un autre lot de terre situé en la dite paroisse St.
Pierre, ayant trois quarts d'arpent de laige, sur un
arpent et un quart de profondeur, plus ou moins;
borné au sud à Prudent Blais, et au nord au fleuve
St. Laurent, au nord-est à Prudent Blais, et au sudouest à Felix Noel.

Pour être vendus à la porte de l'église de la
paroisse de St. Pierre de l'Île d'Orléans, le VINGTHUITIÈME jour d'AOUT prochain, à DIX heures
du matin. Le dit Bref rapportable le Trentième jour
d'Août prochain.

W. S. SEWELL, Shérif.
Bureau du Shérif,
Québec, 23 Ayril, 1862.

3-4m

Gazette du Canada. 1841-1869 (Province du Canada), volume 21, numéro 25, 21 juin 1862, page 64

1862 - François Fortin, instituteur

16 juin – Acte 2572 – Obligation, d'une somme de trois cent cinquante piastres courant avec intérêt à six pour cent, par Christophe Racine, cultivateur, et Scholastique Côté, son épouse, de St Pierre, à François Fortin, instituteur, du même lieu.

Minutier du notaire Pierre Gosselin

1862 - François Fortin, instituteur

(au rédacteur du Journal de Québec)

M. le rédacteur,

Merci pour la reproduction de l'écrit de M. Perrault, intitulé «L'Isle d'Orléans»; merci surtout pour vos bonnes réponses à ce galant article. Ce gentil M. Perrault est d'un sans façon par trop aimable.

.

Alors vous eussiez remarqué et signalé à vos lecteurs une terre de bonne culture, sise près de l'église de Saint-Jean, appartenant à M. Paul-Gabriel Blouin; à Saint-François, du côté nord, de vastes champs de plantes sarclées; à Sainte-Famille, le renommé plant de choux de Jos. Giguère; à Saint-Pierre, le Jardin-modèle de l'instituteur Fortin; à Saint-Laurent, l'art de ses habitants à élever et surtout à engraisser les veaux; partout d'assez bonnes prairies, de beaux champs de grains, et de magnifiques vergers.

Le Journal de Québec, 16 octobre 1862, p.2

1863 - Évaluation et subvention

St. Pierre – Il y a 221 élèves qui fréquentent les trois écoles de cette municipalité. Les résultats sont bons, mais le local de l'école du centre est insuffisant.

Rapport du surintendant de l'éducation du Bas-Canada. Rapport de Pierre Martial Bardy, inspecteur d'école (1853-1869), p. 156

TABLEAU des sommes prélevées p (TABLE of amounts levied for	our l'Instructio Public Instruc	on Publique dan tion in Lower (ns le Bas-Canad Canada, for the	a, pour l'année year 1863.)—(1863.—(Suite.) Continued.))
DISTRICT D'INSPECTION DE	Subvention annuelle. Amount of Annual Grant.	Cotisation pour égaler la subvention. Assessment to equal amount of grant.	Cotisation au delà de la subvention, et cotisations spéciales. Amount of assessment levied over and above amount of grant, also special assessment.	Rétribution mensuelle. Monthly Fees.	Cotisation pour construction d'édifice. Assessment for crection of School Houses.	Total prélevé.
P. M. BARDY,—Suite. Points-aux-Trembles St. Augustin Château-Richer Sto. Anne St. Joachim St. Tite-des-Caps St. Féréol L'Ange-Gardien Laval St. Laurent St. Jean. St. François. Ste. Franile	\$ cts. 218, 48 177, 36 173, 76 117, 02 108, 52 38, 00 99, 70 105, 38 69, 76 105, 48 162, 00 63, 42 100, 38	\$ ots. 218 48 177 36 173 76 32 00 108 52 38 00 97 06 105 36 69 76 105 48 162 00 63 42 100 38	\$ cts. 96 42 350 31 276 79 198 48 82 00 140 89 38 24 52 81 20 20 57 76 80 42	\$ cts. 251 10 34 50 376 00 137 00 85 00 4 00 38 25 171 53 335 00 303 85 47 60 50 00	\$ cts.	\$ cts. 506 00 568 17 824 55 169 00 892 00 124 00 135 31 417 78 108 00 932 95 486 05 168 78 231 00
St. Pierre	9774 97	9540 51	184 46 5295 35	226 10 64407 66	1166 06	526 10 80409 58

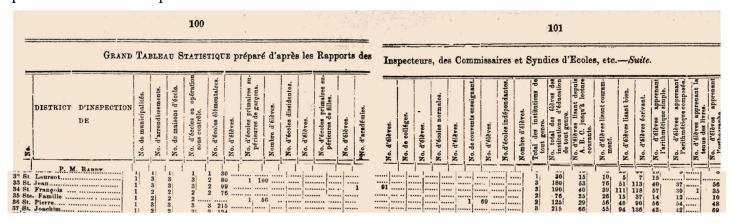
Rapport du surintendant de l'éducation du Bas-Canada pour 1863

1863 - François Fortin, instituteur

6 août - Acte 2785 – Obligation, d'une somme de cent piastres courant avec intérêt à six pour cent, par Pierre Gourdeau, maître pilote, de St Pierre, à François Fortin, instituteur, du même lieu. Minutier du notaire Pierre Gosselin

1864 - Évaluation - Statistique

St. Pierre – Les élèves des écoles de St. Pierre, par défaut de régularité, n'ont pas fait tous les progrès qu'on avait droit d'espérer.



Rapport du surintendant de l'éducation du Bas-Canada. Rapport de Pierre Martial Bardy, inspecteur d'école (1853-1869), p. 43

1864 - François Fortin, instituteur

10 avril - Acte 5403 – Obligation par François Ferland, marchand, de St Jean, à Victor Ferland, son père, cultivateur, de St Pierre, (25 livres courant), à François Fortin, instituteur, de St-Pierre (12 livres et dix chelins courant) et à François-Xavier Dallaire, maître pilote, de St Laurent (15 livres courant).

Minutier du notaire Nazaire Larue

16 mai - Acte 2939 – Obligation, d'une somme de cent piastres courant, par Louis Boissoneau dit St-Onge et Paul Audet dit Lapointe, cultivateurs et cardeurs, de St Pierre, à François Fortin, instituteur, du même lieu.

Minutier du notaire Pierre Gosselin

12 juillet - Acte 2985 – Quittance, d'une somme de cent piastres courant, par François Fortin, instituteur, et Narcisse Rousseau, marchand, tous deux de St Pierre, à Prudent Blais, cultivateur, du même lieu. Minutier du notaire Pierre Gosselin

1864 - Terrain cédé gratuitement pour la maison d'école No.2

16 mai – Acte 2937 – Cession de terrain par Christophe Racine à la Commission scolaire St-Pierre.

Pardevant les notaires publics pour le Bas-Canada résidant en l'Ile d'Orléans, comté de Montmorency, soussignés.

Fut présents Sieur Christophe Racine, cultivateur demeurant en la paroisse St-Pierre susdite île d'Orléans, lequel a par ces présentes cédé et abandonné dès maintenant et à toujours avec promesse de garantie et dépends de tous troubles généralement quelconques aux Sieurs Alexis Ferland, Laurent Gosselin, Ignace Goulet et Jean Ferland, cultivateurs, demeurant en ladite paroisse St-Pierre, sus dite ... formant ... de la corporation des commissaires d'écoles de ladite paroisse St-Pierre, à ce présent et acceptant acquéreurs en leurs dites qualités sus énoncés, pour eux leurs successeurs à l'avenir pour l'usage de l'école No.2 de ladite paroisse de St-Pierre le terrain suivant, savoir : un certain terrain situé en ladite paroisse de St-Pierre au nord du chemin royal contenant trente-neuf pieds de front sur trente-huit pieds de profondeur borné au nord du chemin royal au au bout de ladite profondeur, joignant .. nord-est au dit Laurent Gosselin, au sud-ouest au dit Sieur Racine, circonstance et dépendance.

Tel que ledit immeuble est actuellement, se poursuit, comporte et s'étend de toute part sans exception ni réserve quelconque. Pour par lesdits commissaires d'écoles sus nommés et leurs successeurs à l'avenir, en jouissent, fassent, disposent du dit immeuble sus désigné de la manière susmentionnée. A l'effet de quoi le dit Sieur Racine a cédé, transporté et abandonné aux dits Sieurs commissaires d'écoles, leurs successeurs à l'avenir tous les droits qu'il pouvait avoir sur ce que dessus cédé et s'en dessaisisse au profit des dits commissaires d'écoles, leurs successeurs à l'avenir pour qu'ils en soient saisis, mis, vêtus en bonne possession et saisine par qui et ainsi qu'il appartiendra. Déclarant ledit Pierre Racine que l'immeuble sus-cédé lui appartenait dans une plus grande étendue de terre au moyen de bons titres authentiques qu'il a par devant lui desquels il s'oblige d'en aider les dits commissaires d'école et leurs successeurs à l'avenir au besoin.

Cette cession et abandon est faite gratuitement pour les motifs sus exprimés.

Et ont par les mêmes présentes lesdits Sieurs commissaires d'école susnommés, cédé et abandonné audit Sieur Christophe Racine, le terrain qui avait été cédé par le Sieur Charles Côté donateur de ce chemin pour l'usage de ladite école No.2 situé ledit terrain dans les fonds de ladite paroisse St-Pierre et en bonne main au dit Sieur Racine

Pour l'exécution des présentes chacune des parties a élu son domicile irrévocable en sa demeure sus indiquée, auquel lieu, Etc, Car ainsi, Etc.

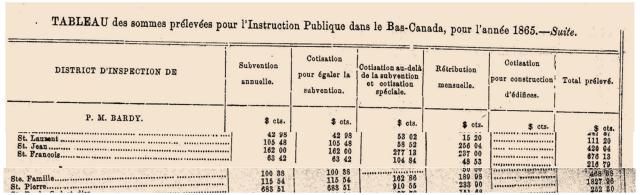
Dont acte fait et passé à St-Pierre susdite Ile d'Orléans, en la maison d'école centrale susdite paroisse St-Pierre, le seize de mai avant-midi de l'année mil huit cent soixante-quatorze sous le numéro deux mille neuf cent.

Et ont, tous les susnommés, signé avec nous dit notaire à l'exception su dit Sieur Laurent Gosselin qui a déclaré ne le savoir de ce requis, après lecture faite.



Minutier du notaire Pierre Gosselin – Document transcrit par J.-C. Dionne

1865 - Subvention - Cotisation



Rapport du surintendant de l'éducation du Bas-Canada, p.32-33

1866 – François Fortin, instituteur

21 août - Acte 3454 - Vente d'un emplacement situé près du terrain de la Fabrique par Victor Ferland, cultivateur, de St Pierre, à François Fortin, instituteur, du même lieu.

Minutier du notaire Pierre Gosselin

1867 et partie de 1868 - Évaluation

St. Pierre – A trois bonnes écoles élémentaires. Celle du No. 2 surtout, dirigée par Mlle Leroux, mérite une mention toute particulières.

Rapport du ministre de l'instruction publique pour la province de Québec. No. 27 – Extrait du rapport de l'inspecteur Pierre Martial Bardy, p. 77

1867 – François Fortin, instituteur

4 janvier - Acte 3525 – Obligation, d'une somme de quatre cent piastres courant, par Prudent Blais, cultivateur, de St Pierre, à François Fortin, instituteur, du même lieu.

Minutier du notaire Pierre Gosselin

1869 - François Fortin, ancien instituteur

12 février - Acte 4040 – Donation par Mademoiselle Marie Rose Fournier, ancienne fille majeure, de St Pierre, à François Fortin, ancien instituteur, du même lieu.

Minutier du notaire Pierre Gosselin

9 avril - Acte 4073 – Quittance, d'une somme de cinquante piastres courant, par François Fortin, ancien instituteur, de St Pierre, à Antoine Nolin, cultivateur, du même lieu. Minutier du notaire Pierre Gosselin

1870 - 14 août - Acte 4394 - Cautionnement Narcisse Rousseau, marchand, et Phydime Ferland, cultivateur, pour Pierre Goulet, Secrétaire-Trésorier en faveur des commissaires d'école de la paroisse St-Pierre I.O.

Pardevant le notaire public pour la province de Québec, résidant en l'Ile d'Orléans, comté de Montmorency, soussigné, et le témoin ci-après nommé et soussigné.

Furent présent les Sieurs Narcisse Rousseau, marchand, Phydime Ferland, cultivateur, demeurant en la paroisse St-Pierre sus dite Isle d'Orléans lesquels en conformité à la septième section de l'acte d'éducation de la 12ième Victoria, chap. 50 intitulé «Acte pour amender la loi des Écoles du Bas-Canada», se sont portés et constitués ... cautions solidaires du Sieur Pierre Goulet, secrétaire-trésorier des commissaires d'écoles de ladite paroisse St-Pierre, pour la somme de six cents du cours actuel, étant le montant approximatif des argents provenant du fond local, du fond général et des taxations mensuelles, mis à la disposition des dits commissaires d'écoles, pour le soutien des écoles de leur localité au cas seulement que ledit Pierre Goulet, leur secrétaire, ne représenterait pas les deniers cotisés par les habitants de ladite paroisse St-Pierre et autres mis à la disposition des dits commissaires, soit en espèces ou en reçus à Authentiques payés à la ... des dits commissaires d'écoles d'après les engagements et ... faits et établis par les sus dits commissaires, touchant leur gestion et administration, car dans le cas contraire les dites cautions susnommées seront déchargés et exonérés, pour être le montant du susdit cautionnement dans le cas ci-dessus prévu, pour et prélevés ... les ... respectifs des dits Narcisse Rousseau et Phydime Ferland, selon l'intention du dit statut, et être appliqué en conformité à ses dispositifs.

Pour sûreté du présent cautionnement, les dites cautions ont spécialement affecté, obligé et hypothéqué de leur part au dit Narcisse Rousseau, l'immeublle situé en la dite paroisse St-Pierre contenant deux arpents de front par environ quarante-cinq arpents de profondeur, borné par devant au nord au fleuve St-Laurent, par derrière au sud au trait carré ou mitan de l'île, joignant au nord-est à Ignace Goulet et au nord-ouest à Elzéard Plante, avec ensemble les bâtisses dessus érigés, circonstane et dépendance, auquel lieu Etc, Car ainsi, Etc.

Dont acte fait et passé à St-Pierre susdite île d'Orléans en la demeure du sit Siewur Pierre Goulet, le quinze d'août avant-midi de l'année mil huit cent soixante-dix, sous le numéro quatre mille trois cent quatre-vingt quatorze en présence de Sieur Alfred Maranda, cultivateur, demeurant en ladite paroisse St-Pierre, témoin requis et appelé à l'effet des présentes qui a signé avec ledit Sieur Phydime Ferland et nous dit notaire, le dit Sieur Narcisse Rousseau, étant de requis de signé, a déclaré ne le savoir, après lecture faite.



Minutier du notaire Pierre Gosselin - Document transcrit par J.-C. Dionne

1870-1874 – Inspecteur Félix Émmanuel Juneau



Voir note Biographique à l'annexe 1

INSPECTEURS D'ECOLE.

M. Félix Emmanuel Juneau, instituteur muni d'un diplôme pour académie et instituteur français de l'école modèle-annexe de l'Ecole normale Laval, a été nommé le 2 courant Inspecteur des écoles des comtés de Dorchester et de Lévis formant ci-devant partie du district d'inspection de M. Béland. Ce dernier reste chargé de l'inspection des écoles des comtés de Beauce et de Lotbinière.

Journal de l'instruction publique, Volume III, No.12, décembre 1859, p.209

Avis officiels

Nominations d'inspecteur d'écoles

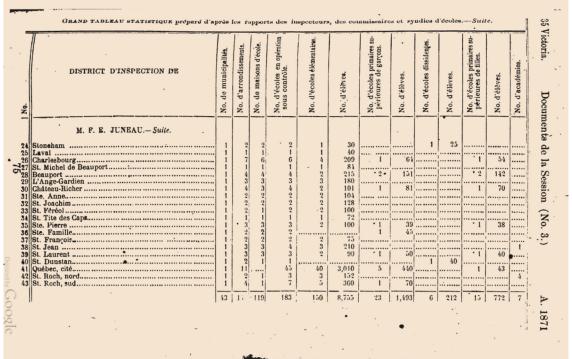
M. Félix Émmanuel Juneau, en remplacement de M. Pierre Bardy, démissionnaire.

L'enseignement primaire : journal d'éducation et d'instruction, janvier 1868, p.4 : Le Courrier du Canada, 15 juillet 1868, p.2

1870 et partie de 1871 - Évaluation - Statistique

St. Pierre. — Il y a dans cette municipalité une école modèle et deux écoles élémentaires: la première est dirigée par M. Louis Tardif, les deux autres sont sous la conduite des Delles. Abbott. Ces trois écoles m'ont donné entière satisfaction.

Rapport du ministre de l'instruction publique pour la province de Québec. Rapport de l'Inspecteur Félix Émmanuel Juneau, pp. 27-28 – Document transcrit par J.-C. Dionne



État des comptes publics pour Province de Québec pour l'année se terminant le 30 juin 1871. District d'inspection de Félix Émmanuel Juneau (1870-74)

1871 - Recensement Canada

- ✓ Élisabeth Abbott (23 ans) née en Angleterre
- ✓ Marie Abbott (25 ans) née en Angleterre
- ✓ Marie Kertson (22 ans) née en Angleterre
- ✓ Louis Tardif (41 ans)
- ✓ François Fortin (59 ans)

1871 – Maison d'école No.4 (haut de la paroisse)

3 juillet – Acte 4602 – Donation d'un lopin de terre par Phidime Pichet, cultivateur, en faveur des commissaires d'école de St-Pierre.

Par devant le notaire public pour la province de Québec, résidant en l'île d'Orléans, comté de Montmorency, soussigné.

Fut présent Sieur Phydime Pichet, cultivateur, demeurant en la paroisse St-Pierre, susdite île d'orléans, lequel a par ces présentes fait donation entre-vifs, pure, simple et irrévocable, et a promis et promet de

garantie et dépends de toutes espèces de dettes et autres troubles généralement quelconques aux Sieur Évariste Noël, Pierre Godbout, cultivateurs, Louis Ferland, meublier, Prospère Tailleur dit Versailles et Jean Roberge, cultivateurs, demeurant en ladite paroisse St-Pierre, tous commissaires d'école pour ladite paroisse St-Pierre, à ce présents et acceptant pour eux et leurs successeurs à l'avenir, un lopin de terre situé en ladite paroisse St-Pierre, au nord du chemin Royal, de la contenance d'un demi arpent de front sur un demi arpent de profondeur, borné par le sud au chemin Royal, par le nord-est et par le nord audit Phydime Pichet et au sud-ouest à Louis Rousseau, circonstance et dépendance.

Tel que ledit immeuble est actuellement, se poursuit, comporte et s'étend de toutes parts sans aucune exception ni réserve quelconque.

Pour dudit immeuble sus désigné et donné en jouir, faire et disposer par lesdits commissaires d'écoles susnommés et leurs successeurs à l'avenir, pour l'usage d'une école connue sous le No.4.

À l'effet de quoi le dit Phydime Pichet a mis et subrogé lesdits commissaires d'écoles et leurs successeurs à l'avenir en tous ses lieux et places, droits, noms, raison et action et autres droits généralement quelconques qu'il a et peut avoir en et sur ce que dessus donné, s'en dessaisissant au profit desdits commissaires d'écoles et leurs successeurs à l'avenir, voulant et entendant qu'ils en soient saisis et mis en bonne possession et saisine par qui et ainsi qu'il appartiendra en vertu des présentes.

Déclare leti donateur que ledit immeuble lui appartient au moyen de bons titres qu'il a par-devant lui desquels il s'oblige d'en aider lesdits commissaires d'écoles au besoin.

Cette donation est faite à la charge par lesdits commissaires d'écoles et leurs successeurs à l'avenir, savoir : 1- de payer et acquitter tous les droits seigneuriaux auxquels ledit immeuble peut être tenu et assujetti; 2- de reclore le dit immeuble sus désigné et donné aux frais et dépens de la commission des écoles.

Cette donation est faite par ledit donateur, auxdits Commissaires d'écoles gratuitement.

Et par ces présentes lesdits Commissaires d'école en considération du don libéral fait par ledit Sieur Phydime Pichet, ils ont, eux et leurs successeurs à l'avenir, libéré et déchargé le dit Sieur Phydime Pichet de toutes cotisations et contributions volontaire pour la construction d'une maison et de son ameublement qui sera érigée sur le terrain sus donné pour l'usage de ladite école No.4, sauf et excepté les réparations et entretiens de ladite maison qui pourront devenir nécessaire à l'avenir après sa construction auxquels ledit Phydime Pichet et ses héritiers à l'avenir seront obligé de contribuer, tel a été arrêté.

Pour l'exécution des présentes, chacune des parties a élu son irrévocable sa demeure sus désignée, auxquels lieu, Etc, Car ainsi, Etc. Dont acte fait et passé à St-Pierre, susdite île d'Orléans, en la maison et demeure du dit Sieur Louis Ferland, le trois du présent, avant-midi de l'année mil huit cent soixante et onze, sous le numéro quatre mille six cent-deux, en présence de Sieur Pierre Goulet, marchand, demeurant en ladite paroisse St-Pierre, témoins requis et appelé pour l'effet des présentes qui a signé avec les Sieurs Évariste Noël, Louis Ferland et nous dit notaire; les autres susnommés étant requis de signer ont déclaré ne le savoir, après lecture faite.



Minutier du notaire Pierre Gosselin

Note de J.-C. Dionne : Dans l'acte il est indiqué que le terrain servira pour la construction de l'école No.4. On peut en déduire que l'école No.3 (au bout de l'île) est toujours en opération.

L'extrait suivant du livre d'Henri Aubin nous permet de bien comprendre les événements qui se sont déroulé :

Le 18 décembre 1870, le projet de séparation de Ste-Pétronille a formulé une résolution décrétant une école nouvelle dans le haut de Saint-Pierre, l'emplacement étant gracieusement offert par Phydime Pichet, terrain situé près du chemin au nord, chez Jean Gosselin(en face de Jacques Gosselin aujourdhui), borné à l'époque à l'ouest à Louis Rousseau, pour y construire une maison d'école 30 X 24, le président Evariste Noel se prononçant contre ce projet; un des seuls cas où l'on n'était pas d'accord. Cout de la construction: \$400.00, dont le Gouvernement fournit \$41.00, suite à la soumission accordée à Napoléon Paradis. Le 14 avril 1876, malgré beaucoup de réticence de la part de la Commission scolaire de Saint-Pierre, on accède à la demande de Ste-Pétronille de former désormais une commission scolaire distincte.

AUBIN, Henri. L'Île d'Orléans à Saint-Pierre. (Ile d'Orléans s.é., 1985), p.45

Suite à l'obtention, en 1876, par la paroisse de Ste-Pétronille, d'une commission scolaire distincte de St-Pierre, les commissaires d'école de St-Pierre ont dû redéfinir les limites de l'arrondissement No.3 et faire transporter l'école tel que le relate Henri Aubin :

La réticence de Saint-Pierre provenait d'embarras financier causé par le déménagement éventuel de la nouvelle école Phydime Pichet, le terrain n'étant plus au centre de l'arrondissement du haut de Saint-Pierre.

En fait, le 27 juin 1877, après avoir mesuré exactement le kilométrage de chez Louis Couture (P.E.Lachance aujourdhui) à Paul Vézina ou limite ouest de Saint-Pierre, le centre de ce nouvel arrondissement fut déterminé dans la ligne chez Ferdinand

Leclerc (P.E. Plante aujourdhui) et Léon Létourneau; la maison d'école phydime pichet y fut donc transportée là, après l'avoir assise sur des gros morceaux de charpente et l'avoir tirée avec plusieurs paires de boeufs. Le coût du transport, \$100.00, réparations et installation en plus sur le nouveau site, le Gouvernement y contribuant pour \$40.00. Monsieur le curé Charles Hallé, était président d'école pour calmer les esprits, mais une seule présence de sa part au cours de son mandat confirme qu'il n'aimait pas les tempêtes. En 1878, l'engagement de la maitresse est résilié pour un an. par pitié pour un budget déficitaire. En effet , moins de 10 contribuables dans ce nouvel arrondissement devaient soutenir le fardeau de l'administration, de sorte que l'école Phydime Pichet fut à peine 7 ans sur l'emplacement ouest de la paroisse. Mde Omer Vézina, une vénérable octogénaire, raconte avoir fréquenté l'école au chemin chez Emile Plante.D'autre part, M.P.E.Plante, né en 1909 a fréquenté la dernière école bâtie chez Léon Létourneau en 1911.

Cencernant les précisions précédentes, Mde Omer Vézina et M.P.E.Plante nous ont fourni des renseignements précieux.

AUBIN, Henri. L'Île d'Orléans à Saint-Pierre. (Ile d'Orléans s.é., 1985), p.45-46

1872 – François Fortin

26 août – Acte 4812 – Obligation, d'une somme de cent piastres courant, par Amable Durand, fils, cultivateur, de St Pierre, à François Fortin, ancien instituteur, du même lieu.

Minutier du notaire Pierre Gosselin

1872-73 et partie de 1874 - Évaluation

St. Pierre – La paroisse de St. Pierre de l'île d'Orléans soutient une excellente école-modèle et trois bonnes écoles élémentaires. La première est dirigée par un instituteur intelligent, très instruit et d'une grande expérience, M. Tardif, frère du vénérable curé de cette paroisse. Nombre d'élèves : 199.

L'étude de l'agriculture commence à prendre, et j'espère que bientôt on l'enseignera dans toutes les écoles de mon district.

L'époque des vacances annuelles et leur durée varient souvent d'une paroisse à l'autre, et l'inspection des écoles en souffre nécessairement; il faudrait, pour bien faire, qu'il y eût partout uniformité. Dans certaines localités, les vacances sont divisées : on en donne une partie en mai, une autre en juillet, enfin la dernière en octobre; dans d'autres, elles sont en juillet; ici c'est en août; là, c'est en septembre. Dans certaines paroisses, les commissaires permettent aux instituteurs et institutrices de prendre leur temps de vacances quand bon leur semble. Ailleurs, elles sont laissées à la discrétion de chaque arrondissement. Il y a de plus *variante* pour le temps des vacances. Une année, on les donne du 15 juillet

ou 15 août; une autre année, on les donnera du 1^{er} août au 1^{er} septembre; enfin, c'est à n'y rien comprendre. Pour ne citer qu'un exemple sur vingt du même genre, je dirai que je me rendais à Ste. Catherine, l'année dernière, le 17 juillet; sur cinq écoles, j'en trouvai trois de fermées depuis deux jours, et cependant, l'année précédente à pareille date, elles étaient en pleine opération. Cette année, je m'y suis rendu le 10 du même mois, et, sur six écoles, quatre étaient fermées depuis le premier du mois.

Rapport du ministre de l'instruction publique pour la province de Québec. Rapport de l'Inspecteur Félix Émmanuel Juneau, p. 108 – Document transcrit par J.-C. Dionne

1873 - 13 septembre – Acte 897 – Protêt et sommation par Phidime Pichet vs les commissaires d'école de la municipalité de la paroisse de Saint-Pierre.

L'an mil huit cent soixante-treize le treizième jour du mois de septembre après-midi.

A la réquisition du Sieur Phidime Pichet, cultivateur, demeurant en la paroisse St-Pierre Ile d'Orléans, dans le Comté de Montmorency

Je, J. Edouard Anger, notaire public, résidant en la cité de Québec, dans la Province de Québec, dans le Canada, soussigné.

Je me suis exprès transporté aux domiciles respectifs des Sieurs Pierre Lapointe, cultivateur, et Pierre Goulet, marchand, le premier Président et le dernier Secrétaire des Commissaires d'école pour la municipalité de la paroisse St-Pierre, situés es-dite paroisse de St-Pierre, Et là alors parlant à Pierre Goulet personnellement, secrétaire desdits Commissaires d'école pour ladite paroisse, moi ledit notaire soussigné à la réquisition susdite, j'ai dit et exposé ce qui suit :

Que le dit Phidime Pichet aurait par donation entre-vifs fait donation aux Commissaires d'Écoles pour la dite paroisse de St-Pierre d'un certain lopin de terre à être pris sur une plus grande étendue de terrain lui appartenant et en conséquence respectivement propriétaire de deux terrains contigus situés en ladite paroisse St-Pierre, lequel lopin de terre à être distrait de son dit terrain serait désigné au dit acte de donation passé devant Mtre P. Gosselin, notaire et témoin en date du trois juillet mil huit cent soixante-onze comme suit « Un loin de terre situé en ladite paroisse St-Pierre, au nord du chemin royal, de la contenance de une demie arpent de profondeur, borné au Sud-ouest à Louis Rousseau circonstance et dépendances.»

Que lesdits terrains n'ont jamais et eu de ligne de division, ni aucune borne propre à indiquer la véritable étendue respective des dits terrains.

Que ledit Phidime Pichet veut borner lesdits terrains et établir d'une manière définitive la ligne respective de division desdits terrains

En conséquence, moi le notaire public, soussigné, à la réquisition susdite, j'ai requis Les commissaires d'École pour la municipalité de St-Pierre, parlant comme susdit, de procéder et de faire procéder conjointement avec ledit requérant et à frais communs entre eux et le dit requérant, par un ou des arpenteurs jurés, à un bornage pour déterminer suivant les titres et possession desdits Phidime Pichet

et les commissaires d'école pour la municipalité de paroisse de St-Pierre, la ligne de division entre leurs dits terrains respectifs et de livrer au dit requérant le terrain auquel il peut avoir droit.

Et moi ledit notaire soussigné, j'ai de plus à la réquisition susdite notifié les dits commissaires d'école pour la municipalité de paroisse St-Pierre que ledit requérant a nommé et nommé Alfred Hamel, ecuier, arpenteur juré aux fins de procéder au dit bornage, sommant et requérant les dits commissaires d'école pour la municipalité de paroisse St-Pierre de convenir du même arpenteur juré ou d'en nommer un autre aux mêmes fins, sous deux fois vingt-quatre heures.

Et à défaut par lesdits commissaires d'école pour la municipalité de paroisse St-Pierre, de se conformer aux présentes sommations et réquisitions, moi le dit notaire, j'ai notifié lesdits commissaires d'école pour la municipalité de paroisse St-Pierre, que le dit requérant considèrera tel défaut comme refus de borner et j'ai dès à présent, protesté à la dite réquisition contre les commissaires d'école pour la municipalité de paroisse St-Pierre pour tous dépens, dommages et intérêts soufferts et à souffrir à raison de ce que dessus et de tout ce que l'on peut et doit protester en pareil cas. Et afin que les commissaires d'école pour la municipalité de paroisse St-Pierre ne puissent prétendre cause d'ignorance des présentes, j'ai, parlant comme susdit, laissé une copie authentique des présentes aux résidences respectives du président et du secrétaire des dits commissaires d'école pour la municipalité de paroisse St-Pierre.

Fait et signifié en ladite paroisse de St-Pierre, les jours, mois et an susdits et en premier lieu mentionné, sous le numéro huit cent quatre-vingt-dix-sept des minutes dudit notaire.

En témoignage de quoi j'ai signé ces présentes, treize mots rayés sont nul quatre renvois en marge.



Minutier du notaire Edouard J. Angers - Document transcrit par J.-C. Dionne

1874 - Vente de l'ancienne maison d'école du bout de l'Île

27 mars - Acte 5114 – Vente par Paul Audet dit Lapointe, en sa qualité de président des commissaires d'école de la paroisse de St-Pierre et Pierre Goulet, secrétaire trésorier des susdits commissaires à Célestin Rousseau, de Saint-Pétronille.

Par devant le notaire public pour la province de Québec, résidant en l'île d'Orléans, comté de Montmorency soussigné et le témoin ci-après nommé.

Furent présent Sieur Paul Audet dit Lapointe, cardeur, président des commissaires d'écoles de la paroisse St-Pierre et y demeurant, Sieur Pierre Goulet, marchand, secrétaire-trésorier desdits commissaires d'école, demeurant en la dite paroisse St-Pierre, ont par ces présentes vendu, cédé, transporté et abandonné dès maintenant et à toujours et ont promis et promettent solidairement entre eux, de garantie et dépends de toutes espèces de dettes et autres troubles généralement quelconques à Sieur Célestin Rousseau, journalier, demeurant en la paroisse Ste-Pétronille de Beaulieu dans ladite île d'Orléans, à ce présent et acceptant acquéreur pour lui, ses héritiers et ayant cause à l'avenir, c'est à

savoir : un emplacement situé en ladite paroisse de Ste-Pétronille au nord du chemin Royal, contenant cinq perches de front sur cinq perches de profondeur, joignant au nord-est et au sud-ouest à Sieur Leaycraft avec la maison dessus construite, circonstances et dépendances.

Tel que ledit immeuble est et se poursuit, comporte et s'étend de toutes parts sans aucune exception ni saisine quelconque.

Pour dudit immeuble sus-désigné et vendu en jouir, faire et disposer par ledit acquéreur, ses héritiers et ayant cause à l'avenir c'est à savoir en toute propriété dès ce jour et à perpétuité, à l'effet de se lesdits vendeurs d'une part mis et subrogé le dit acquéreur ses héritiers et ayant cause tous les droits de propriété, fond, tréfond, normes raisons et actions et autres droits généralement quelconques qu'ils ont et peuvent avoir et sur ce que dessus vendu, s'en dessaisissant au profit dudit acquéreur voulant et entendant qu'il en soit saisi, donné en bonne possession et saisine par qui et ainsi qu'il appartiendra en vertu des présentes.

Le dit immeuble appartient à la corporation scolaire de ladite paroisse St-Pierre, au moyen de bons titres qu'elle a par devant elle et qu'elle a mis à l'acquéreur dont décharge.

Cette vente est faite à la charge par ledit acquéreur qui s'y oblige pour lui ses héritiers et ayant cause à l'avenir, c'est à savoir :

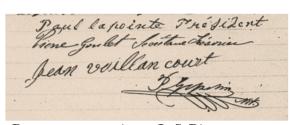
1° de payer et acquitter tous les droits seigneuriaux auxquels ledit immeuble peut être tenu et assujetti;

2° Pour et moyennant le prix et somme de trente-quatre livres courant de la province que les vendeurs reconnaissent et déclarent avoir reçu de l'acquéreur dès avant ces présentes dont en conséquence quittance générale dudit prix de vente.

Pour l'exécution des présentes chacune des parties a fait élection de son domicile irrévocable en da demeure lieu indiquée – Auquel Etc., Car ainsi, Etc. Dont acte fait et passé à St-Pierre susdite Ile d'Orléans en la demeure de

Sieur Sim Martin Belthuse Assitie.

Le vingt-sept mars après-midi de l'année mil huit cent soixante-quatorze en présence de Sieur Jean Vaillancourt, charron, demeurant en la paroisse de l'Ange-Gardien, témoin requis et appel pour L'effet des présentes qui a signé les vendeurs et nous dit notaire, l'acquéreur étant requis de signer a déclaré ne le savoir, après lecture faite.



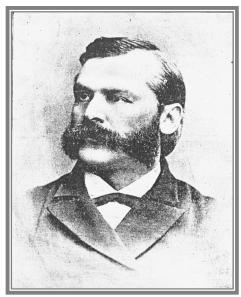
Minutier du notaire Pierre Gosselin - Document transcrit par J.-C. Dionne

1874 – François Fortin

23 décembre - Acte 5259 — Quittance, d'une somme de cinquante piastres courant, par François Fortin, ancien instituteur, de St Pierre, à François Paradis, cultivateur, de St Laurent.

Minutier du notaire Pierre Gosselin

1875-1898 – Inspecteur Joseph Prémont



Voir note Biographique à l'annexe 1

1874-75 - Évaluation et subvention

Monsieur le ministre,

J'ai l'honneur de soumettre respectueusement à votre considération mon premier rapport sur l'état de l'instruction publique dans mon district d'inspection, pour l'année scolaire 1874-75.

Néanmoins, je ne puis laisser passer cette occasion de vous présenter quelques remarques, sans protester de toutes mes forces contre le fait que certaines commissions scolaires cherchent encore à lésiner sur le salaire, lorsqu'il s'agit de s'assurer les services d'un homme à qui l'on veut confier ce que l'on a de plus cher au monde : l'avenir de ses enfants. Je n'ai jamais pu me faire à l'idée que des hommes, qui doivent être intelligents, puisqu'ils sont choisis et préposés à l'administration de l'instruction publique dans leur localité, puissent errer de pareille façon en une matière aussi importante.

On conçoit facilement que le notaire comme le médecin du village doivent avoir un revenu annuel de \$600 au moins, et, quand il s'agit de l'instituteur, cet homme de labeurs, cet homme chargé de cultiver les facultés morales et intellectuelles de la jeunesse; cet homme qui s'étiole, qui se ruine au milieu d'une atmosphère viciée; cet homme; auxiliaire du prêtre et dont la mission sublime est de faire de ces tendres créatures qu'on lui confie des hommes sur qui la religion et la patrie devront compter un jour; eh bien! quand il s'agit de cet homme-là, on lui disputera sou par sou son maigre traitement; on le marchandera tellement à l'époque de son engagement que, de guerre las, cet homme accoutumé

aux sacrifices, finira par consentir à une réduction de quelques piastres, et signera un marché que les circonstances le forcent d'accepter, mais qui n'en est pas moins déshonorant pour ceux qui l'ont imposé. P.41-44

DISTRICT D'INSPECTION DE	Subvention annuelle.	Cotisation pour égaler la subvention,	Cotisation au-delà de la subven- tion et cotisations spéciales.	Rétribution mensuelle.	Cotisation pour construction d'édifices.	Total préleve
					1, praet	
JOS. PRÉMONT						
âtean-Richer	210 14	210 14	244 83	359 00	45 03	859 05
Joachim	119 88	119 88	120 12	55 20		295 20
Tite	86 10	86 10	53 90	13 50	50 00	203 50
Ange Gardien	136 24	136 24	92 63	171 72		400 59
. Anne,	149 88	149 88	6 12	74 40		230 40
val	99 09	99 09	85 34	24 80		209 23
Laurent	128 96	128 96	25 60	215 06		369 62
Jean	186 50	186 50	145 50	353 60		685 60
François	71 69	71 69	48 31	57 40		177 40
. Famille	108 32	108 32	51 68	51 20		211 20
Pierre	144 02	144 02	162 07	238 80		544 89
	449 88	449 88		757 00		1206 88
auport paroisse				183 60	25 60	376 00
ALTERIAL CO. DUMINOID	312 08	312 08	787 92	404 40	94 00	1584 40
Michel de Beauport	76 50	76 50	91 50	\$ 1, 19 LB		7 1

Rapport du ministre de l'instruction publique pour la province de Québec. Rapport de l'Inspecteur Joseph Prémont – Document transcrit par J.-C. Dionne

1875-76 - Évaluation

Monsieur le surintendant,

J'ai l'honneur de tous adresser mon deuxième rapport sur l'état de l'instruction publique dans mon district d'inspection.

Comme il n'y a guère plus d'un an que j'ai commencé à faire mes visites d'école, et que je vous ai déjà transmis un rapport dans le cours de l'année scolaire qui vient de finir, vous voudrez bien considérer les quelques remarques suivantes comme le complément de mon premier rapport.

On ne peut pas se dissimuler qu'il y a dans certains endroits un peu de routine, en matière d'école, et qu'il reste encore quelque chose à faire pour que notre excellent système d'éducation puisse produire les heureux résultats que nous sommes en droit d'en attendre. Je m'appliquerai donc de plus en plus à obtenir :

- l°. L'établissement d'un nombre suffisant d'écoles dans chaque municipalité;
- 2°. Des maisons d'école assez vastes et bien ventilées ;
- 3°. Un matériel convenable;
- 4°. Une méthode d'enseignement uniforme;
- 5°. Un choix judicieux de livres;

- 6°. Une reddition de comptes régulièrement faite par le secrétaire-trésorier ;
- 7°. Une parfaite régularité dans le payement du traitement des instituteurs.

Je n'ai pas besoin d'ajouter que sur quelques-uns de ces points, un bon nombre de localités ont des modifications à opérer.

Ainsi, je visite de 6 écoles où les élèves les plus éloignés auraient à parcourir, pour s'y rendre, une distance de plus d'une lieue. Aussi, ces enfants croupissent dans l'ignorance, tandis que leurs parents, fort à l'aise, pourraient subvenir aux dépenses d'une école plus proche de leur domicile.

Il n'est pas rare non plus de trouver des maisons d'école tellement délabrées qu'on est tout surpris de voir de pareilles masures faire le déshonneur de belles et florissantes paroisses.

Dans certaines écoles le matériel laisse beaucoup à désirer. Les tables et les bancs surtout ne sont pas proportionnés à l'âge et à la taille de l'enfant ; ce qui explique la lenteur des progrès des élèves en calligraphie.

Quant à la méthode d'enseignement que je voudrais voir introduite dans toutes nos écoles, c'est celle que l'on trouve dans le livre de pédagogie publié par Mgr. de Rimouski. Je l'ai déjà dit dans mon premier rapport, le département de l'instruction publique devrait fournir à chaque localité quelques exemplaires de cet ouvrage important.

Il ne faut maintenant qu'un peu de bonne volonté pour réussir à se procurer d'excellents livres d'école. Nos auteurs canadiens rivalisent de zèle pour mettre leurs ouvrages à la portée des plus jeunes intelligences ; aussi, il ne sera pas difficile, je crois, d'opérer une réforme de ce côté-là.

Tous les secrétaires-trésoriers tiennent honnêtement leurs comptes, mais la plupart d'entre eux les rédigent sans méthode et il n'y presque pas possibilité de les vérifier dans une seule visite. Je m'efforce donc de faire comprendre à ces fonctionnaires une méthode bien simple de tenir leurs livres de comptes.

Vous me pardonnerez, M. le surintendant, si je répète que les instituteurs n'ont pas, en général, un traitement suffisant. Dans mon premier rapport, j'ai protesté énergiquement contre ces municipalités avares qui s'obstinent à ne point comprendre que l'homme qui sacrifie sa santé et tout ce qu'il a de plus cher, pour le bien de la jeunesse, mérite une généreuse rémunération de tant de dévouement et d'abnégation. Aujourd'hui, j'affirmerai de plus qu'on ne se contente pas, quelque part, de mal rétribuer les services de l'instituteur; on n'a pas la justice de lui payer ce faible traitement, selon les conventions faites. Je me suis vu obligé d'annuler certains actes d'engagement où l'on n'avait pas eu honte de stipuler que les appointements des instituteurs ne seraient payés que lorsqu'il y aurait des fonds disponibles, et qu'il ne leur serait pas loisible d'exiger leurs émoluments dès qu'ils seraient dus.

Il faut absolument que le sort de l'instituteur soit amélioré, sinon je le crains, ces hommes si utiles au pays finiront par disparaître de la grande scène de l'instruction publique. C'est à peine si je compte une dizaine d'instituteurs dans près de cent écoles que je visite. Que deviendra donc cette phalange de

professeurs, jeunes gens si bien formés dans nos écoles normales, et si bien disposés à remplir leur tâche, la plus rude que la patrie puisse imposer à ses enfants ?

Rapport du ministre de l'instruction publique pour la province de Québec. Rapport de l'Inspecteur Joseph Prémont, p.212-216 – Document transcrit par J.-C. Dionne

1876-77 - Évaluation

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport sur l'état des écoles des comtés de Québec et de Montmorency, pour l'année scolaire 1876-77.

<u>St. Pierre</u> — Nous connaissez par vous-même, M. le surintendant, l'école modèle dirigée par M. Tardif, l'un des vétérans de l'enseignement. Je ne puis que vous en dire du bien. La subvention n'est pas suffisante, cet instituteur mérite beaucoup plus.

Je vous prie de remarquer ce que je vous disais de ce monsieur dans mon premier rapport qui n'est pas exagéré, tant s'en faut.

Les deux écoles élémentaires sont bien tenues. Mademoiselle Abbott fait des efforts pour introduire dans son école l'enseignement de la bonne lecture.

Rapport du ministre de l'instruction publique pour la province de Québec. Rapport de l'Inspecteur Joseph Prémont, p.194-206 – Document transcrit par J.-C. Dionne

1877-78 - Évaluation

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport sur l'instruction publique dans mon district d'inspection, pour l'année scolaire 1877-78.

. . .

Si, à cet effet, les autorités locales sont mieux disposées que jamais à faire de plus grands sacrifices pécuniaires, il faut que les instituteurs et les institutrices entrent dans la voie du progrès et songent sérieusement à réformer ce qu'il y a, pour plusieurs d'entre eux, de défectueux dans leur méthode d'enseignement. Il est évident qu'un certain nombre d'institutrices (je ne parle point des instituteurs, car j'en compte seize seulement dans mon district) ne sont pas à la hauteur de leur mission. Elles n'ont ni l'instruction ni l'aptitude suffisantes à leur état, pour remplir avec la moindre chance de succès, les devoirs importants et difficiles. Je connais des institutrices qui auraient, selon moi, beaucoup plus d'honneur à se livrer à un travail manuel quelconque qu'à prendre la direction d'une école ou elles ne peuvent que contribuer à la perte de temps chez leurs élèves. Elles font un tort immense à la cause de l'éducation, en ce sens surtout qu'elles prennent la place de nos bonnes institutrices, qui ne consentent pas, elles, à se donner au rabais. Avec ces maîtresses d'école manquées, ce ne sont que des leçons par cœur interminables, et des devoirs écrits à n'en plus finir, puis, si on ne faisait pas lire dans le manuscrit, on croirait le cours d'études compromis. Ces institutrices de mauvais aloi réussissent quelquefois, on

ne sait comment, à capter la confiance des parents de leurs élèves, et à s'implanter dans les paroisses qui ont eu la mauvaise fortune de les rencontrer. ... Afin de réussir à relever le niveau des études dans nos écoles primaires, le meilleur moyen mis à la disposition des autorités scolaires, c'est de s'assurer, par le vote de généreux salaires, les services des institutrices et des instituteurs instruits, habiles et zélés, comme on sait le faire déjà dans plusieurs municipalités de mon district. Voilà la recette la plus sûre de procurer à tout un peuple la plus grande des richesses : j'ai nommé l'instruction. ...

Agriculture. J'éprouverais une bien vive satisfaction s'il m'était donner de constater, dans ce rapport, que l'agriculture est enseignée dans toutes les écoles de ma circonscription; malheureusement il n'en est pas ainsi, puisque 678 élèves seulement étudient la «Petit Manuel» de Larue. Et pourtant est-il une étude pour laquelle les fils des cultivateurs doivent avoir plus d'attrait ? Celle qui lui apprend à raisonner son travail de tous les jours ne devrait-elle pas primer toutes les autres, excepté le catéchisme ?

Maison d'école. La loi qui oblige les commissaires à soumettre au Surintendant les plans et les devis de toute maison d'école que l'on construira à l'avenir, n'a pas, que je sache, excité de murmures dans mon district. L'on peut et doit attendre de l'observation de cette loi une grande amélioration touchant la construction de nos maisons d'école, d'abord; puis, comme conséquence, une assiduité plus régulière des élèves. En effet, il n'est pas rare d'entendre cette objection de certains parents, en réponse à mes remarques sur le peu d'assiduité de leurs enfants à l'école : Il est impossible que les élèves fréquentent l'école l'hiver, la maison est trop froide, et nos enfants y perdent leur santé. Et je n'ai pas de peine à croire ces parents. Entrons dans ces masures qu'on désigne du nom de maison d'école. Qu'y voit-on d'abord ? L'institutrice qui arpente sa classe et se donne le lus de mouvement possible, n'ayant rien de mieux à faire que laisser approcher alternativement du poële, une vingtaine d'enfants grelottant de froid. Ils ont bien leurs livres en mains, ces enfants, mais ils sont plus occupés de se souffler sur les doigts que d'apprendre leurs leçons.

Rapport du ministre de l'instruction publique pour la province de Québec Rapport de l'Inspecteur Joseph Prémont (1877-78), p.82-87 – Document transcrit par J.-C. Dionne

1878-79 - Statistique - Évaluation

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport concernant l'instruction publique dans mon district d'inspection, pour l'année scolaire 1878-79.

Les 89 maisons d'éducation que je visite sont dirigées par 14 instituteurs et 83 institutrices, dont 14 religieuses.

Parmi les instituteurs, 10 sont porteurs de diplômes les autorisant à enseigner dans les écoles supérieures, les 4 autres sont brevetés pour écoles élémentaires. Les paroisses qui ont l'avantage de posséder des couvents et des écoles supérieures tenues par des instituteurs sont, en suivant l'ordre de mon tableau: Beauport, Charlesbourg, Ancienne-Lorette, St. Félix du Cap-Rouge, Ste. Foye, St. Colomb de Sillery, Château-Richer, Ste. Anne, St. Pierre, St. Laurent, St. Jean et Ste. Famille.

Ste. Foye est la municipalité qui accorde le plus généreux salaire à son instituteur.

St. Pierre et l'Ancienne- Lorette sont les deux paroisses qui payent le moins.

Les instituteurs sont tous à la hauteur de leur position. Des progrès marquants chez leurs élèves couronnent l'œuvre laborieuse à laquelle ils se dévouent avec tout le zèle qu'inspire l'amour du devoir. Cet dans leurs écoles surtout et les couvents qu'on remarque cet empressement à se conformer aux injonctions du Conseil de l'instruction publique, et que l'on met franchement en pratique cette méthode d'enseignement dite intuitive, la seule vraie, que nos savants pédagogues, tant de la province que de l'étranger, sont unanimes à recommander fortement.

Il m'a fait plaisir aussi de constater dans mes dernières visites qu'un bon nombre d'institutrices se sont empressées de se conformer aux avis que j'avais cru bon de leur donner touchant la réforme de leur enseignement. Plusieurs de ces institutrices, qui ne manquent ni d'intelligence ni d'instruction, ayant suivi soit le cours de l'école normale ou un cours spécial dans nos couvents, réussissent ordinairement ; car, outre le *savoir* qui ne leur fait pas défaut, elles savent aussi enseigner, ce qui n'est pas la même chose, et elles se rendent d'autant plus habiles dans l'exercice de leur état qu'elles ont le bon esprit de mettre à profit l'expérience de ceux qui ont mission de les guider.

Je serais heureux de donner le même témoignage en faveur de toutes les institutrices de mon district; malheureusement, je ne pourrais le faire sans blesser la vérité, et dussé-je encore une fois m'attirer le courroux de plus d'une batailleuse que je compte parmi les institutrices paresseuses ou ignorantes, je serai franc et parlerai net.

Je dirai tout d'abord que cette classe d'institutrices n'aime point la visite de l'inspecteur. Je ne leur en fais pas de reproches. L'inspecteur d'écoles, le premier, admettra facilement aujourd'hui qu'il n'est pas choyé de tout le monde; mais encore est-il bon de connaître la cause qui nous attire le mauvais vouloir de ces braves demoiselles.

La voici : Nous leur taillons trop de besogne. Il faut enseigner ceci, cela; vos élèves n'apprennent rien, votre procédé est trop défectueux ; les enfants ne sont pas assidus à l'école; vous avez mille moyens de les y attirer, soyez donc ingénieuses sous ce rapport ; il n'y a point d'émulation parmi vos élèves ; il

faut rendre votre enseignement attrayant, de telle sorte que tous les petits enfants aiment l'école ; ayez, un tableau d'honneur; donnez de bonnes notes : préparez vos leçons; faites e sorte que tous vos élèves soient munis des livres nécessaires ; conservez précieusement les archives de l'école et tenez votre registre conformément aux instructions du conseil de l'instruction publique, etc., etc. Et voilà comment ces institutrices, qui ne se sentent pas le courage de réformer leur enseignement, éprouvent si peu d'attraits pour la visite de celui qui a la mission de les surveiller, et le devoir d'exiger de leur part une plus grande somme de travail.

Rapport du ministre de l'instruction publique pour la province de Québec. Rapport de l'Inspecteur Joseph Prémont, p.97-103 – Document transcrit par J.-C. Dionne

1879-80 - Évaluation

Je disais, il y a un instant, que j'ai observé un progrès assez remarquable dans les écoles de mon district : je le prouve en comparant les statistiques des deux dernières années.

	1879-80 : Bonne lecture. 1,359	Ecriture. A	Arithmétique. 4,174	Calcul mental.	Tenue des livres	s. Mesurage.	Dessin. 1,398
	1878-79:						,,,,,,
	1,217	4,131	4,068	3,991	457	171	901
	Augmentation.						
	142	43	106	82	92	35	497
	1879-80:						
	Gram, anglaise.	Gram. frança 1,680	ise. Analyse. 1,717	Style épistolaire. 827		listoire. Agr	iculture. 1,133
	1878-79:						
?	376	1,603	1,645.	736	882	1,445	957
				· 			
	Augmentation:						
	20	77.	72	91	92	128	176

Il est donc établi qu'un bien plus grand nombre d'élèves apprennent toutes les matières du programme officiel.

Le progrès, sous ce rapport, a d'autant plus de valeur que le nombre d'enfants fréquentant les écoles dans mon district n'a point augmenté au contraire.

Constatons maintenant si le trop grand nombre de matières enseignées dans les écoles élémentaires ne nuit pas, en quelque chose, au progrès réel dans quelques études que certains amis de l'éducation considèrent comme suffisantes à la plupart de nos enfants de la campagne, savoir : lire, écrire et compter. Il est bien vrai que la lecture, l'écriture et l'arithmétique constituaient le programme du grand nombre de nos écoles primaires, il n'y a pas encore bien longtemps, et si la surabondance de matières que l'on y enseigne, de nos jours, pouvait nuire au progrès qu'on est en droit d'attendre les

enfants qui étudient ces trois branches essentielles, on aurait, en effet, raison de s'alarmer. Mais la lecture, l'écriture et l'arithmétique sont-elles négligées dans nos écoles, depuis qu'un enseignement plus général y a été introduit ? Je réponds : non. Apprend-t-on aujourd'hui moins vite et moins bien qu'autrefois à lire, à écrire et à compter ? Le contraire est la vérité. Il n'est pas besoin de se mettre en peine de prouver un pareil avancé ; c'est une vérité admise de tous ceux qui s'occupent de l'éducation de la jeunesse. Il suffit d'entendre lire, d'examiner la calligraphie ou de faire compter ceux qui ont étudié sous l'ancien système, pour être convaincu qu'aujourd'hui, bien que le programme officiel soit passablement rempli, on apprend mieux et en moins de temps ces trois branches essentielles de l'enseignement primaire : tout dépend de la méthode et d'une bonne division du temps.

M. Louis Tardif dirige l'école modèle de St. Pierre. Ce monsieur a fait un cours complet d'études, et il enseigne depuis de longues années. Il est homme de progrès. Il aime à assister aux conférences des instituteurs, et sait en faire son profit pour l'avantage de ses élèves. Il reçoit plusieurs revues pédagogiques, les étudie sérieusement et, après cela, il n'est pas étonnant de le voir réussir, autant qu'on peut le faire avec de tout jeunes enfants peu assidus à l'école.

Je compte de plus un certain nombre d'institutrices possédant des brevets accordés par les Bureaux d'Examinateurs, et qui tiennent de bonnes écoles élémentaires : ce sont ..., Gosselin, de St. Pierre.

Rapport du ministre de l'instruction publique pour la province de Québec. Rapport de l'Inspecteur Joseph Prémont, p.107-116 – Document transcrit par J.-C. Dionne

1880-81 - Évaluation - Suggestion

Ci-joint mon grand tableau statistique.

Vous ayant déjà fait un mémoire spécial et circonstancié sur chaque école de mon ressort, et ayant mentionné dans mes bulletins d'inspection l'état des maisons d'école, du mobilier, la grandeur du terrain, les livres adoptés, l'état des cartes géographiques et des archives scolaires, la compétence du titulaire et la tenue générale de chaque école, ainsi que les progrès qui s'y font, enfin l'état des comptes et autres renseignements importants, je devrai me borner aujourd'hui à quelques remarques.

Sur 4,64	1, grand	total des	élèves :				
1880-81: 1879-80: 1878-79:	1,501 1,859 1,217	4,582 4,174 4,131	4,582 4,174 4,068	4 3	,582 4,073 3,991	Tenue des livres. 620 549 457 ———————————————————————————————————	Mesurage. 229 206 171 ——————————————————————————————————
$\mathbf{Exc\'{e}dant}$:	284	451	514		591	103	90
•	Dessin.	Gram. angl.	Gram. fran.	Analyse.	Style		Histoire.
1880-81:	2,203	542	1,754	1,804	889	1,081	1,624
1879-80:	1,398	396	1,680	1,717	827	974	1,573
1878-79 :	901	376	1,603	1,645	736	882	1,445
101010.							179
Excédant:	1,302	166	151	159	158	3 199	119

Il est bon de remarquer que la population des comtés de Québec et de Montmorency étant restée à peu près la même, depuis la dernière décade, l'augmentation de la moyenne des enfants qui fréquentent les écoles, en acquiert plus de valeur. Ainsi, la population réunie de ces deux comtés étant de 32,610, il s'ensuit que dans ce district la proportion de ceux qui vont à l'école est de 14 p. cent.

Maintenant, monsieur le Surintendant, il ne vous sera peut-être pas indifférent de connaître la manière d'enseigner que je désire vivement introduire dans les écoles de mon district. Ce n'est ni le temps ni le lieu dans un rapport qui doit avoir des limites restreintes, de faire de la pédagogie; ainsi, mon travail ne sera qu'une ébauche vous donnant à peine l'idée de mes projets de réforme.

Notre peuple est un peuple d'agriculteurs; conséquemment l'enseignement donné à ses enfants doit tendre constamment vers l'objet de ses prédilections : l'agriculture. Il faut donc bien se donner de garde de répéter trop souvent à l'école, les mots : commerce, banque, affaires, voyages, etc., mais revenir souvent, au contraire, sur le sujet que l'on veut faire aimer à ses élèves. C'est pourquoi je recommande instamment aux institutrices l'usage du *Manuel LaRue*, qui est étudiée par 1,049 élèves dans mon district. Je ne m'en tiens pas là; non-seulement je conseille l'étude de cet excellent catéchisme agricole, mais je veux encore que toutes les autres matières d'enseignement soient développées en vue de l'agriculture.

Serait-il si difficile à l'institutrice de faire résoudre des problèmes d'arithmétiques se rapportant, par exemple, à l'exploitation d'une ferme, à la vente des denrées, à l'élevage du bétail, aux divers comptes agricoles, reçus, etc. ? Quelles belles dictées orthographiques, sujets de lettres ou compositions littéraires ne pourra-t-elle pas donner sue ce sujet ?

Tantôt, ce sera un jour de congé employé aux divers travaux des champs, à la fenaison, à la moisson ou à la cueillette des fruits. Tantôt, ce sera une promenade sur la ferme voisine de l'école où l'on a remarqué de verdoyantes prairies, de magnifiques jardins remplis de fleurs, de gras pâturages et de riches troupeaux. Tantôt, ce sera la description d'une basse-cour où de charmants volatiles se disputent la nourriture distribuée par la fermière, etc., etc.

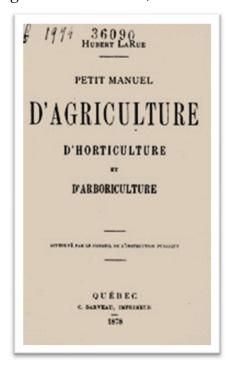
Donc, tout au point de vue agricole, et ce sera ainsi, peut-être, qu'en faisant goûter et aimer de ses élèves la vie champêtre et paisible du cultivateur, il sera donné à l'institutrice, travaillant sans relâche,

dans son humble école de la campagne, de conjurer cet engouement de nos populations rurales pour le séjour de la ville; mal que tout le monde déplore.

Rapport du ministre de l'instruction publique pour la province de Québec. Rapport de l'Inspecteur Joseph Prémont, p.114-15 – Document transcrit par J.-C. Dionne

Le Dr. Hubert LaRue de St-Jean

Il a publié deux livres traitant de l'agriculture : En 1868, Traité de chimie Agricole, Québec, et en 1878



Il m'apparait important de faire connaître le point de vue sur l'enseignement et l'agriculture de ce personnage fascinant de l'Île d'Orléans. Pionnier dans plusieurs domaines dont la santé au travail et l'hygiène industrielle, il a marqué son époque d'une manière remarquable très bien décrite dans sa biographie rédigée par Léon Lortie :

LA RUE (Larue), FRANÇOIS-ALEXANDRE-HUBERT, médecin, professeur, chimiste et écrivain, né à Saint-Jean, île d'Orléans, Bas-Canada, le 24 mars 1833, fils de Nazaire Larue et d'Adélaïde Roy; le 10 juillet 1860, il épousa Marie-Alphonsine, fille du juge Philippe Panet*, et ils eurent dix enfants; décédé à Québec le 25 septembre 1881 et inhumé au cimetière de son village natal.

Dictionnaire Biographique du Canada, Vol X1 (1881-1890)

On trouvera à l'annexe 2

« Éloge de l'agriculture, rapport du docteur Hubert La Rue sur le concours d'agriculture ouvert par l'Institut canadien de Québec », Institut canadien de Québec, *Annuaire* (Québec), 1879 : 83–101

1881 - Recensement Canada

- ✓ François Fortin (69 ans)
- ✓ Rose Délima Turcotte (20 ans)
- ✓ Alexandrine Gosselin (20 ans)

1881-82 - Évaluation - Suggestion

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport sur l'instruction publique dans les comtés de Québec et de Montmorency, pour l'année 1881-82.

Pour vous donner une vue d'ensemble de l'état des écoles de mon district et du progrès qui s'y opère, j'ai préparé le tableau synoptique suivant, qui n'est que le résumé des divisions les plus importantes du grand tableau statistique que je vous ai déjà transmis.

Et afin d'attirer davantage, s'il est possible, votre attention sur le mouvement progressif de notre enseignement primaire, j'ai fait le relevé de la statistique correspondante de quelques années en arrière. La comparaison est très encourageante.

- 0								
	1.							
	Total des	Assistance moyenne.	Lecture courante.	Ecriture.	Arithmétique.	Calcul mental.	Девяіп.	Tenue des livres.
1881-82	4888	3343	3892	4871	4871	4871	2511	768
1880-81	4641	3219	3560	4582	4582	4582	2203	620
1879-80	4381	3065	3367	4174	4174	4073	1398	549
1878-79	4497	3286	3485	4131	4068	3991	901	457
Excédant	391	. 57	407	740	803	880	1610	311
*	Grammaire anglaise.	Grammaire française.	Orthographe.	Analyse.	Style épistolaire.	Géographie.	Histoire.	Agriculture.
1881-82	539	1952	2054	2044	1088	1261	1982	1286
1880-81	542	1754	1804	1804	889	1081	1624	1049
1879-80	396	1680	1749	1,717	827	974	1573	1133
1878-79	376	1603	1730	1645	736	882	1445	597
Excédant	163	349	324	399	352	379	537	. 329

Je répète que la population des comtés de Québec et de Montmorency ayant peu augmenté depuis quelques années, il s'ensuit que la population scolaire, en rapport avec la population totale, s'est accrue d'un-douzième depuis quatre ans.

Ce résultat est d'autant plus magnifique que, dans la plupart des branches étudiées, le nombre d'élèves s'est élevé encore en plus grande proportion, et a doublé même en certaines matières.

Vous remarquerez avec plaisir que, sur 4,888 élèves il y en a 4 871 qui apprennent l'écriture, arithmétique et le calcul mental — une différence de 17 seulement du nombre total, due à deux ou trois institutions qui n'étaient pas au fait de mes exigences sur ce point.

71

J'ai déjà, dans mes bulletins, attiré votre attention sur ce que je considère comme le plus grand obstacle au bon fonctionnement de nos lois scolaires. Le défaut d'assistance à l'école est cette plaie que je travaille à cicatriser sans pouvoir y réussir, et qu'il faut bien que je vous signale encore dans ce rapport. Si nous pouvions obtenir la présence régulière des élèves en classe nous aurions, par cela même, le fil

d'Ariane, et il ne nous resterait plus qu'à marcher droit et vite au but. Est-il nécessaire de démontrer que si tous les enfants fréquentaient assidûment l'école, et suivaient ponctuellement le cours qui s'y donne, on irait à pas de géant dans la voie du progrès ?

Que faut-il faire pour parvenir à cette fin? Selon mon humble opinion, il ne s'agirait que d'adopter trois moyens bien simples : l°. Examens publics obligatoires; 2°. Récompenses décernées aux élèves assidus en classe ; 3°. Distribution du fonds des écoles communes en proportion du nombre d'écoliers dans chaque municipalité.

Comme je n'ai pas sous la main toutes les statistiques des écoles dissidentes ou indépendantes de mon district, je me suis contenté d'établir la comparaison entre les 15 municipalités suivantes.

Je constate tout d'abord que ces 15, municipalités reçoivent suivant le mode actuel de distribution du fonds des écoles communes une subvention totale de \$2,459.93. Évidemment cette somme est donnée en faveur des enfants qui s'instruisent; or, comme il y a dans ces municipalités un total de 2,235 élèves fréquentant régulièrement les écoles, il ne sera pas nécessaire de faire un calcul bien long pour avoir la part de chacune. Le petit tableau suivant donne la réponse.

NOM DE LA MUNICIPALITÉ.	Subvention suivant le système actuel.	Assistance moyenne.	Subvention d'après l'assistance moyenne.	
	\$ cts.		\$ cts.	
. St. Ambroise	440.92	314	345.60	
2. L'Ancienne Lorette	290.00	275	302.68	
3. Charlesbourg	290.00	302	332.39	
4. Cap Rouge	123.00	109	119.97	
5. St. Pierre	96.24	113	124.37	
6. St. Jean	186.50	164	180.50	
7. Ste. Famille	108.32	136	149.69	
8. St. François	71.69	36	39.62	
9. L'Ange-Gardien	136.24	126	138.69	
0. Château-Richer	210.14	217	238.84	
1. Ste. Anne.	124.42	116	127.67	
12. St. Joachim	119.88	117	128.77	
13. St. Féréol	128.70	109	119.97	
4. St. Tite	86.10	63	69.34	
5. Ste. Pétronille	47.78	38	41.83	
	\$2459.93	2235	\$2459.93	

Il est évident que ce nouveau mode de distribution du fonds commun créerait une louable émulation entre les diverses municipalités d'un comté. Le nombre d'écoles augmenterait assurément, et l'assistance moyenne se chiffrerait presque à l'égal du nombre total des élèves. Combien de commissions scolaires qui refusent ou retardent d'ouvrir des écoles dans des cantons où le besoin s'en fait réellement sentir, s'empresseraient de le faire, si elles devaient recevoir une plus forte somme du gouvernement. On ne peut rendre justice aux intéressés que quand ils se plaignent, et assez souvent

l'apathie des parents concernant l'instruction de leurs enfants fait qu'ils ne se plaignent jamais ou bien longtemps après que le mal existe.

En terminant, je dois déclarer à la louange du corps enseignant de mon district qu'en somme son travail annuel a été excellent. Si toutes les écoles ne sont pas florissantes, ce n'est certes pas dû au manque de zèle de la part des instituteurs et institutrices qui, encore une fois, ont tous, sauf quelques bien rares exceptions, fait leur devoir.

Rapport du ministre de l'instruction publique pour la province de Québec. Rapport de l'Inspecteur Joseph Prémont, p.118-126 – Document transcrit par J.-C. Dionne

1882 - François Fortin

24 octobre - Acte 5396 - Testament de François Fortin, ancien instituteur, de St-Pierre.

L'an mil huit cent quatre-vingt-deux, le vingt-quatrième jour du mois d'octobre, avant-midi. Devant le notaire public pour la province de Québec, résidant en la cité de Québec, soussigné, et les témoins ciaprès nommés et soussignés.

Fut présent Sieur François Fortin, ancien instituteur, demeurant en la paroisse de St-Pierre Isle d'Orléans, comté de Montmorency, étant en bonne santé de corps et sains d'esprit, de mémoire, jugement et entendement ainsi qu'il est apparu à nous dit notaire et aux dits témoins pas son maintien, sa conversation, lequel après avoir recommandé son âme à Dieu, a dans la vue de la mort fait dicté, ainsi qu'il suit, son testament qu'il nous a requis de recevoir : 1° Je veux et ordonne qu'avant tout mes dettes soient payées et torts réparés par mes exécuteurs testamentaires ci-après nommés; 2° Je désire que mon corps soit enterré à l'endroit où mes exécuteurs testamentaires trouveront convenable, qu'il soit chanté un service de première classe, mon corps présent, le jour de mon inhumation, et un autre semblable au bout de l'an de mon décès et qu'ils soient dit deux cents messes basses pour le repos de mon âme aussitôt possible après mon décès; 3° Je donne et lègue à Sieur Théodore Fortin, mon frère, rentier, demeurant en la paroisse du Capt St-Ignace, comté de Montmagny, tous les biens meubles et immeubles généralement quelconques, argents, droits, réclamation et créances que je délaisserai au jour de mon décès, sans aucune exception, ni réserve, pour par lui jouir, faire et disposer des dits biens comme bon lui semblera, à compter du jour de mon décès, à l'effet de quoi je l'institue mon légataire universel en propriété; 4° Je nomme pour mes exécuteurs testamentaires Messiers Louis François Tardif, instituteur et Joseph Côté, cultivateur et menuisier, tous deux de ladite paroisse de St-Pierre Isle d'Orléans et le dit Théodore Fortin, mon frère, entre les mains desquels je me démets et dessaisi de tous mes biens suivant la loi et pour éviter tous troubles et retardements je veux et entends qu'un ou deux de mes dits exécuteurs testamentaires, puissent agir dans l'exécution de mon dit testament sans que l'autre ou les deux autres soient présents de même et ainsi qu'ils pourraient agir tous les trois conjointement, et que ce qui aura été ainsi fait par l'un ou deux de mes dits exécuteurs testamentaires soit aussi bon et valable que s'ils eussent été alors tous les trois présents et au cas de décès avant moi, ou durant le temps de l'exécution de mon présent testament de l'un ou de deux de mes exécuteurs testamentaires les survivants ou le survivant d'eux auront le même pouvoir; 5° Je révoque tous les autres testaments ou codicilles que je pourrais avoir faits avant mon présent testament auquel seul je m'arrête. Comme renfermant mes dernières volontés. En la cité de Québec, en l'étude du dit notaire, Mtre Augustin Vocelle, les jour et an susdits sous le numéro cinq mille trois cent quatre-vingt-seize. Et le présent testament reçu par le dit Mtre Augustin Vocelle, notaire, en présence des dits témoins les Sieurs Thomas Bourbeau, maître menuisier et Joseph Bédard marchand, tous deux de la cité de Québec. Ayant été lu au dit François Fortin, testateur, par ledit notaire, en présence des dits témoins et, le dit testateur a dit et déclaré l'avoir bien entendu et compris et il a persisté. Et a ledit testateur signé avec et en présence de nous notaire et les dits témoins qui ont aussi signé en présence l'un des autres et du dit testateur, après lecture faite. Signé François Fortin, Thomas Bourbeau, Joseph Bédard, Augustin Vocelle, notaire.

Minutier du notaire Augustin Vocelle - Document transcrit par J.-C. Dionne

1881-82 - Évaluation et subvention

Pour vous donner une vue d'ensemble de l'état des écoles de mon district et du progrès qui s'y opère, j'ai préparé le tableau synoptique suivant, qui n'est que le résumé des divisions les plus importantes du grand tableau statistique que je vous ai déjà transmis.

Et afin d'attirer davantage, s'il est possible, votre attention sur le mouvement progressif de notre enseignement primaire, j'ai fait le relevé de la statistique correspondante de quelques années en arrière. La comparaison est très encourageante.

	Total des	Assistance movenne.	Lecture courante.	Ecriture.	Arithmétique.	Calcul mental.	Dessin.	Tenue des livres.
1881–82 1880–81 1879–80 1878–79	4888 4641 4381 4497	3343 3219 3065 3286	3892 3560 3367 3485	4871 4582 4174 4131	4871 4582 4174 4068	4871 4582 4073 3991	2511 2203 1398 901	768 620 549 457
Excédant	ir. 8	e. 67	407	740	ire.	hie. 088	1610	311
	Grammaire anglaise.	Grammaire française.	Orthographe.	Analyse.	Style épistolaire.	Géographie	Histoire.	Agriculture.
1881-82	539	1952	2054	2044	1088	1261	1982	1286
1880-81	542	1754	1804	1804	889	1081	1624	1049
1879-80	396	1680	1749	1,717	827	974	1573	1133
1878-79	376	1603	1730	1645	736	882	1445	597
Excédant	163	349	324	399	352	379	537	- 329

Je répète que la population des comtés de Québec et de Montmorency ayant peu augmenté depuis quelques années, il s'ensuit que la population scolaire, en rapport avec la population totale, s'est accrue d'un-douzième depuis quatre ans.

Ce résultat est d'autant plus magnifique que, dans la plupart des branches étudiées, le nombre d'élèves s'est élevé encore en plus grande proportion, et a doublé même en certaines matières.

Vous remarquerez avec plaisir que, sur 4,888 élèves il y en a 4 871 qui apprennent l'écriture, arithmétique et le calcul mental — une différence de 17 seulement du nombre total, due à deux ou trois institutions qui n'étaient pas au fait de mes exigences sur ce point.

Il faut le dire : la plupart des enfants de la campagne ne vont pas à l'école assez longtemps pour y suivre un cours régulier d'études, quelque élémentaire qu'il puisse être. On n'a pas conséquemment toujours le temps de mettre dans son enseignement ce raffinement pédagogique bien louable en théorie, mais souvent impossible en pratique. Ces enfants, véritables météores, qui apparaissent à l'école pour en disparaître aussitôt, y viennent pour apprendre à lire les prières de la messe et la constitution de leur pays; ils n'y viennent pas pour apprendre à écrire comme ces calligraphes qui lancent des défis à l'univers entier, mais dans le but de se rendre capable de signer leur nom, et de présider eux-mêmes à leur modeste correspondance ; ils y viennent encore moins pour apprendre à discourir sur la linguistique, mais seulement en vue de connaître quelque peu les principales règles de l'orthographe usuelle. Peu leur importe la valeur de ces belles théories: ils aiment mieux réchapper de leur triste maladie sous les soins d'un charlatan, que mourir par respect pour les règles de l'art.

Comme je n'ai pas sous la main toutes les statistiques des écoles dissidentes ou indépendantes de mon district, je me suis contenté d'établir la comparaison entre les 15 municipalités suivantes.

Je constate tout d'abord que ces 15, municipalités reçoivent suivant le mode actuel de distribution du fonds des écoles communes une subvention totale de \$2,459.93. Évidemment cette somme est donnée en faveur des enfants qui s'instruisent; or, comme il y a dans ces municipalités un total de 2,235 élèves fréquentant régulièrement les écoles, il ne sera pas nécessaire de faire un calcul bien long pour avoir la part de chacune. Le petit tableau suivant donne la réponse.

NOM DE LA MUNICIPALITÉ.	Subvention suivant le système actuel.	Assistance moyenne.	Subvention d'après l'assistance moyenne.	
	g cts.		\$ cts.	
. St. Ambroise	440.92	314	345.60	
L'Ancienne Lorette	290.00	275	302.68	
Charlesbourg	290.00	302	332.39	
. Cap Rouge	123.00	109	119.97	
5. St. Pierre	96.24	113	124.37	
6. St. Jean	186.50	164	180.50	
7. Ste. Famille	108.33	136	149.69	
B. St. Frauçois	71.69	36	39.62	
9. L'Ange-Gardien	136.24	126	138.69	
0. Château-Richer	210.14	217	238.84	
1. Ste. Anne.	124.42	116	127.67	
2. St. Joschim	119.88	117	128.77	
3. St. Féréol	128.70	109	119.97	
4. St. Tite	86.10	63	69.34	
5. Stc. Pétronille	.47.78	38	41.83	
	\$2459.93	2235	\$2459.93	

Il est évident que ce nouveau mode de distribution du fonds commun créerait une louable émulation entre les diverses municipalités d'un comté. Le nombre d'écoles augmenterait assurément, et l'assistance moyenne se chiffrerait presque à l'égal du nombre total des élèves. Combien de commissions scolaires qui refusent ou retardent d'ouvrir des écoles dans des cantons où le besoin s'en fait réellement sentir, s'empresseraient de le faire, si elles devaient recevoir une plus forte somme du gouvernement. On ne peut rendre justice aux intéressés que quand ils se plaignent, et assez souvent l'apathie des parents concernant l'instruction de leurs enfants fait qu'ils ne se plaignent jamais ou bien longtemps après que le mal existe. C'est ainsi que des générations entières croupissent dans l'ignorance, bien qu'un subside généreux soit voté chaque année pour l'instruction des enfants du peuple. Si l'on tient à conserver la population comme base de partage des deniers publics au soutien des écoles, que l'on veuille bien au moins restreindre ce mode aux comtés, et que la somme ainsi échue à chaque comté soit distribuée ensuite aux diverses municipalités scolaires qui en font partie, en prenant pour base de ce nouveau partage le total de l'assistance moyenne des enfants qui fréquentent l'école. Il y aura toujours assez de paroisses dans chaque comté pour constituer cette émulation, cette concurrence que je désire vivement voir s'établir au milieu de nous dans un si noble but.

En terminant, je dois déclarer à la louange du corps enseignant de mon district qu'en somme son travail annuel a été excellent. Si toutes les écoles ne sont pas florissantes, ce n'est certes pas dû au manque de zèle de la part des instituteurs et institutrices qui, encore une fois, ont tous, sauf quelques bien rares exceptions, fait leur devoir.

Je les remercie donc du fond du cœur pour leur dévouement si constant et si désintéressé à la noble cause de l'éducation; je les remercie pour le sacrifice qu'ils font de leur repos, de leur santé et de leurs légitimes ambitions; je les remercie enfin au nom du gouvernement, qui m'envoie les guider, les encourager, pour les nombreux et importants services qu'ils rendent à la patrie.

Rapport du Surintendant de l'Instruction Publique de la Province de Québec pour l'année 1881-82. Inspecteur Joseph Prémont, p.118-126 – Document transcrit par J.-C. Dionne

1882-83 - Évaluation

Monsieur le Surintendant

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport sur l'instruction publique dans les comtés de Québec et de Montmorency, pour l'année scolaire 1882-83.

Je compte dans ce district : 26 municipalités, 80 arrondissements, 87 maisons d'école.

Total des élèves fréquentant les 7 écoles indépendantes : 191. Total des élèves fréquentant les 80 écoles sous contrôle : 4,737. Moyenne des élèves par école : 57.

- Total des traitements des 11 instituteurs : \$3,001 ; moyenne : \$273.
- Total des traitements des 13 institutrices religieuses : \$1,620 ; moyenne \$125.
- Total des traitements des 73 institutrices laïques : \$7,856 ; moyenne ; \$108.

Maison d'école et mobilier

L'esprit de progrès qui anime nos populations rurales en tout ce qui a rapport à la construction de leurs propres résidences, nous met à l'aise dans le combat qu'il faut livrer quelquefois encore à l'occasion des dimensions, de l'élégance et du fini qu'ou doit apporter à nos habitations scolaires. La loi, M. le Surintendant, défend aux commissaires d'écoles de construire aucun édifice scolaire avant qu'ils en aient au préalable soumis le plan à votre approbation. Il arrive alors que la grande diversité de plans soumis est cause que nos maisons d'école sont construites tantôt d'une façon tantôt d'une autre, parce que certains détails, manquant au plan, font défaut également dans l'érection de la bâtisse, ou si on s'en occupe, c'est souvent au détriment des règles de l'art et du bon goût. C'est ainsi, par exemple, que l'un des pignons sera couronné d'un clocher, et l'autre, d'une tête de cheminée, que celle-ci quelquefois se dressera comme un épouvantail semblant vouloir abîmer tout un côté de la maison. Quelquefois on mettra ça et là un peu de peinture—bigarrures—d'autres fois on ne lavera seulement pas à la chaux la pauvre maison d'école, d'ailleurs assez bonne. Celles qui sont le mieux ne différent en rien, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, d'une maison privée ordinaire.

Observations

La loi permet, n'est-ce pas ? à l'inspecteur d'écoles de se plaindre d'un instituteur qu'il ne croit pas suffisamment apte à faire l'école. Il use de son droit et s'en plaint, en effet, à M. le Surintendant qui oblige ce dernier à se présenter de nouveau devant le bureau d'examinateurs. Cet instituteur subit l'examen de novo ; il réussit. Que voulez-vous, il a le "savoir." Il n'a plus qu'à s'en aller triomphant reprendre la direction de son école. Il en eût été autrement, si la loi l'avait obligé à produire devant le bureau un certificat de son inspecteur, prouvant qu'il possède le " savoir-faire."

Un petit amendement à la loi serait donc suffisant pour débarrasser le corps enseignant de toutes ces institutrices incompétentes qui trouvent toujours à se placer parce qu'elles se donnent au rabais.

Dans la province d'Ontario, l'on précède à peu près de cette manière. Le candidat se présente devant l'inspecteur, qui l'interroge et lui donne un permis d'enseigner, si l'examen a été satisfaisant. Ce permis n'est bon que pour un an. L'année suivante, le candidat n'obtiendra un nouveau permis que s'il a l'aptitude à l'enseignement, et il pourra alors se présenter devant les bureaux d'examinateurs afin de subir un examen définitif qui est toujours très sévère.

Rapport du Surintendant de l'Instruction Publique de la Province de Québec pour l'année 1882-83. Inspecteur Joseph Prémont, p.108-121 – Document transcrit par J.-C. Dionne

1883 - Louis Couture, Secrétaire-trésorier des Commissaires d'écoles

Nº1418	Province de quibe municipalité de A liene Conti de montmonercy.
	Alterely que moi Louis Contiero ai ete monnie Levitaire Lienier des
henry want mide	commissaires d'écoles from la commissipalete de A Pierre dans le Comte
le vinot quatro soul	de montemorarez, et attende que conformiment and dispositione des
mil huib centiquatre	lois concernant linstruction publique, avers, Cliphan Section Culture
	teux de la parouse deil Pierre Consti de montionemen, et Françoisheter
	cultivatur ansi de la dile parvise dudit Comto asoni eti appenni
	et acceptio par l'eno Gentet le prinident des dets Commissain diedes
	comme cantion du det Louis Contine pour le montant total de la
	Somme direct le det Louis Contine est sera sesponsable sonaveuntemps
	queleonque provenant tand der fonde local des écoles mi des contributions
	et donalione particulière perice entre des mains pour le soutien des écoles
	que des fonde gineral des lecles et pour trute domme de devine qu'il pour
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	Ja avris enter sex maine appartenant and dite arminisaires d'isoles
	et from la du execution de ses fonctions comme Secretaire Trumer
	Sachez fran er frientes que mons les det Tonis Continu, Cliphas Selve
	et François Seclese, nous mois permissione conjointementor solidaise
	ment oblige a payer et à rembourer aux commissaires d'ésoles pour les
	municipalité de A Pierre, dans le Comté de montenouvez, toute somme
	que le dit souis Conture par lui même ou par loute personne dont il
	est responsable feut dans l'exercice de la charge devenir complable
I ·	하는 사람들이 가는 하는 하는 사람들이 되었다. 그는 사람들이 되었다면 그 사람들이 되었다면 하는 사람들이 되었다. 그 사람들은 사람들이 되었다면 하는 사람들이 되었다면

Cent quatrieme feuillet Depres Les commissione d'écoles de la municipalité dent Bire, dans le Con de montmorency outoute autoperenne from end en principal rentirel is amunde one dominage vintisite sit y a line . Va condition tromament est que si le dit Vouis Contini semplit bient to temps les fonctions et les devies de La chaige de terretaire à laquelle il a eti momme et rend compte, paye ou semet and de u d'iente de la municipalité de Il Piene, dans le Co wa toutifureoune indiquie parene toute de undra redustly him et toute auto person durant l'exerces de sa charge enver les dits Commissaires décoles de la tiene, dans be Cante de montmoreney, en capital, e dominages et estérel, alors ce caulisme il dimenera dans loute sa siquem fait licata à Mannent, le wingt discime jour de Luillet, mil he when Joseph Chalot to montmorency, See

Registre foncier. Bureau d'enregistrement, Registre 8, No 1418

1883-84 - Évaluation

J'ai l'honneur de vous adresser mon rapport annuel sur l'état des écoles des comtés de Québec et de Montmorency.

Ci-joint mon grand tableau statistique.

Ce dernier document, et les bulletins que je vous ai déjà transmis, n'exemptent de mentionner, dans ce rapport, une foule de détails qu'il est bon que vous connaissiez, mais qu'il serait pour le moins inutile de reproduire ici.

Cette légère variation dans la statistique provient de plusieurs causes, mais il suffit de rappeler les rigueurs de notre dernier hiver pour obtenir la solution de ce cas qui, au premier abord, peut paraître anormal. D'ailleurs la maladie a pu aussi contribuer à ce résultat, car elle a sévi, surtout chez les enfants, dans plusieurs localités, à un tel point que plus d'une école a été fermée à cause des fièvres que les maîtres même avaient contractées.

Matériel des Écoles

Je trouve, monsieur le Surintendant, qu'il s'est opéré une véritable révolution en tout ce qui se rattache au matériel des écoles. Il n'y a peut-être pas cinq municipalités sur les vingt-six que je visite, où des sommes considérables n'aient été dépensées pour cette fin. Encore ici le progrès a été vraiment remarquable, et il mérite d'être signalé. Pour en arriver jusqu'à ce point, il ne fallait rien moins qu'un décret en ce sens émanant de la plus haute autorité, puis le concours de toutes les forces vives de la société.

En justice, je dois faire remonter la plus grande somme de mérite jusqu'à MM. les curés qui, en cette circonstance comme toujours, lorsqu'il s'agit de l'éducation du peuple, sont les premiers à payer de leur personne, de leur temps et de leur argent. Assez souvent, les commissions scolaires, bien disposées elles-mêmes, rendaient moins ardue la tâche entreprise; mais il fallait voir la diplomatie, le tact de ces excellents curés, lorsqu'ils se trouvaient en face de commissaires routiniers et mal disposés! Ils finissaient néanmoins par remporter la victoire, mais aussi, pour donner le branle à une amélioration projetée, à la construction d'une nouvelle maison d'école, par exemple, le bon curé n'avait rien de mieux à faire que de se saigner, s'il voulait voir triompher ses propres idées.

Permettez-moi de vous citer les cas les plus récents où des dépenses onéreuses ont été faites pour l'amélioration du matériel des écoles. Je vais suivre l'ordre établi dans mon grand tableau statistique.

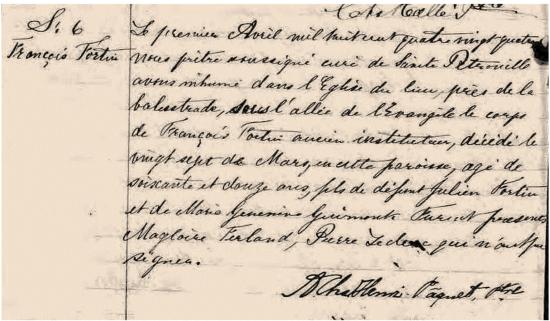
Saint-Pierre

Des améliorations considérables ont été faites aux maisons d'école et au mobilier; plus une maison neuve que l'on a construite dans l'arrondissement No. 3.

Rapport du ministre de l'instruction publique pour la province de Québec. Rapport de l'Inspecteur Joseph Prémont, p.115-23 – Document transcrit par J.-C. Dionne

79

1884 - François Fortin (décédé le 27 mars)



Registre de la paroisse de Ste-Pétronille

elle fier beurger Registrateur from la division har le present lequis derregistres le Testament it. un François Fintin decede le 27 e numero qualreringh deize du Cadas It Pierre Susdite, borne pardinant an mord, an he par Louis & rancois Tardis, a l'est et au sud à Vielon d'estand at ouest an levaire de l'école de l'assourde avec maison et hangar dessus construits, cuconstante s St. Pierre Isle d'Orleans division Nº 2 dec y ce de issieme four d'avil mil huit cent qualier conformement à l'artiele 2098 des al lardif limour. Registre Foncier – Bureau d'enregistrement, Registre B8, No 1505

1884 - Vente d'un petit lopin de terre en ajout à l'école No.2

16 juillet - Acte 1782 - Vente par Pierre Tailleur aux Commissaires d'Écoles de St-Pierre de l'Île d'Orléans.

L'an mil huit cent quatre-vingt-quatre, le seizième jour de juillet après-midi, Devant Mtre. Cyprien Labrèque, notaire public, pour la Province de Québec, en la Puissance du Canada, résidant en la Cité de Québec : - A comparu sieur Pierre Tailleur alias Versailles, cultivateur de la paroisse de St-Pierre, Isle d'Orléans.

Lequel a vendu avec garantie de tous troubles à la Corporation des Commissaires d'Écoles pour ladite paroisse de St-Pierre de l'Isle d'Orléans, à ce présent et acceptant pour ladite Corporation des Commissaires d'Écoles, sieur Pierre Goulet, cultivateur du même lieu, en vertu d'une résolution des dits Commissaires passée au dit lieu de St-Pierre, le trente et un mars dernier (1884) savoir; Un petit lopin de terre situé susdite paroisse de St-Pierre contenant dix pieds de terre de front sur environ trentesix pieds de profondeur, c'est-à-dire la même profondeur que l'emplacement de l'école No. 2 qui se trouve au Nord-est du dit lopin de terre ci-après et à distraire d'un morceau de terre de huit perches de largeur sur huit arpents de profondeur qui a été distrait d'une terre appartenant à Prosper tailleur alias Versailles et ... connue et désignée sous le numéro trente et un (31) sur le plan et dans le livre de renvoi officiel du cadastre pour ladite paroisse de St-Pierre; borné le dit lopin de terre comme suit : au Nord au dit chemin de la reine, au Sud à la même profondeur que l'emplacement de ladite commission d'école, d'un côté au Nord-est au dit emplacement de la maison d'école et au Sud-ouest au dit morceau de terre faisant partie du dit lot No. 32 dudit cadastre appartenant au dit vendeur. Tel que le tout est actuellement sans exception ni réserve quelconque et dont l'acquéreur se déclare content et satisfait disant bien le connaître.

Le vendeur déclare que ledit morceau de terre susmentionné lui appartient pour l'avoir eu du dit Prosper Tailleur alias Versailles, son père, par donation entre vifs passée devant Mtre Germain Guay, notaire, à Québec, le vingt-un janvier mil huit cent quatre-vingt et enregistrée à l'Isle d'Orléans le quatorze février de la même année sous le numéro 882, registre B, Vol. 7.

Cette vente est faite à la charge par l'acquéreur qui s'y oblige de se conformer aux Actes Provinciaux relatifs à la tenure seigneuriale en cette Province, ainsi qu'à toutes les charges et règlements de la municipalité actuellement en force ou à tous ceux qui pourraient devenir en force à l'avenir.

Et enfin pour le prix et somme de dix-neuf piastres courant que ledit vendeur reconnait et déclare avoir reçue dudit Pierre Goulet, lors de la passation des présentes dont quittance.

Dont Acte : Fait et passé en ladite paroisse de St-Pierre les jour, mois et an susdits sous le numéro mille sept cent quatre-vingt-deux des minutes dudit notaire soussigné. Et ont signé avec nous dit notaire après lecture faite.



1884 - François Tardif, instituteur

17 octobre – Acte 4721 – Quittance, d'une somme de six cents piastres courant, par François Tardif, instituteur, de St Pierre, en sa qualité d'exécuteur testamentaire de feu François Fortin, en son vivant, instituteur, du même lieu, à Joseph Gourdeau, pilote, de Ste Pétronille de Beaulieu. Minutier du notaire Isaïe Nolet

1884-85 - Évaluation

J'ai l'honneur de vous transmettre mon rapport annuel. Des statistiques que je vous ai déjà transmises on peut conclure, d'une manière générale, qu'il y a progrès.

La population scolaire s'accroit dans une progression supérieure à celle des années précédentes, et les matières du programme officiel sont plus régulièrement et mieux enseignées; on construit et répare les maisons d'écoles et le mobilier sans se faire prier; la loi concernant les examens publics est enfreinte moins souvent; le personnel de l'enseignement est choisi avec plus de discernement, et l'on commence à conserver les archives; les secrétaires-trésoriers, pour la plupart, sont maintenant des hommes compétents, et la tenue de leurs comptes s'améliore sensiblement, etc., etc.

Ces réflexions m'amènent à vous faire connaître ma pensée entière sur un projet que je médite depuis longtemps et qui se réalisera un jour, j'en ai l'espoir.

Il s'agirait d'ouvrier une école supérieure de garçons dirigée par un instituteur, dans toute municipalité où le besoin s'en ferait le plus vivement sentir.

En attendant sa mise à exécution, pourquoi ne pas faire bénéficier ces instituteurs de la direction de toutes écoles modèles de garçons déjà existantes. Est-il bien édifiant, en effet, de voir une jeune institutrice, laïque ou religieuse, enseigner à de grands garçons ? Un petit amendement à nos lois scolaires, de nature à faire disparaître cet abus, serait donc chose tout à fait désirable.

Cet amendement pourrait statuer aussi : «Que dans toute municipalité où il sera reconnu urgent d'ouvrir une école supérieure de garçons, les enfants de 14 à 16 ans seront tenus de payer la rétribution mensuelle, qu'ils fréquentent ou non la dite école; et une allocation spéciale sera accordée à cette institution, pourvu qu'elle soit tenue par un instituteur ayant les qualités requises par la loi».

Pour s'en convaincre, qu'on aille demander, par exemple, aux habitants de quatre des principales paroisses de l'Île d'Orléans – St-Jean, St-Laurent, Ste-Famille et St-Pierre (qui toutes ont l'avantage de posséder, depuis la fondation de leurs écoles centrales, de dignes instituteurs), ce qu'ils penseraient de la proposition qu'on leur ferait d'échanger ce véritable gardien de leurs intérêts les plus chers contre l'institutrice de la paroisse voisine. Ils se récrieraient à cette question qu'ils qualifieraient d'absurde.

Je sais bien que l'on dit quelquefois : mais, nous avons déjà eu des maîtres d'écoles, et nos enfants n'apprenaient pas mieux que sous telle ou telle institutrice ! Comme s'il était question de lecture ou de grammaire quand il s'agit de peser les conséquences d'un pareil principe : éducation de l'homme par la femme!

Voyons maintenant comment nos instituteurs sont encouragés? C'est donc 9 professeurs seulement sur 188, nombre total des membres du corps enseignant de mon district.

Après avoir établi que les instituteurs sont peu encouragés du public examinons s'ils le sont davantage par la subvention accordée aux écoles qu'ils dirigent.

	Le tal	bleau s	suivant	nous en d		iera un ap		
					Nom	bre d'élèves.	Subv	ention des deux dernières années.
Ecole "	e modèle	e de garç	St-	Famille Laurent arlesbourg		45 61 65		Ces trois écoles sont tenues par des instituteurs,
	Ecole n	nodèle de	garçons d	e St-Ambrois Château-Ri Cap-Rouge	her.	37 83 55-		\$82 Ces deux écoles sont tenues par des institutrices laïques. 168—Dirigée par des religieuses.
	Ecole 1	modèle 1	nixte de	. Beauport	- 1	102 93		\$78 Ces deux écoles sont tenues par des instituteurs.
	Ecole :	modèle 1	mixte de	ND. des rentides, lesbourg.	Lau- Char-			\$67—Tenue par une institutrice laique. \$165 " religieuse. \$232

Il s'ensuit, d'après ce petit relevé du dernier rapport du surintendant de l'instruction publique, que les écoles supérieures de mon district qui reçoivent les plus fortes allocations du gouvernement, sont : 1°celles qui sont tenues par des religieuses; 2° celles qui sont tenues par des instituteurs, et 3° enfin celles qui sont tenues par des instituteurs. Je conclus sur ce sujet.

Rapport du ministre de l'instruction publique pour la province de Québec. Rapport de l'Inspecteur Joseph Prémont, p.123-38 – Document transcrit par J.-C. Dionne

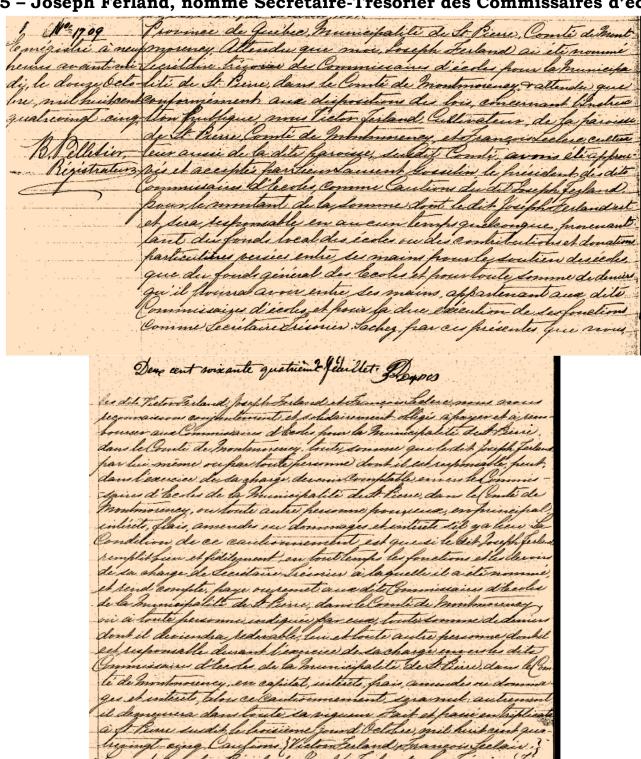
1885 - Samuel Fradet, instituteur

8 avril - Acte 3410 – Vente, d'un emplacement connu sous le numéro 96 du cadastre de St Pierre avec la maison, hangar et autres bâtisses dessus érigées, par Théodore Fortin, rentier, de Cap St Ignace, à Samuel Fradet, instituteur, de Lévis.

Minutier du notaire Évariste Lemieux

Note de J.-C. Dionne : Théodore Fortin, exécuteur testamentaire de feu François Fortin, son frère, instituteur de St-Pierre.

1885 - Joseph Ferland, nommé Secrétaire-Trésorier des Commissaires d'écoles



R. F. - Bureau d'enregistrement, Registre RB8, No 1709

1885-86 - Évaluation

En vertu d'une récente commission qui m'a été signifiée le 25 mai dernier, mon district d'inspection a reçu de nouvelles délimitations. Il comprend maintenant les écoles catholiques, 1° de la cité de Québec, 2° des paroisses de St-Sauveur et de St-Roch, 3° des quinze municipalités du comté de Montmorency. J'ai donc, depuis cette date, cessé d'exercer ma juridiction sur les écoles du comté de Québec.

Pour ne pas être trop long, je ferai seulement, dans ce rapport, l'énumération des écoles supérieures et quelques courtes considérations sur chacune d'elle. Quant aux écoles élémentaires, je devrai me borner, cette fois, à inscrire dans mes bulletins les détails qui les concernent.

St-Pierre, Ste-Famille, St-Jean et St-Laurent, possèdent des écoles supérieures de garçons, tenues par des hommes. Vous savez, par mes rapports ce que je pense de ces sortes d'écoles. MM. Tardif, Dubeau, Brochu et Pelletier, en sont les titulaires. Ces messieurs forment partie de l'élite de la classe enseignante. Ils méritent en conséquence les sympathies et les encouragements du public en général, et des plus hautes autorités scolaires, en particulier. Melle Fontaine, institutrice très bien qualifiée, dirige l'école supérieure de fille de la paroisse St-Jean.

Rapport du ministre de l'instruction publique pour la province de Québec. Rapport de l'Inspecteur Joseph Prémont, p.78-82 – Document transcrit par J.-C. Dionne

1886-87 - Évaluation

Montmorency. Rien d'absolument remarquable ne s'est passé, cette année, dans ce comté, touchant le mouvement général de l'éducation. Il ne s'est élevé aucune difficulté que je n'aie réussi à régler à l'amiable, à une exception près. Dans bon nombre de municipalités, le curé fait partie de la commission scolaire ou agit comme secrétaire-trésorier; je n'ai toujours eu qu'à me louer de l'entente cordiale qui n'a cessé de régner dans nos délibérations concernant l'administration des écoles ou toute réforme à opérer.

Je remarque à Montmorency que les finances sont presque partout dans un état satisfaisant. Les salaires sont régulièrement payés et les secrétaires-trésoriers, s'ils ne sont pas tous des teneurs de livres accomplis, savent du moins mettre à l'accomplissement de leurs devoirs toute leur bonne volonté.

A l'exception de cinq à six écoles élémentaires et de deux écoles modèles que j'ai classées dans mes bulletins comme assez médiocres, les autres sont ou bonnes ou relativement satisfaisantes.

Deux exemples suffiront pour démontrer que les progrès dans quelques-unes, ne peuvent guère être surpassés. Un élève de 15 ans de l'école modèle de garçons de la paroisse Ste-Famille, placé sous l'habile direction de M. J.Z. Dubeau, a été jugé capable d'être admis, avec distinction, dans la première division de l'école normale Laval. Un autre élève de 14 ans, de l'école modèle de garçons de la paroisse de St-Laurent, dirigée par M. Bruno Pelletier, a été trouvé assez fort pour entrer en cinquième au petit séminaire de Québec.

Ces deux instituteurs ont suivi les cours de l'école normale Laval. Je pourrais en dire autant de MM. Tardif et Brochu qui, eux aussi, préparent des élèves pour le collège où ils témoignent de l'habileté de leurs anciens professeurs.

Rapport du ministre de l'instruction publique pour la province de Québec. Rapport de l'Inspecteur Joseph Prémont, p.81-82 – Document transcrit par J.-C. Dionne

1887-88 - Évaluation

Les écoles des 15 municipalités du comté de Montmorency sont classées comme suit :

- √ 30 écoles élémentaires sous contrôle fréquentées par 1,355 élèves,
- √ 11 écoles modèles sous contrôle fréquentées par 706 élèves,
- ✓ 2 écoles indépendantes subventionnées fréquentées par 113 élèves,
- ✓ 1 académie indépendante subventionnée fréquentée par 41 élèves.

Dans mon district d'inspection, le personnel de l'enseignement se compose de 203 religieux et de 118 laïcs. 27 professeurs laïcs dont 20 sont brevetés, et 74 instituteurs religieux; total des professeurs religieux et laïcs, 101. Il y a 91 institutrices laïques dont 71 sont brevetées, et 129 institutrices religieuses ; total des institutrices religieuses et laïques, 220.

- La moyenne du traitement annuel des professeurs est de S208.
- La moyenne du traitement annuel des institutrices est de \$120.

Je crois savoir qu'à votre département les officiers préposés à l'examen de la statistique ont constaté qu'en effet il y a une réforme à opérer de ce côté ; il n'est donc pas hors de propos que je vous dise ma pensée là-dessus. La statistique scolaire vraie est bien, en moyenne, celle que l'inspecteur constate *de visu* durant sa visite. Les institutrices, pour un bon nombre, ne savent pas toujours résister à l'inclination qui les porte à grossir les chiffres. Pour une leçon donnée dans le cours de l'année sur telle ou telle branche, elles feront entrer dans le tableau statistique le total des élèves de la classe, sous prétexte que tous ont pu retenir quelque chose de la leçon. Il y a déjà longtemps que je connais ce truc, on ne me donne plus aussi facilement le change, maintenant que l'on connaît ma manière de procéder.

Monsieur Louis Tardif qui a tenu depuis de longues années l'école modèle mixte de St-Pierre, vient de faire ses adieux à la carrière de l'enseignement. L'âge et l'épuisement l'obligent à prendre sa retraite, et il ne compte plus aujourd'hui que sur sa petite pension pour se procurer les choses les plus indispensables à la vie. Saluons en passant cet humble instituteur qui consacra toute sa vie à instruire la jeunesse. Avec un dévouement poussé jusqu'à l'héroïsme, il a su accomplir, malgré des conditions tout à fait désavantageuses où il se trouvait placé quelquefois, sa tâche onéreuse avec le plus grand succès. Son salaire annuel de 150 à 200 piastres n'en est pas un avec lequel on puisse faire des économies, d'autant moins que voyant dans quelques-uns de ses élèves, qu'il croyait plus pauvre que lui, des sujets exceptionnellement bien doués, il se plaisait à développer leurs talents, et les aidait de sa

bourse lorsqu'il s'agissait pour eux de continuer leurs études au collège. C'est ainsi qu'un bon nombre de jeunes gens lui doivent d'avoir pu suivre leur inclination pour le sacerdoce.

Rapport du ministre de l'instruction publique pour la province de Québec. Rapport de l'Inspecteur Joseph Prémont, p.58-64 – Document transcrit par J.-C. Dionne

1887 - Samuel A. Fradet

NOMS ET ADRESSES DES PENSIONNAIRES	nuelle.	Retenue de	Retenue de 2% pendant 3 ans sur le traitement des années antérieures à 1880.	Pension an nuelle ré- duite pour trois année seulement.
Fradet Samuel A., St-Pierre, Ile d'Orléans,	197 46	3 95	85 10	108 41

L'enseignement primaire : journal d'éducation et d'instruction, 1 septembre 1887, p.197

1888-89 - Évaluation - Statistiques

		-
Sone la rannort · 10	Etat des maisons d'école, dépendances, etc.,	
		. liina
	Etat du mobilier et des autres fournitures se	orarres
30	Mise en opération des cours d'études;	
40	Emploi des livres de classe approuvés,	
	l'raitement des instituteurs et leur mode de pai	
je puis classer, par c	dre de mérite, les municipalités comme suit :	
10. Cité (institution	religieuses) 8 à 10 110. Beaulieu	5 à (
" (écoles lais	nes) 4 à 5 120. St-François	5 à (
20. St-Sauveur	6 à 8 130, Les Crans	5 à 6
So. Ste-Famille	6 à 8 140. Ste-Anne	
40. St-Laurent	6 à 8 150. St-Tite des Caps	
50. Château-Richer	6 à 8 16o. St-Ferréol	4 4 1
60. L'Ange-Gardie	6 à 8 180. St-Adolphe	
70 St-Roch-Nord		
80. St-Joachim	6 à 8 190. Banlieue	
9o. St-Pierre	5 à 6 200. Petite Rivière St-	
10o. St-Jean	5 à 6 (non définitiveme	ent or
	ganisée).	

Les instituteurs et les institutrices laïques qui se distinguent le plus dans l'enseignement des matières du programme d'études autorisé sont : MM. Pelletier, de St-Laurent; Dubeau, à Ste-Famille et Brochu, à St-Jean. Les deux premiers, surtout, tiennent des écoles qui méritent la note *excellente*. Quant à M. Brochu, il s'efforce bien d'enseigner toutes les matières du programme officiel, il met toute son ardeur

à relever l'école modèle qu'il dirige; mais malheureusement pour des raisons qu'il ne peut contrôler, un succès complet n'est pas encore venu couronner ses efforts.

Melles Turcotte, à St-Jean; Guérard, à St-Pierre; Naud, à Beaulieu, sont des institutrices très bien qualifiées. Elles tiennent des écoles modèles qui méritent la subvention.

Les institutrices qui se distinguent le plus dans les écoles élémentaires sont : Rousseau et Normand, à St-François; Lapointe, à Ste-Famille; Pichet, à St-Laurent; Gobeil et Pichet, à St-Pierre.

COMTÉS ET MUNICIPALITÉS.	Valeur des proprié- tés foncières.	Cotisation annuel'e.	Cotisations spé- ciales.	Rétributions men- suelles et autres contributions	Subvention du gou- vernement sur le fonds des écoles communes.	Subvention du gou- vernement sur le fonds des munici- palités pauvres.	Recettes totales de la municipalité seo- laire.	Dépenses totales de la municipalité sco- laire.	Balance en caisse le 30 juin 1889.	Nombre d'enfants de 7 à 14 ans dans la municipalité. Nombre d'enfants de	7 à 14 ans qui n'ont pas fréquenté les écoles sous contôle pendant l'année,	opération. Moyenne du nombre	de mois pendantles- quels les écoles ont été en opération.
Ange-Gardien. Uhâtean-Richer Laval (Ste-Brigitte) Les Crans Ste-Adolphe Ste-Anne Ste-Famille St-Ferréol St-François St-Jean St-Joachim St-Laurent Ste-Petronille St-Pierre. St-Pierre.	347,864 75,754	1000 227 83 330 184 151 138 378 376 294 169 331		18 3 4 17 60 68 29 164	25 90 16 02 120 68 96 18 124 90 58 40 166 24 112 90 101 72 39 20 89 82	20	594 30 3096 53 379 87 156 45 152 61 605 26 514 607 89 266 03 799 11 724 10 572 53 169 03 577 93 349 08	152 61 605 26 514 16 407 89 266 03 799 11 724 10	3 101 0 14 3 164 99 14	12 230 33 91 12 26 03 19 20 195 56 120 207 94 85 32 154 221 98 128 40 68 113	22 7 3 5 70 21 56 16 30 13 2	3 5 2 1 1 2 3 3 3 2 3 3 3 1 3	10 10 10 10 10 9 10 6 10 10 10

p.185

Rapport du ministre de l'instruction publique pour la province de Québec. Rapport de l'Inspecteur Joseph Prémont, p.62-67 – Document transcrit par J.-C. Dionne

1889-90 - Évaluation - Statistiques

Je n'ai pu, cette année, qui a été une année exceptionnelle à cause de la grippe qui a jeté le désarroi dans les écoles comme dans les familles, faire la visite de la plupart de écoles indépendantes non subventionnées ainsi qu'une deuxième visite d'un certain nombre d'école sous contrôle.

St-Pierre – Trois maisons et quatre écoles. L'école modèle et l'école élémentaire étaient tenues par Melles Guérard, deux institutrices à leur début mais bien compétentes. J'étais très satisfait de leur enseignement. Elles ont donné leur démission pour cause de maladie. Maisons bien entretenues.

Les deux autres écoles élémentaires sont fréquentées peu régulièrement par des élèves trop jeunes pour suivre avantageusement toutes les parties du programme d'études. Institutrices qualifiées à tenir de meilleures écoles. Le mobilier laisse à désirer.

Maintenant il me reste à faire la classification des municipalités conformément à la 14^e section des règlements scolaires.

Municipalités.	Moyenne des points conservés.	Notes obtenues.
Cité de Québec	8	Excellent.
Ste-Famille	7	Très bien.
St-Laurent		46 46
L'Ange-Gardien		** **
Ste-Anne		66 66
Château-Richer	5	Bien
St-Roch-Nord	5	44
St-Jean	5	64
St-Joachim	5	66
St-Pierre		44
St-Tite		44
Beaulieu	5	44
St-François	. 41	Médiocre.
es Crans	41	44
aval	. 41	46
t-Adolphe	. 4	46
t-Ferréol	. 4	44
Rivière St-Charles	. 31	Mal.
Baulieue	2	Nul.
J'ai l'honneur d'êt	re, etc.,	
	J. Pr	ÉMONT,
		Insp. d'écoles.

Rapport du ministre de l'instruction publique pour la province de Québec. Rapport de l'Inspecteur Joseph Prémont, p.66-75 – Document transcrit par J.-C. Dionne

1889-90 - Évaluation

St-Pierre – Trois maisons et quatre écoles. L'école modèle et l'école élémentaire étaient tenues par Melles Guérard, deux institutrices à leur début mais bien compétentes. J'étais très satisfait de leur enseignement. Elles ont donné leur démission pour cause de maladie. Maisons bien entretenues.

Les deux autres écoles élémentaires sont fréquentées peu régulièrement par des élèves trop jeunes pour suivre avantageusement toutes les parties du programme d'études. Institutrices qualifiées à tenir de meilleures écoles. Le mobilier laisse à désirer.

Rapport du ministre de l'instruction publique pour la province de Québec. Rapport de l'Inspecteur Joseph Prémont, p.73 – Document transcrit par J.-C. Dionne

1889 - Adéline Pichet, institutrice

16 août - Acte 4459 - Testament de Demoiselle Adéline Pichet, institutrice, de St Pierre

Observation : Acte sans intitulé

L'an mil huit cent quatre-vingt-neuf le seizième jour d'août en présence de Mtre Elzéar-Hubert Tremblay, notaire public résidant à St-Laurent, Île d'Orléans, comté de Montmorency, soussigné.

Et en présence de M. Joseph Guérard, étudiant en médecine, de la cité de Québec et de M. Jean Guérard, cultivateur de St-Laurent, Isle d'Orléans, témoins au présent testament aussi soussignés.

A comparu Delle Adéline Pichet, institutrice demeurant en la paroisse St-Pierre, Isle d'Orléans, étant en bomme santé de corps et saine d'esprit, mémoire, jugement et entendement ainsi qu'elle est apparue à nous notaire et aux témoins.

Laquelle a dans la vue de la mort, fait et nomme son présent testament à nous notaire en la présence actuelle et constante des témoins, savoir :

Je veux et ordonne que mes dettes soient payées et mes torts réparés par Delle Marie-Madeleine Pichet, institutrice, ma sœur, que je nomme mon exécutrice testamentaire voulant qu'un service décent soit chanté sur mon corps au jour de mon inhumation avec semblable service anniversaire et que la somme de douze piastres et cinquante centins soit employée en messes basses à mon intention aussitôt possible après mon décès donnant et léguant à ma dite sœur tous les biens meubles et meubles généralement quelconques que je délaisserai et qui m'appartiendront à mon décès pour par ma dite sœur en jouir alors et à l'avenir en toute propriété, nommant et instituant ma dite sœur ma légataire universelle en probité révoquant et annulant tout autres testaments et codiciles par moi faits avant.

Ce fut ainsi fait et nommé par la testatrice à nous notaire en la présence des témoins et son présent testament lui ayant été lu, expliqué et relu par nous notaire, elle a dit et déclaré l'avoir bien entendu et compris et y a persisté.

Dont acte fait à St-Laurent sous le numéro notarié quatre mille quatre cent cinquante-neuf.

Et la testatrice et les témoins ont signé avec moi, notaire.

Et les uns en présence des autres, lecture faite et refaite.

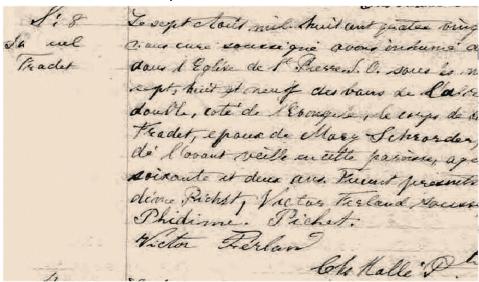


Minutier du notaire Elzéar-Hubert Tremblay – Document transcrit par J.-C. Dionne

1891 - Recensement Canada

- ✓ Louis François Tardif (61 ans)
- ✓ Virginie Gobeil (35 ans)
- ✓ Adéline Pichet (51 ans)
- ✓ Rose Gobeil (32 ans)
- ✓ Hedwige Lacoste (46 ans)
- ✓ Samuel Fradet (61 ans)
- ✓ Mary Fradet (66 ans)

1891 - Décès de Samuel Fradet, le 5 août



Registre de la paroisse St-Pierre

1891-92 - Évaluation

Le double bulletin que je vous ai précédemment transmis contient la statistique scolaire de mon district, ainsi qu'une foule de renseignements sur chaque école en particulier. Présument que votre département n'est point désireux d'en posséder une troisième édition, j'omettrai en conséquence de l'insérer de nouveau dans ce rapport.

Je suis toujours d'opinion d'ailleurs, et j'en ai fait souvent la remarque, que l'Inspecteur d'écoles fait trop de statistiques. Le statut lui impose des devoirs autrement importants qu'il n'a pas même le temps d'accomplir comme il le désirerait.

Aucun fait saillant ne s'étant passé dans les écoles tenues par des laïques soit dans la cité, soit dans les différentes municipalités des banlieues, je me permettrai de vous référer à mes bulletins pour les détails se rapportant à ces écoles. Il en est de même pour Montmorency, à part les faits suivants qu'Il est bon de grouper dans ce rapport bien qu'ils aient pour la plupart été déjà signalés dans mes bulletins.

La dernière classification des municipalités de mon district reste la même cette année, et je n'ai rien à changer concernant la liste des noms de mes instituteurs et de mes institutrices qui se distinguent dans l'enseignement, et que je vous ai signalés dans mon dernier rapport.

Encore une petite remarque et je termine.

Il me semble que la musique vocale ne fait pas partie du programme d'études. Pourtant partout où l'on en fait, j'encourage la chose et je crois bien remplir mon devoir, car j'ai devant les yeux l'opinion d'un célèbre médecin, le Dr Busey, qui a dernièrement traité cette question devant la Société Médicale de Paris.

Rapport du ministre de l'instruction publique pour la province de Québec. Rapport de l'Inspecteur Joseph Prémont, p.52-55 – Document transcrit par J.-C. Dionne

1892-93 - Évaluation

Mon district d'inspection comprend maintenant : 1° le comté de Montmorency, moins les paroisses de Laval et de Saint-Adolphe; 2° la cité de Québec, et 3° la municipalité de Saint-Roch-Nord.

A Montmorency, depuis quelques années seulement, pas moins de 15 maisons d'écoles ont été construites d'après des plans reconnus et approuvés suivant la loi, et un plus grand nombre d'autres ont été réparées bien convenablement, de telle sorte que mes bulletins mentionnent bien rarement un défaut de progrès sous ce rapport.

On améliore aussi le mobilier, mais non pas toujours au point de vue du système que je préconise, je ne recommande jamais les bancs à places multiples, que les hygiénistes sont unanimes à prohiber. Il n'est pas douteux qu'avant longtemps des règlements seront passés pour l'adoption obligatoire des tables unipersonnelles.

Dans le plus grand nombre de nos municipalités rurales, on s'objecte à l'introduction de ce nouveau genre de mobilier en s'appuyant sur la modicité des revenus dont on dispose. A plus d'un endroit il est encore de mode de s'engouer pour tout ce qui donne au rabais et à bon marché, et bien des gens ne comprennent pas encore qu'un effet est toujours payé trop cher s'il n'atteint pas pleinement l'objet que l'on avait en vue en l'achetant. Et c'est avec de pareils faux principes d'économie domestique que l'on règle souvent la chose scolaire!

Je désire ajouter à la liste, déjà donnée dans mes rapports précédents, des noms de tous les instituteurs et institutrices qui se distinguent dans l'enseignement, les noms de MM. Chabot, à Ste-Famille, Tremblay, à Saint-Laurent, de Mlle Douville, à Saint-Pierre.

Je regrette, pour un bon nombre de titulaires des écoles de mon district, qu'ils ne soient pas rémunérés comme ils le méritent. Je redoute, comme je le disais au commencement de ce rapport que nos meilleurs instituteurs refusent de se consacrer plus longtemps à une tâche aussi laborieuse qu'ingrate.

Rapport du ministre de l'instruction publique pour la province de Québec. Rapport de l'Inspecteur Joseph Prémont, p.76-80 – Document transcrit par J.-C. Dionne

1892 – Samuel Fradet (Décédé le 5 août 1891)

19 août - Acte 1796 – Vente, d'un emplacement connu sous le numéro 96 du cadastre de St Pierre, par Dame Marie Schroeder, veuve de Samuel Fradet, en son vivant instituteur, de St Pierre, à Dame Esther Goulet, du même lieu, veuve de feu Edouard Bouffard, en son vivant menuisier, du même lieu.

No 2465 - L'an mil huit cent quatre-	ingle douge le dix-neuf Aout En presence de
Convenitie à - P. E. Emile Belanger,	notaire public pour la Province de Juiba,
une house abrie - soussigne, residant et pr	atiquant à Quiber Ont comparer: Dame Mary
mide le una Shroeder, de Diebec, venve	atiquant à Québec Gnt compare : Dame Mary : de Sieur Samuel Fradet, en son vivant

Institution, resident en la paroise de Il Pino. The et Gland d'in part. Et Dame letter Gentel de la paroisse de It Pine, the All de Pala I The d'Ofsteams to arright Juillet dernice (1892) en d'autre part. Geografles out det et arrêté ce que suit n la dite parouse de 84 Pierre, Gle d'Geliane, eta te singl size (96) du cadactre officiel de la dete Parvise. bonne au mord à Louis François Tardif, à l'est et au se Victor Ferland à l'ouest à l'inde de l'arrondiese deux de unt injunte piede et trois pe les prelate de la misime et de la salle à dir have be dit Victor Ferland à four France existail an jour de la dite cente avec les servitudes actives et pa at dont la dite Dame Broffard, agricant comme ensett se desta contente et attisfarte. Se dit immerble appartencis à la dite Dame Translet ! det tant en sa qualité de un det le dit immerble appartens be hand will mil buil cent quate wings cong et ouregestie au

bureau d'arrigitement de l'Ile d'Opliane le quatoze du meine more une la M 16 5 0. La clite aute a été faite à la charge par l'argineur de payer les tages et estisations et autres contributions publiquée affetant le clié immueble, garante quitte de tous arrivages. La chie unte a curai le clié immueble, garante quitte de tous arrivages. La chie unte piarties comand que la chie France Franch servinaité avair reque partie du dit Jame Bouffard à partie de la dite Dame Bouffard avant l'execution des presentes, dont quillance generale et finale la dite Dame Bouffard ratifie la dite vente et l'accepte en ses dette qualités. Dont atte L'ait et Passe à Dellese, some le numero chis est unt gratte vongt singe des minutes du votaire soussigne la dite Dame Bouffard ayont deslare ne savoir écure mi enquer du ce requier mais à fait sa margire trabasire d'une cross aprie lestes fait (Gigne) Mary Gehrorder Vet Jonnel Fradet " lether Toules Bouffard" P. E. Bouile Belanger Not Pub. Vraise opie de la me-

Minutier du notaire J. E. Émile Bélanger - R. F. - Bureau d'enregistrement, Registre EB, no 2465

1893-94 - Statistique et réflexion

J'ai l'honneur de vous adresser mon rapport général pour l'année scolaire 1893-94.

Le personnel enseignant comprend 288 religieux et religieuses, 18 professeurs et 88 institutrices laïques, dont 49 ont suivi les cours de l'Ecole normale Laval. Il y a de plus 4 instituteurs et 10 institutrices non brevetés.

Ce total de 408 instituteurs et institutrices se partageant 13,180 élèves, donne une moyenne de 33 pour chaque département.

Les différentes municipalités de ma circonscription ainsi que les instituteurs ou institutrices qui se distinguent ont à peu près conservé le rang que je leur ai assigné dans mes rapports précédents.

Il faut donc les encourager et d'abord : 1° En excluant l'institutrice du droit qu'elle a aujourd'hui de diriger nos écoles modèles de garçons, et cela, au détriment des instituteurs, et aussi, il faut bien le dire, à la honte des grands garçons à qui il déplait souverainement de se faire tirer l'oreille par leur institutrice de seize ans; 2° En leur payant un salaire raisonnable, augmenté de la subvention accordée à L'école modèle et qui devra être payée directement à l'instituteur; 3° En obtenant de la législature un subside annuel plus considérable en faveur de leurs fonds de pensions.

Oui, il faut encourager nos professeurs laïques à l'égal des professeurs religieux. Notre corps enseignant doit se composer et des uns et des autres. Qu'il y ait de l'émulation, sait, mais gare à l'antipathie! La différence d'habit ne doit point créer de divisions entre des soldats de la même armée. Il serait même à souhaiter qu'une confraternité plus étroite existât entre eux. Rien n'empêcherait par exemple, que les instituteurs religieux fissent partie de nos conférences pédagogiques, et qu'Ils prissent part à la discussion des questions qui intéressent tous les membres de la famille enseignante.

Rapport du ministre de l'instruction publique pour la province de Québec. Rapport de l'Inspecteur Joseph Prémont, p.74-77 – Document transcrit par J.-C. Dionne

1895-96 - Classification

l'art	sieur le Surintendant, J'ai l'honneur de vous Le tableau suivant, qu icle 13 des règlements ique, donne la classificat s comprises dans ma circ	e j'ai du C ion, pa	prépar Comité ar ordi	ré en catho e de 1	confo	rmité du C	du p Conseil	aragr de l	aphe 14 de
Nos d'ordre.	Noms des Municipalités.	Nombre d'écoles en activité.	Etat des maisons d'école, des dépendances, etc.	Etat du mobilier en général.	Mise en opération du cours d'études.	Emploi des livres approuvés.	Traitements et mode de paiement.	Total des points conservés, sur 50 accordés.	NOTE GÉNÉRALE OBTENUE.
3 S ₄ S ₅ S ₅ S ₅ S ₅ S ₇ C S ₇ C S ₇ C S ₇ C S ₇ S ₇	ité de Québec aint-Roch-Nord ainte-Famille ainte-Anne aint-Jean aint-Laurent. Ange-Gardien bâteau-Richer. eaulieu aint-Pierre aint-Charles aint-Joachim aint-François a Banlieue de Québec es Crans. aint-Ferréol	134 3 3 4 5 3 4 6 1 3 1 4 4 3 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	9 10 .10 10 9 9 9 9 9 6 10 10 6 8 4 7 4	10 10 7 6 6 6 6 6 6 5 6 6 10 8 6 6 5 6 5	10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 9 10 2 2 2	10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 1	8 10 8 8 8 8 8 8 7 8 8 9 10 7 7 7 7 7	47 50 45 44 43 43 42 43 42 41 42 44 49 40 30 28 24 24	Excellent.

Rapport du ministre de l'instruction publique pour la province de Québec. Rapport de l'Inspecteur Joseph Prémont, p.74-77

1896-97 - Évaluation - Classification

J'ai l'honneur de vous adresser mon rapport de fin d'année, pour 1896-97.

Sans vouloir revenir sur tous les renseignements déjà fournis à votre département par mes bulletins d'inspection et autres documents concernant la statistique scolaire de mon district, j'ai cependant cru utile d'en faire un bref relevé pour chaque municipalité en particulier.

St-Pierre. 3 maisons, 4 institutrices et 129 élèves. Mobilier médiocre. Salaire total \$328. Cotisations régulières payées. 2 des maisons devront être améliorées. Démission de 2 institutrices.

			8	2					
d'ir	Ci-suit le tableau de clas	sificat	cion de	es mur	nicipa	lités s	colair	es de 1	mon distri
Nos d'orde.	Noms des Municipalités.	Nombre d'écoles en activité.	Etat des maisons d'école, des dépendances, etc.	Etat du mobilier en général.	Mise en opération du cours d'études.	Emploi des livres approuvés.	Traitements et mode de paiement.	Total des points conservés, sur 50 accordés.	Note générali obtenur
3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17	Cité de Québec St-Roch-Nord Ste-Famille Ste-Anne St-Jean St-Laurent L'Ange-Gardien Château-Richer Beaulieu St-Pierre St-Charles St-Joachim St-Tite St-François La Banlieue de Québec Les Crans St-Achillée St-Ferréol	30 2 3 3 3 3 3 4 1 4 4 4 3 1 1	9 10 10 10 10 9 9 9 9 6 10 8 5 6 7 4 4 1 7 4 1 4	10 10 7 6 6 6 6 6 6 7 6 6 6 6 6 5 6 6 5 5 5 5	10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 5 8 10 9 6 4 4 4 5	10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 1	8 10 8 9 9 8 7 8 8 9 10 7 7 7 7 7 7	47 50 45 45 44 43 42 43 42 41 42 40 39 39 30 26 26	Excellent.

Rapport du ministre de l'instruction publique pour la province de Québec. Rapport de l'Inspecteur Joseph Prémont, p.76-82 – Document transcrit par J.-C. Dionne

1897-98 - Évaluation - Classification

J'ai l'honneur de vous adresser mon rapport de fin d'année, pour 1897-98.

Rien de plus à noter que de l'accroissement un peu partout ... dans le nombre des maisons d'école faites d'après les plans officiels, dans le perfectionnement du mobilier, dans le salaire des instituteurs, dans le nombre d'élèves et de leur assiduité à l'école. Les règlements scolaires sont généralement mieux observés, et par-dessus tout, zèle à toute épreuve déployée par nos instituteurs et nos institutrices qui,

suivant les circonstances plus u moins avantageuses où ils se trouvent placés, ont donné les meilleures preuves de leur compétence.

En donnant la courte appréciation suivante des écoles que je visite, je ne voudrais pas tomber dans l'extrême contraire. Pourtant, en justice pour le personnel enseignant, je dois reconnaître sa valeur et ses succès. Deux professeurs laïcs seulement tiennent des écoles modèles à Montmorency, M. J.-E. Boily à Ste-Famille, et M. A. Filteau, à St-Jean.

Le premier a déjà fait ses preuves et a mérité une prime, l'année dernière; ainsi, il ne peut déchoir maintenant : noblesse oblige.

M. Filteau fait ses premières armes, mais avec une telle dextérité que, conformément à l'article 13 des règlements, j'ajoute son nom à la liste, déjà publiée, des noms des instituteurs qui se distinguent dans l'enseignement de toutes les matières du programme d'étude autorisé.

Toutes les autres écoles de Montmorency sont tenues ou par des religieuses ou par des institutrices laïques. Je vous ai déjà transmis la liste des noms de toutes celles qui se distinguent dans la carrière de l'enseignement, et vous savez, Monsieur le Surintendant, que cette liste et longue et fait honneur au comté de Montmorency.

Nos d'ordre.	Noms des Municipalités.	Nombre d'écoles en activité. Sous contrôle.	Etat des maisons d'école, des dépendances, etc.	Etat du mobilier en général.	Mise en opération du cours d'études.	Emploi des livres approuvés.	Traitements et mode de paiement.	Total des points conservés, sur 50 accordés.	Note généra obtenu
1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18	St-Roch-Nord Ste-Anne Château-Richer St-Charles La Cité de Québec Ste-Famille L'Ange-Gardien St-Laurent St-Pierre Les-Crans. Banlieue de Québec St-Joachim St-Pitronille-de-Beaulieu St-Tite. St-François St-Ferréol St-Achillée	1 32 3 4 3 3 3 1 1 4 4 3	9 10 9 9 8 8 6 6 5 9 5 6 6 5 4 4	9 5 5 10 9 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 4 4 4 4 4	10 10 10 5 9 9 10 9 4 5 6 6 6 7 6 4 4	10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 1	10 10 10 10 6 10 6 6 6 7 6 6 7 6 10 5 6 5 5	48 45 44 44 43 42 38 37 36 36 36 34 32 32 32 30 31 23 23	Excellen

Rapport du ministre de l'instruction publique pour la province de Québec. Rapport de l'Inspecteur Joseph Prémont, p.75-80 – Document transcrit par J.-C. Dionne

1898-1899- Inspecteur L. O. Pagé



1898-99 - Évaluation - Classification

J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur l'état des écoles de la partie du district de feu M. Jos. Prémont, que vous m'avez confiée le 29 décembre dernier.

Dans les 14 municipalités du comté de Montmorency, il y a eu en activité cette année 11 écoles modèles, 30 écoles élémentaires et 2 couvents indépendants ; celui de Ste-Famille et celui de St-Laurent.

Ces 43 écoles ont été fréquentées par 2,134 élèves et l'assistance moyenne a été de 1,642, soit 77 pour cent.

J'ai remarqué que dans un assez grand nombre d'écoles, les élèves n'étudient que pour se préparer à réciter les leçons. Ils semblent croire que tout ce qu'il y pour eux est de se bien préparer à réciter de mémoire. La conséquence est qu'ils étudient mécaniquement. Ils s'efforcent de retenir la phraséologie plutôt que les principes; ils étudient le livre et non pas le sujet.

Plusieurs écoles ne sont pas ventilées et le mobilier scolaire à quelques endroits laisse beaucoup à désirer.

La moyenne des traitements a été de \$95.19 pour les institutrices qui dirigent les écoles élémentaires et de \$141.71 pour celles qui dirigent les écoles modèles.

MM Filteau et Boily qui enseignent tous deux dans le comté de Montmorency ont reçu le premier \$305.00 et le dernier \$285.00.

			, .						1	
Nos d'ordre.	Noms des municipalités.	Nombre d'écoles en activité.	Etat des maisons d'école, des dépendances, etc.	Etat du mobilier en général.	Mise en opération du cours d'études.	Emploi des livres approuvés.	Traitements et mode de paiement.	Succes remportés dans l'enscignement par le titulaire de l'école.	Total des points conservés, sur 60 accordés.	Note générale obtenue.
3 4 5 6	Ste-Anne-de-Beaupré. { Château-Richer St-Jean L'Ange-Gardien Ste-Famille. { St-Laurent St-Pierre Beaulieu St-Joachim St-Tite. St-Trançois Les-Crans Les-Crans Ste-Stans Les-Crans St-Stans St-Stans Les-Crans St-Stans St	5 5 4 3 1 4 4 3	10 8 9 9 7 9 7 6 7 7	6 6 6 8 6 7 6 7 6 6 7 6 6 7 6 6 7 6 6 7 7 6 6 6 7 7 8 7 8	10 10 10 10 10 10 10 9 8 9 9	10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 1	10 10 10 9 8 7 9 10 7 8 7	10 10 10 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9	56 55 55 53 52 51 51 50 48 48 48	Excellent.

Rapport du ministre de l'instruction publique pour la province de Québec pour l'année 1898-1899. Rapport de l'Inspecteur L.O. Pagé, inspection spéciale, 80-81 – Document transcrit par J.-C. Dionne

1899-1921 - Inspecteur G.-S. Vien



Voir note biographique à l'annexe 1

1899 - G. S. Vien remplace Joseph Prémont

M. G.-S. Vien, de Lauzon, comté de Lévis, actuellement inspecteur nommé pour la cité de Québec et le comté de Montmorency, en remplacement de feu M. Joseph Prémont.

L'enseignement primaire, 21e année, no 2 (octobre 1899) page : 79

1899-1900 - Classification

Sans être dans un aussi déplorable état, quelques municipalités de la campagne ont aussi de sérieuses améliorations à faire. Je dois vous dire que l'on a reconnu l'à propos de mes remarques, et qu'on a promis de se mettre à l'œuvre.

Les traitements continuent à être déplorablement bas dans beaucoup de municipalités. La moyenne est comme suit, pour les écoles élémentaires de la campagne : St-Joachim, \$72.00; Ste-Famille, St-François, St-Ferréol, St-Tite et St-Pierre, \$80.00; St-Roch-Nord et St-Achillée, \$100.00; St-Laurent, \$105.00; L'Ange-Gardien, \$108.00; La petite-Rivière et Château-Richer, \$120,00; St-Jean, I.O., \$137.00; Banlieue de Québec, \$144.00; Ste-Pétronille, \$170.00.

Pour les écoles modèles, le salaire moyen est comme suit : St-Joachim, \$85.00, L'Ange-Gardien, \$103.00; Château-Richer, \$130.00; St-Jean, \$127.00. Deux instituteurs enseignent à la campagne; l'un à St-Jean, et l'autre à Ste-Famille, le premier reçois \$315.00, et le second, \$200.00

Nos d'ordre.	Municipalités.	Nombre d'écoles en activité.	Etat des maisons d'école, des dépendances, etc.	Etat du mobilier en général.	Mise en opération du cours d'études.	Emploi des livres approuvés.	Traitements et mode de paiement.	Succès remportés dans l'enseignement par le titulaire de l'école.	Total des points conservés sur 60 accordés.	Note général e obtenue.
3 4 5	Banlieue de Québec St-Jean, I.O. { Cité de Québec. } Petite-Rivière Château-Richer L'Ange-Gardie n Ste-Pétronille St-François, I.O. St-Pierre, I.O. Ste-Famille, I.O. Ste-Achillée St-Joachim St-Laurent, I.O. St-Tite Ste-Anne St-Féréol St-Roch-Nord Les-Crans. Cette école était ferr	*36 1 4 3 1 3 3 4 1 4 3 4 4 3 3 4 4 3 3 4 4 3 3 4 4 3 4 4 4 4 3 4	5.6	4.	6.1 6.2 5.6 5.6 5.5 5.5 5.8 5.8 5.8 5.8 5.8 5.8 5.8 5.8	5.6 6.1 5.6 5.6 5.3 5.3 5.3 5.3 5.3 5.3 5.3 5.3 5.3 5.3	5.6 6.2 5.6 6.8 5.6 4.5 5.6 4.8 5.6 4.8 5.6 4.8 5.6 4.8 5.6 4.8 5.6 4.8 5.6 4.8 5.6 4.8 5.6 4.8 5.6 4.8 5.6 6.8 6.8 6.8 6.8 6.8 6.8 6.8 6.8 6.8 6	5.6 5.6 5.3 5.6 5.5 6.8 5.1	40.8 36.5 35.9 36.0 34.6 34.4 33.5 31.9 31.8 31.2 30.6 30.1 29.9 29.6 28.8 25.4	Très bien. Bien. "" "" "" Médiocre. "" ""

Rapport du ministre de l'instruction publique pour la province de Québec pour l'année 1899-1900. Rapport de l'Inspecteur G. S. Vien, p.117-119. – Document transcrit par J.-C. Dionne

1899-1900 - Évaluation

Les personnes dont les noms suivent sont recommandées : Mlle Math. Dumais, St-Pierre, I.O., \$32,50, Mademoiselle Dumais mérite une mention toute particulière. Elle a obtenu des résultats très étonnants; c'est avec regret que je la vois prendre sa retraite; le travail a complètement épuisé ses forces; j'ose espérer qu'une année de repos lui permettra de reprendre l'enseignement dans mon district.

Rapport du ministre de l'instruction publique pour la province de Québec. Rapport de l'Inspecteur G.S. Vien), p.134 Rapport du ministre de l'instruction publique pour la province de Québec pour l'année 1899-1900. Rapport de l'Inspecteur G. S. Vien, p.117-119.

1900-01 - Classification

En général, nous avons des institutrices intelligentes et qui n'hésitent pas à sacrifier leur santé pour le succès d'une cause, très belle sans doute, mais dont la rétribution insignifiante ne leur permet pas de continuer longtemps. Aussi, est-on effrayé de voir combien est nombreuse la classe de celles qui, après quelques années d'enseignement, demandent au fonds de pensions quelques dollars pour soutenir le reste de leur pénible existence.

En 1899 seulement, 40 nouvelles ont été accordées, et si l'on compte, à l'heure actuelle, 576 pensionnaires dont les pensions réunies se montent à \$41,553.00.

Rapport du ministre de l'instruction publique pour la province de Québec pour l'année 1900-01. Rapport de l'Inspecteur G. S. Vien, p.118-121. – Document transcrit par J.-C. Dionne

1901 - Recensement Canada

- ✓ Marie Rousseau (46 ans)
- ✓ Emma Leclerc (18 ans)
- ✓ Lucie Turcot (19 ans)

1901-02 - Classification

Les traitements sont restés stationnaires, c'est-à-dire peu rémunérateurs. Aussi, voit-on, chaque année, plusieurs de nos meilleures institutrices abandonner l'enseignement pour accepter un emploi quelconque. Il sera toujours ainsi tant que les traitements seront inférieurs à ce que reçoit une servante de bonne maison.

Le personnel enseignant a été cette année comme suit :

Religieux	69
Religieuses	128
Instituteurs laïcs	22
Institutrices laïques	75
Total	294

Locaux

A la campagne, il y a un mouvement progressif. Depuis que je suis nommé à ce district, je compte quelques constructions nouvelles et quelques anciennes maisons améliorées. J'ai lieu de croire que, l'an prochain, ce nombre sera augmenté de trois ou quatre.

===	(N est accordé 10) poi	nts pour	· chac	un d	s suje	ts ci-c	dessous.)	
Nos d'ordre.	Municipalités	Nombre d'écoles en activité.	Etat des maisons d'école, des dépendances, etc.	Etaf du mobilier eń général.	Mise en operation du cours d'études.	Emploi des livres approuvés.	Traitements et mode de paiement.	Succès remportés dans l'enseignement par le titulaire de l'école.	Total des pounts conservés sur 60 accordés.	Note générale obtenue.
1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15	St-Achillée Château-R cher St-Roch-Nord Les Crans Cité de Québec, Ecoles élém. St-Pierre St-François St-Joachim	3 4	6.8 6.4 5.6 6.0 5.2 4.5 5.6 5.6 5.9 5.5 5.5 5.0 6.8 3.7 4.5 4.8 2.7 2.0 3.7	6.8 6.4 5.6 5.5 5.6 5.6 5.6 5.6 5.6 5.6 5.6 5.6	6.7 6.8 6.8 6.4 5.6 5.5 5.6 5.3 6.4 6.3 6.3 6.3 6.3 6.3 6.3 6.3 6.3 6.3 6.3	6.6 6.8 6.6 5.6 5.6 5.6 5.6 5.6 5.6 5.6 5.6 5.6	5.6 5.6 5.6 5.6 5.6 5.6 5.6 5.6 5.6 5.6	6.0 6.0 5.6 5.6 5.6 5.6 5.6 5.6 5.6 5.6 5.6 5.6	$\begin{vmatrix} 28.9 \\ 27.8 \end{vmatrix}$	Très bien. Bien.

Rapport du ministre de l'instruction publique pour la province de Québec pour l'année 1902-03. Rapport de l'Inspecteur G. S. Vien, p.114-117. – Document transcrit par J.-C. Dionne

1902-03 - Classification

En effet, les traitements sont très bas et n'ont subi aucune amélioration; et dans certains cas, les institutrices qui ont été assez *audacieuses* pour demander \$100.00 se sont vues en but à la malveillance de quelques commissions scolaires et menacées de ne pas être rengagées, parce qu'on les considérait comme donnant un mauvais exemple aux autres.

En général, MM. Les curés combattent ces sortes de mesquineries; mais encore, faut-il qu'ils y mettent beaucoup de prudence.

Il est très consolant, et édifiant même, d'entendre dire et même lire que, de toutes les provinces du Canada, la province de Québec est celle qui paye le plus pour l'instruction du peuple. Cependant, le fait brutal, indéniable est que la moyenne des traitements est peu rémunératrice. Dans mon district, elle est comme suit :

St-Jean, I.O.	\$166.00
Petite-Rivière	155.00
Château-Richer	123.00
Notre-Dame de Québec	122.00
Ste-Pétronille, I.O.	120.00
St-Pierre, I.O.	113.00
St-Tite	102.00
St-Ferréol	100.00
St-Achillée	100.00
Les-Sept-Crans	100.00
L'Ange-Gardien	98.00
St-François, I.O.	88.00
St-Joachim	84.00

Pour établir cette moyenne et lui donner une meilleure apparence, j'ai réuni les traitements des écoles modèles à ceux des écoles élémentaires; car dans certains cas, quelques titulaires ne reçoivent que \$50.00, \$60.00; \$72.00 ou \$80.00. Il n'est peut-être pas déplacé de faire connaître ce que l'on paye ailleurs aux institutrices, car cela est certainement ignoré du grand nombre.

Dans les paroisses anglaises de la province, le traitement moyen est de \$201.00. Dans l'Ontario, \$294.00. Au Manitoba, environ \$300.00. En France, le salaire varie de \$20.00 à \$32.00 par mois; et dans 32 états de la République voisine, le salaire est de \$24.00 à \$64.00 par mois. Nos \$6.00 à \$8.00 par mois pâlissent à côté des chiffres que je viens de citer.

Rapport du ministre de l'instruction publique pour la province de Québec pour l'année 1902-03. Rapport de l'Inspecteur G. S. Vien, p.103-106. – Document transcrit par J.-C. Dionne

1903-04 - Classification

Je crois utile et de mon devoir de vous dire, Monsieur le Surintendant, que le personnel enseignant, à peu d'exception près, a déployé beaucoup de zèle pour le succès et l'avancement des élèves; j'ai eu sous ce rapport beaucoup de satisfaction. Seulement, je regrette de le dire, ce zèle n'a pas été reconnu par les commissaires scolaires : les traitements varient toujours entre \$80.00 à \$100.00, somme tout à fait insuffisante comme rémunération donnée à une bonne institutrice. Aussi, il arrive que ne pouvant engager une bonne institutrice, en temps convenable, on attend à la dernière heure; et comme il faut

102

de toute nécessité mettre les écoles en activité, on finit par trouver quelque chose pour les arrondissements qui n'ont pas encore été pourvus.

Cependant le temps passe Les années succèdent aux années Et chose bien surprenante, beaucoup de commissions scolaires vivent dans une coupable indifférence : on ne visite jamais les écoles, par conséquent, on ne sait pas ce qui s'y passe; l'institutrice se sent isolée et sait parfaitement d'avance que son travail restera ignoré de ceux qui sont les principaux intéressés. Aussi l'excellente comme la médiocre institutrice sont sur le même pied et reçoivent la même rémunération, et, parfois, la même considération. Comme je le disais l'an dernier, c'est le sentiment du devoir, accompagné du secours de la prière, stimulé par l'amour de la patrie, qui soutient le courage de la première.

Même classification que celle de l'an dernier.

Rapport du ministre de l'instruction publique pour la province de Québec pour l'année 1903-04. Rapport de l'Inspecteur G. S. Vien, p.105-107. – Document transcrit par J.-C. Dionne

1904-05 - Classification

A tout observateur, la visite des écoles permet de constater deux choses :

1° dans les écoles mal tenues, après 6 ou 8 ans, les élèves en sortent sachant à peine lire et n'ayant aucun goût pour les jouissances intellectuelles;

2° dans celles qui sont bien tenues, même dans les écoles élémentaires, après 4 ou 5 ans, on remarque de très notables progrès, et surtout un grand désir d'acquérir davantage.

1 0	O	•	e e	
(Il est acc	cordé 10 points	pour chacun des s	sujets ci-dessous)	
Noms des munici- palités.	Nombre d'écoles en activité. Etat des maisons d'école des dépendances, etc. Etat du mobilier.	Traitements et mode de payement. Total des points conservés sur 30.	Mise en opération du cours d'études. Emploi des livres de classe approuvés. Succès remportés dans l'enseigne— ment.	Total des points conservés sur 30. Servés sur 30. de points conservés sur 30. de points conservés sur 30.
Notre-Dame, Québec. Cité de Québec, écoles supérieures. Les-Sept-Crans. 4 St-Roch-Nord. Ste-Anne-de-Beaupré. 6 Château-Richer. 7 Ste-Famille. 8 L'Ange-Gardien. 9 Ste-Pétronille. 10 St-Laurent. 11 Petite-Rivière. 12 St-Achillée. 13 Cité de Québec, écoles élémentaires. 14 St-Tite. 15 St-Jean. 16 St-Pierre. 17 St-Joachim. 18 St-François. 19 St-Ferréol.	24 6.3 5.6 2 5.6 4.5 5.5 4.5 5.6 4 5.6 5.6 4 5.6 5.6 5.6 4 5.6 5.6 5.6 5.6 5.6 5.6 5.6 5.6 5.6 5.6	5.6 10.9 Mal	6.8 6.8 6.8 6.8 6.8 6.8 5.6 5.9 6.8 5.6 5.6 5.6 5.6 5.6 5.6 5.7 5.6 6.8 5.6 5.6 5.6 5.6 5.6 5.6 5.6 5.6 5.6 5.6	16.8 Bien 20.4 Très bien. 5.1 Nul 20.4 Très bien. 16.7 Très bien. 16.7 Très bien. 16.8 Bien 17.7 " 16.8 " 17.1 " 16.8 " 18 " 18 " 16.6 " 18 " 18 " 19 " 16.8 " 19 " 10 Médiocre. 16.7 Bien

Rapport du ministre de l'instruction publique pour la province de Québec pour l'année 1904-05. Rapport de l'Inspecteur G. S. Vien, p.132-135. – Document transcrit par J.-C. Dionne

1905 - Vente de lots de terre autour de l'école No.2

28 octobre – Acte 27827 - Vente de terrains par Pierre Olivier Gosselin et Pierre Tailleur à Municipalité Scolaire de St-Pierre.

L'an mil neuf cent cinq le vingt-huitième jour d'octobre, Sont comparu devant le notaire public pour la province de Québec, résidant en la Cité de Québec, soussigné :

Messieurs Pierre Olivier Gosselin et Pierre Tailleur, tous deux de la paroisse St-Pierre, Isle d'Orléans, cultivateurs.

Lesquels ont vendu avec garantie de tous troubles quelconques, à la Municipalité scolaire de la paroisse St-Pierre, Isle d'Orléans, représentée par M. Jean Ferland, cultivateur, et Joseph Ferland, menuisier, tous deux de ladite paroisse St-Pierre, en leur qualité respective de Président et secrétaire-trésorier de ladite municipalité et dûment autorisés à l'effet des présentes par résolution de la dite municipalité passée le trois septembre dernier 1905 et pour ladite municipalité à ce présent et acceptant, acquéreur pour eux et ayant cause, savoir :

1° Ledit Pierre Olivier Gosselin, un morceau de terre situé en ladite paroisse St-Pierre Isle d'Orléans à prendre dans la terre dudit P.O. Gosselin, sur le côté sud du chemin, de quatre-vingt-dix-sept pieds de front sur cent trois pieds de profondeur, borné vers l'ouest au terrain actuel de l'école, à l'est au vendeur, ledit lopin de terre formant partie du numéro 30 du cadastre de ladite paroisse St-Pierre, Isle d'Orléans;

2° Le sieur Pierre Tailleur, un lopin de terre de cinquante pieds de front sur soixante pieds de profondeur, situé en arrière de l'école actuelle de ladite paroisse St-Pierre, borné à l'est au lot de terre dessus décrit, formant partie du lot trente et un (31) du cadastre de ladite paroisse St-Pierre, appartenant audit vendeur, et dépendances.

Tel que le tout est actuellement circonstances et dépendances, avec les servitudes actives et passives, sans exception ni réserves.

Ces immeubles appartiennent aux dits vendeurs en vertu de bons et justes titres.

Pour par les acquéreurs jouir, faire et disposer des immeubles sus décrit en pleine et entière propriété avec possession à compter de ce jour.

A la charge par les vendeurs de clôturer le terrain dessus vendu, du côté qui avoisine le reste du terrain leur appartenant, pour l'avenir, et de continuer l'entretien du chemin été et hiver, vis-à-vis leur terre respectivement.

Cette vente est faite pour et en considération du prix et somme premièrement pour le Sieur Pierre Oliver Gosselin de cinquante piastres courant; et secondement pour le Sieur Tailleur de la somme de quinze piastres courant que les acquéreurs s'obligent de payer pour ladite municipalité, dans le cours de l'été prochain avec intérêt de quatre pour cent payable en même temps que le prix de vente.

Et pour assurer le paiement de ladite somme de cinquante piastres audit Pierre Olivier Gosselin et de quinze piastres audit Pierre Tailleur, les acquéreurs hypothèquent l'immeuble sus décrit sur lesquels lesdits vendeurs se réservent tous droits et privilèges de bailleurs de fonds.

Dont acte à Québec les jour et an susdits sous le numéro vingt-sept mil huit cent vingt-sept des minutes de Louis Leclerc, notaire soussigné.

Et les Parties ont signé avec nous, notaire, après lecture faite.

Joseph Hirland, Rierre Gorelin Jean Ferland Jun Ferland

Le Mb 30 de la terre Cosselin De Aubin De tro

Le No 31 de la terre de Piere Tailleur So Cubin Sea très

Minutier du notaire Louis Leclerc - Document transcrit par J.-C. Dionne



En septembre 1905, malgré plusieurs réparations successives à la couverture et aux pignons de l'école no.2 (école d'en bas) on décide la reconstruction de l'école no.2 après l'achat d'un terrain de Pierre Gosselin et de Pierre Tailleur au coût de \$65.00. Cette école de 1905, agrandie et transformée est vendue à l'enchère à Lucien Blouin, marchand de meubles, en 1956. Référence Henri Aubin, 1985, p.50

1905-06 - Classification

	en ,		npporta unicipal		-uoo		Se r	apporta l'école.	ant à	-1100	
3	itės.	activite. Etat des maisons d'école, des dépendances, etc.	Etat du mobilier.	Traitement et mode de paiement.	Total des points co	Note générale obtenue.	Mise en opération du cours d'études.	Emploi des livres de classe approuvés.	Succes remportés dans l'enseigne- ment.	Total des points co servés sur 30.	Note générak obtenue
JLes Sept-Cr 4 St-Roch-Nor 5 Ste-Anne 6 Château-Ric 7 Ste-Famille, 8 L'Ange-Gar 9 Ste-Pétronill 10 St-Laurent 11 Petite-Rivièn 12 St-Achillée, 13 Cité de Oné	bec, écoles ans d her dien ec. bec, écoles es.	1 6.8 4 5.6 2 6.2 3 6.8 4 5.6 4 5.6 3 1 4.5 4 5.6 1 5.6 1 5.6 4 5.6 4 5.6 4 5.6 4 5.6 4 5.6 4 5.6 4 5.6 4 5.6 6 8	6.8 6.3 5.6 6.8 4.6 5.5 4.5 4.5 5.1	6.8 6.56.66.66.55.55.55.55.55.55.55.55.55.55	18.6 16.8 18 20.4 15.8 16.6 15.8 15.7 16.8 13.5	Bien Très bien. Bien	6.8 6.8 6.8 6.8 6.8 5.9 6.8 5.6 5.6 4.5	6.8 6.8 6.8 6.8 6.8 5.6 5.6 5.6 5.6 5.6 5.6	5.6 4.5 5.6	20.4 5.1 20.4 20.4 20.4 16.7 20.4 16.8 18.6 18.6	Mal. Très bien Bien. Très bien Bien. Très bien Médiocre Bien.
t5 St-Jean t6 St-Pierre 17 St-Joachim 18 St-François 19 St-Ferréol 20 Paroisse N 21 Village-Lau 22 Partie Est du	Dde-Lévis zon ı village-Lau-	4 3.9 3.8 3 4.5 6.5 5.6 3 5.6 6.2 2 4.5	3.8 3.1 5.6 4.5 3.1 5	5.6 5.6 5.6 5.6 5.5 5.5	13.2 13.2 16.8 13.6 14.3 16 16.2	Médiocre. Bien Médiocre.	5.6 5.6 5.6 5.6 5.6 5.6 5.6 6.1	5.6 5.6 5.6 5.6 5.6 5.6 6.8	5.6 5.6	18 16.8 16.8 16.8	Très bier

Rapport du ministre de l'instruction publique pour la province de Québec pour l'année 1905-06. Rapport de l'Inspecteur G. S. Vien, p.137-140.

1906-07 - Classification

	3		ipalité.	la.	serves		Se rappor tant à l'école.		servé		
Noms des municipalités	Nombre d'écoles en activité.	Etat des maisons d'é- cole, des dépen- dances, etc.	Etat du mobilier et des autres fourni- tures scolaires.	Traitement et mode de payement.	Emploi des livres de classes autorisés,	Total des points conservés sur 40 accordés.	Note générale obtenue.	Mise en opération du cours d'études	Succès remportés dans l'enseigne- ment.	Total des points conservés sur 20 accordés,	Note générale obtenue.
Banlieue NDde-Québo Cité de Québec, Ecoles su	- 24	6.8	6.8 6.5	6.8 6.6	6,8	27.2 26.2	Très bien .	6.8	6.8 6.8	13.6	Très bien
périeures Ste-Anne-de-Beaupré Cité de Québec, Ecole	15	5.6 5.4	6 5.6	5.6	6,8 6.5	24 24.1	Bien Très bien .	6.8 6.6	6.8 5.8	13.6	44
élémentaires	. 2	6.2	6.8 5.6	5.6 5.6	6.8 5.6	25.4 23.6	Einn 14	6.8		13.6	Mal.
Châtea i-Richer	. 4	5.6	4.6	5.6	6.8	22,6	64	6.8	6.8	13.6	Très bien
Ste-Famille, L.O L'Ange-Gardien	. 4	5-3	5.2	5.6	5.6	20.9	14	5.9	5.9		Blen. Très bien
St-Laurent, I. O	. 4	5.2	5.5	4.5	5.6	20,8	64	6,8	6.8	13.6	14
Ste-Pétronille, I. O Petitr-Rivière	. I	4-5	4.5 5.6	5.6	5.6	20.2	64	5.6 5.6	4.5 5.6	10.1	Bien.
St-Joseph -de-Lévis	3	5.6	4.5	5.6	5.6	22.4 20.1	.4	6.2	6.2		Très blen
Village de Lauzon	2	6.2	5	5	5.6	21.8	46	6.2	6,2	12.4	45
St-Ferreol St-Jean, J. O	. 3	5.2	1.7 5.1	5.6	5.6		Médiocre , Bien	5,6	5.6	[3	Bien.
Par. NDde-Lévis	. 2	5	5	5.6	5.6	21.2	114	5.6	5.6	11.2	44
Ville de Lévis	. 8	4.6	4.6	5.6	5.6	20.4	46		6	I2	**
St-Joachim		3.9	4-5	5.6	5.5	20.6	Médiocre .	5.5 5.9	5.9 5.9	11.8	44
St-Antoine-de-Bienville . St-Achillée .	. 1	4.5	4.5	4.5 5.6	5.6	19.1	46	5,6	5.6	11.2	44

Rapport du ministre de l'instruction publique pour la province de Québec pour l'année 1906-07. Rapport de l'Inspecteur G. S. Vien, p.134-138.

1907-08 - Classification

Aide aux municipalités

Le gouvernement a passé une mesure des plus louable en mettant une certaine somme pour venir en aide aux municipalités.

Dans l'application de cette mesure, il me semble que l'on devrait d'abord s'assurer que les municipalités qui en font la demande sont en règle avec le département; en second lieu, que cette aide sera employée pour l'amélioration des écoles, et non pas mise en banque, tel que l'ont fait les commissaires de St-François, I.O. Il est, j'ose le dire, malhonnête d'aller tromper un ministre qui, j'en

107

suis sûr, ne veut pas autre chose que le progrès. Il y a, à St-François, des réformes à faire, que je demande depuis plusieurs années, et il eût été mieux de se mettre immédiatement à l'œuvre. p.122

Notre-Dame-de-Québec 1 10 10 6.8 6.8 33.6 Très bien. 6.8 6.8 13.6 Très bien. 6.8 6.8 Très bien. 6		Se rapportant à la municipalité							Se rappor- tant à l'école.		conserves rdes.	
Cité de Québec écoles supérieures	Noms des municipalités.		Etat des maisons d'è- cole des dépendan- ces, etc.		Traitements et mode de payement.		des	générale	Mise en opération du cours d'études,	Succès remportes dans Fensei- gnement.	Total des points cous sur Jo accordés,	Note générale obtenue
périeures		ı	10	10	6,8	6,8	33.6	Très bien.	6.8	6.8	13.6	Très bien
Ste-Anne-de-Beaupré 3 5.6 5.6 6.8 6.8 24.5 Bien. 6.8 6.8 13.6 Cité de Québec, écules ciémentaires 15 5.6 5.6 6.8 6.4 24.4 " 6.6 5.6 5.5 5.5 5.5 22.1 " 4.5 4.5 5.6 5.6 5.5 5.5 5.5 22.1 " 4.5 4.5 5.6 5.6 5.6 23.8 " 6.5 5.9 12.4 Tr. Château-Richer 4 5.6 5.6 5.5 5.5 5.5 5.5 22.1 " 4.5 4.5 9. M 5.6 5.6 5.6 23.8 " 6.5 5.9 12.4 Tr. Château-Richer 4 5.6 5.6 5.6 5.6 23.8 " 6.5 5.9 12.4 Tr. Château-Richer 4 5.6 5.6 5.6 23.8 " 6.5 5.9 12.4 Tr. Château-Richer 4 5.6 5.6 5.6 23.8 " 6.5 5.9 12.4 Tr. Château-Richer 4 5.6 5.6 5.6 5.6 23.2 " 6 6 12 Bir Château-Richer 4 5.6 5.6 5.6 5.6 23.2 " 6 6 12 Bir Château-Richer 5.6 5.6 11.2 5.6 5.6 11.2 5.6 5.6 11.2 5.6 5.6 11.2 5.6 5.6 11.2 5.6 5.6 11.2 5.6 5.6 11.2 5.6 5.6 11.2 5.6 5.6 11.2 5.6 5.6 11.2 5.6 5.6 11.2 5.6 5.6 11.2 5.6 5.6 5.6 23.1 5.6 5.6 11.2 5.6 11.2		21	6.8	6.8	6.8	6.8	27.2	**	6.8	6.8	12.6	**
St. Roch-Nord	Ste-Anne-de-Beaupré							Bien.				
Stephen 1 5.6 5.5 5.5 5.5 22.1 4.5 4.5 9 M	élémentaires	15	5.6	5.6								**
Château-Richer	St-Roch-Nord		5.6			3.6						Mal.
Ste-Famille, I, O	Les-Sept-Crans		5.6		5.5	5.5						THE
St-Laurent, I. O. 4 5 3.5 4.2 5.6 18.3 Médiocre. 5.6 5.6 11.2	Sta-Enmille 1 ()		5.0	5 6		5.0		11				Bien.
St-Laurent, I. O	L'Angre-Gardien	-	5.0	6.8	5.6	5.6		**				**
St-Pierre, I. O 3 5,2 4.6 6 6.4 22,2 Bien. 6.4 6 12,4 To	St-Laurent, L. O					5.6	18.3	Médiocre.			11.3	
2 Ste-Pétronille,	St-Pierre, I. O			4.6	0	6.4	22,2	Bien.	0.4		12 4	Très bier
3 Petite-Rivière	Ste-Pétronille				5.6	5.6		44				Bien.
Village-de-Lauzon	Petite-Rivière			5.6	5.6							
Stringe-de-Ladzon 3 4.0 5.2 5.0 5.5 18.3 Médiocre 5.5 5.5 11 St-Jean, I. O 5.5 5.5 0 0 23.1 Bien. 0 0.2 12.2 ND-de-Lévis, paroisse. 2 5.5 4.5 4.5 5.6 20.1 5.6 5.6 11.2 Ville de Lévis. 6 5.5 5.5 5.8 3.8 22.0 0 0.3 3.0 11.2 D'Artic-Est-Vil-de-Lauzon 2 5 2.4 5.6 5.6 18.6 Médiocre 3.6 5.6 11.2 St-Jeachim 4 5.5 5.5 5.5 5.5 3.5 22 Bien. 3.6 5.6 11.2	St-Joseph-de-Lévis		5									
7 St-Jean, I. O	Village-de-Lauzon						132		5.9			bien.
ND-de-Lévis, paroisse 2 5.5 4.5 4.5 5.6 20.1 3.6 5.6 11.2 Ville de Lévis 6 5.5 5.5 5.8 3.8 22.6 0.3 5.6 11.2 Partie-Est-Vil-de-Lauzon 2 5 2.4 5.6 5.6 18.6 Médiocre. 5.6 5.6 11.2 St-Joachim 4 5.5 5.5 5.5 5.5 22 Bien. 5.6 5.6 11.2	St-lean I O					3.3	27.1	Bien.	5.3			**
Ville de Lévis	ND-de-Lévis paroisse											
Partie-Est-Vil-de-Lauzon 2 5 2.4 5.6 5.6 18.6 Mediocre. 5.6 5.6 11.2 St-Joachim. 4 5.5 5.5 5.5 3.5 22 Bien. 5.6 5.6 11.2	Ville de Lévis				5.8	3.8						
St-Joachim 4 5.5 5.5 5.5 3.5 22 Bien. 5.6 5.6 11.2						5.6	15.6	Médiocre.	3.6			
Diameter 2 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5	St-Joachim				5.5	5.5	22	Bien.	3.6			
	Bienville	2	5.5	5	4.5	3.0	20.6		5.0	50	11-2	
3 St-Achillée	St-Achillée	_			3.5	5.0						1.
4 St-Tite-des-Caps 4 5.2 1.6 5.5 5.5 17.8 Médiocre. 5.5 5.5 11 5 St-François, I. O 3 4.8 4.5 3.5 5.5 20.3 Rien. 5.5 5.5 11	St-Tite-des-Caps	4	5.2		5.5	5.5	17.8	Mediocre.				**

Rapport du ministre de l'instruction publique pour la province de Québec pour l'année 1907-08. Rapport de l'Inspecteur G. S. Vien, p.120-123. – Document transcrit par J.-C. Dionne

1908-09 - Classification

			naur	portani iicipalit	á la té.		servės		ta	ppor- nt cole.	servės	
Noms des municipalités.	Nombre d'écoles en activité.	Etat des maisons d è- cole, etc.	Etat du mobilier et des autres fourni- tures scolaires.	Taux de la cotisation foncière par \$100.00.	Traitement et mode de payement.	Emploi des livres de classe autorisés.	Total des points conservés sur 50 accordés,	Note générale obtenue.	Mise en opération du cours d'études,	Succes remportes dans l'enseigne- ment.	Total des points conserves sur 20 accordés.	Note générale obtenue.
Notre-Dame-de-Québec Cité de Québec, écoles	1	10	10	.25	8	8	36	Très bien,	8	8	16	Très bien.
supérieures	23	9	9	.04	9	9	36		8	8	16	14
Cité de Québec, écoles élémentaires	14		0	.04					8	8	16	
St-Roch-Nord	2	5	9	.50	9	8 8	32		8	1 8	16	44
Ste-Anne-de-Beaupré Ville de Lévis	3	50	6	.25	5	8	27	g t.	8	8	10	**
Ville de Lévis L'Ange-Gardien		6	6	.25	8	8	28		8	8	16	44
St-Laurent	3	8	7	.11	7	6	27		8	8	16	**
St-Jean	3	6	6	.27	7	7	36	**	7	7	14	**
Notre-Dame-de-Lévis, pa-					1						-4	
roisse	2	7	7	.30	6	6	26	**	6	6	12	Bien.
Village de Lanzon St-Pierre	3	6	5	.50	7 6	7	25	Bien.	7	8	14	Très bien.
Ste-Pétronille	3	5	5	.35	6	6	22	44	6	6	16	Bien.
Petite-Riyière	I	5	5	.20	8	6	24	14		5	10	Assex bien
St-Joseph-de-Lévis		5	3	. 20	7	7 6	22	**	5	8	16	Très bien.
Ste-Famille		6		.50	5		23	**	6	6	12	Bien.
Château-Richer Les-Sept-Crans	4	6	5	.25	6	6	2,3		8		16	Très bien . Médiocre.
St-Ferréol	3	4	4	.40	7	5 7	23	64	5	4	9	Très bien
Bienville	2	5	5	.15	5	7 6	21	**	7 8	7 8	16	tres bien.
Partie Est, village-Lau-	1	-										
xon	2	5	4	.30	6	6	21	**	6	6	12	Bien.
St-Tite	4	5	4	.40	6	6	20	Assez bien	6	5	11	Assez bien
St-Joachim	4	4	5	.45	5	5	10	Assez Dien	5	5	10	Bien.
			3	.50	100	5	18		6	6		1.710111

Rapport du ministre de l'instruction publique pour la province de Québec pour l'année 1908-09. Rapport de l'Inspecteur G. S. Vien, p.125-129.

1909-10 - Évaluation - Classification

Les remarques qui précèdent, à l'égard de certaines municipalités et certains titulaires, sont comme explicatifs pour les exceptions que je mentionnais au commencement de ce rapport; car dans mon district, il y a, je suis heureux de le dire, des commissions qui remplissent bien leurs devoirs; entre autres : St-Laurent où les commissaires et le secrétaire se partagent la visite des écoles; à St-Pierre et à St-François on fait la même chose; mais quelques municipalités ne font aucune visite.

Les traitements n'ont pas subi, cette année, d'augmentation notable : ils ne sont pas encore suffisants, car la cherté de la vie fait qu'aujourd'hui, \$130.00 ou \$110.00 ne valent pas mieux que \$100.00 il y a dix ou douze ans. Les commissions scolaires se trouvent, d'ailleurs, que très difficilement des institutrices aux salaires précités. Les personnes dont les noms suivent sont recommandées : Mlle Math. Dumais, St-Pierre, I.O., \$32,50, Mademoiselle Dumais mérite une mention toute particulière. Elle a obtenu des résultats très étonnants; c'est avec regret que je la vois prendre sa retraite; le travail a complètement épuisé ses forces; j'ose espérer qu'une année de repos lui permettra de reprendre l'enseignement

dans mon district.

Mlle. Math. Coulombe, St-Laurent (\$20); Mlle L. Guérard, St-François (20\$)

	Y.			portan! nicipali			serves		12	ippor- int cole.	conservê-	
Noms des municipalités,	Nombre d'écoles en activité.	Etat des maisons d'é- cole, etc.	Etat du mobilier et des autres fourni- tures scolaires.	Taux de la cotisation foncière par 8100 00.	Traitement et mode de payement.	Emploi des livres de classe autorisés,	Total des points con sur 50 accordés.	Note générale obtenue.	Mise en opération du cours d'étude.	Succès remportés dans l'ensei- gnement.	100	Note générale obtenue.
Notre-Dame-de-Québec Zité de Québec , écoles sup de l'écoles sup de l'éco	3 1	10 9 5 9 8 5 6 7 5 6 4 6 4 5 5	10 9 9 9 6 6 7 6 6 4 7 4 5	22 04 04 50 25 25 25 20 30 30 25 20 20	8 9 9 8 9 9 6 6 6 6 7 7 7 6 6	8 9 9 8 9 9 6 6 6 6 7 7 7 6 6	36 36 32 32 35 29 24 25 22 26 22 24	Bien. Très bien. Bien.	5.6 7 7 9 9 8 7 6 6 6 6 6 8 6 5 5	3.6 9 7 9 0 8 7 6 6 6 6 6 8 6 5	11, 2 18 14 18 18 16 14 12 12 12 12 12 10	Bien. Très bien. Bien. Assez bien
5 St-Joseph-de-Lévis 5 Ste-Famille, L.O., 7 Château-Richer. 8 Sept-Crans. 9 St-Ferréol, 9 St-Ferréol, 1 Partie E. Vilde-Lauzon 2 St-Achillée 3 St-Tite 4 St-Joachim.	2 4 4 1 3 2 2 1 4 4	56 56 555434	36 46 45 3 43 5	25 auc. 40 15 45 40 35 35 20	6665656655	6665656655	20 23 40 23 21 19 20 20 16	Assez bien Bien. Assez bien Bien. Assez bien Médiocre. Ass. z bien	76 7 468 66 56	7674686656	14 14 14 16 16 12 10 12	Très bien. Bien. Tres bien. Médiocre. Bien. Très bien. Bien. Assez bien Bien.

Rapport du ministre de l'instruction publique pour la province de Québec pour l'année 1909-10. Rapport de l'Inspecteur G. S. Vien, p.131-137.

1910-11 - Classification

		90	Su	jets se mur	rappor		à la	conservės rdės		tar	appor- nt cole.	conservės rdės.	
Nos. d'ordre.	Noms des municipalités.	Nombre d'écoles en activité.	Etat des maisons d'école, etc.	Etat du mobilier et des autres fourni- tures scolaires.	Taux de la cotisation foncière par \$100.00,	Traitements et mode de payement.	Emploi des livres de classes autorisés.	Total des points cons sur go accordés	Note générale obtenue.	Mise en opération du cours d'études,	Succès rempo rtés dans l'enseigne- ment,	Total des points conse sur 20 accordés.	Note générale obtenue.
2	Ste-Anne-de-Beaupré Notre-Dame-de-Québec Cité de Québec, École	4	9	10	50 22	9	9	37 37	Très bien.	9	9	18	Très bien
-	supérieure Cité de Québec, Ecole	25	9	9	04	9	9	36	44	9	9	18	44
-	élémentaire	12	5	9		98	9	32	44	9	9	18	EL
5	St-Roch-Nord	2	9	9	1.00		9	35	11	9	9	18	16
7	Limoilou	6	9 5 6			9	+9	35	16	9	9	18	4.5
8	L'Ange-Gardien	3	5	9	25	9	6	32	45	9	9	18	46
0	St-Laurent, I. O	4	7	98	35	6	6	27	46	9	9	18	66
10	St-Jean, I O Paroisse Notre-Dame-de-	3	ģ	8	70	9	9	35	"	8	8	16	64
	Lévis	2	6	6	30	7	7	26	44	6	6	12	Bien.
	Village de Lauzon	3	4	4	30	98	9	26	14	9	9	18	Très bien
13	St-Pierre, I. O	3		9	50		9.00 80	31	Bien.	988	9	18	
F.F	Ste-Pétronille, I. O	1	5	5	25 15	7		24	Très bien.	6	6	10	Bien.
16	St-Joseph-de-Lévis	2	4		20	7	7	10	Assez bien	6	6	12	61
17	Ste-Famille, IO	4	6	3 6	25	6	6	2.4	Bien.	6	6	12	44
18	Château-Richer	4	6	4 8	15	9	9	28	Très bien.	9	9	18	Très bien
19	Sept-Crans	1	8		auc.			28	. "	3	9 3 6	6	Médiocre
20	St-Ferréol	3	5	4	45	6	6	21	Assez bien	368	6	12	Bien.
21	Bienville Lauzon, Partie Est	3	5	5	15	5	5	20	11	8	8	16	Très bien
22	St-Achillée	1	5	3	40 35	6	6	20	44	8	8	16	44
	St-Tite	4	5	3	35	6	6	20	44			10	Assez bier
25	St-Joachim	4	4	3 5 5 5	20	5	5	10	44	5	5	12	Bien.
36	St-François		6	6	50	5	5	22	Bien.	6	6	12	44

Rapport du ministre de l'instruction publique pour la province de Québec pour l'année 1910-11. Rapport de l'Inspecteur G. S. Vien, p.146-150.

1911 - Recensement Canada

- ✓ Alma Breton (38 ans)
- ✓ Ernestine Brochu (18 ans)
- ✓ Blanche Gobeil (24 ans)

1911 - Terrain pour la construction de l'école de l'arrondissement No.3

30 octobre – Acte 33700 – Vente, d'un emplacement (147 pieds par 100 pieds), enclavé dans la terre du vendeur connue sous le numéro 143 du cadastre de St Pierre, par Joseph Létourneau, cultivateur, de St Pierre, à la Commission scolaire de la paroisse de St Pierre représentée aux présentes par Joseph Leclerc, président de ladite Commission.

L'an mil-neuf-cent-onze le trentième jour du mois d'octobre. A comparu devant le notaire public pour la province de Québec résidant en la cité de Québec, soussigné, Sieur Joseph Létourneau de la paroisse St-Pierre Isle d'Orléans, cultivateur, lequel a vendu avec garantie de tous troubles quelconques

à la Commission scolaire de la paroisse St-Pierre Isle d'Orléans agissant aux présentes et représentée par M. Joseph Leclerc, président de la dite commission et dument autorisé par résolution des commissaires en date du quinze du présent mois à ce présent et acceptant acquéreur pour lui ses hoirs et ayant cause : «Un emplacement de cent-cinquante-sept pieds et trois pouce de front sur une hauteur de cent dix pieds, enclavé dans la terre du vendeur à St-Pierre de l'Isle d'Orléans» la dite terre étant connue et désignée au cadastre de la dite paroisse St-Pierre sous le numéro cent-quarante-trois 143. Ledit emplacement à prendre sur le côté Nord du chemin public de la paroisse à peu près au point du milieu de ladite terre sur le chemin s'étendant du côté Est la largeur de cent quarante-sept pieds et trois pouces – sur la hauteur ci-dessus- et sur la butte qui se trouve à ce point tel qu'indiqué entre les parties. Tel que le tout est actuellement, circonstances et dépendances avec les servitudes actives et passives sans exception ni réserves. Cet immeuble appartient au dit vendeur pour L'avoir acquis en donation de son père Joseph Létourneau par acte devant Augustin Vocelle notaire, le vingt-cinq janvier mil-huitcent quatre-vingt-neuf, enregistré à l'Île d'Orléans le quinze de septembre mil-huit-cent-quatre-vingtonze sous le numéro 2334. Pour par l'acquéreur jouir, faire et disposer de l'immeuble sus-décrit en pleine et entière propriété avec possession à compter de ce jour. A la charge par ladite commission scolaire de faire enfermer d'une clôture convenable et suffisante pour retenir les animaux, les trois côtés adjoignant l'autre partie de la terre restant au vendeur et ce dernier s'obligeant à l'entretien du chemin l'hiver et été suivant la loi. Cette vente est faite pour et en considération du prix et somme de soixante piastres courant que le vendeur reconnait avoir présentement reçue de ladite commission d'écoles à son entière satisfaction; dont quittance générale. Et dans le cas où le site d'école dessus vendu serait abandonné plus tard alors le vendeur pour lui ou ses ayant cause aura la préférence de reprendre son terrain au prix qu'il pourra être offert de bonne foi par d'autres.

Dont acte à Québec les jours et an susdits sous le numéro trente-trois mille sept cent des minutes de Louis Leclerc, notaire soussigné. Et les parties ont signé avec nous notaire après lecture faite. M. Létourneau ayant fait sa marque d'une croix en présence de témoin. Signé Joseph Létourneau (marque), Pierre Hamel, témoin, Joseph Leclerc, Prés. C.E., Ls Leclerc, not.

Vraie copie de la minute demeurée en mon étude. Signé Ls. Leclerc not.

Note de J.-C. Dionne : C'est sur ce terrain que sera construite l'école de «par en haut» de St Pierre, où j'ai fait mon cours primaire.

Minutier du notaire Louis Leclerc - R. F. - Bureau d'enregistrement, Registre RB, 4582 (F.-X. Lachance, régistrateur) – Document transcrit par J.-C. Dionne



Source: (https://www.facebook.com/groups/34063979595) concernant l'Île d'Orléans.



P939,S1,P2388 / Fonds Rainville photographe / École St-Pierre I.O. (Mlle C. Chabot) I.O. / Rainville photographe ,16 juin 1953.



Photographie : collection de J.-C. Dionne

1911-12 - Classification

2 Ste-Anne-de-Beaupré			en	Suj	jets se i	rapport nicipalit	ant à	la	servės		ta	appor- nt * cole,	ervės	
Ste-Anne-de-Beaupré		Noms des municipalités.	Nombre d'écoles activité.	Etat des maisons d'école, etc.	du mobilier autres fourr es scolaires,	Taux de la cotisation fonciére par \$100.00	raitements et de payemen	livres orisés.	Total des points con sur 40 accordés	générale		Succès remportés dans l'enseigne- ment,	Total des points con sur 20 accordés	générale
Ecoles supérieures 27 9 9 9 9 36 36 37 9 9 18 37 37 38 39 39 38 39 39 38 39	2 4	ste-Anne-de-Beaupré		9	10		9	9			9	9	18	Très bien.
St-Roch-Nord	1	Ecoles supérieures	14	9	9		9	9	33	14	9	9	18	15
St-Laurent, IO	5 1	St-Roch-Nord	3	8	9	1.00	9	8	36 31	**	9	8	18	44
St-Jean	3 5	St-Laurent, IO Château-Richer	4		8	35	7	7	29	44	9	8	17	44
3 St-Pierre 3 6 9 25 8 8 31 9 8 17 Très bieu 5 St-CharlesPetite-Rivière 1 5 6 15 9 9 20 6 6 12 6 6 12 Ste-Famille 4 6 8 25 6 6 26 6 6 12 6 6 12 St-François 3 6 8 50 6 6 26 6 6 12 6 6 12 Partie-Est, Lauzon 2 6 4 40 6 6 22 8 8 16 7 7 23 Bien 9 18 12 13 St-Féréol 3 5 4 35 7 7 23 8 8 16 16 Très bien Bienville 3 5 5 5 15 6 6 22 8 8 16 8 16	1 3	st-Jean	3	9	8	26	9		35	66	8	9 8	16	14
St-François	3 5	St-Pierre St-CharlesPetite-Rivière,	3	6 5	9	25 15	9	8	31	16	6	8	17	
St-Féréol 3 5 4 35 7 7 23 Bien. 6 6 12 Bien Bienville 3 5 5 15 6 6 22 " 8 8 16 Très bien	5 5	St-François Partie-Est, Lauzon	3 2	6	8	50 40	6	6	26 22	Bien.	6	6	12	Très bien
	5	St-Féréol Bienville	3	5	4 5	35	6	6	23	Bien,	6	8	16	Bien Très bien

Rapport du ministre de l'instruction publique pour la province de Québec pour l'année 1911-12. Rapport de l'Inspecteur G. S. Vien, p. 149.

1912-13 - Évaluation - Classification

Ce qui est inévitable, c'est la maladie qui, chaque année, empêche un bon nombre d'enfants de fréquenter l'école régulièrement; les longues distances, les mauvais chemins, les grands froids et les tempêtes, et le jeune âge d'un bon nombre.

C'est un fait constaté partout que lorsqu'arrive novembre ou décembre, les élèves de 5 à 7 ans diminuent en nombre d'au moins 50 pour cent; et, selon moi, en cela, on n'a pas tout à fait tort, car, à cet âge, tout est fragile, et la fréquentation doit être sans exercer un effort considérable. D'ailleurs, les enfants de cet âge ne peuvent se livrer à un long travail.

Les traitements, Monsieur le Surintendant, sont à la hausse, et les maîtres et maîtresses, qui ont jusqu'aujourd'hui vécu avec un salaire de misère, semblent voir poindre des jours meilleurs.

Québec paye maintenant \$1200.00 à quelques-uns de ses maîtres, \$300.00 aux institutrices laïques, et une augmentation notable, quoiqu'encore insuffisante, aux religieux et religieuses de la cité; à la campagne, 3 maîtres laïcs reçoivent \$400.00; les traitements des institutrices varient de \$100.00 à \$200,00.

		y.			portant iicipalit			conservės dės.		ta	ppor- int cole,	servės	
Nos d'ordre,	Noms des munincipalités,	Nombre d'écoles en activité.	Etat de~maisons d'école, etc	Etat du mobilier et des autres fourni- tures scolaires,	Taux de la cotisation foncière par \$100.00,	Traitements et mode de payment.	Emploi des livres de classes autorisés	Total des points con sur 90 accordés	Note générale obtenue.	Mise en opération du cours d'études.	Succès remportés dans l'enseigne- ment.	Total des points conservés sur 20 accordés.	Note général obtenue
1	Ste-Anne-de-Beaupré	4	9	10	10	10	10	49	Excellent.	10	10	20	Excellen
	Ville-Montcalm	1	19	10	6	10	10	46	"	10	10	20	41
	Cité-de-Quéhec	41	9	10	5.6	10	10	44.6		9	9	18	4-
71	St-Roch-Nord	2	9	10	10	8		49 6	Très bien.	10	10	18	16
5	L'Ange-Gardien Ville-de-Lévis	3 5	9	10	5.6		9	37.6	res bien.	9	10	20	46
	St-Laurent	4	5	9	5.6	9	9	37.6	44	9	8	17	44
	Château-Richer	4	6	7	8	9	9	39	26	9	9	18	44
	Ste-Pétronille	7	8	7 8	8	9	9	42	Excellent.	9		18	44
	St-Jean	3	9	8		9		42	Très bien.	9	8	17	44
	NDde-Lévis, paroisse.	2	5	8	7 6	8	8	35	11	8	8 8 8	16	**
12	St-Charles, Petite-Rivière	1	5	6	6	9	9	35	**	8		16	**
13	St-Pierre	3	5	9	8	8		39	- "	9/8	9	18	41
	Ste-Famille	4	7 8	9 8	8	9	9	42	Excellent.		8	16	**
15	St-François	3			9	0		37	Très bien.	6		12	Très bie
16	Partie-Est, Vill,-de-Lauzon	2	6	5		9	9	37		9	9	18	Exceller
17	Village-de-Lauzon	3 3 5 4	8	6 8	10	9	9 7 7 6	40	Bien	9	9		Bien.
	St- erréol	3	5	0	7	7	7	32 36	Très bien.	8	8	12	Très bie
	Bienville	3		0	6	7	6	26	Bien.			10	Médioci
	St-Tite.	5	3 5	5	6	6	6	30	Dien	5	5	16	Très bie
	St-Joachim	2	3	7	5	8		27	44	0	0	18	Exceller
	St-Jeseph-de-Levis St-Achillée	1			tte ani			-/		9			LACCHE

Rapport du ministre de l'instruction publique pour la province de Québec pour l'année 1912-13. Rapport de l'Inspecteur G. S. Vien, p. 353-56. – Document transcrit par J.-C. Dionne

1913-14 - Évaluation - Classification

Les traitements ont une tendance à la hausse, mais cependant pas assez; car plusieurs écoles sont restées fermées toutes l'année, d'autres pendant un semestre; dans certains cas, on a dû remplacer la première institutrice même deux fois.

Quelques municipalités scolaires ont fait de grands sacrifices pour l'amélioration de leur maison d'écoles (St-Pierre I.O., \$2,250.00.).

(Il est a	ccor	ae 1	O por	nts p	our	cna	cun	aes suje	ts ci	-uesso	rus)	•
	80	Suj	ets se mu	rapport nicipali	ant té.	à la	servés		to	appor- int Scole.	conservés dés.	
Noms des munici- palités.	Nombre d'écoles en activité.	Etat des maisons d'écoles, etc.	Etat du mobilier et des autres fourni- tures scolaires.	Taux de la cotisation foncière par \$100.00.	Traitements et mode de payment.	Emploi des livres de classes autorisés.	Total des points conservés sur 50 accordés.	Note générale obtenue.	Mise en opération du cours d'étude.	Succès remportés dans l'enseigne- ment.	Total des points cons sur 20 accordés.	Note générale obtenue.
Ville-Montealm. Ste-Anne-de-Beaupré. St-Roch-Nord. Cité de Québec. L'Ange-Gardien Cité de Lévis. Ste-Pétronille. NDde-Lévis, pa Château-Richer. St-Jean, I. O. St-Pierre, I. O. Ste-Famille, I. O. Bienville. St-Laurent, I. O. Ste-Kaurent, I. O. Ste-François, I. O. St-François, I. O. St-Ferréol. St-Josde-Lévis St-Josde-Lévis St-Josde-Lévis	1 42 42 3 5 1 2 4 3 3 4 1 4 3 1 2 3 3 3 2 4 5 1	10 10 9 9 9 5 9 10 9 9 8 7 10 7 8 5 6 8 8 5 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3	10 10 10 10 10 10 9 9 10 9 9 10 9 4 6 5 8 6 3 3 5 Fermé	10 10 10 8 5 9 9 8 8 8 6 7 10 8 8 6 7 6 6 6	10 10 10 10 10 10 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9	10 10 10 10 10 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9	50 49 47 41 41 46 46 45 43 41 42 44 39 40 37 37 36 32 28 28 28	Excellent. Très bien. Excellent. Très bien. Assez bien	10 10 10 9 10 10 10 9 9 9 8 8 8 9 9 7 6 9 8 5	10 10 10 10 10 10 10 9 9 9 8 8 8 9 8 9 7 6 9 8 4	20 20 20 18 20 20 18 18 16 16 16 18 17 18 11 18 11 18 19 19 19 19 19 19 19 19 19 19 19 19 19	Excellent. Très bien. Excellent. Très bien. Excellent. Bien. Assez bien Excellent. Très bien Médioere.

Rapport du ministre de l'instruction publique pour la province de Québec pour l'année 1913-14. Rapport de l'Inspecteur G. S. Vien, p. 163-65. – Document transcrit par J.-C. Dionne

1915 - Plainte contre une institutrice

Réponse à une critique

St. Pierre, I. O., 5 – Un correspondant de St Pierre vient d'attaquer une de nos institutrices en lui reprochant de ne pas inviter les parents aux examens des écoles, de ne pas faire de déclamation et de refuser d'accepter les jeunes enfants.

Pas de déclamation!! Imaginez? Pas moyen pour les parents de juger si les enfants ont appris quelque chose, si les enfants lisent bien, s'ils savent leur catéchisme, etc., etc. Nous conseillons au correspondant de faire mettre cette obligation dans l'acte d'engagement.

Dans les couvents on fait de belles distributions de prix mais les examens ont lieu privément, les Rév des Sœurs ne sont pas livrées à la critique et les parents sont contents. Dans les petites écoles faudrait-il exposer la maîtresse au jugement charitable du public ? On a reproché à cette institutrice d'avoir refusé des enfants de 5 ans. Elle avait déjà 37 élèves entassés dans une classe de 12 pieds sur 24. Jugez !

L'Action catholique, 7 juillet 1915, p.5

1915-16 - Évaluation - Classification

Cependant malgré cela, avant que toutes les écoles de Québec soient en bon état, il faudra dépenser encore et beaucoup, pour donner satisfaction à tous ceux qui demandent place pour leurs enfants; c'est que la gente écolière augmente sans cesse et que MM. Les commissaires, malgré tous leurs efforts pour suffire à la tâche, voient les places se remplir aussitôt que créées.

Il y a aussi un bon nombre de jardins scolaires; ceux de ces jardins que j'ai visités en septembre étaient en un état satisfaisant; pour les autres, que je n'ai pu voir qu'en octobre, j'ai dû me contenter de rapport qu'on m'en a fait.

Je résumerai en quelques mots ce qui me semble de première importance : 1. Préparation des clases par le titulaire; 2. Étude pour les élèves avant la classe du matin et celle de l'après-midi; 3. Uniformité des lires par municipalité; 4. Uniformité dans l'enseignement, surtout pour le français et la lecture; 5. Certificat d'études accordé d'après un programme d'examen pour toute la province; 6. Établissement de bibliothèques dans les écoles, composées de livres soigneusement choisies, dont une partie serait pour l'usage du titulaire, l'autre pour les élèves.

	_												
	Le tout res	spec	eteu	seuse	mnt s	soui	nis,						
	(Il est acc	cord	é 10) poir	its pe	nur	chae	cun	des suje	ts ci-	desso	us).	
				-									
		_				-		1		I Sora	ppor-	1	
	4		Suj	ets se	rapport	ant i	la.	és			nt	89	
		00		mun	icipalite	6.		Total des points conservés sur 50 accordés		à 1'6	cole.	conservés dés.	
		Nombre d'écoles en activité.		#.#	п	9	op o	1 80 %	Note		-	S .5	
N	oms des munici-	8.2	Etat des maisons d'écoles, etc.	tat du mobilier et des autres fourni- tures scolaires.	Taux de la cotisation foncière.	Traitements et mode de paiement.		des points cons	Note	Mise en opération du cours d'étude.	Succès remportés dans l'enseigne- ment.	Total des points con sur 20 accordés	Note
ľ	palités.	CE. C	at des maiso d'écoles, etc.	Etat du mobilier des autres four tures scolaires.	811	tements et mo de paiement.	mploi des livres classes autorisés.	l sto	générale	まま	0.5	1200	générale
	,	9 6	Ĭ "	les les	.E 6.	86	120	- G G		426	I see at	no Si	- Senerale
		E 8	See.	848	95	Parit D	des	200	obtenue.	0 %	l'ense	800	obtenue.
		ž	P 99	5 2 3	e l	lä .		8 5		100	8 2 2	P.	
			90	# 8 5	P.O	함수	PK 881	3 "	1	98	90 8	3 3	
			P	50.00	3	로	Emploi	2		Σď	200	ΙŽ	
				-	H		1	15		17		1.	
	e-Anne-de-Bpré	,	10.	10.	10.	10.	10.	50.	Excellent.	10	**	00	W
5		4 51	9.	10.	8.	9.	10.	46.	Excellent.	10. 10.	10. 10.	20. 20.	Excellent
1	Ange-Gardien	3	10.	10.	9.	9 .	9.	47.		9.	9.	18.	**
Ī	lle-de-Lévis	5	6.	9.	6.	10.	9.	40.	**	9.	10.	19.	44
Q	D. de la Vict,		10	10		10		10					
	Lévise-Pétronille	2	9.	10.	9. 9.	10.	9.	48.	14	8.	8. 9.	16.	
	hâteau-Richer.	4	9.	10.	9.	10.	9.	47.	11	9.	9.	18.	**
	Jean	3	9.	9.	9.	9.	9.	45.	**	9.	8.	17.	
t	-Pierre	3	8 .	9.	8.	9.	9.	43.	14	8.	8.	16.	**
	e-Famille	4	7.	9.	8.	9.	8.	41.	**	9.	9.	18.	**
	enville int-Laurent	1	10.	10.	8.	10.	9.	47.	**	9.	9.	18.	
	illage Lauzen	3	7. 9.	9. 6.	8. 9.	9.	9.	42. 42.	Très bien.	9.	8. 9.	16. 18.	**
	-Chs. Pte Riv	1	5.	6.	8.	10.	8.	37.	ries bien.	9.	8.	17.	
١	e Est Lauzon	2	5.	5.	8.	9.	9.	36.	Bien	9.	9.	îs.	**
t	-Francois	3	8.	8.	7.	7.	6.	36.	**	9.	9.	18.	44
t	-Ferréol	4	7.	7.	7.	8.	7.	35.	**	8.	8.	16.	Assez bien
	-Jos-de-Lévis	2	6.	8.	7.	8.	8.	37.		9.	9.	18.	Excellent.
	-Joachim	5	6.	9.	6.	8.	8.	37.		8.	8.	16.	Assez bien
	- 11te	9	0.	é.	8.	10.	0.	99.		6.	6.	13.	Bien.

Rapport du ministre de l'instruction publique pour la province de Québec pour l'année 1915-16. Rapport de l'Inspecteur G. S. Vien, p. 185-87. – Document transcrit par J.-C. Dionne

1916-17 - Évaluation - Classification

Ce qui manque à nos écoles, c'est l'étude, la préparation des classes, des études préparatoires, car, chez les parents, on ne s'en occupe pas assez; ce qui fait la supériorité des pensionnats, c'est la préparation des leçons et des devoirs journaliers.

Les traitements sont à peu près les mêmes que ceux de l'an dernier; dans la cité de Québec, plusieurs institutrices laïques n'ont que \$6.00 par mois pour enseigner; les communautés où elles enseignent les pensionnent à raison de \$10.00, soit, en tout : \$160.00. J'ai fait mon possible pour améliorer cet état de choses, mais je n'ai pas réussi jusqu'à présent.

				ints 7								
1			Se rap	portan	t à la	a.	ervés		tr	ippor- int école.	servée	
Noms des munici- palités.	Nombre d'écoles en activité.	Etat des maisons d'écoles, etc.	Etat du mobilier et des autres fourni- tures scolaires.	Taux de la cotisation foneière.	Traitements et mode de paiement.	Emploi des livres de classes autorisés.	Total des points conservés sur 50 necordés.	Note générale obtenue.	Mise en opération du cours d'étude.	Succès remportés dans l'enseigne- ment.	Total des points conservés sur 20 accordés.	Note général obtenue
1 Ste-Anne-de-Bea. 2 Cité de Québec. 3 L'Ange-Gardien. 4 Ville de Lévis. 5 NDde-Lév., par 6 Château-Richer. 7 Ste-Pétronille. 8 St-Jean. 9 St-Pierre. 0 Ste-Famille. 1 Bienville. 2 St-Laurent. 3 Village de Lauzon. 4 St-Chs, Pte-Riv. 5 St-Ferréol. 7 St-Jos-de-Lévis. 8 St-Joachim. 9 Partie-Est, Lauz. 0 St-Tite-des-Caps. 1 St-Achillée. 2 7 Crans, fermée.	52 35 24 1 33 4 1 3 4 2 4 3 3 4 3 4 3 3 4 3 3 4 3 4 3 4 3	9. 10. 6. 9. 9. 9. 10. 7. 10. 7. 6. 6. 6. 3.	10. 10. 10. 10. 10. 10. 9. 10. 9. 10. 9. 6. 8. 7. 8. 9. 5.	10. 10. 9. 6. 9. 9. 9. 9. 9. 8. 8. 8. 7. 7. 7. 8.	10. 9. 10. 10. 10. 10. 9. 9. 9. 9. 8. 10. 7. 8. 8.	10. 9. 9. 10. 9. 9. 10. 9. 9. 10. 8. 9. 9. 10. 8. 8. 8. 8. 8. 8. 8. 8. 8. 8. 8. 8. 8.	50. 46. 47. 48. 46. 45. 47. 42. 47. 42. 37. 36. 35. 37. 38. 32. 35. 31.	Excellent. Très bien. Excellent. Très bien. Assez bien Bien. Assez bien	10. 10. 9. 9. 8. 10. 10. 9. 8. 9. 9. 8. 10.	10. 10. 9. 10. 8. 9. 8. 9. 9. 9. 8. 9. 8. 10. 8. 8. 9. 8. 7.	20. 18. 19. 16.	Excellent Excellent Très bier Excellent

Rapport du ministre de l'instruction publique pour la province de Québec pour l'année 1916-17. Rapport de l'Inspecteur G. S. Vien, p. 143-44. – Document transcrit par J.-C. Dionne

1917-18 - Classification

		10	Suj	ets se m	rapport	ant i	à la	conservés dés.		t	appor- ant école.	Borvés	
Nos d'ordre.	Noms des munici- palités.	Nombre d'écoles en activité.	Etat des maisons d'écoles, etc.	Etat du mobilier et des autres fourni- tures scolaires.	Taux de la cotisation foncière.	Traitements et mode de paiement.	Emploi des livres de classe autorisés.	Total des points cons sur 50 accordés.	Note générale obtenue.	Mise en opération du cours d'étude	Succès remportés dans l'enseigne- ment.	Total des points conservés sur 20 accordés.	Note générale obtenue
2 3 4 5 6 8 7 8 8 9 10 11 12 8	Cité de Québec	55 1 5 2 1 3 3 4 4 4 3 3 2 3	9. 10. 6. 9. 9. 9. 7. 7. 9. 8. 6.	10. 10. 9. 10. 9. 9. 10. 9. 8. 8.	10. 8. 6. 9. 9. 10. 8. 8. 9.	9. 10. 10. 10. 10. 9. 9. 9. 9. 8. 7. 8.	10. 9. 9. 9. 9. 9. 9. 10. 6. 8.	50. 47. 40. 46. 45. 47. 41. 42. 42. 36. 37. 32.	Excellent.	10. 10. 9. 9. 8. 10. 10. 9. 9.	10. 10. 10. 9. 8. 9. 10. 9. 8. 9.	19. 20. 18. 17. 18. 18. 20.	Excellent Très bien Excellent

Rapport du ministre de l'instruction publique pour la province de Québec pour l'année 1917-18. Rapport de l'Inspecteur G. S. Vien, p. 146.

1918-19 - Classification

-	Classificat								res par o				e: •
I		28		Se rap		à la 6.		servés.		t	appor- ant école.	servés	
Nos d'ordre.	Noms des munici- palités.	Nombre d'écoles en activité.	Etat des maisons d'écoles, etc.	Etat du mobilier et des autres fourni- tures scolaires.	Taux de la cotisation foncière	Fraitements et mode de paiement	Emploi des livres de classe autorisés.	Total des points conservés sur 50 accordés,	Note générale obtenue.	Mise en opération du cours d'étude.	Succès remportés dans l'enseigne- ment.	Total des prints conservés sur 20 accordés.	Note générale obtenue
3	St-Pierre, I. O Cité de Québec Bienville Ste-Pétronille Par. NDde-la-	59	10.	10. 10. 10. 9.	10. 10. 8. 9.	9. 9. 10. 10.	10. 10. 9. 9.	49. 48. 47. 46.	Excellent.	10. 10. 10. 6.	10. 10. 10. 6.	20. 20. 20.	Excellent.
7 8 9	Victoire. Cité de Lévis St-Jean, I. O. St-Laurent, I. O. Village Lauzon Stc-Famille, I. O.	25343423	9. 6. 9. 7. 9.	10. 9. 9. 9. 6.	9. 10. 9. 8. 10.	10. 10. 9. 9. 8.	9. 10. 9. 9. 10.	47. 45. 45. 42. 43.	Très bien.	10. 9. 10. 9. 9.	9. 10. 10. 8. 9.	19. 20. 17. 18.	Excellent.
12	St-Josde-Lévis St-François, I. O Partie Est Village Lauzon	3	6. 8. 3.	8. 8. 5.	7. 7. 8.	9. 7. 8.	8. 7. 8.	38. 37. 32.	Assez bien	10. 8. 6.	10. 7. 6 .	15.	Excellent . Bien . Assez bien

Rapport du ministre de l'instruction publique pour la province de Québec pour l'année 1918-19. Rapport de l'Inspecteur G. S. Vien, p. 161.

1919-1920 - Institutrices, sur l'île d'Orléans

La grippe a exercé des ravages assez sérieux, pendant la première partie de l'année, et passait, pour ainsi dire, d'une école à l'autre; sa funeste influence, bien que les élèves puissent revenir à l'école après deux ou trois semaines, laissait une sorte de lassitude qui diminuait leur effort au travail. Dans le second semestre, cette visiteuse, aussi déplorable que détestée, a presque totalement disparu.

J'ai le regret de vous dire que pour l'an prochain, je perds six de mes meilleures institutrices, sur l'île d'Orléans seulement; dont l'une, pour une vie plus parfaite; une autre, pour cause d'épuisement de la gorge; les autres, pour insuffisance de traitement. Les traitements actuels, Monsieur le Surintendant, sont à peu près le tiers de ce que gagnent les jeunes filles des manufactures ou les servantes de bonnes maisons. Au cours de l'année, trois écoles de mon district sont restées fermées pendant plusieurs mois, sous prétexte que l'on ne trouvait pas d'institutrices ..., et l'on n'en trouvait pas parce que l'on ne voulait pas payer raisonnablement...

Il n'y a pas à le nier, M. le Surintendant, nous touchons à une crise des plus sérieuses; si les traitements ne deviennent meilleurs, nous verrons nos écoles désertées par les sujets d'une réelle valeur, qui seront

remplacés par des personnes inexpérimentées et sans initiative, de capacité plus que douteuse, et, la plupart du temps, trop jeunes pour apprécier la grandeur des responsabilités qui leur incombent.

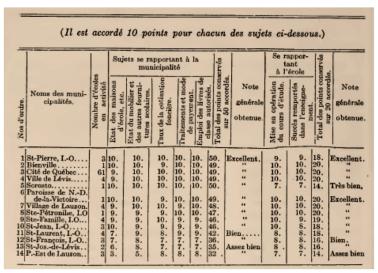
Prime en vertu de l'arrêté en conseil du 2 décembre 1905 (pour construction et réparation de maisons d'école, amélioration du mobilier scolaire, agrandissement et embellissement des emplacements d'écoles, etc.) 4. St-Pierre, Montmorency, \$35.00

Rapport du ministre de l'instruction publique pour la province de Québec pour l'année 1919-20. Rapport de l'Inspecteur G. S. Vien, p. 167.

(Il est	acc							des suje				
		Suj	ets se i	rapport nicipali		à la	ervés		ta	int école	ervės.	
Noms des munici-	Nombre d'écoles en activité.	Etat des maisons d'école, etc.	Etat du mobilier et des autres fourni- tures scolaires.	Taux de la cotisation foncière.	Traitements et mode	Emploi des livres de	Total des points consei		Mise en opération du cours d'étude.	Succès remportés dans l'enseigne- ment.	Total des points conservés sur 20 accordés.	Note générale obtenue.
1 St-Pierre, IO 2 Bienville	3	10. 10.	10.	10.	10. 10.	10. 10.	50. 49.	Excellent.	10. 10.	10. 10.	20. 20.	Excellent.
3 Cité de Québec	60		10.	10.	9.	10.	48.		10.	10.	20.	
4 Ville de Lévis 5 Par. NDde-la-	9			10.	10.	10.	48.		10.	10.	20.	
Victoire	2	9.	10.	9.	10,	9.	47. 47.	"	10. 10.	9.	19. 20.	**
6 Village de Lauzon. 7 Ste-Pétronille	231344233	9.	9.	9.	10.	9.	46.	"	10.		20.	44
SiSt-Jean, IO	3	10.	9.	9	9.	9.	46.	"	10.	10.	20.	**
9 Ste-Famille, IO	4	7.	. 9.	9.	9,	9.	43.	Très bien.	10.	9.	19.	
10 St-Laurent, IO 11 St-Josde-Lévis	9	6.	9.	9. 8. 7.	9.	9. 8.	42. 35.	11	9. 8.		17. 16.	Assez bien. Bien.
12 St-François, IO.	3	7.	8.	7.	7.	7.	36.	Bien	10.		20.	Excellent.
13 Ptie Est de Lauzon	9	3.	5.	8.	8.		32.	Assez bien	6.		12.	Assez bien

Rapport du ministre de l'instruction publique pour la province de Québec pour l'année 1919-20. Rapport de l'Inspecteur G. S. Vien, p. 169.

1920-21 - Classification



Rapport du ministre de l'instruction publique pour la province de Québec pour l'année 1920-21. Rapport de l'Inspecteur G. S. Vien, p. 172.

1921 - Recensement Canada

- ✓ Albertine Boudreault (22 ans) `
- ✓ Palma Plante (22 ans)
- ✓ Marie Gagné (21 ans)
- ✓ Géraldine Gagné (18 ans)

1922 - Alphonsine Plante, institutrice

Un diplôme modèle à Mlle A. Plante

Mlle Alphonsine Plante, fille de M. Joseph Plante de St-Pierre, Ile d'Orléans, a reçu au cours de la distribution des prix à l'École Normale Laval des filles, le diplôme d'école modèle, avec la note de grande distinction.

C'est l'hon. C.-F. Delâge, surintendant de l'Instruction Publique qui présidait cette distribution de prix : plusieurs distinctions, médailles et prix furent remis aux élèves qui, au cours de l'année et aux derniers examens, ont conserver un bon nombre de points.

Cette première distribution de prix rappelle que la fin d'années est maintenant arrivée dans nos écoles. Il y aura distribution de prix dans les différentes écoles de cette ville, tant pour les garçons que pour les filles. Demain matin aura lieu la distribution des prix à l'École Normale des garçons sur le Chemin Ste-Foy.

Au Séminaire la distribution des diplômes et des prix est fixée à samedi soir; la collation des diplômes à l'Université Laval aura lieu le lendemain, dimanche soir.

L'Action catholique, 15 juin 1922, p.8

1922-1927 - Inspecteur A.M. Filteau

1922-23 - Classification

Classifica							des suje			
		Suj		apport nicipali	ant à la	ervés			nt cole	
Noms des muni cipalités.	Nombre d'écoles en activité		Etat du mobilier et des autres fourni- tures scolaires.	Taux de la cotisation foncière.	Traitements et mode de payement. Emploi des livres de	classe autorisés. Total des points conservés sur 50 accordés.		Mise en opération du cours d'étude.	Succès remportés 5 H dans l'enseigne- ment. Total des points conserver en la conserver en	
1 St-Pierre	. 3	10.0 8.0 8.0 7.0 6.3 6.8	9.0 8.0 8.0 7.0 7.3 8.2	6.0 5.8 5.5 6.0 5.0	5.4 10 5.5 10 6.0 10). 37.2). 37.0). 36.0	Assez ben	9.3 9.0 8.0 8.0 7.3 7.5	8.0 17. 8.0 16. 8.0 16. 6.7 14.	

Rapport du ministre de l'instruction publique pour la province de Québec pour l'année 1922-23. Rapport de l'Inspecteur A.-M. Filteau, p. 61

1923-24 - Classification

()	l est	acco	rdé 10 1	noints	pour che	cun d	es sujets ci	-dessor	ıs).		
	88		Se rapp	ortant	à la té.	servés		Se rappor- tant à l'école.		conservés dés.	
Nome des municipalités.	Nombre d'écoles en activité.	État des maisons d'écoles, etc.	État du mobilier et des autres fourni- tures scolaires.	Taux de la cotisation foncière	Traitementset mode de paiement. Emploi des livres de	Total des points consersur 50 accordés.	Note générale obtenue.	Mise en opération du cours d'études.	Succès remportés dans l'enseigne- ment.	Total des points cons sus 20 accordés.	Note générale obtenue
1 St-Pierre	3 1	0. 8. 7.	9.7 8. 7.	7. 6.3 7.	6. 10. 6. 10. 7. 10.	42.7 38.3 38.	Très bien . Bien	9. 7.7 8.	6.7	14.4 I	Très bien Bien . Très bien
4 St-Laurent 5 Ste-Famille 6 St-François	4 3	6.8 8. 6.7	8.5 8. 7.	6. 5.2 5.	6. 10. 5.3 10. 5. 10.	37.3 36.5	Assez bien	8.5 8. 6.3	8. 7.3	16.5 15.3 I	**

Rapport du ministre de l'instruction publique pour la province de Québec pour l'année 1923-24. Rapport de l'Inspecteur A.-M. Filteau, p. 72

1924-25 - Classification

Voici la classification des municipalités scolaires par ordre de mérite: (Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous.) Se rappor-tant à l'école. points conservés accordés. Total des points conservés sur 50 accordés. Sujets se rapportant à la municipalité. Etat du mobilier et des autres fourni-tures scolaires. Taux de la cotisation foncière. Note Nos d'ordre. Nombre d'éco tat des maisons Note en activité l des points r 20 accord générale Noms des municigénérale palités. obtenue. obtenue. Total Mis 3 10 1 7 8 7.3 8 10 7 8 8.7 8.3 8 Très bien. 10 10 10 St-Pierre. 686655 9 7.3 8.5 8.2 7 8 6.3 6 5.2 5 Ste-Pétronille... 13443 3 14.6 Bien. 3 15.8 St-Jean..... 10 St-Laurent.. 5 Très bien. 5 16 Ste-Famille... Bien. St-Francois. . .

Rapport du ministre de l'instruction publique pour la province de Québec pour l'année 1925-26. Rapport de l'Inspecteur A.-M. Filteau, p. 68

1925-26 - Classification

Classification des municipalités par ordre de mérite:

(Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous.)

Nos d'ordre.	Nom des muni- ipalités.	Nombre d'écoles en activité. État des maisons d'école, etc. État du mobilier et des autres fournitures scolaires. Taux de la cotisation d'écoles	mode nt	Splen do
3 4 5	St-Pierre Ste-Pétronille St-Jean St-Laurent Ste-Famille St-François	3 10 10 6. 1 7 7 8 8 6. 4 7.3 8.7 6. 4 7.8 8.3 6 5.	3 6 10 38.3 Bien 5 6 10 38.5 "	9 8 9 17 18 Très bien. 9 7.6 7.3 14.9 Bien. 8.3 7.8 16.1 Très bien. 17 18 14.9 Bien. 18 16.1 Très bien. 18 16.1 Très bien. 18 16.1 Très bien. 18 16.1 Très bien.

Rapport du ministre de l'instruction publique pour la province de Québec pour l'année 1925-26. Rapport de l'Inspecteur A.-M. Filteau, p. 69

En 1926, il y a tout près de cent ans :

Devoirs de l'institutrice

L'institutrice consciencieuse et dévouée doit donner au moins huit heures par jour à ses élèves. Ce n'est pas trop je crois, combien voyez-vous de dignes et braves mères de famille consacrer quatorze à quinze heures aux soins et à l'entretien de leur intérieur et pendant les douze mois de l'année. Je connais des hommes, même des fonctionnaires de l'Administration, qui accordent onze à douze heures sur vingt-quatre pour accomplie leurs devoirs; il est vrai qu'il y en a d'autres qui s'échappent avec tout au plus deux heures de travail par jour et, chose extraordinaire, ces derniers paraissent toujours plus affairés et les plus fatigués.

Huit heures, oui; l'Institutrice, résidant ou non à l'école, devrait être à sa classe au moins à huit heures du matin pour surveiller la ventilation et, les journées froides, le chauffage. Pendant que la ventilation se fait et que la température devient normale, chaque institutrice fait l'époussetage, passe avec un linge humide sur tous les pupitres, banc, sièges, etc.; se rend compte en même temps dans quel état est tenue chaque place, prend des notes afin de faire ses observations à l'ouverture de la classe. Elle s'assure si la fontaine ou la chaudière à

robinet avec couvercle est propre, si l'eau de breuvage a été renouvelée, si les gobelets (tasses) sont propres, etc... - A neuf heures moins dix, elle est prête à recevoir les élèves, leur fait enlever manteaux, casquettes, etc., regarde si les pieds et chaussures sont propres avant leur entrée dans la classe. A neuf heures, pas une minute avant ou après, les enfants sont rangés bien droits le long du mur, les garçons d'un côté, les filles de l'autre, pour la visite de propreté, qui est faite avec beaucoup de délicatesse afin de ne pas froisser les parents, parce que certains enfants peuvent partir de leurs demeures très propres et se salir le long de la route. Il serait utile, même nécessaire d'avoir une cuvette remplie d'eau et une serviette pour que les enfants puissent se laver les mains. De neuf heures à midi, classe coupée d'une récréation et d'une nouvelle ventilation; de midi à 1.15, repas, récréation et ventilation; de 1.15 à 4 heures, classe coupée d'une récréation et ventilation. A 4 heures, lorsque tous les élèves sont sortis, ouverture de toutes les fenêtres pour le grand balayage humide sous la surveillance de l'institutrice. (Les enfants ne doivent jamais être appelés à faire ces travaux, les règlements le défendent strictement).

Le premier ou le dernier samedi de chaque mois, grand lavage des planchers et vitres. Je vous engage cependant d'insister pour que les planchers soient lavés au moins tous les quinze jours, surtout le printemps, l'été et l'automne.

L'institutrice qui réside à son école doit soigner son intérieur qui doit être tenu dans la plus grande propreté. En sautant de son lit, le matin, elle devrait ouvrir le carreau de la fenêtre de sa chambre pour dégager ses poumons de l'air renfermé qu'elle a respiré toute la nuit; il serait bon d'en faire autant avant de se coucher, hiver comme été, surtout l'hiver. Je crois utile de vous dire que la chambre à coucher d'une personne doit avoir un cubage d'air d'au moins 600 pieds; cette chambre aura donc au moins 6x10 pieds et 10 pieds de hauteur ou l'équivalent; elle doit être bien éclairée.

L'Enseignement primaire, 47 ème volume, No. 9, Québec, mai 1926, p.551

126

1926-27 - Classification

	Classification des municipalités scolaires par ordre de mérite: (Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous.)										
Nos. ordra	Noms des municipalités.	s c c c c c c c c c c c c c c c c c c c	Note générale obtenue.								
	Québec, cité	1 7 7 8 8 8 6.5 6 10 38.8 Bien 7.7 6.5 14.2 Bie 4 7.8 8.2 6 5.3 10 37.3 " 7.8 7.2 15	rès bien.								

Rapport du ministre de l'instruction publique pour la province de Québec pour l'année 1927-28. Rapport de l'Inspecteur A.-M. Filteau, p. 69.

1927 – Mariette Blais et Marthe et Yvette Chandonnet, institutrices

Elles sont parties jeudi le 20 décembre pour passer les vacances dans leurs familles. L'Action catholique, 12 janvier 1927, p.8

1927 - Nominations d'inspecteurs d'écoles

Documents officiels

Service de l'inspection des écoles primaires

Par un arrêté du conseil du 25 février 1927, MM. A.-M. Filteau et L.-P. Goulet, inspecteurs d'écoles, ont été nommés aux lieus et place de M. G.-S. Vien pour le district contenant la cité de Québec, l'Île d'Orléans, la cité de Lévis, Lauzon, Sorosto et Saint-Joseph-de-Lévis. M. Vien étant appelé à faire valoir ses droits à la retraite.

M A.-A Letarte, inspecteur d'écoles, a été nommé aux lieu et place de M. A.-M. Filteau, promu; M. Irénée Jolin, inspecteur d'écoles, a été nommé aux lieu et place de M. L.-P. Goulet, promu; M. F. Poulin, inspecteur d'écoles, a été nommé aux lieu et place de M. A.-A. Letarte, promu; M. W. Caron, instituteur, a été nommé aux lieu et place de M. Irénée Jolin, promu; M. L. Gagnon, instituteur, a été nommé aux lieu et place de M. F. Poulin, promu.

L'enseignement primaire : journal d'éducation et d'instruction, avril 1927, p.521

1926-27 – Étiennette Asselin, institutrice de St-Pierre

Honneur au mérite

Mlle Étiennette Asselin, de Ste-Famille, Ile d'Orléans, institutrice de St-Pierre I.O., dans sa deuxième année d'enseignement seulement, a mérité la prime du département de l'Instruction Publique pour l'année 1926-27 pour succès dans l'enseignement. Nos félicitations.

Le Soleil, 13 septembre 1927, p.11

1927-1930 - Inspecteur L.P. Goulet

1927-28 - Classification

CLASSIFICATION DES MUNICIPALITÉS SCOLAIRES PAR ORDRE DE MÉRITE: (Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous)												
Nos d'ordre.	Noms des municipalités.	Nombre d'écoles en activité.		mun	Taux de la cotisation de la foncière foncière	Traitements et mode of the payement.	classe autorisés. Total des points conservés sur 50 accordés.	Note générale obtenue.	ta	Succès remportés dans l'enseigne-	Total des points conservés sur 20 accordés.	Note générale obtenue
5	Québec, Cité St-Pierre, (I.O) Ste-Famille St-Jean St-Laurent. St-François. Ste-Pétronille	24 3 4 3 4 3 2	10 8.7 8.2 8.6.8 7	10 8.7 9.8 7.7 8.2 8	9 9 8.2 9 8 7.5	9 9 9 8.4 10 9 10 9 10 7.5 10	5 47.5 7 45.1 44.6 43.7 43 41 41	Très bien .	8.5 9 8.4 8.5 8.7 9	7.1	5.5 B	rès bien. ien. rès bien.

Rapport du ministre de l'instruction publique pour la province de Québec pour l'année 1927-28. Rapport de l'Inspecteur L.P. Goulet, p. 101.

1928 – Étiennette Asselin, institutrice de St-Pierre

Honneur et mérite

Mlle Étiennette Asselin de Ste-Famille, institutrice de St-Pierre, vient d'obtenir pour la deuxième fois, la prime de M. l'Inspecteur pour ses succès dans l'enseignement.

L'Action catholique, 27 septembre 1928, p.6

Note de J.-C. Dionne : Le 19 novembre 1934, à Ste-Famille, Étiennette Asselin (fille d'Odilon Asselin et de Adéla Lachance) se marie avec Joseph. Frs. Narc. Asselin (fils de Joseph Asselin et de Marie Blouin).

1928-29 - Classification

1 Québec, cité..... 2 St-Pierre, I.O....

St-Laurent....

St-Jean, I.O..... Ste-Famille, I.O.

6 Ste-Pétronille, I.O

CLASSIFICATION DES MUNICIPALITÉS SCOLAIRES PAR ORDRE DE MÉRITE (Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous.) Se rapporconservés conservés Sujets se rapportant à la tant municipalité. à l'école. s points conse Nombre d'écoles sur 50 accordés. Fraitement et mode des ą secrétaire-trésorier. État des maisons Etat du mobilier et des autres fourniopération en activité. Mise en opération du cours d'étude. Succès remportés Note Note dans l'enseignel'enue des livres Fotal des points tures scolaires. de payement. Articles 61 et 62 R. C. C. Noms des munid'école, etc. cipalités. générale générale Nos d'ordre. ment. des obtenue. Bur obtenue. Total

8.5 9.7 9.4 9.5 8.7 7 14.4 Bien. 8 17 Très b 7.7 16.2 8888 8898 223 867 888 5 40 St-François, I.O.. 8 Bien. 16.7 39 (1) Dans les villes, cette note est donnée pour "l'Observance des Règlements du C. C."

7 8

997

45.3 .5 42

.7 42 .2 40.9

Très bien

..

44

.5 16 .4 18.1 17

Très bien.

Très bien.

 $_{9}^{(1)}$

 $\frac{10}{8.3}$

8

5

10

9

7 5

888

2

343

Rapport du ministre de l'instruction publique pour la province de Québec pour l'année 1928-29. Rapport de l'Inspecteur L.P. Goulet, p. 99.

1929-30 - Classification

Classification des municipalités scolaires par ordre de mérite:

(Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous.)

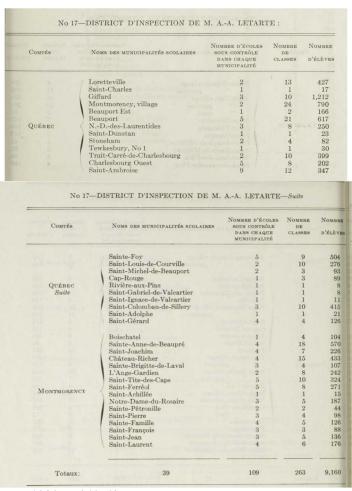
Nos d'ordre.	Noms des municipalités	Nombre d'écoles en activité	t des maisons école, etc.		Taux de la cotisa- tion foncière		Emploi des livres de proclarse autorisés	Total des points conservés sur 50 accordés.	Note générale obtenue.	ta	Succès remportés dans l'enseigne-	Total des points conservés sur 20 accordés.	Note générale obtenue.
2 3 4 5 6	Québec, cité St-Pierre, IO St-La urent, IO Ste-Famille, IO St-Jean, IO Ste-Petronille, IO St-François, IO	3 4 4 3 2	8.7 7.2 7.5 8 6.5	9.3 9 8.8 8.7	9 8 8.5 8 8 8	9 8 8.5 8 8 8.5 7	10 9.3 10	44 43.2 42.3 42 41		8.5 9.5 8.8 8.8 8.4 9 8.3	8 8.8 7.8 7 8 7.3	18.3 16.8 16.6 15.4	Bien. Très bien.

Rapport du ministre de l'instruction publique pour la province de Québec pour l'année 1929-30. Rapport de l'Inspecteur L.P. Goulet, p. 109.

1930-1943 - Inspecteur Achille-A. Letarte



Achille A. Letarte $1921 - 2010^4$



L'Enseignement primaire, mars 1930, p.461-62

Marcel Beaudet. 10 mai 2010

Je me souviens de son sourire paternel alors que j'étais en 7 ième année à l'école du village et qu'il faisait sa visite d'inspecteur d'école. En regardant la dictée qu'il nous avait donnée, il m'avait demandé si j'allais être professeur un jour... Et je le fus pendant 35 ans!!! Au revoir cher Achille! Marcel Beaudet Autrefois de Sainte-Françoise de Lotbinière.

⁴ À l'Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec, le 11 avril 2010, à l'âge de 89 ans, est décédé monsieur Achille A. Letarte, époux de feu dame Adrienne Drouin. Il demeurait à St-Augustin-de-Desmaures.

District No 17-M. l'Inspecteur A.-A. LETARTE

Classification des municipalités scolaires par ordre de mérite, conformément au paragraphe 15 de l'article 225 des Règlements du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

(Il est accordé 10 points pour chacun des sujets ci-dessous.)

-													
		les	Su	jets se mur	rapport nicipalit	t6.		conservés rdés.		ts	appor- ant école.	conservés dés.	
		Nombre d'écoles en activité.	8	1.5	9-	mode	de	ints cons	Note	E 8		s points cons 20 accordés.	Note
		ore d'éco activité.	80	irn irn	cotisa ière	E =	se.	tts	générale	ude	ne ne	nts	générale
ç	Noms des municipalités	act	naise,	E G É		e et	livi tori	a a	goneraic	ére	popular.	oio	Benerate
P.	*	e e	des m	res	for	nte	les l	50 PC	obtenue.	to B	s remp l'ensej ment.	P. 2	obtenue.
d.o		ž	P (5)	du	ux de la ceti tion foncière	tements et n de paiement	plore	de		e en opération cours d'études.	S I	l des	1
Nos d'ordre.			Stat des maisons d'école, etc.	Stat du mobilier o des autres fourni- tures scolaires.	Faux de la tion fonc	raitements et de paiemen	Employ des livres classe autoris(s	otal des points sur 50 accor		Mise en opération du cours d'études.	Succès remportés dans l'enseigne- ment.	Total des points	1
Z			€	25 to	Ţ	Tre	E .	Ĕ		Mis	20.0	F	1
	cum il		0 -	1.0		100							
	Giffard	3 2		10 10	10	6.2			Très bien. Excellent	9.3 8.6	8.2	16.8	Très bien.
	Beaupré		10	10	9	6.5			Très bien.	8.7	8.3	17	
	Montmorency, village			10	10	7.5		45	i	8.5	7.5	16	11
5	Ste-Anne-de-Beaupré	4	8.5		10	7.5	10	45.2	Excellent.	8.2	7.5	15.7	Bien.
	Beauport	5			8.4	6.6			Très bien.	8.3	8.1	1	Très bien.
	St-Charles	1		9	9	7	9	41		9	9	18	1 ::
	Tewkesbury, No 1	1 2		9	9	8	9	43		8 8.5	8.3	16 16.8	
	Notre-Dame-des-Laurentides.	4			9	6.2		42.4		8.2	8.6		Bien.
	St-Pierre, IO	3		9	10	6	9	42	**	8.7			Très bien.
	Cap-Rouge	1	8	8	8	12.53	10	41	**	9	8	-17	1
13	St-Dunstan	1		8	9	8	9	42		8	8	16	
	St-Ambroise		7.9	8.7	9	6.2	9	40.8	**	9	8.1	17.1	
	Château-Richer	5	8.2	9	9	6.1	9	41.3		8.4	8	16.4	
	Ste-FoySt-Louis-de-Courville	2	7.8	9.2	9 8	7 4.6		42 39.6	Bien	8	7.6	18	Bien. Très bien.
	Beauport-Est	1	9	8	10	7	9	43	Très bien	7.5	7		Bien.
	Boischatel	1	9	9	7	7		41		8.5	8		Très bien.
	St-Gérard-Majella		8.5	8.5	9	6.2		41.2		8.2			Bien.
	St-Joachim	4	7.5	8.5	9	6		40		8.8			Très bien.
	Ste-Brigitte-de-Laval			9	8	6		40	**	8.4	8	16.4	
	Charlesbourg-Ouest	5	9	9	8 8	5		40	T):	8.3	8	16.3	
	St-Émile	5	8.8	8.8	S	5		38 39 6	Bien	9 8.2		18 16	
	St-Michel-de-Beauport	2	7.5	8	9	5		38.5		9	8	17	
	St-Jean, IO.	3	7.3	8	9	6	-	39.3		8.6	7.6	16.2	
28	Ste-Famille, IO	4	8.2	10	8	4.5	9	39.7		8	7.5	15.5	Bien.
	Ste-Pétronille, IO	2		8	8	7.5		38	"	8.7	8.5		Très bien.
30	St-Tite-des-Caps	5	9	7.4	8 .	5		38.4		8.4	8.1	16.5	
31	Trait-Carré, Charlesbourg	2 3	7.5	9 8	8	5.7		39.2 38.7		8	7.5	15.5	Bien.
	Stoneham	1		7	2	8		36		8.1		17	Très bien.
	St-Laurent, IO	4	7.2	8.8	8	3.6	100	36.6		8.1	7.5	Section and	Bien.
35	Rivière-aux-Pins	1	5	7	9	8	8	37		8	7	15	
36	St-Achillée	1		7	8	5	355	37		7	6	13	Assez bien
37	St-François, IO	3	6	8	8	4		35	"	7.6	7	-	Bien.
	St-Ignace-de-Valcartier	1	7	8	7	8		36		7	6	13	Assez bien
40	St-Gabriel-de-Valcartier St-Adolphe	1	5 8	7 8	7	8		34		8	7	15	Bien.
*0	St-Audijne	1	0	0	0	0	0	00				1	

A.-A. LETARTE,

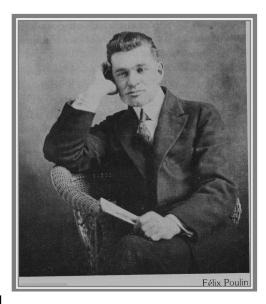
Inspecteur d'écoles.

1939 - Mariage de Claudia Lachance, institutrice

25 juillet – Mariage entre Claudia Lachance, institutrice, fille majeure de Napoléon Lachance, cultivateur, et de Albertine Roberge, de St-Pierre, avec Adrien Giguère, boulanger de la paroisse St-Esprit de Québec, fils majeur de feu Charles Giguère et de Marie Tailleur, autrefois de St-François.

Registre de la paroisse de St-Pierre

1943-1962 - Inspecteur Félix Poulin



Voir note biographique à l'annexe 1



1945 - Visite des inspecteurs à la petite école de St-Pierre de l'Île d'Orléans. Auteur: Inconnu Numéro d'image: 4281

1946 - A St-Pierre de l'Ile d'Orléans, avec Mme Alma Paulin-Driscoll

Avec une solide instruction, de la compréhension pour les problèmes de l'heure et une juste estime de la classe paysanne, les instituteurs de nos campagnes peuvent et doivent exercer une autorité bienfaisante sur leurs paroisses en dirigeant jeunesse et concitoyens d'âge mûr, en augmentant leur bagage intellectuel et culturel, en leur apprenant à «s'aider eux-mêmes» et à être solidaires les uns des autres. Le Québec grâce à l'homogénéité de sa population, semble une région particulièrement propice à cette mission du corps enseignant rural. Et maints exemples prouvent que des maîtres d'école ont compris leurs devoirs de chefs de file et qu'ils ont donné u irrésistible élan vers le progrès à la communauté dont ils font partie.

C'est ce que met en lumière la doctoresse Alma Paulin-Driscoll dans le «Journal» du Royal Architectural Institute of Canada sous le titre «An experiment in community education for co-operative economic and social work»,

Le numéro de juin de la revue en question est entièrement consacré à l'Île d'Orléans. Il contient, outre l'étude de Mme Paulin-Driscoll, Québécoise de langue anglaise, des articles de MM. J.-Barthélemy Renaud et Maurice Hébert ainsi que de très pittoresques photographies de M. George-A. Driscoll.

Mme Driscoll présente d'abord au lecteur l'Ile d'Orléans, ce «berceau du Canada français», où prospèrent les six jolis villages de Ste-Famille, St-François, St-Jean, St-Laurent, Ste-Pétronille et St-Pierre, pour lesquels l'apparition du pont a marqué un changement d'ère : très souvent là-bas dans les conversations courantes, ne relève-t-on pas des brides de phrases tels que «avant la construction du pont», «après la construction …»?

La femme de lettre brosse ensuite un tableau d'activité intellectuelle au village typique de St-Pierre.

Mme Driscoll situe d'abord le cadre, depuis les deux petits restaurants jusqu'à la ferme prospère de M. Léonidas Gagnon – qui fut maire pendant plus de 19 ans – autour des bâtiments de la Coopérative.

Depuis toujours, la population aux belles famille – (une de 19 enfants dans le Haut) – cherche à améliorer le sol dont elle vit presque uniquement. Elle tend l'oreille aux sages conseils des agronomes que précédèrent en 1845 Joseph-François Perreault et le docteur Hubert Larue. Tirant leur subsistance de leurs biens, les habitants seraient portés à l'individualisme, mais ils ont compris que dans la société moderne, la bonne entente mutuelle et la coopération importent plus que tout pour la pleine prospérité morale et matérielle.

Les institutrices de l'endroit Mlle Alice Plante, qui compte 29 ans d'enseignement, et son assistante, Mlle Thérèse Ferland «dont la vieille demeure située à deux milles de l'école, a abrité treize générations de la même souche», pensèrent un jour que leurs fonctions les désignaient à jouer un rôle utile pour le bien de tous les leurs. Et elles résolurent d'insuffler un regain de vie intellectuelle à leur paroisse, cette communauté de structure si particulière du Canada-français, compose de cellules «famille» fortement liées entre elles par les liens

que créent la parenté, la terre, et vivant sous la direction spirituelle d'un curé, en l'occurrence M. l'abbé Wilfrid Moreau.

Mlles Plante et Ferland reçurent l'appui du distingué ecclésiastique qui convoqua le 4 janvier 1945 ses ouailles pour y discuter en commun des mesures à prendre afin de développer à St-Pierre les biens- faits de l'Instruction et de la Culture. A cette séance mémorable, les projets fleurirent. Il fut question de nouveaux cours, de conférences, de représentations théâtrales et cinématographiques éducatives. L'enseignement agricole pour adultes retint particulièrement l'attention des assistants qui se promirent de lancer un appel de l'Éducation.

M. Louis Perron, du Ministère

Le plus remarquable fut que presque tous les projets se réalisèrent.

Le Secrétariat de la province procura les livres pour les cours.

M. Henri Aubin, un jeune homme de retour du collège fut chargé d'enseigner le français : M. Bélanger, professeur À Giffard, devait par la suite le remplacer.

Par l'entremise de M. Gaudry-Delisle, le Ministère de l'éducation fournit des films instructifs.

Un cercle d'étude se forma qui groupa bientôt jeunes et vieux hommes et femmes. Son mot d'ordre fut suggéré par M. B.O. Filteau : «Cultivons dans l'amitié les champs de nos intelligences!» Comme méthode de travail, les membres du cercle suivirent l'avis de M. Eugène Buissière, de l'Université Laval, user le plus possible de l'interrogation, soit utiliser les services des six serviteurs de Kipling : Qui, Quoi, Pourquoi, Quand, Comment, Où.

Et l'on se documentera sur toutes les formes de l'activité locale. L'on se rendit même au Parlement pour y assister à une séance de l'Assemblée législative afin de mieux connaître la «politique».

Il y eut des conférences dans la paroisse : notamment de M. Maurice Hébert, directeur du Bureau du tourisme de la province et membre de la Société Royale du Canada, de M. Georges Maheux, entomologiste du gouvernement de Québec, etc.

M. Paul Côté, de St-Louis de Courville, donna des leçons de comptabilité agricole et de sciences.

Grâce à la bienveillance de M. Émile Gauthier, directeur de l'École des arts ménagers, de Mme Lebeau, de Mlles Richard Galarneau et Rouleau, il y eut une classe de couture pour les jeunes filles et les femmes.

Des séances récréatives furent organisées. Elles plurent à tous et illustrèrent de façon frappante la théorie du R.P. Gonzalve Poulin, de la Faculté des sciences sociales de Québec qui voudrait qu'on utilise sur une plus grande échelle de théâtre dans un but éducatif.

Participèrent à l'organisation de ces représentations Mlles Simone Paré, Louise Dumais, Ernestine de Montigny, MM. Lomer Brisson, de l'Université Laval, Aubin, Paul-Émile Vézina, etc.

Et ainsi la population de toute une paroisse est en marche vers le Progrès et la Culture grâce à l'initiative de son curé et de ses institutrices.

Bel exemple à suivre, pour tous ceux qui ne sont pas engagés dans la voie qui conduit à une plus haute instruction par la collaboration de tous!

C'est ce que met en lumière la doctoresse Alma Paulin-Driscoll dans le «Journal» du Royal Architectural Institute of Canada sous le titre «An experiment in community education for co-operative economic and social work».



Et voici deux paysannes de l'ancienne Ile-de-Bacchus au travail dans un champ de pommes de terre. Pliées en deux, les femmes peiment pour le bien de la communaté. (Photo de M. George-A. Driscoll).



L'attitude de cette paysanne de l'île d'Orleans qui, le seau au bras, re traire ses vaches, ne reflète-t-elle pas la noblesse du paysage? Cette photographie, prise par M. George-A. Driscoll, a paru dans le numero de juin du "Journal" du Royal Architectural Institute of Canada, con

Le Soleil, dimanche 4 août 1946, p.7

1946 - Thérèse Ferland, institutrice



L'Action Catholique 17 novembre 1946, p.3

1949 - Nouvelle institutrice

Mlle Rosa Lemay, institutrice de St-Louis de Lotbinière, enseignera à l'école No.3, pour remplacer Mle Rose Alma Roy, en congé de maladie.

L'Action Catholique, 10 janvier 1949, p.8

1949 – Noëlla Bernier et Thérèse Ferland, institutrices

Mlles Noëlla Bernier et Thérèse Ferland, institutrices de l'école No.1, ont obtenu chacune du département de l'Instruction publique, une gratification de \$20.00 par l'entremise de M. l'inspecteur Félix Poulin, en récompense de succès obtenu dans l'enseignement.

Ajoutons que ces deux institutrices comptent déjà près de 20 ans d'expérience dans l'enseignement et jouissent d'un prestige enviable.

L'Action Catholique, 5 décembre 1949, p.6

1950 – Visite de l'inspecteur

M. l'inspecteur Félix Poulin, a terminé la visite des écoles le 19 décembre. 171 élèves sont inscrits aux écoles, dont 153 suivent le cours élémentaire et 8 le cours complémentaire.

L'Action Catholique, 9 janvier 1950, p.2

1952 - Annonce

2 INSTITUTRICES demandées, école Pont de l'Île St-Pierre, Île d'Orléans, salaire \$850 à \$900. S'adresser Henri Aubin, sec.-trésorier, St-Pierre, Île d'Orléans.

49900 – 20-6 (1fs) 113.

L'Action catholique, 20 juin 1952, p.20

1953 - Transaction

La commission scolaire a acquis 6600 pieds de terrain de plus pour la construction de son écoles centrale.

L'Action catholique, 12 janvier 1953, p.2

1954 - École centrale

Les plâtriers ont terminé récemment leur travail à l'École centrale qui contient huit classes. Le Soleil, 6 février 1954, p.7

DISTRICT N° 27 - RÉGION N° 4

Inspecteur: M. Félix Poulin

ÉLÈVES MÉRITANTS:

7º année: Céline Aubin, École No 1, Saint-Pierre, Ile d'Orléans.

9e année: Gisèle Leclerc, Couvent, Boischatel.

10e année: Denise Gagnon, Couvent, Saint-Laurent, Ile d'Orléans. 11e année: Claudette Nicole, Couvent, Sainte-Anne-de-Beaupré.

TITULAIRES MÉRITANTS:

7º année. Sœur Saint-Georges-Arthur, École No 2, Saint-Tite-des-Caps.

9e année: Sœur Georges-Marie, Couvent, Boischatel.

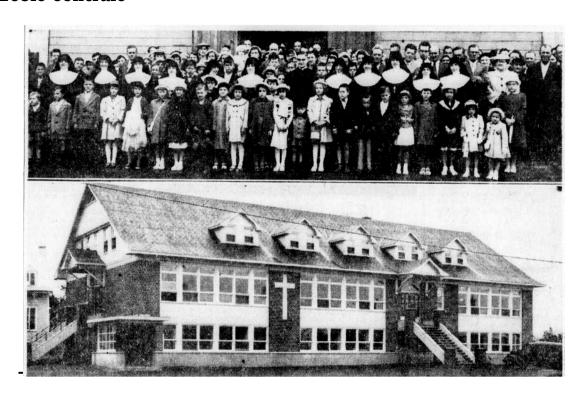
10e année: Sœur Marie-de-Sainte-Thérèse-de-l'Im., Couvent, Saint-Laurent, Ile d'Orléans.

139

11e année: Sœur Marie-du-Christ-Roi, Couvent, Sainte-Anne-de-Beaupré.

L'Enseignement primaire, octobre 1954, p.180

1954 – École centrale



LES SERVANTES DU ST-COEUR DE-MARIE A ST-PIERRE, I.O.: Les paroissiens de St-Pierre, Ile d'Orleans, ont fait un accueil chaleureux, ce matin, aux religieuses de la congrégation des Servantes du St-Cœur-de-Marie qui prendront charge de l'enseignement à la nouvelle école (photo ci-dessus) que l'on on vient de construire à St-Pierre. M. l'abbé J.-Emile Létourneau, curé de la paroisse, accompagné de plusieurs paroissiens, s'est rendu à Beauport, le siège de la province St-Cœur-de-Marie de cette communauté, pour escorter les quatre religieuses désignées à ce nouveau poste et les dirigeantes provinciales qui ont tenu à assister à cette cérémonie d'installation. La foule qui s'était groupée sur le portique de l'église pour saluer leur arrivée, a assisté à la bénédiction du Saint-Sacrement présidée par M. l'abbé Letourneau, après quoi une réception officielle eut lieu à l'école même Cette magnifique construction toute récente compte huit classes pour filles et garçons. Les religieuses enseignantes logeront au troisième étage de cette école. La photo du haut fait voir la foule groupée devant l'église à l'arrivée des religieuses; on remarque, au centre. M. l'abbé P.-Émile Létourneau, curé, entouré des RR. SS. Marie Clémentin, supérieure provinciale à Beauport; St-Gilles, économe provinciale: Françoise-Thérèse, directrice provinciale des études; St-Gédéon, supérieure du groupe qui prendra charge de la nouvelle école; Jacinthe-de-Fatima, Agathe-Cécile et Jeanne-Mance, toutes trois désignées pour St-Pierre: Marie- Auxiliatrice, supérieure de l'École supérieure de St-Jean, Ile d'Orléans; St-Jean-du-Désert, St-Emmanuel et Louise-Cécile, toutes trois de l'École de St-Jean, également. (photo du «Soleil»)

Le Soleil, 19 août 1954, p.17

1954 - Couvent

215 élèves sont actuellement inscrits au couvent, de la 1ère année à la 10e année inclusivement. Le transport des enfants s'effectue par la Cie Autobus île d'Orléans.

L'Action Catholique 15 novembre 1954, p.2

1955 - Commission scolaire

Le personnel enseignant comprend six institutrices et deux instituteurs comme suit :

Sr St-Gédéon, sup., St Jeanne-Mance, Sr Pauline-de-Lisieux et Mlles B. Dubeau, Rita Blais et Lise Bélanger, MM. L. Langlois et Etienne Tremblay.

Mutation

M. Cyrenus Ferland a fait l'acquisition de l'école du Pont de l'Ile désaffectée par la suite de la centralisation.

L'Action Catholique 23 septembre 1955, p.6

1956 - Annonce

INSTITUTEURS LAIQUES demandés pour enseigner école centrale. St-Pierre, Ile d'Orléans, salaire à partir de \$2,800.00. Diplôme complémentaire requis. Pour enseigner 7^e, 8^e, 9^e année. S'adresser à Henri Aubin, secrétaire. St-Pierre, Ile d'Orléans.

90708 - 7-6 (3fs) 113

L'Action Catholique 7 juin 1956, p.20

1958 - Demande de soumission à St-Pierre, I.O.

La Commission scolaire de St-Pierre I.O. désire vendre l'ancienne maison d'école (sans terrain) No 1 du village, située tout près du couvent neuf.

Tous ceux qui sont intéressés devront faire parvenir leur soumission au soussigné d'ici le 3 mai prochain. IL est entendu que l'acheteur devra ou transporter la maison, ou disposer des matériaux, débarrasser le terrain et le niveler, sans autres dommages, ou responsabilité à la Commission scolaire. Les soumissions seront considérées par la Commission scolaire le 4 mai, au couvent, à 11h a.m.

La Commission scolaire ne s'engage à accepter ni la plus haute ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

Henri Aubin, sec.

160, avenue Royale

St-Pierre, I.O.

L'Action catholique, 24 avril 1958, p. 18

141

1959 - Programme de la semaine d'éducation

La Semaine de l'Éducation dont la Corporation générale des instituteurs et institutrices prépare la célébration pour la période du 1er au 7 mars sera marquée par de nombreuses manifestations sur la Côte de Beaupré. Le Syndicat des instituteurs et institutrices de la Côte de Beaupré annonce le programme suivant : Une réunion régionale ouvrira la semaine, dimanche soir le 1er mars, à St-Pierre, Ile d'Orléans. Placée sous la présidence conjointe de M. l'abbé Létourneau, curé, et de l'honorable Yves Prévost, secrétaire provincial, la soirée comportera une causerie de M. l'abbé Armand Maranda du Collège de Lévis et une partie récréative confiée aux Joyeux Compagnons du Patro de Charlesbourg. Une deuxième manifestation régionale se déroulera à Ste-Anne de Beaupré mardi soir le 3 mars. Elle sera présidée par le Rév. Père L. Desgagné, s.sr, curé, et par l'honorable Yves Prévost. Mgr Guillaume Miville-Deschênes, curé de St-François d'Assise de Québec et commissaire d'écoles à Québec, sera le conférencier. Les Joyeux Compagnons du Patro de Charlesbourg compléteront le programme.

Le Soleil, 23 février 1959, p.6

1959 - Annonce

La Commission Scolaire de S-Pierre, Ile d'Orléans demande un professeur, collège 8 et 9ème années, expérience et diplômes, chant et solfège, salaire convention collective. S'adresser Henri Aubin, sec.

122538 – 16-7 (3fs) 113.

L'Action catholique, 16 juillet 1959, p.18

1962-1965 - Inspecteur Robert Gagnon

Annexe 1 - Notes biographiques des inspecteurs d'écoles

BARDY, **PIERRE-MARTIAL**, instituteur, médecin et homme politique, né à Québec le 30 novembre 1797, fils de Pierre Bardy, perruquier, et de Louise Cochy, dit Lacouture, décédé au même endroit le 7 novembre 1869.

Issu d'une famille d'origine italienne établie à Brest, en France, Mathieu Bardy, grand-père de Pierre-Martial, vint au Canada au début du XVIII^e siècle. Le jeune Pierre-Martial entre en 1811 au petit séminaire de Québec où il fait de brillantes études classiques : avec son ami Elzéar <u>Bédard*</u>, il passe pour le meilleur élève de la classe de philosophie. Tous deux prennent la soutane et sont tonsurés en même temps par Mgr Joseph-Octave <u>Plessis*</u>. Tout en étudiant la théologie au grand séminaire de Québec, Bardy enseigne pendant deux ans dans les classes de belles-lettres et de rhétorique du petit séminaire. En 1821, il renonce à l'état ecclésiastique et, le 5 février 1822, il épouse Marie-Marguerite Archambault de la paroisse de La Présentation, près de Saint-Hyacinthe. De ce mariage naîtront sept enfants dont un seul atteindra l'âge adulte.

Après avoir quitté le séminaire de Québec, Bardy se livre à l'enseignement : on le retrouve à Boucherville en 1825 où il dispense les rudiments de l'enseignement classique. Il taquine la muse et compose des chansons comme celle qu'on a retrouvée en l'honneur du départ de son ami le docteur John Dies Nelson, frère de <u>Robert*</u> et de Wolfred. Il remplira la charge d'inspecteur d'écoles de 1842 à 1868, ce qui témoigne de son intérêt durable pour l'éducation.

De 1824 à 1829, Bardy s'intéresse aussi à la médecine: il étudie avec le docteur William Robertson* de Montréal et reçoit son diplôme le 13 novembre 1829. Il exerce d'abord à Saint-Jacques puis à Saint-Athanase-d'Iberville pour enfin se fixer au quartier Saint-Roch de Québec en 1839. Il pratique au milieu d'une population de travailleurs avec son collègue Édouard Rousseau et laisse une réputation de grand dévouement et de charité. De 1848 à 1854, Bardy est secrétaire de l'école de médecine de Québec dont il est l'un des fondateurs avec, entre autres, Joseph MORRIN et Charles-Jacques FRÉMONT. Il y donne des cours sur les instituts de médecine et de chirurgie, la jurisprudence médicale et la botanique. Lors de la création de la faculté de médecine de l'université Laval [V. Louis-Jacques CASAULT], ses services ne sont pas requis comme membre du corps professoral. Vers 1854, il devient partisan de l'homéopathie, système répandu par l'Allemand Samuel Hahnemann qui a exercé la médecine à Paris de 1835 à 1843. Il a de vifs échanges avec le docteur Joseph Painchaud* sur le sujet dans la presse québécoise, et ses idées semblent avoir eu pour effet de diminuer son crédit dans le corps médical.

Ami intime de Louis-Joseph <u>Papineau</u>* et ardent patriote, Bardy se présente en 1834 comme candidat dans le comté de Rouville. Il défait facilement le candidat bureaucrate et siège à la chambre d'Assemblée de 1834 à 1838. Il s'éloigne de la politique pendant un temps. Le 9 octobre 1840, Bardy épouse en secondes noces Marie-Soulange Lefebvre. Deux filles naîtront de ce mariage dont Marie-Virginie-Célina, unique survivante de la famille, écrivain à ses heures et épouse de Pierre-Vincent <u>Valin</u>*, homme d'affaires de Québec.

143

Le 19 juin 1842, au lendemain de l'Acte d'Union, perçu comme une mesure destinée à perdre la nationalité canadienne-française, une grande assemblée se tient à Saint-Roch. C'est alors qu'on fonde la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec à l'image de celle de Montréal qui date de 1834 [V. Jean-François-Marie-Joseph MACDONELL]. Bardy, l'un des plus fervents apôtres du projet, est élu président. Napoléon Aubin* devient vice-président, James Huston* et Jacques-Philippe Rhéaume secrétaires. Le 24 juin suivant, lors de la célébration de la Saint-Jean-Baptiste, Bardy, dans son discours présidentiel, souligne l'importance de l'industrie, « objet indispensable vers lequel nous devons diriger toute notre énergie [...]. Nos produits, déclare-t-il, pourront en partie suffire à nos besoins pressants; conservons-les, fabriquons-les. » Comme président de la société (1859–1861), son nom est associé à l'érection du monument aux Braves de 1760. Lorsqu'en 1860 les fonds manquent pour parachever le monument, Bardy multiplie les appels dans la presse et à travers la province. Sa femme organise une kermesse avec les dames des quartiers Saint-Roch et Saint-Jean. Ce n'est que le 19 octobre 1863 que le gouverneur général du Canada, Charles Stanley Monck*, dévoile la colonne. Le monument, qui n'est pas encore payé, est déclaré propriété publique en 1864; les promoteurs échappent ainsi aux créanciers. Cette laborieuse affaire qui compromit les finances de la société a quelque peu terni la réputation de Bardy comme administrateur. Sa fille, Marie-Virginie-Célina, prétendra plus tard, en 1880, que la société a injustement oublié son père et elle fera rendre justice à sa mémoire.

En 1843, Bardy est de ceux qui demandent le retour de Papineau. En 1849, avec Napoléon Aubin, Jacques-Philippe Rhéaume, Joseph <u>Légaré*</u>, Antoine <u>Plamondon*</u> et d'autres antiunionistes farouches, il s'engage dans l'annexionnisme. Il préside la réunion du 27 octobre 1849 à Québec, prend la tête d'un mouvement qui recueille quelque 600 signatures mais il abandonne bientôt la partie pour se consacrer uniquement à ses « affaires professionnelles », sans changer d'opinion cependant.

Des contemporains de Bardy s'accordent à louer ses dons littéraires et son talent d'orateur. Décédé à Saint-Roch le 7 novembre 1869, à l'âge de 71 ans, il eut l'honneur d'être inhumé dans la crypte de la basilique de Québec. Une rue de Québec perpétue sa mémoire de même que la maison qui constitue le siège de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec.

PIERRE SAVARD

APC, MG 30, D62, 3, pp.253–257.— Daily Evening Mercury, 21 janv. 1880.— L'Opinion publique, 13 mai 1880.— P.-G. Roy, Fils de Québec, III: 89–91.— H.-J.-J.-B. Chouinard, Fête nationale des canadiens-français [...] (4 vol., Québec, 1881–1903), IV: 315s.— Le docteur Pierre Martial Bardy; sa vie, ses œuvres et sa mémoire, F.-X. Burque, compil. (Québec, 1907).— Sylvio Leblond, Le Dr Pierre-Martial Bardy (1797–1869), Trois siècles de médecine québécoise (Québec, 1970), 75–82.— Monet, Last cannon shot.— P.-G. Roy, Les petites choses de notre histoire (7 séries, Lévis, Québec, 1919–1944), 6e sér.— Benjamin Sulte, Histoire des Canadiens français, 1608–1880 [...] (8 vol., Montréal, 1882–1884), VIII: 130.— Victor Morin, Une chanson du Dr Bardy, BRH, XLVI (1940): 332–337.— Damase Potvin, Un petit

roman d'amour a valu à Québec le fondateur de la Société St-Jean-Baptiste [...], *L'Information médicale et paramédicale* (Montréal), 19 janv. 1954, 8s.

Bibliographie générale © 1977-2020 Université Laval/University of Toronto

JUNEAU, FÉLIX-EMMANUEL, instituteur, inspecteur d'écoles et auteur, né le 27 mai 1816 à Québec, fils de Nicholas Juneau, marchand, et de Josephte de Villers, décédé célibataire le 17 février 1886 dans sa ville natale.

Félix-Emmanuel Juneau étudia au petit séminaire de Québec de 1831 à 1833, fréquenta le collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière en 1835–1836 et revint au petit séminaire en 1836–1837. Obligé d'interrompre ses études à la suite, semble-t-il, des difficultés financières de son père, il se livra à l'enseignement. Vers 1840, il ouvrit dans le faubourg Saint-Roch, à Québec, sa propre école, l'académie commerciale et littéraire, qui accueillera jusqu'à 160 élèves.

Juneau eut très tôt à cœur l'avancement de sa profession et le perfectionnement du corps enseignant. En mars 1845, il annonça dans le Castor (Québec), à titre de secrétaire pro tempore, la création d'un comité en vue de former une société réunissant tous les instituteurs du district de Québec. Peu après une assemblée générale tenue à son école, on créa l'Association de la bibliothèque des instituteurs du district de Québec (reconnue juridiquement en 1849). Première tentative de regroupement des instituteurs, elle comptait notamment parmi ses fondateurs Antoine <u>Légaré*</u>, Clément Cazeau, Charles Dion et Benoît Marquette. Une société similaire vit aussi le jour à Montréal en 1845. Les membres de l'association de Québec se réunissaient une fois par mois dans le but de « s'instruire mutuellement, se mettre en état de mieux satisfaire aux besoins de la société, [et] donner à l'état d'instituteur toute l'importance qu'il a[vait] chez les autres nations »; ceux-ci se proposaient, entre autres, d'uniformiser non seulement les méthodes d'enseignement mais les matières et le matériel scolaires ainsi que la discipline. Grâce à ses nombreuses pétitions au gouvernement, l'association de Québec favorisa des mesures qui devaient contribuer à l'amélioration de l'enseignement : nomination d'inspecteurs d'écoles à compter de 1852, mise sur pied d'une caisse de retraite en 1856 et création de trois écoles normales l'année suivante. Comptant environ 60 membres à ses débuts, elle connut une progression constante jusqu'en 1854, année au cours de laquelle un incendie détruisit la maison de Juneau contenant les archives et une partie de la bibliothèque de l'association. À compter de ce moment, les assemblées s'espacèrent et furent peu fréquentées. Toutefois, en 1857, le surintendant du département de l'Instruction publique, Pierre-Joseph-Olivier Chauveau, en inaugurant les trois écoles normales, institua aussi trois associations qui en fait prolongeaient celles de 1845. Le 21 juillet 1857, Juneau fut élu président de l'Association des instituteurs de la circonscription de l'école normale Laval. Il devait en être un membre assidu jusqu'à sa mort, intervenant fréquemment dans les discussions et y prononçant à l'occasion des conférences.

Membre du Bureau d'examinateurs du district de Québec depuis 1849, Juneau fut nommé professeur à l'école d'application de l'école normale Laval dès l'ouverture de cette institution en 1857. Il n'y resta toutefois que deux ans car, le 2 décembre 1859, on le nomma inspecteur d'écoles

pour les comtés de Lévis et de Dorchester. Il s'agissait d'une charge particulièrement lourde, puisque les inspecteurs devaient, aux termes de la loi, visiter leur district deux fois par année et faire rapport au surintendant. En 1859, Juneau avait sous sa responsabilité 99 écoles dispensant l'enseignement à 6 837 enfants. Son salaire annuel était de \$700. Ses rapports indiquent qu'en général la qualité de l'enseignement était bonne ; d'ailleurs, il note chaque année des progrès constants à ce chapitre. Le 16 juin 1868, Juneau se vit confier un autre district d'inspection englobant les comtés de Montmorency, de Québec et de Portneuf, et incluant les écoles catholiques de la cité de Québec. Ce district sera subdivisé en 1875, compte tenu de son étendue. Un an avant son décès, Juneau avait 130 écoles sous sa juridiction, fréquentées par 8 237 élèves, et il recevait un salaire annuel de \$1 000.

Ce souci d'améliorer le statut des instituteurs et la qualité de l'enseignement devait amener Juneau à publier plusieurs volumes, afin de venir en aide à ses collègues et de rendre plus agréable aux enfants la période d'apprentissage. Ainsi, dès 1847, il faisait paraître à Québec une Dissertation sur l'instruction primaire, dans laquelle on propose de réunir à la fois les avantages pratiques de l'enseignement mutuel, du simultané et de l'individuel, un des premiers ouvrages pédagogiques écrits par un instituteur laïque canadien-français. Face à une situation où les écoles étaient en général trop petites et mal ventilées, les écoliers trop nombreux et le matériel pédagogique souvent archaïque, il proposait d'avoir recours au système de Joseph Lancaster, basé sur l'emploi de moniteurs, tout en laissant au maître une part active dans l'enseignement. La même année, il réédita à Québec la Nouvelle Méthode pour apprendre à bien lire du Français Jean Palairet. D'après le témoignage de Charles-Joseph Magnan*, « cette méthode de lecture était laborieuse, illogique et dépourvue d'intérêt », mais elle fit longtemps partie des livres approuvés par le conseil de l'Instruction publique. En 1866, Juneau publia un Traité de calcul mental à l'usage des écoles canadiennes (Québec) qui avait le grand mérite, selon Edmond LAREAU, de proposer enfin aux écoliers « des opérations en piastres et centins ». Deux ans plus tard, en collaboration avec Napoléon Lacasse, il publia à Québec un Alphabet ou syllabaire gradué, d'après une nouvelle *méthode*, qui se voulait plus rationnel et plus approprié à l'intelligence des enfants que les ouvrages antérieurs du même genre.

Après avoir consacré près de 50 ans au domaine de l'éducation, Félix-Emmanuel Juneau s'éteignit à Québec en 1886. Il pouvait revendiquer le mérite d'avoir été un des premiers instituteurs laïques à travailler sans relâche à la valorisation de la profession d'enseignant et au perfectionnement de ses confrères.

HUGUETTE FILTEAU

Outre les ouvrages déjà mentionnés, Félix-Emmanuel Juneau est l'auteur de : *Ode à mon âme* (Québec, 1874) ; *Livret des écoles ou petites leçons de choses* (Québec, 1877).

AC, Québec, État civil, Catholiques, Saint-Roch (Québec), 20 févr. 1886.— ANQ-Q, Etat civil, Catholiques, Notre-Dame de Québec, 28 mai 1816.— ASQ, Fichier des anciens.— Canada, prov. du, *Statuts*, 1849, c.145.— *JIP*, 1857–1879.— *Catalogue des anciens élèves du collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière*, 1827—

146

1927, [François Têtu, compil.] (Québec, 1927).— Quebec directory, 1854–1886.— P.-G. Roy, Fils de Québec (4 sér., Lévis, Québec, 1933), IV: 10–12.— [L.-]A. Desrosiers, Les écoles normales primaires de la province de Québec et leurs œuvres complémentaires ; récit des fêtes jubilaires de l'école normale Jacques-Cartier, 1857–1907 (Montréal, 1909), 83, 148–152.— André Labarrère-Paulé, Les instituteurs laïques au Canada français, 1836–1900 (Québec, 1965), 119–133.— Joseph Létourneau, « Notice nécrologique : feu M. F. E. Juneau », L'Enseignement primaire (Québec), 6 (1886) : 54–56.— C.-J. Magnan, « Éducateurs d'autrefois – anciens professeurs de l'école normale Laval – IV – F.-E. Juneau : 1816–1886 », BRH, 48 (1942) : 44–50.

Bibliographie générale © 1982–2020 Université Laval/University of Toronto

Inspecteur Félix Emmanuel Juneau

Mort de M. F.E. Juneau

L'un des citoyens les plus connus et les plus universellement respecté de cette ville, a payé hier matin son tribut à la mort.

Ce bon et jovial vieillard, le doyen de la classe enseignante de Québec, M. Félix Emmanuel Juneau enfin, n'est plus.

De longtemps on n'oubliera, à St-Roch surtout, cette figure si sympathique et celui qui fut pendant si longtemps l'instituteur dévoué que l'on a connu.

M. Juneau, qui a succombé à l'âge de 70 ans, était fils de marchand qui lui fit faire un cours complet d'études au Séminaire de Québec.

En terminant ses études le jeune homme se livra un peu à la médecine, mais il fut bientôt forcé pour subvenir à sa vie, d'ouvrir à St-Roch, l'école indépendante par laquelle est passé tant de personnes de cette localité.

A l'ouverture de l'école Normale Laval, en 1857, il y fut appelé comme professeurs et il ferma sa classe. En 1859, il cessa d'être professeur et il fut nommé inspecteur d'écoles, charge qu'il a remplie jusqu'à sa maladie.

M. Juneau a été pendant 40 ans au moins, secrétaire de la congrégation de St-Roch. Il était célibataire.

Le Canadien, 18 février 1886, p.3

VERS LE PASSÉ—GLANURES SCOLAIRES

Premier président et premier secrétaire de L'Association des Instituteurs catholiques de la Circonscription de l'École normale Laval de Québec, fondée le mercredi, 13 mai 1857.

> L'oubli se fait vite autour des noms des pionniers de notre enseignement primaire. De leur vivant même, plusieurs vieux instituteurs se voient mourir dans la mémoire du peuple pour lequel ils se sont dévoués. C.-J. MAGNAN.

DEUX ÉDUCATEURS DE MÉRITE

M. FÉLIX-EMMANUEL JUNEAU ET M. CHARLES-JOSEFH LEVESQUE-LAFRANCE (1) (1816 - 1886)(1833 - 1921)

L'Association des Instituteurs catholiques de la Circonscription de l'École normale Laval, de Québec, compta en 1857, parmi ses membres-fondateurs les plus dévoués, M. F.-E. Juneau et M. C.-J.-L. Lafrance. Tous deux furent du nombre de ceux qui travaillèrent le plus à sa fondation. Mieux que plusieurs autres, comprenant l'importance d'une telle union, ils en devin-rent les courageux innovateurs, secondés par quelques autres instituteurs. En 1857, lorsque ce projet se réalisa, l'Association, appréciant leur travail et leur valeur, ne pouvait pas faire un meil-leur choix en leur confiant sa direction. Bien intentionnés, résolus et actifs, MM. Juneau et Lafrance surent orienter vers un idéal pratique, ce groupe d'éducateurs, dès sa première année d'activités. A eux, en grande partie, revient l'honneur et le mérite d'avoir surmonté les difficultés de la première heure et dès les débuts, quidé l'Association dens le honne vois de le guelle elle réde la première heure et, dès les débuts, guidé l'Association dans la bonne voie de laquelle elle n'a jamais dévié. Si aujourd'hui, l'Association des Instituteurs catholiques de la Circonscription de l'École normale Laval de Québec, se maintient sur des bases solides, c'est grâce, dans une large mesure, au dévouement et à l'esprit de prévoyance de MM. F.-E. Juneau et C.-J.-L. Lafrance.

Faire revivre la mémoire de deux méritants éducateurs disparus, voilà notre but, en écrivant ces lignes. La lecture de quelques notes biographiques sur M. F.-E. Juneau et M. C.-J.-L. Lafrance, rappelera des souvenirs du temps passé aux plus âgés, et aux jeunes, leur montrera que nos précécesseurs savaient remplir leur vie d'actes utiles et exemplaires.

148

⁽¹⁾ A la fin des procès-verbaux (1857-1859), dans le premier registre de l'Association des Instituteurs catholiques de la Circonscription de l'École normale Laval, de Québec, on remarque que M. Lafrance signait comme secrétaire: C.-J. Lévêque-Lafrance. Pour des raisons que nous ne connaissons pas, il a changé dans la suite, l'orthographe du mot Lévêque (Levesque).

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

459

M. Félix-Emmanuel Juneau

Premier président de l'Association des Instituteurs catholiques de la Circonscription de l'École normale Laval, de Québec.

(1816 - 1886)

Parmi les éducateurs d'autrefois qui se distinguaient par leur conduite, leur savoir, leur travail et leur dévouement à l'instruction de la gente écolière, M. Félix-Emmanuel Juneau était au premier rang. Parler de cet homme, c'est évoquer la belle figure d'un humble mais in-

trépide maître-d'école d'antan.

M. F.-E. Juneau est né à la Haute-Ville de Québec, le 27 mai 1816 et était le fils de Nicolas Juneau, marchand, et de Marie-Josephte de Villers. Il fit ses études classiques au Séminaire de Québec et, un séjour au Collège de Ste-Anne de la Pocatière. Pour des raisons pécuniaires, il dut renoncer à étudier la médecine, rêve qu'il avait caressé. Il se fit donc instituteur, espérant trouver dans ce nouvel état le bonheur et les ressources suffisantes pour vivre. Il fonda, à St-Roch de Québec, une école commerciale qu'il dirigea avec succès jusqu'en 1857. Un grand nombre d'hom-

mes, qui ont fait honneur à la société, ont reçu, dans cet établissement scolaire, leur première éducation. Pendant vingt ans, il enseigna ainsi au milieu des paroissiens de St-Roch de Québec. En 1845, il fonda, aidé de ses confrères MM. E. Légaré, F.-X. Toussaint, C. Dion, J. Richard et B. Marquette, à sa résidence privée, la première association d'instituteurs à Québec se composant d'une soixantaine d'adhérents. Cette dernière porta le nom d'Association de la Bibliothèque des Instituteurs de Québec inservices des la residence de la Bibliothèque des Instituteurs de Québec inservices des la residence de la Bibliothèque des Instituteurs de Québec inservices des la residence de la Richard de la des Instituteurs de Québec jusqu'au jour (13 mai 1857) où elle se fusionna avec l'Association des Instituteurs du Comté de L'Islet, pour former celle qui existe aujourd'hui dont M. F.-E. Juneau fut élu premier président le 21 juillet 1857, (1857-1859). Il y resta attaché jusqu'à sa mort, et il donna devant celle-ci, de 1857 à 1886, maintes conférences dans lesquelles ses qualités d'homme

instruit et de pédagogue expérimenté se reflétaient avantageusement.

M. F.-E. Juneau fit partie du Bureau d'Examinateurs catholiques, pour le district de Québec,

de 1849 à 1886.

Charitable et compatissant au plus haut point, M. Juneau appartenait à l'admirable Société Saint-Vincent de Paul dans laquelle il a présidé une Conférence une quarantaine d'années. D'une piété sincère, M. Juneau se faisait un honneur d'appartenir à la Congrégation de la Sainte-Vierge

de St-Roch: il en fut membre longtemps et, pendant quarante-trois ans, secrétaire.

Afflgé deux fois par de désastreux incendies qui détruisirent tous ses biens, spécialement celui du 19 juillet 1854, M. Juneau ne se découragea pas et il supporta ces malheurs avec une indomp-

table energie, confiant toujours dans la divine Providence.

Reconnaissant son talent et ses capacités, on l'appela en 1857, lors de l'ouverture de l'École normale Laval de Québec, à faire partie des premiers professeurs de cette maison d'éducation. Il y professa jusqu'au 2 décembre 1859, date où il fut nommé inspecteur d'écoles. A noter en passant que M. F.-E. Juneau eut le premier la direction française de l'important département,

l'École d'Application de l'École normale Laval, de Québec. Studieux et progressiste, M. Juneau écrivit des manuels scolaires qui furent fort appréciés, tels que: Méthode pour apprendre à bien lire; Calcul mental; Leçons de choses; Alphabet (en collaboration avec M. N. Lacasse), etc...

M. F.-E. Juneau décéda à Québec le 16 février 1886, après une longue maladie de treize mois, à l'âge de 69 ans et 9 mois. On lui donna une sépulture humble mais convenable, cérémonie funèbre qui fut digne du modeste et méritant éducateur qui venait de mourir. Ses funérailles eurent lieu, au milieu d'un grand concours de parents et d'amis, en l'église de St-Roch, samedi le 20 février 1886. C'est dans le cimetière Saint-Charles de Québec qu'il dort son dernier sommeil parmi ses chers défunts, à côté de son ex-collègue da l'École normale Laval de Québec, M. Joseph-Émile de Fenouillet (1), professeur, son ami de cœur, à qui il avait donné l'hospitalité suprême dans son lot de famille: charitable asile, témoignage ultime d'une sincère amitié pour ce distingué expatrié

En guise d'éloge final, nous faisons nôtres les lignes suivantes que Le Courrier du Canada, de Québec, du 18 février 1886, publiait à l'occasion de la mort de M. Juneau:

"Notre ville vient de perdre l'un de ses concitoyens les plus estimés et les plus respectés dans la personne de M. F.-E. Juneau, inspecteur d'écoles. C'est une perte qui sera ressentie par les amis de l'éducation et de la charité...
"M. Juneau était véritablement un homme instruit, mais chez lui, l'humilité l'emportait

sur la science; il fuyait les éloges et les honneurs, et voilà pourquoi il vécut toujours dans un état

pour ainsi dire obscur, quoiqu'il fut connu et aimé de tout le monde..."

L'humilité, la piété, la charité et la compétence professionnelle, furent les qualités mai-

tresses de M. Juneau.

L'enseignement primaire: journal d'éducation et d'instruction, avril 1929.

M. J.-E. de Fenouillet, français d'origine, homme de lettre, érudit et écrivain de première valeur, décédé à Québec, le 25 juin 1859.

PRÉMONT, JOSEPH

1875 - Joseph Prémont, nommé inspecteur des écoles

(Correspondances)

M. Joseph Prémont, instituteur depuis quinze ans, à la Sainte-Famille, Ile d'Orléans, sa paroisse natale, vient d'être nommé inspecteur des écoles des comtés de Québec et de Montmorency, comtés distraits du district de M. l'Inspecteur F. E. Juneau.

Ceux qui connaissent M. Prémont, ses heureuses qualités de l'esprit et du cœur, son dévouement à la cause de l'éducation, applaudiront à cette nomination. Ce monsieur est un des premiers et un des plus distingués élèves de l'École Normale-Laval, et le gouvernement, en l'appelant à la charge importante d'inspecteur d'écoles, a fait preuve de son désir de récompenser ceux des instituteurs qui par des études constantes, savent se distinguer dans l'enseignement.

Nous félicitons donc le gouvernement de son heureux choix autant que nous félicitons le nouvel inspecteur de sa promotion et les deux comtés qui vont bénéficier de sa surveillance éclairée.

Le gouvernement, en créant ce nouveau district d'inspection, a voulu aussi récompenser M. F. E. Juneau des importants services que ce digne inspecteur n'a cessé de rendre à l'éducation et dont le zèle et le dévouement sont bien connus, en subdivisant son immense district beaucoup trop étendu pour un seul inspecteur.

M. Juneau continuera à visiter les écoles de la cité de Québec et celles du comté de Portneuf. - communiqué

Le Journal de Québec 5 mars 1875, p.2

M. Prémont est né à Sainte-Famille, Isle-d'Orléans, en 1841. Il a suivi les cours de l'Ecole normale Laval et reçut un brevet en 1859. De 1860 à 1875, il fonde et dirige l'école modèle de sa paroisse natale en même temps qu'il occupe les charges de maître de poste, de secrétaire-trésorier du conseil local et du conseil de comté. Il jette les bases de la société d'Agriculture de l'Isle-d'Orléans et en devient le premier secrétaire-trésorier. En 1869, il est nommé capitaine de milice pour la division régimentaire de Montmorency. Nommé inspecteur d'école en 1875, et membre du Bureau d'examinateurs de Québec et de la Commission administrative du Fonds de pension en 1887. M. Prémont a aussi occupé la charge de maire de sa paroisse où il possède une vaste ferme qu'il exploite lui-même.

Voici la délimitation du district d'inspection de M. Prémont: le comté de Montmo rency, excepté les municipalités de Saint-Adolphe et de Laval; la cité de Québec et la municipalité de Saint-Roch-Nord.

L'enseignement primaire, 19e année, no 12, mai 1898, p.473.

MAISONS D'ÉCOLE ET MOBILIER SCOLAIRE

Je signale à l'attention du gouvernement le rapport de M. l'inspecteur Prémont, en ce qui concerne la construction des maisons d'école et le mobilier scolaire de son district.

On trouvera dans ce rapport un exemple remarquable d'une des împortantes réformes qui sont en voie d'accomplissement dans notre province. Saus bruit, c'est à dire sans appeler à tout propos le public comme témoin de nos efforts journaliers, nous opérons graduellement la transformation des bâtiments et du matériel scolaires. La loi de 1876, qui oblige les municipalités à ne construire les écoles que dans de certaines conditions de grandeur et d'aménagement, n'a pas été votée sans beaucoup d'hésitation par la légis-lature. On craignait que le peuple ne s'indignât de cette contrainte et du surcroît de dépenses qui pouvait s'ensuivre, et que le sentiment populaire ne se manifestât dans les élections. Il n'en a rien été. On s'était mépris sur les idées du peuple, je suis heureux de le constater, en matière d'instruction publique; l'opposition faite à la loi est à peine appréciable. La bonne volonté que l'on a mise à s'y soumettre et à suivre mes instructions est un des indices les plus éclatants du progrès qui s'est fait dans les esprits depuis quelques années et de la disparition des anciens préjugés.

L'œuvre accomplie dans le district de M. Prémont d'une manière si brillante, s'est poursuivie dans tous les autres districts avec un succès plus ou moins marqué. Dans certaines localités pauvres ou nouvellement ouvertes à la colonisation, nous ne pouvons exiger la stricte observance de la loi; ce serait décréter l'abolition de l'école elle-même; mais partout où la chose est possible, on construit de nouvelles écoles, on bien l'on répare les anciennes convenablement, et l'on renouvelle le mobilier scolaire.

Le temps n'est pas éloigné où la transformation sera complète.

L'enseignement primaire, 5e année, no 8, 15 avril 1885, p.92

1898 – Mort de Joseph Prémont

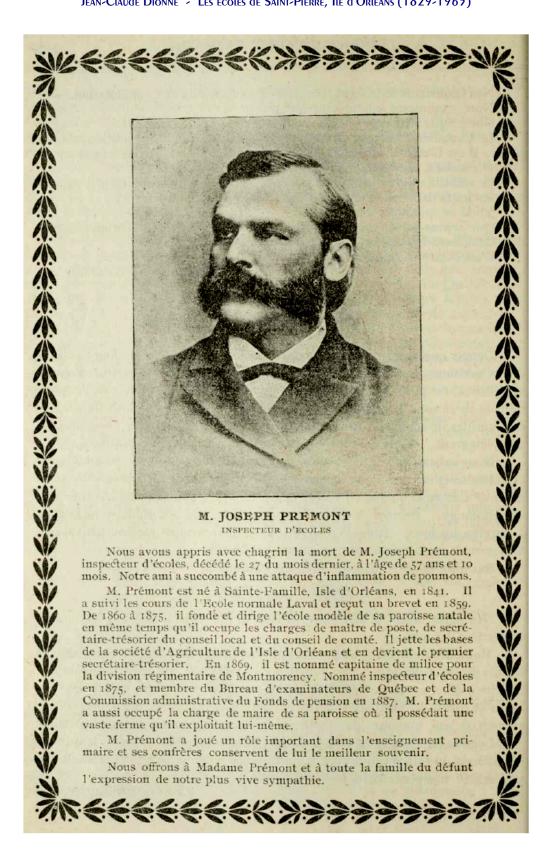
Nous avons la douleur d'apprendre la mort de M. Joseph Prémont, inspecteur d'écoles, décédé dimanche après-midi à sa résidence du faubourg Saint-Jean, à l'âge de 57 ans et 10 mois. Il a succombé à une attaque d'inflammation de poumons après quelques jours de maladie seulement.

M. Prémont a joué un rôle important dans l'enseignement primaire et n'a cessé de travailler au progrès de l'instruction publique en cette province. Après avoir fait son cours à l'École normale Laval, il se livra à la noble profession d'instituteur dans la belle paroisse de Sainte-Famille, Île d'Orléans. Il fut ensuite nommé inspecteur d'écoles pour les comtés de Montmorency et de Québec, poste qu'il occupait depuis vingt-trois ans; il fut aussi un des membres de l'ancien bureau des examinateurs de Québec.

M. Prémont se livrait aussi à l'agriculture. Sa magnifique ferme de Sainte-Famille atteste le zèle qu'il déployait pour faire disparaître la routine et donner à l'art agricole l'impulsion qu'il mérite.

Nous prions Madame Prémont et toute la famille du défunt de vouloir bien agréer l'expression de nos plus sincères condoléances.

Le Journal des Campagnes, 3 décembre 1898, p.10



L'enseignement primaire : journal d'éducation et d'instruction, janvier 1899, p.280

VIEN, GEORGES STANISLAS

M. G.-S. VIEN

UNE UTILE ET LONGUE CARRIÈRE—CINQUANTE ANS D'INSPECTORAT 1877-1927.

Le 25 février 1927, M. G.-S. Vien, inspecteur d'écoles depuis un demi-siècle, prenait sa

retraite après une belle et utile carrière.

C'est le 12 novembre 1877, que M. Vien fut nommé inspecteur d'éccles "pour le nouveau district de Beauce", dit le Journal de l'Instruction publique de novembre et décembre 1877, page 166. Ce nouveau district de Beauce, créé en 1877, avait été détaché de celui de M. P.-F. Béland, district comprenant les comtés de Beauce, Lotbinière et partie de Mégantic.

M. Vien visita le district de Beauce jusqu'en 1887-88, alors qu'il fut transféré dans le district Lévis-Dorchester, succédant à M. Édouard Carrier, inspecteur depuis juin 1868.

En 1888-89, M. Vien fut promu au district de Québec (cité, comté de Montmorency et ville de Lévis), poste qu'il occupa jusqu'à sa retraite en février 1927.

Ancien élève de l'École normale Laval, M. Vien fut instituteur pendant cinq ans, au

village de Lauzon, avant d'être nommé inspecteur.

M. Vien a donc bien mérité le repos dont il jouit, après une longue carrière poursuivie avec dévouement et succès, carrière rehaussée par une grande dignité de vie. Que Dieu accorde encore plusieurs années à cet estimable confrère: c'est le vœu que nous formulons en ce 12 novembre 1927, cinquantième anniversaire de la nomination de M. Vien comme inspecteur d'écoles (12 novembre 1877).

C.-J. MAGNAN.

L'Enseignement primaire, 49 ème volume, No. 3, Québec, novembre 1927, p.133

POULIN, FÉLIX

Félix Poulin (1890-1983)

Paul-Miki Félix naît dans la grande maison de pierre en bas de la côte, le moulin à eau, le 1^{er} octobre 1890. Il est le cinquième enfant d'une famille de treize. Fils de Louis-Alfred Poulin et de dame Vitaline Létourneau, il a pour parrain et marraine, son oncle Paul-Miki Létourneau et son épouse, Léonie Marquis.

Après ses études élémentaires à l'école modèle, il prend son diplôme d'instituteur à l'École normale Laval. Il débute dans l'enseignement à

Thetford-Mines où il enseigne pendant deux ans, puis il regagne la ville de Québec où il s'engage comme instituteur pendant sept ans à Notre-Dame-de-la-Garde, appelée «Cap-Blanc». À Notre-Dame-de-la-Garde, il réside au presbytère et chante la messe tous les matins. C'est à cette période de la vie qu'il s'initie à la musique chorale et suit des cours de chant en compagnie de son frère aîné, Alfred, qui est maître de chapelle à Saint-Charles de Limoilou. L'école Saint-Cœur de Marie de Québec bénéficiera de ses services pendant deux ans.

En 1921, ses talents de pédagogue sont reconnus et lui valent la nomination d'inspecteur d'écoles d'abord pour la région de la Gaspésie de 1921 à 1927 environ; puis il occupera la même fonction pour une partie de la Beauce et de Dorchester, à partir de 1927 ou 1928 jusqu'à 1943. À l'apogée de sa carrière, il sera inspecteur d'écoles pendant vingt ans, de septembre 1943 à juin 1963, à l'Île d'Orléans et sur la Côte-de-Beaupré.

À partir de sa nomination comme inspecteur d'écoles, Félix établit sa résidence permanente à Sainte-Famille. Avec l'appui du curé Alfred Martel, il instaurera le chant grégorien dans la paroisse :

Il répondait ainsi à un désir du Pape saint Pie X qui, dans son « Motu Proprio » du 22 novembre 1903, donnait la première place au chant grégorien dans les célébrations liturgiques de l'Église catholique romaine. Pour s'y conformer, il organise la chorale dont il prend la direction et à laquelle il donne des cours de solfège, un soir par semaine. Nombreux furent ceux qui répondirent à son appel 11.

Un spectacle terrible l'attendait vendredi, le 28 septembre 1934. À la demande de Pierre Marquis, menuisier, un voisin qui était descendu faire un tour au moulin pour jaser avec Alfred Poulin, Félix fut précipitamment interpellé: «Félix, viens arrêter le moulin, Alfred est pris!...» Félix, le fils d'Alfred, accourt en toute hâte, arrête le moulin et voit son père horriblement mutilé, broyé à mort par une roue de transmission ¹².

Le 26 juillet 1939, Félix épouse Bernadette Nolet à Saint-Pascal-Baylon; la bénédiction nuptiale leur est donnée par le grand ami de Félix, le curé de Saint-Pascal, l'abbé Hildevert Desroches, autrefois curé à Notre-Dame-de-la-Garde où Félix a lié avec lui une grande amitié, en 1921.

^{11.} Archives de la fabrique, POULIN, Pascal, *Le Feuillet paroissial*, le 27 novembre 1983, «Un vieux paroissien nous quitte». Collaboration toute spéciale de monsieur Pascal

^{12.} Le Soleil, lundi le 1er octobre 1934, Un terrible accident à Sainte-Famille.

En 1940, toujours maître de chapelle à Sainte-Famille, Félix voit à faire participer la foule aux chants de l'ordinaire de la messe; en cela, il répond à la demande du Cardinal Villeneuve. Le 29 janvier 1941, Félix Poulin, le maître de chapelle reçoit la médaille du « Mérite diocésain » des mains de Son Éminence le Cardinal qui, par ce geste, reconnaît la qualité exceptionnelle des services rendus à la paroisse et au diocèse dans le domaine musical et liturgique.

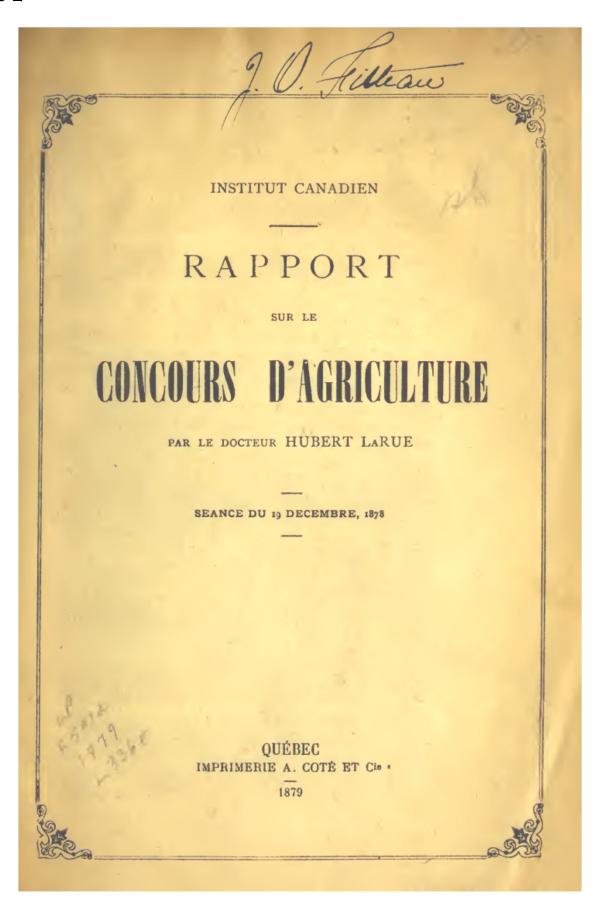
Directeur de la chorale pendant plus de cinquante-cinq ans, Félix Poulin a fait fructifier ses talents au service de toutes les familles de la paroisse, soit à l'occasion d'un mariage, soit à l'occasion de noces d'argent ou noces d'or, soit lors des funérailles.

Il œuvra pendant plus de cinquante-deux ans dans l'éducation, d'abord à la formation des jeunes, ensuite à la formation des maîtres, comme inspecteur d'écoles: ce qui lui permit d'obtenir les plus hautes distinctions du mérite scolaire.

Cet homme décédé le 14 novembre 1983, à l'Hôtel-Dieu de Québec, à l'âge de 93 ans, était fait pour l'excellence. Il a emporté avec lui non seulement l'affection, la considération et l'amitié de ses coparoissiens mais aussi celles de tous ceux qui l'ont connu. À juste titre, il est un des points de fierté, une des gloires de Sainte-Famille! une des gloires de l'Île d'Orléans! une des gloires du Québec et du pays tout entier!

LÉTOURNEAU, Raymond, Sainte-Famille. L'aînée de l'île d'Orléans. Raymond Létourneau 1984, p.351-54

Annexe 2



RAPPORT

SUR LE

CONCOURS D'AGRICULTURE

Rapport du docteur HUBERT LA RUE.

Séance du 19 décembre 1878.

MESSIEURS,

A une réunion du comité de direction de l'Institut Canadien, un an passé, il fut décidé de proposer comme sujet de concours la question suivante :

"Eloge de l'agriculture; de l'état de l'agriculture dans la province de Québec; des meilleurs moyens à prendre pour en activer le progrès."

Une somme de cent piastres était patriotiquement mise à la disposition de l'Institut par M. L. J. C. Fiset, protonotaire de cette ville, et M. Fiset dictait lui-même le thème du concours.

Le choix du sujet, avouons-le, ne pouvait être plus heureux; car s'il est une question importante pour le Dominion en général et pour la province de Québec spécialement, c'est bien la question de l'agriculture.

Deux concurrents sont entrés en lice, et ont répondu à l'appel de l'Institut. Le nombre des concurrents aurait pu, aurait dû être plus considérable. Mais on se consolera aisément de cette pénurie à la lecture des deux compositions qui sont l'objet de ce rapport. Toutes les deux sont vraiment remarquables à tous les points de vue; et mes auditeurs s'en convaincront aisément lorsqu'ils pourront les lire et les étudier dans l'Annuaire de l'Institut.

En tête de la composition de M. Barnard, on lit cet axiome bien connu qui a été formulé la première fois, si je ne me trompe, par le bonhomme Franklin:

« Celui qui fait croître trois brins d'herbe là où il n'en poussait qu'un auparavant, est un véritable bienfaiteur de son pays.»

En tête de la dissertation de l'abbé Provancher, on lit le vers suivant du jardinier de Mantoue:

O fortunatos nimiùm sua si bona norint Agricolas!

Dans l'étude de pareilles questions où il s'agit exclusivement d'économie agricole—la première de toutes nos questions d'économie politique—il fallait de la clarté, de la précision dans le style, et absence complète de toutes fleurs de rhétorique.

Des retours sur le passé, des observations sur le présent, des prévisions pour l'avenir, c'est là ce qu'on devait

attendre, rien de plus, mais rien de moins.

Sur tous ces points les membres du jury d'examen n'ont que des éloges à adresser aux deux concurrents. Tous deux ont été sobres de style, à ce point que les juges du concours ont pu comprendre leurs pensées, interpréter leurs idées à une première lecture.

(A la suite de ce préambule, le rapporteur a reproduit, avec éloge, de nombreux extraits des travaux des concurrents, et a continué dans les termes suivants):

Je crois avoir rendu justice aux deux concurrents; je crois avoir signalé suffisamment les qualités qui distinguent leurs compositions; mais le cadre du sujet mis au concours était si vaste que, pour le remplir convenablement, il aurait fallu faire un traité complet, écrire un volume entier.

Dans cette deuxième partie de mon rapport je vais essayer de combler, quoique très-imparfaitement, certaines lacunes que les limites réservées à de semblables travaux rendent inévitables.

Ainsi, à propos de l'éloge de l'agriculture, les concurrents auraient pu serrer de plus près le nœud de la question, et particulariser davantage, en mettant sous nos yeux un petit tableau des mœurs douces et paisibles, de la vie si pleine de félicités du cultivateur canadien modèle; modèle comme eux et moi nous voudrions qu'il fût.

Je me le représente comme suit:

40 ans. Jeune encore; dans toute la vigueur de l'âge,

dans toute la puissance de sa virilité.

Epoux d'une femme de 35 ans,—belle comme toutes les canadiennes; pleine de force et de santé; toujours de bonne humeur comme son mari; mère de douze ou de quinze enfants—pas moins de douze!—Il faut, messieurs, conserver intactes les saines traditions de nos pères!

120 arpents de terre sous les pieds; pas d'hypothèques. Grange de 100 pieds de longueur, nouveau modèle. Trente bêtes à cornes, 25 moutons, six chevaux, 8 cochons berkshire, petite race, 250 voyages de foin, avoine, blé, pois, pommes de terre, laine, beurre, saindoux, œufs, poulets, dindons, étoffe du pays, toile canadienne; cela à profusion.

Pas de procès. Bonne dîme pour le curé de la paroisse, mesure française. Un des meilleurs bancs dans l'église. Marguillier—ancien ou nouveau, ou les deux à la fois.—Pas juge de paix, mais conseiller de la municipalité scolaire ou membre de la société d'agriculture. Pas chef de cabale électorale; électeur seulement, suivant sa conscience. Pour surcroit de bonheur, un des meilleurs lots dans le cimetière: tel est l'aspect sous lequel se présente à mon esprit le cultivateur canadien modèle.

Si j'étais cultivateur—hélas, pourquoi ne le suis-je pas !—si j'étais cultivateur, les honneurs que confère une mairie de paroisse, une préfecture de comté, m'ennuieraient beaucoup. Ce sont là des espèces de domination universelle qui donnent naissance à une foule d'inquié-

tudes, créent des soucis innombrables, toutes choses qui

me sont profondément antipathiques.

Pourtant, je ne serais pas insensible à l'aiguillon de la gloire; mais, entre tous les honneurs qui pourraient s'offrir à ma convoitise, nuls ne conviendraient mieux à mes goûts que ceux de secrétaire de la municipalité scolaire, ou de secrétaire de la société d'agriculture de mon comté.

A vrai dire, cumuler les deux postes serait le comble de mes vœux.

Supposons que je sois l'un ou l'autre, ou l'un et l'autre. Alors, je parviendrais sans peine à convoquer une assemblée conjointe des officiers de la municipalité scolaire et des membres de la société d'agriculture; à cette réunion seraient invités spécialement M. le curé, le médecin, le notaire, le maître d'école, les marguilliers et autres notables du comté.

Le président, homme d'esprit, trouverait facilement moyen d'amener sur le tapis un sujet de débat quelconque. Une heure durant, des orateurs émérites, habitués aux luttes de hustings, épuiseraient le sujet de la discussion avec un art merveilleux, c'est-à-dire, en parlant de toute autre chose que de ce qui aurait trait à la question.

Enfin, lorsque tout le monde serait à bout d'haleine, le président, avec une condescendance qui me ferait infiniment d'honneur, demanderait l'opinion du secrétaire sur

les diverses questions en litige.

Lors, avec beaucoup de gravité, je commencerais par féliciter les discoureurs sur leurs brillants efforts d'éloquence, et sur la lumière nouvelle qu'ils auraient projetée sur le sujet. Je me concilierais les deux partis car il y aurait au moins deux partis—en leur affirmant que tous deux ont raison.

Armé de toutes pièces, grâce à ces précautions oratoires, je ferais le discours suivant, en termes bien simples, et dans un langage qui serait à la portée de mes

auditeurs:

Monsieur le Président, Messieurs,—Si j'ai bien compris les éloquents discours que je viens d'entendre, le sujet de la discussion serait le suivant, savoir : de l'éducation de nos enfants, et des meilleurs moyens à prendre

7

pour développer et activer le progrès de l'agriculture en

cette paroisse et dans ce comté.

Suivant moi, ces deux sujets sont liés l'un à l'autre intimement, à tel point que l'un ne peut pas aller sans l'autre.

Mais le commencement de tout progrès, en cela comme en une foule d'autres choses, c'est la maison d'école.

Or, en premier lieu, certaines gens de mon arrondissement sont à se demander—cela peut paraître étrange—s'il n'y a pas trop d'écoles dans nos paroisses, et si l'on donne bien à ces écoles des dénominations convenables.

Voici comme ils raisonnent: nos instituteurs reçoiventils une rémunération suffisante? Non; et pourquoi?—

Parce qu'il y a trop d'écoles!

Une certaine somme est votée annuellement par la législature locale et par les municipalités pour la subvention des maisons d'éducation. Mais cette somme est répartie sur un trop grand nombre de ces maisons, et il arrive que les bons instituteurs, ne recevant qu'un maigre salaire, abandonnent bientôt la carrière de l'enseignement pour en embrasser une autre qui leur offre une position plus brillante, un avenir mieux assuré.

Ceux qui raisonnent ainsi ont-ils raison, ont-ils tort? Je ne me prononce pas là-dessus, Monsieur le Président, et Messieurs du comite; je soumets la question à votre

examen.

Dans notre temps, M. le Président—car, tous deux, fils d'habitants, et à peu près du même âge, nous avons fréquenté les mêmes écoles—dans notre temps, dis-je, il n'y avait que trois écoles dans la paroisse, savoir : une école modèle No 1, une autre école modèle No 2, et une école dite élémentaire. Dans cette dernière nous avons appris l'épellation de l'Alphabet et la lettre du Petit Catéchisme.

Le salaire des maîtres d'école modèle était de 70 à 80 louis, salaire considérable pour cette époque; celui de la maîtresse d'école élémentaire était de vingt-cinq louis.

De l'école élémentaire, ou de la petite école, comme nous l'appelions, nous passions dans l'une ou dans l'autre des deux écoles-modèles. Quelle joie! quel contentement! en un jour nous étions devenus hommes; en

un jour nous avions grandi de cent coudées.

Dans ces écoles modèles nous apprenions peu, mais bien. On nous enseignait la grammaire française, l'arithmétique, la comptabilité, fort peu de géographie; le dépôt de livres était à l'état de mythe, il n'y avait pas de cartes; de l'histoire du Canada, rien; Garneau ne l'avait pas encore découverte.

Nos pères, nos mères assistaient aux examens que

présidait M. le Curé.

Pas de piano!

Le théâtre, improvisé, était orné de sapins, décoré de verdure et d'une foule de plantes et de bouquets aux couleurs variées. Toutes ces couleurs se mariaient ensemble harmonieusement, même le rouge et le bleu!

Le premier de la première classe débitait un petit boniment littéraire,—une fable de Lafontaine ordinaire-

ment.

C'est chose fort remarquable comme les animaux de Lafontaine—nonobstant l'opinion contraire de Châteaubriand,—ont toujours eu le privilège d'enseigner une foule de bonnes choses aux hommes de bonne volonté sur la terre.

La cérémonie se terminait par la distribution des prix; et le premier prix, le prix d'excellence, était une petite image de saint Pierre, de saint Joseph, de sainte Marguerite,—de saint Patrice quand le maître était un irlandais.—Cette image était ornée de toutes les couleurs de l'arc-en-ciel.

Que si, de ces temps-là, on passe aux temps d'aujourd'hui, on trouve, M. le Président, que les choses sont bien changées. Au lieu d'une école élémentaire, et de deux écoles modèles par paroisse, nous voyons des écoles commerciales, des écoles académiques, des académies pour les garçons, des académies pour les filles, et jusqu'à des séminaires pour ces dernières.

Or, au dire de quelques-uns, le qualificatif commercial, accolé au mot école, aurait un effet pernicieux sur l'esprit de nos enfants. Au sortir de ces écoles dites commerciales, nos enfants s'imaginent, croient sincèrement qu'il serait au-dessous de leur dignité d'embrasser

une autre carrière que celle du négoce.

Les mêmes prétendent qu'il y déjà, en ce pays, beaucoup trop de marchands, de trafiquants, et surtout beaucoup trop de commis-marchands.

Avec ces écoles dites commerciales, on détourne de la carrière de l'agriculture une foule de jeunes gens de la campagne; et on ne se doute guère de l'influence que peut avoir un qualificatif de ce genre pour décider, comme on dit, une vocation. Je n'ai nulle objection au qualificatif commercial, pourvu qu'on y ajoute le qualificatif agricole.

Alors, ces écoles seraient désignées sous la dénomination de: Ecole de Commerce et d'Agriculture, ou mieux, celle-ci: Ecole d'Agriculture et de Commerce; car, en ce pays, plus qu'en aucun autre, l'agriculture doit avoir préséance sur le négoce, et sur toute autre profession.

Il y a une chose que l'on paraît méconnaître ou oublier; c'est que l'enseignement qui se donne dans les écoles commerciales convient également au négociant, à l'agriculteur et à l'industriel. Tous trois doivent savoir lire, écrire, connaître les secrets de la comptabilité; tous trois doivent avoir quelques notions de littérature, d'histoire, de dessin, de géographie, et aussi posséder les éléments de la physique, de la chimie, de l'astronomie, de la philosophie.

Voilà, M. le Président, ce que disent certaines gens

bien renseignées dans notre comté.

J'en ai consulté d'autres en dehors, qui se sont exprimé dans les termes suivants:

La dernière fin de l'homme, ont-ils dit, en ce basmonde comme dans l'autre, ne doit pas être de mesurer de l'indienne ou du calicot, derrière un comptoir, sempiternellement, ni d'aligner des chiffres ingrats, en partie simple ou double, pendant les siècles des siècles.

Les plaisirs intellectuels, en ce monde, doivent compter

pour quelque chose, même pour le négociant.

Le négociant qui a fait fortune doit avoir d'autres aspirations que celles d'un vénal trafic; à l'industriel il faut une autre ambition que celle de vendre, à larges bénéfices, les produits de sa fabrique. Au négociant, à l'industriel, il faut des jouissances plus nobles, plus relevées; et nulle part mieux que dans l'étude et dans la pratique de l'agriculture ils ne trouveront des plaisirs

sans mélange, des jouissances sans amertume.

Qui, mieux que le négociant enrichi, peut faire pousser trois brins d'herbe là où il n'en poussait qu'un auparavant. Ce négociant-agriculteur serait un bienfaiteur de son pays, il serait un héros. Tous les honneurs que peut conférer le *Dominion* du Canada devraient s'accumuler sur sa tête. On devrait le faire député, sénateur, au besoin même conseiller législatif.

Pour arriver au résultat que je désire, il faut peu de chose. Que dans toutes nos écoles normales de filles et de garçons, que dans toutes nos écoles modèles, académiques, commerciales, l'on donne un petit cours élémentaire d'agriculture de 20 leçons d'une demi-heure ou d'une heure dans le cours de l'année, et le point sera gagné.

Des études ainsi commencées se continueraient plus tard; il en resterait toujours quelque chose, ne serait-ce qu'un germe qui finirait par se développer et porter des

fruits abondants.

Je vais plus loin, M. le Président, et j'affirme que dans tous nos collèges classiques, le complément des études devrait être un petit cours de physique et de chimie appliquée à l'agriculture.

De cette manière, le curé, le médecin, le notaire, deviendraient des engins puissants, comme on dit, pour la

dissémination des saines notions agricoles.

L'idée que j'émets aujourd'hui, M. le Président, je ne l'émets pas pour la première fois. Dès 1869, neuf ans passés, j'écrivais les lignes suivantes dans un journal de Québec:

"Dans nos collèges, dans ceux au moins qui sont affiliés à l'Université-Laval, l'étude de la physique, celle de la chimie, de la botanique, est très-approfondie. A l'Université, ces cours sont aussi développés que dans n'importe quelle université européenne. Après des études aussi fortes, l'étude de la science agricole n'est plus, à proprement parler, une étude; c'est une récréation, une lecture à la fois instructive et amusante. A la suite du cours de chimie générale on devrait donner, dans tous nos collèges, quelques leçons de physique et de chimie appliquées à l'agriculture. Cela est d'autant plus aisé qu'une fois la chimie générale bien comprise, la chimie

et la physique agricoles se résument en quelques applications spéciales que les élèves saisissent à un simple

énoncé, et sans le moindre effort.

"Parmi les jeunes gens qui complètent leurs études dans nos collèges, (je continue à citer) quelques-uns embrassent l'état ecclésiastique; plusieurs étudient la médecine, d'autres, le droit. Ce sont ceux qui embrassent l'état ecclésiastique et ceux qui se livrent à l'étude de la médecine qui devront propager le plus et le mieux les connaissances qu'ils auront puisées dans le cours de leurs

études classiques.

- "Le jeune curé, s'il a puisé au collège de saines notions d'économie agricole, ne manquera pas, ne serait-ce que par délassement, de continuer ce genre d'études qui, vraiment, offre des attraits incomparables. Qu'on juge de l'influence que pourrait exercer sur la population d'une paroisse un exemple parti de si haut ; si, surtout, ce curé agronome avait le soin, dans ses conversations avec les habitants, comme par ses conseils mûris par l'étude, par l'observation, par l'expérience, de les encourager dans la voie des améliorations et du progrès.
 - " Je résume ma pensée en deux mots:
- "Le curé canadien doit être 1° curé; 2° curé agriculteur; 3° curé colonisateur; c'est assez.
- "Sur cent médecins, quatre-vingt-dix, au moins, exercent leur art à la campagne; et c'est chose vraiment remarquable de voir combien est grand le nombre de ceux
 qui s'adonnent par goût à l'étude et à la pratique de l'agriculture. L'esprit du médecin, façonné d'avance à l'étude
 des sciences positives, est très-bien préparé à l'étude de
 la science agricole; et aux mille tracasseries du métier
 de la médecine les paisibles jouissances de l'agriculture
 font une salutaire diversion. L'exemple du médecin se
 joindrait à celui donné par le curé; et de cette manière,
 il y aurait bientôt, dispersés dans nos campagnes, une
 foule de fermiers modèles recrutés parmi la partie la plus
 intelligente et la mieux instruite de notre population.

"Ou je me trompe fort, ou ce serait là un des effets bientôt perceptible de l'enseignement de l'agriculture dans nos collèges."

Telles étaient, M. le Président, les lignes que j'écri-

vais en 1869; je n'y trouve pas un mot à reprendre

aujourd'hui, pas un mot à retrancher.

Mais ce n'est pas tout de développer le goût et les saines notions de l'agriculture dans les écoles de garçons; il faut, de plus, que dans nos écoles de filles, dans nos couvents de la campagne, une sage direction soit imprimée de ce côté.

En effet, sur cent jeunes filles nées et élevées dans nos paroisses, 90, au moins, deviendront plus tard les épouses de cultivateurs.

A ces jeunes filles, on devrait donner une éducation appropriée à leurs besoins futurs; on devrait leur donner des leçons d'horticulture, d'économie domestique,

les premiers éléments de l'art culinaire.

On l'a dit avant moi, et on ne saurait trop le répéter, rien ne contribue à calmer la mauvaise humeur d'un mari ployant sous le faix du jour et de la fatigue comme le fumet d'un plat aimé ou la vue d'une salade convenablement apprêtée. La connaissance de la couture, du raccommodage, du rapiécetage devrait être le complément de l'éducation de toute jeune canadienne bien née; et s'il fallait sacrificr pour cela plusieurs heures de pianotage par semaine, des mois entiers de broderies, je les sacrifierais volontiers.

Revenons au jeune agriculteur.

Au sortir de l'école, il n'a qu'à perfectionner ses études; et pour cela, son père ne saurait faire trop de sacrifices pour mettre à sa disposition autant de livres et de journaux d'agriculture que possible.

De plus, il devrait y avoir, dans chaque paroisse, une bibliothèque paroissiale. Le choix des livres devrait être soumis au jugement d'une commission spéciale nommée par le département de l'instruction publique.

Mais, dans ce choix, M. le Président, on ne saurait être trop scrupuleux; il n'est rien comme un mauvais livre, un mauvais roman surtout, pour gâter le cœur et l'esprit d'une jeune personne.

Les rayons d'honneur de ces bibliothèques devraient être ornés de journaux d'agriculture et de petits ou-

vrages ayant trait à cet art.

Il faudrait aussi que l'excellente idée de l'établissement de cercles agricoles reçût son développement complet. Aux réunions de ces cercles, on lirait des conférences sur l'agriculture; on y discuterait une foule de questions ayant trait à l'amélioration de nos terres, à celle des chemins, des voies de communication, etc, Avant tout, pas de politique dans ces cercles.

Enfin, parvenu à l'âge de 21 ou de 22 ans, le jeune cultivateur, grâce aux sages économies de son père, de sa mère, et de toute la famille, deviendrait le propriétaire d'un bien quelconque; supposons que ce soit le bien du voisin: lequel voisin se serait ruiné par ignorance, ou

par incurie, par luxe et par vanité.

A ce moment il entre dans la vie, et, avant de rien entreprendre,—car toute expérience nouvelle est hasardeuse,—il doit se rendre un compte exact de ce qu'il a à faire, non-seulement pour la première année, mais

pour dix années à venir.

C'est tout un plan de bataille qu'il lui faut concerter contre des ennemis nombreux, puissants. Voici l'énumération de quelques-uns de ces ennemis: Fossoyage mal fait; raies, rigoles imperceptibles n'aboutissant pas aux fossés; planches mal conditionnées, les unes de trois pieds de largeur, les autres de quinze pieds. De la mousse, de la marguerite, de la moutarde, une foule de plantes aquatiques au lieu de mil et de trèfle, de l'ivraie partout; clotures en désordre, maison, grange délabrées.

Ah! c'est alors, Messieurs, qu'il faut chez le débutant du courage, et surtout du jugement et de la science. Mais s'il a puisé de saines notions d'agriculture à l'école; si son jugement a mûri par l'étude des livres de la bibliothèque paroissiale; s'il a suivi avec attention les bons enseignements prônés par nos journaux d'agriculture, sa tâche est bien simplifiée; car, avec cette science, avec ces connaissances, c'est la tête qui dirige les bras, et non

les bras la tête.

La tête qui dirige les bras! voilà ce qui manque au cultivateur canadien. Il travaille au jour le jour, machinalement, sans raisonnement, sans aucune connaissance de son art: on appelle cela, en ce pays, un homme pratique. Et comme conséquence inévitable, le fruit de tant de pénibles labeurs est perdu.

Le printemps arrivé, quand la neige a disparu, quand la terre est ressuyée, réchauffée, le cultivateur laboure,

- 14 -

herse, ensemence, en partant derrière la grange, et va

ainsi, sans réflexion, jusqu'au haut du clos.

Il sème des pois, des pommes de terre, du froment, de l'orge, de l'avoine, du mil et du trèfle, là où il n'en devrait pas semer. Pis que cela, en maints endroits du district de Québec, et dans d'autres districts, quoi qu'on dise, il y a des pièces à pois, des pièces à blé, à orge, à avoine, que l'on ensemence avec les mêmes graines depuis un temps immémorial.

Que si quelqu'un se permet de faire certaines observations au sujet d'une routine aussi vicieuse, on vous répond:

" Mon père a bien vécu de même!"

C'est triste.

Lorsque le jeune agriculteur s'est bien rendu compte de tous les défauts que présente sen bien, il doit compléter cet inventaire par l'énumération des fautes qu'a commises son prédécesseur, et cette énumération sera comme suit:

Pas d'engrais, ni de fumiers, ou engrais mal préparés; ignorance complète des bons effets d'un amendement convenable, de l'usage des engrais verts, (trèfle et sarrazin), de l'emploi du chaulage, des cendres, du plâtre, des composts, des engrais chimiques, de l'égouttement, etc.

Ignorance de l'espèce de graines de semence qu'il fallait confier à tel ou tel sol.

Ignorance des rotations, des assolements; mots qui lui étaient inconnus, parce qu'il n'en avait jamais entendu parler, ni à l'école, ni ailleurs.

Alors, qu'il se mette à l'œuvre, et qu'il ait toujours devant les yeux le précepte suivant que j'ai formulé,

plusieurs années déjà, dans les termes suivants :

"Le cultivateur canadien doit adopter pour système desculture celui de convertir le plus promptement possible, et aussi parfaitement que le temps et ses moyens le lui permettront, la plus grande étendue de sa terre en prairies et en bons pacages. Car, ce système permet de récolter beaucoup de foin; or, avec beaucoup de foin on peut entretenir un grand nombre d'animaux en bon ordre. Ces animaux donnent beaucoup de produits qui rapportent de grands profits et une grande quantité de fumier. Le fumier est tellement la base de toute bonne

- 15 -

agriculture qu'on a dit, et avec raison, que le fumier est

le capital du cultivateur."

Après trois ou quatre années de cette culture conduite avec intelligence, le jeune agriculteur se trouve, comme on dit, M. le Président, au-dessus de ses affaires. Et après?—Après? Eh bien! il doit se marier, ce qui est la chose la plus naturelle du monde. Il n'aura que l'embarras du choix, dans sa paroisse, ou dans les paroisses voisines.

Il y a des célibataires jeunes et vieux,—j'en connais, j'en vois même dans cette salle,—qui s'imaginent que le mariage est une espèce de révolution dans l'édifice social, une sorte de cataclysme dans le cours de la vie humaine. Erreur fatale! Le mariage est chose toute simple. Une fois qu'on a été marié, on s'imagine qu'on l'a été toujours! Bientôt, au bout de neuf mois de mariage, de dix au plus, surviennent les soucis bienfaisants de la famille: un rejeton, un héritier a vu le jour. De quinze mois en quinze mois, souvent plus tôt, pareil phénomène se renouvelle dans chaque famille de nos bons cultivateurs canadiens.

C'est là le véritable progrès! Dans les pays constitutionnels, M. le Président, la force, c'est le nombre; et nous, Canadiens-Français, nous avons besoin de recruter nos forces, et de multiplier notre nombre. De cette dernière tâche nous nous acquittons bien sans l'aide des gouvernements; mais je me demande si ces gouvernements, le fédéral comme le local, ont toujours fait, font aujourd'hui ce qu'ils auraient dû et devraient faire pour retenir notre nombre chez nous?

A ce propos, M. le Président, voici quelques lignes que

j'écrivais il y a une dizaine d'années.

"L'émigration de notre population aux Etats-Unis est due à trois causes principales: 1° amour du changement parmi un certain nombre; 2° misère et pauvreté dues au défaut d'établissements industriels et manufacturiers dans nos villés; 3° misère et pauvreté occasionnées par un système de culture des plus vicieux dans nos campagnes.

"Le seul moyen d'empêcher l'émigration de nos campagnes est d'enseigner à nos cultivateurs comment ils peuvent trouver l'aisance, la richesse chez eux. Pour cela, que faut-il? Leur enseigner à cultiver. De cette manière, l'agriculture prend toutes les proportions d'une question religieuse, et qui mérite l'attention spéciale de notre clergé, celle de nos curés de la campagne particulièrement."

Quelques mois plus tard je m'exprimais dans les termes suivants au sujet de l'immigration:

"On parle beaucoup d'immigration par le temps qui

court.

- "On envoie des agents en Europe pour inviter les étrangers à venir partager notre bonheur; on a des agents aux Etats-Unis chargés de prier les nôtres de revenir au milieu de nous.
 - " Tout cela est fort bien.

"Maisil ya moyen, à mon avis, de simplifier la besogne de ces agents, tout en assurant le succès de leur mission.

"Développons notre agriculture, et, pour cela, instruisons nos cultivateurs, enseignons-leur des méthodes simples, faciles, peu dispendieuses qui les mettent en état de réaliser de 150 à 200 louis de bénéfice par année, avec la vente de leurs produits, au lieu de ne réaliser que trente ou quarante louis comme cela a lieu aujourd'hui.

"Alors, l'étranger voyant les rives du Saint-Laurent bordées de riches villas habitées par des cultivateurs, se dira: "Il fait bon de vivre ici: dressons-y nos tentes."

"Alors les nôtres qui sont aux Etats-Unis se diront: Il fait meilleur chez nous qu'aux Etats-Unis; retournons chez nous.

"De cette manière les agents d'immigration seront sûrs du succès et feront une riche et abondante moisson d'immigrants."

Le temps presse, M. le Président, et j'abrège.

Parvenu à ce degré d'avancement dans la voie du progrès, le cultivateur doit veiller soigneusement à l'entretien de ses animaux, à leur nourriture, et soumettre à une étude approfondie les problèmes suivants d'économie agricole, dont je me contenterai de faire l'énumération:

1° De l'emploi des soupes pour la nourriture du bétail; je crois sincèrement qu'on sauverait par là une bonne moitié du fourrage. Une nourriture sèche ne convient pas plus à l'estomac de l'animal qu'à celui de l'homme: ceci est entièrement conforme aux, données de la physiologie.

20 Du traitement des fumiers. Dans des écrits antérieurs j'ai émis l'opinion que dans certaines circonstances, et pour certains genres de culture, il valait mieux recourir à l'emploi des fumiers verts. Sur ce point je crois avoir fait erreur, à l'exemple de bien d'autres, et je ne recommande, aujourd'hui, pour la grande culture que les fumiers qui ont subi au moins un commencement de fermentation. De là la nécessité d'avoir des caves ou appentis dans lesquels le fumier doit être conservé assez longtemps, et à une température modérée, pour que cette fermentation se produise;

30. De l'emploi des engrais artificiels, et, surtout, du phosphate de chaux dont on a découvert depuis deux ans, des mines d'une richesse extrême dans les environs d'Ottawa. Ce sujet seul exigerait la publication d'un volume. Dès 1869, un agronome français, M. Ville, partisan des engrais artificiels, annonçait, dans une conférence faite à la Sorbonne, à Paris, que le Canada renfermait des mines inépuisables de sous-phosphate de chaux (ou apatite). Qui s'en doutait alors dans le Dominion? J'ai fait l'analyse chimique de quelques-uns de ces échantillons, et j'ai trouvé qu'ils contenaient jusqu'à 92 pour cent de phosphate;

40. Du mélange du sulfate d'ammoniaque (résidu du gaz d'éclairage), qu'on n'utilise pas aujourd'hui, au Canada, avec le sulfate de chaux et le superphosphate comme guanos artificiels, pour les besoins de ce pays, et comme objet d'exportation.

S'il est un pays au monde où le besoin des engrais artificiels se fait sentir, c'est le Canada.

Quant à l'exportation, tous les engrais entrent en franchise aux Etats-Unis.

50. De l'à-propos d'établir la confection de ces engrais artificiels à Lévis où il y a déjà une fabrique d'acide sulfurique qui chôme depuis une dizaine d'années.

60. Quel parti cette fabrique de superphosphate à Lévis pourrait-elle tirer des pyrites de cuivre de Lennoxville, après grillage, en les expédiant à Swansea,

South-Wales, Angleterre. Alors, on ferait d'une pierre

deux coups.

70. Des assolements. Cette question capitale est tellement méconnue dans la Province de Québec, qu'en maints endroits—le Saguenay, entre autres—on récolte céréales sur céréales pendant douze et quinze ans sans

interruption.

On ruine le Saguenay. On a suivi la même pratique à la côte de Beaupré et à l'Île d'Orléans pendant 150 et 200 ans, et le résultat final? C'est qu'aujourd'hui le blé n'y vient plus. Pourquoi? Parce que le sol ne renferme plus les éléments qui entrent dans la composition de ces plantes; parce que ces éléments ont été soustraits au sol par la culture inintelligente de nos pères et de leurs fils.

80. Du chaulage. Question très-importante. Des territoires entiers, en France, depuis cinq ans, sont redevenus fertiles, et produisent du blé en abondance aujourd'hui, grâce au chaulage. Beau sujet d'étude pour ce pays où le calcaire est si abondant.

90. Expositions d'agriculture provinciales annuelles. Trop fréquemment renouvelées. Tous les trois ans suffi-

rait. On y voit toujours les mêmes choses.

100. Expositions de comtés. Ne vaudrait-il pas mieux les remplacer par des expositions de district, à des inter-

valles de deux ou trois ans?

110. Importance des concours de labour, de hersage, de roulage, à chacune de ces expositions de districts. Pour un objet d'aussi grande importance, le conseil de l'agriculture et le ministère de l'agriculture ne devraient pas être économes. Ils devraient avoir à leur disposition cinq ou six laboureurs émérites largement payés, et toujours prêts à se transporter, avec charrues, herses, rouleaux, et attelage modèles, là où leurs services seraient requis. Il y aurait concours entre le premier laboureur de la paroisse et le laboureur du gouvernement. Prix du concours \$1.00 pour le laboureur du gouvernement, s'il gagne le premier prix; dix ou vingt piastres pour le premier laboureur du district, s'il bât le laboureur du gouvernement.

120. Drainage. Cette question seule pourrait faire le sujet d'un concours. M. Barnard et l'abbé Provancher

— 19 —

ne sont pas d'accord sur ce point. Je les mets d'accord

en affirmant que tous deux ont raison.

Quels matériaux faut-il employer pour ce drainage? Mon opinion est qu'il faut employer du bois là où il y a du bois, de la pierre là où il y a de la pierre, des tuiles là où il n'y a ni pierre ni bois.

Le drainage seul triplerait le rendement de nos terres; et la saison agricole, qu'on me pardonne le mot, serait au moins d'un mois plus longue dans la province de Québec: quinze jours le printemps, quinze jours l'automne;

130. Importance de la comptabilité. Nos cultivateurs vivent au jour le jour, sans tenir compte de leurs recettes et de leurs dépenses. De cette manière ils se ruinent

sans s'en apercevoir.

140. Luxe, vanité. Petit traité sur l'art du bon goût dans la toilette, à l'usage des hommes, un peu aussi à l'usage des filles et des femmes. Ce sujet devrait être

traité légèrement.

150. Du choix des races d'animaux. Quelques hommes compétents, éleveurs émérites depuis plus de 20 ans, et auxquels je me suis adressé pour avoir leur opinion, m'ont répondu dans les termes suivants. J'attire spécialement votre attention sur ce point.

Je reprodnis textuellement leur réponse à ma ques-

tion.

Site Internet: Archiv-Histo.com

10. CHEVAUX.

Les chevaux canadiens purs ont disparu depuis bien des années; ils sont perdus dans des croisements sans fin.

Les principales races avec lesquelles ils ont été croisés sont : le pur sang, le clydesdale, le cleveland bay, le

suffolk punch, le percheron, le normand.

Parmi les chevaux écossais, anglais, irlandais, le favori, après le pur sang, a été le clyde. Dans le district de Montréal on s'en est servi pour faire des croisements sans nombre, avec plus ou moins de discernement, avec des juments de toutes races, de toutes tailles.

Par ces croisements injudicieux, on a gâté beaucoup la régularité des formes de nos chevaux canadiens, en leur donnant plus de taille. A première vue on reconnaît ces choisis, à leurs jarrets courts et trop épais.

173

_ 20 _

Si l'on veut élever des chevaux pour le commerce, on fera bien de croiser nos juments canadiennes avec des

chevaux pur sang, ou trois quarts sang.

Avec un peu de soin on pourrait crééer en quelques années une bonne sous-race de chevaux, en état de rendre aux cultivateurs canadiens tous les services dont ils peuvent avoir besoin, et qui en même temps seraient très-propres pour l'exportation en Angleterre et aux Etats-Unis.

20. VACHES.

Il faut viser avant tout, à en obtenir, en même temps, le plus de lait et le plus de viande possible. Le mélange du canadien avec l'ayrshire est ce qui convient le mieux.

La durham exige beaucoup de frais d'entretien. Pas du tout rustique; donne beaucoup de lait, à la condition qu'elle vêle à deux ans, avant qu'elle ait contracté une trop forte disposition à l'engraissement. Beaucoup de viande.

Le taureau durham améliore les dispositions lactifères des vaches communes avec lesquelles il est croisé.

30. MOUTONS.

Le leicester a une laine plus fine, a plus de chair, et une chaire plus tendre. Dégénère vite; ne vit pas long-

temps sous notre climat.

Le cotswold a une laine plus longue, plus grosse, mais il en fournit moins que le leicester, chair bonne quoique inférieure à celle du leicester. Race plus rustique. Se conserve bien en ce pays, vit longtemps. Croisé avec le canadien forme de bons moutons.

Les moutons et les porcs sont les animaux qui dégénèrent le plus vite, par le croisement de consanguins.

Enfin, M. le Président, après avoir fait tout ce que je viens de dire, après avoir résolu tous les problêmes que je viens de poser, le jeune agriculteur qui aurait fait ses débuts à l'école de sa paroisse, qui aurait continué ses études plus tard, de la manière que je l'ai dit, serait parvenu à un âge très-mûr, disons 75 ou 78 ans.

Alors, il est voisin de deux autres voisins fort incommodes: l'inflammation de poumon et l'apoplexie. Ce sont les deux maladies qui moissonnent le plus de vieillards en ce pays.

Pourtant la vie doit être douce et paisible à cet âge patriareal; il me semble que c'est alors qu'on commence à vivre, et à jouir de la vie; on n'a qu'à se laisser vivre,

.....ou à s'empêcher de mourir.

Entouré d'une famille nombreuse,—aïeul, bisaïeul depuis longtemps, – ayant celébré ses noces d'argent, ses noces d'or, il aurait eu soin, je le présume, dans le cours de sa longue carrière, de mêler l'agréable à l'utile.

Or, rien d'agréable, rien d'amusant comme de petites fêtes de familles canadiennes à la maison du père ou à

celle du grand-père.

A ces réunions, il y aurait eu des bonbons, parmi lesquels aurait figuré en première ligne la tire! La tire est d'institution nationale.

Jamais de boissons alcooliques on enivrantes. Tout au plus aurait-on mis sur la table de la petite bière d'épinette ou du vin de gadelles fabriqué par les grandes filles de la maison. Nulle addition de brandy dans ces liqueurs de tempérance. J'ai connu des mecréants qui poussaient jusqu'à ce point l'astuce et la supercherie. Que Dieu ait pitié de leurs âmes!

A ces fêtes on aurait toléré quelques danses innocentes et hygiéniques, avec accompagnement de violon et de chansons populaires. Je recommande, avant tout, le "Nicque du Lièvre," et le "Clairon du roi, Mesdames," moins les gages obligés d'autrefois, que nos mœurs puritaines et épurées ne sauraient tolérer aujourd'hui.

Voilà, M. le Président, ce que votre secrétaire avait à vous dire au sujet des meilleurs moyens à prendre pour activer le progrès de l'éducation, et, par là même, le progrès de l'acrienteure en ce pays

progrès de l'agriculture en ce pays.

Annexe 3 – Tableaux extraits du livre de Louis-Philippe Audet, 1971, Tome 2 – 1840-1971, p. 217-219.

TABLEAU XXXVI

PRINCIPALES LOIS SCOLAIRES DE 1897 à 1944

(administration libérale, sauf de 1936 à 1939)

		ministration noctate, saul de 1756 à 1757)
Date de sanction	LOIS	TITRE DE LA LOI
1899 10 mars	62 Vict. c. 28 553 articles	LOI DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (Première codification)
1903 25 avril	3 Ed. VII, c. 16 7 articles	Loi amendant les lois concernant l'instruction publique relativement aux personnes professant la religion judaïque art. 1: traitées comme des protestants; art. 2: à quelle municipalité scolaire payer les taxes; art. 3: droit d'opter, abrogé.
1906 9 mars	6 Ed. VII, c. 23 10 articles	Loi amendant la Loi de l'instruction publique art. 1: nomination de quatre fonctionnaires de l'enseignement au comité catholique: deux prêtres, principaux d'école normale et deux laïques, fonctionnaires de l'enseigne- ment primaire.
1922 21 mars	12 Geo. V, c. 46 15 articles	Loi amendant la Loi de l'instruction publique art. 1: définitions: école publique, élémentaire, modèle, académie, primaire complémentaire, primaire supérieure; art. 10: répartition des fonds de l'éducation supérieure; art. 14: « des écoles primaires complémentaires et des académies ou high schools de comté ».
1922 29 déc.	13 Geo. V, c. 41 7 articles	Loi amendant la loi concernant l'instruction publique au sujet de la votation au scrutin secret dans certaines municipalités scolaires.
1925 3 avril	15 Geo. V, c. 40 30 articles	Loi modifiant les Statuts Refondus 1909 relativement à l'instruction publique. Cette loi concerne surtout les protestants et les High Schools.
1926 24 mars	16 Geo. V, c. 45 9 articles	Loi pourvoyant à la création d'un fonds éducationnel à même les ressources naturelles de la Province art. 1: bois de pulpe et papier; art. 2: énergie électrique; art. 3: forces hydrauliques; art. 4: compagnies d'utilité publique.
1928 22 mars	18 Geo. V, c. 46 2 articles	Loi concernant l'Ordre du Mérite scolaire.
1929 4 avril	19 Geo. V, c. 2 2 articles	Loi accordant un certain octroi pour promouvoir l'instruction agricole (\$ 5,000. !) art. 1: perfectionnement des écoles; bureaux des agronomes.
1929 4 avril	19 Geo. V, c. 4 4 articles	Loi autorisant un octroi à l'Université McGill pour la formation des instituteurs (\$ 25,000.).
1929 4 avril	19 Geo. V c. 45 9 articles	Loi concernant l'établissement de classes spéciales pour l'instruction de certains enfants.
1935 18 mai	25-26 Geo. V, c. 52 21 articles	Loi modifiant la Loi de l'instruction publique concernant le fonds de pension des instituteurs et des institutrices.

TABLEAU XXXVI (suite)

PRINCIPALES LOIS SCOLAIRES DE 1897 À 1944

(administration libérale, sauf de 1936 à 1939)

Date de sanction	LOIS	TITRE DE LA LOI
1937 * 27 mai	1, Geo. VI, c. 34 4 articles	Loi relative à l'enseignement agricole. Le Conseil de l'Instruction publique peut former et maintenir des comités pour la préparation des programmes.
1938 * 8 avril	2 Geo. VI, c. 91 12 articles	Loi modifiant la Loi protégeant la petite propriété et le crédit muni- cipal et scolaire par la consolidation des arrérages de taxes.
		aussi 2 Geo. VI, c. 94: Procédures pour exempter de taxes municipales et scolaires aussi 3 Geo. VI, c. 99: Loi prolongeant le délai de consolidation des arrérages.
1940 22 juin	4 Geo. VI c. 49 15 articles	Loi modifiant la Loi de l'instruction publique (amendements) art. 10: modifie art. 532a: tout religieux qui a appartenu à l'enseignement primaire peut faire compter cinq années pour participer au fonds de pension; doit payer les retenues pour le fonds de pension.
1940 30 mai	4 Geo. VI. c. 71 4 articles	Loi relative à l'expropriation. Le code de procédure civile amendé : nouveau chapitre.
1941 17 mai	5 Geo. VI, c. 47 10 articles	Loi modifiant la Loi de l'Instruction publique art. 1: examen médical des instituteurs d'écoles indépendantes ou privées; art. 3: certificat médical pour toute école publique; art. 6: examen médical pour les professeurs d'École normale.
1942 13 mai	6 Geo. VI, c. 21 2 articles	Loi ratifiant une convention entre Sa Majesté et l'Institution royale pour l'Avancement des Sciences concernant l'École normale McGill.
1943	7 Geo. VI, c. 13 8 articles	Loi concernant la fréquentation scolaire obligatoire art. 7: après l'article 290 de la Loi de l'instruction publique, ajouter la section IVa: « De la fréquentation scolaire obligatoire ».
1943 23 juin	7 Geo. VI, c. 14 15 articles	Loi modifiant la Loi de l'instruction publique: âge de la retraite pour les fonctionnaires de l'enseignement, pension, retenues, veuve du fonctionnaire; spécialistes des écoles indépendantes.
1944 3 juin	8 Geo. VI c. 14 6 articles	Loi concernant la gratuité de l'enseignement et des livres de classes dans certaines écoles publiques art. 1: manuels obligatoires; restrictions aux changements de livres dans les classes; art. 4: rétribution mensuelle seulement pour cours supérieurs au primaire complémentaire ou à l'intermédiaire.
1944 3 juin	8 Geo. VI, c. 15 44 articles	Loi autorisant la constitution de commissions scolaires centrales protestantes.

^{*} Administration de l'Union nationale

TABLEAU XXXVII

PRINCIPALES LOIS SCOLAIRES DE 1944 à 1959

(administration de l'Union nationale - M.L. Duplessis)

Date de sanction	LOIS	TITRE DE LA LOI
1945 23 mars	9 Geo. VI, c. 51 8 articles	Loi pour assurer une meilleure répartition des taxes municipales et scolaires. Comité d'enquête.
1946 17 avril	10 Geo. VI, c. 21 32 articles	Loi pour assurer le progrès de l'éducation art. 1: définitions; art. 2: fonds d'éducation; art. 3: sources: richesses naturelles, etc.; art. 4: réorganisation des finances scolaires; art. 15: dispositions spéciales pour commissions scolaires en défaut; art. 25: arbitrage prohibé dans municipalités rurales.
1947 20 mars	11 Geo. VI, c. 32 15 articles	Loi modifiant la Loi pour assurer les progrès de l'éducation art. 3 : taxe payable par certaines compagnies : raffinage du pétrole, réseau téléphonique, etc.
1949 10 mars	13 Geo. VI, c. 26 16 articles	Loi concernant les corporations municipales et scolaires et leurs employés : art. 2 : conseil d'arbitrage pour régler les différends.
1949 10 mars	13 Geo. VI, c. 27 4 articles	Loi concernant les livres et la rétribution mensuelle dans certaines écoles publiques: art. 1: nouvel article 222: livres gratuits fournis par les commissaires ou les syndics; le gouvernement remboursera la moitié du coût réel, pourvu que les livres soient approuvés par les comités du Conseil de l'Instruction publique; art. 2: rétribution pour certains cours.
1952 23 janvier	15-16 Geo. VI, c. 23 1 article	Loi concernant l'enseignement ménager: modifie l'article 485 qui devient 485a: organisation de l'ensei- gnement ménager; diplômes pour enseigner les sciences ména- gères dans la Province.
1953 12 fév.	1-2 Eliz. II c. 34 7 articles	Loi modifiant la Loi de l'instruction publique: art. 2: nouvel article 525: transport au fonds de pension du service civil (fonctionnaire de l'enseignement) et vice versa; art. 3: administration du fonds de pension des fonctionnaires de l'enseignement.
1956 23 fév.	4-5 Eliz. II c. 39 6 articles	Loi facilitant davantage les progrès scolaires dans la Province. Amortissement des dettes scolaires – Fonds de réserve.
1959 11 fév.	7-8 Eliz. II, c. 38 8 articles	Loi modifiant la Loi de l'instruction publique: art. 1: modifie l'article 11 concernant le surintendant de l'Instruction publique: pas moins de \$10,000 par année et ne peut être destitué que par le lieutenant-gouverneur sur recommandations du Conseil législatif et de l'Assemblée législative; art. 2: annexion de certains territoires.

Jean-Claude Dionne - Les écoles de Saint-Pierre, Île d'Orléans (1829-1965)

Site Internet: Archiv-Histo.com